

POLITISATION(S)

REGARDS PLURIELS, TERRAINS CROISÉS

Sous la direction de Zakaria Bendali,
Ahmed Chapi, Tamara Constantin,
Alexandre Dafflon et Aldo Rubert

Le livre politique - Crapul

Antipodes

Zakaria Bendali, Ahmed Chapi, Tamara Constantin,
Alexandre Dafflon et Aldo Rubert (dir.)

**POLITISATION(S):
REGARDS PLURIELS, TERRAINS CROISÉS**

RETOUR SUR 20 ANS DE RECHERCHES AU CRAPUL

Remerciements

L'édition de ce livre a reçu le soutien de la Fondation Van Walsem et de la Société académique vaudoise.

L'étape de prépresse de cette publication a été soutenue par le Fonds national suisse de la recherche scientifique.



FONDS NATIONAL SUISSE
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Société
Académique
Vaudoise

Les Éditions Antipodes bénéficient d'une prime d'encouragement de l'Office fédéral de la culture pour les années 2021-2025.

Mise en page

Fanny Tinner | chezfanny.ch

Correction

Adeline Vanoverbeke

Illustration de couverture

© Matthew Sichkaruk



Ce texte est sous licence Creative Commons: elle vous oblige, si vous utilisez cet écrit, à en citer l'auteur-e, la source et l'éditeur original, sans modification du texte ou de l'extrait et sans utilisation commerciale.

© 2026, Éditions Antipodes
École-de-Commerce 3, 1004 Lausanne, Suisse
www.antipodes.ch – editions@antipodes.ch
DOI: 10.33056/ANTIPODES.12893
Papier, ISBN: 978-2-88901-289-3
PDF, ISBN: 978-2-88901-882-6

REMERCIEMENTS

Ce livre est le fruit d'un travail collectif rendu possible grâce à l'implication et au soutien de nombreuses personnes et institutions que nous souhaitons ici remercier.

Nous tenons tout d'abord à exprimer notre gratitude à Cécile Péchu, Agnès Aubry et Nicholas Pohl pour leur rôle essentiel dans l'organisation d'une première journée d'étude du CRAPUL sur la politisation, tenue en ligne le 8 juin 2021. Cette initiative constitue le point de départ de la dynamique aboutissant à cet ouvrage.

Nous remercions également Camille Hamidi, Catherine Leclercq, Mounia Bennani-Chraïbi, Olivier Fillieule, Hervé Rayner et Bernard Voutat, dont les discussions stimulantes lors de la seconde journée d'étude, organisée par nos soins les 20 et 21 mai 2022 à l'Université de Lausanne, ont été particulièrement précieuses pour affiner nos analyses. Nous sommes reconnaissant·es envers l'Institut d'études politiques de l'Université de Lausanne et le CRAPUL, qui ont pris en charge les frais d'organisation de cette journée d'étude.

Nos remerciements s'adressent également à l'expert·e anonyme qui a accepté de relire ce manuscrit. Son regard critique et ses suggestions judicieuses ont contribué à améliorer la qualité scientifique et éditoriale de cet ouvrage.

Enfin, un grand merci aux Éditions Antipodes, et particulièrement à Claude Pahud et Isabelle Henchoz, dont l'accompagnement éditorial attentif a permis de transformer ce projet en une publication accessible à un large public.

INTRODUCTION

ZAKARIA BENDALI, AHMED CHAPI, TAMARA CONSTANTIN,
ALEXANDRE DAFFLON ET ALDO RUBERT

Le Centre de recherche sur l'action politique de l'Université de Lausanne (CRAPUL) a fêté ses 20 ans. Fondé en 2002, ce groupe de recherche a produit une abondance de travaux dans des domaines qui touchent aussi bien à la sociologie des mobilisations, de la socialisation et des comportements politiques, qu'à celle des institutions et de la vie politique, des crises et des révolutions en passant par la sociohistoire du droit. Dès ses débuts, le CRAPUL s'est constitué à rebours d'une démarche disciplinaire centrée sur des objets canoniques, en privilégiant le décloisonnement des études sur le politique à partir de disciplines variées (science politique, sociologie, histoire, anthropologie, droit) et d'ancrages théoriques diversifiés. Si cette ouverture s'est aussi manifestée par l'utilisation d'une pluralité de méthodes d'enquête, elle n'a pas pour autant hypothéqué la possibilité de faire émerger du commun parmi l'ensemble des travaux réalisés.

C'est ainsi qu'à l'heure de célébrer les 20 ans du CRAPUL, il nous est apparu important de réunir les chercheuses et les chercheurs ancien-nes et actuel-les du laboratoire, autour d'un objet d'étude transversal et polysémique à même de souligner l'identité théorique et méthodologique du CRAPUL : la politisation. À cette fin, deux journées d'étude ont été organisées : une première qui s'est tenue le 8 juin 2021 à Lausanne et intitulée « Le politique, la politisation, les rapports politiques au monde social : quels enjeux de recherche ? » ; une seconde qui a eu lieu les 20 et 21 mai 2022 à Lausanne et intitulée « Individus, Causes, Groupements et Organisations : quelles approches pour quelles politisations ? »

Retour sur vingt ans de recherche au sein du CRAPUL». Ce livre propose de poursuivre l'ensemble de ces débats en revenant sur les enjeux que pose la notion de politisation, la manière dont les membres du CRAPUL s'en sont saisi-es et les pistes de recherche qu'elles et ils ont explorées.

TROIS CONTRIBUTIONS DU CRAPUL

AUX DÉBATS SUR LA POLITISATION

La notion de politisation fait l'objet de controverses théoriques, à partir d'au moins deux problèmes classiques¹. D'abord, elle soulève le problème des limites du politique. Certains travaux s'appuient sur une définition stato-centrée du politique qui renvoie au champ politique institutionnel, structuré par un processus d'autonomisation de la compétition politique reposant sur l'exercice d'une compétence spécifique à travers des activités spécialisées². D'autres adoptent une conception dite élargie du politique, avec d'une part des approches qui le repèrent à travers l'expérience individuelle des rapports sociaux de domination³, que ce soit en termes de « rapports politiques au monde social »⁴ ou de positionnements moraux⁵, et d'autre part des traditions de recherche postulant la présence du politique partout où des clivages, des prises de position, des délibérations et des montées en généralité ont lieu⁶. Si les premières ont le mérite d'avoir montré les inégalités d'accès à l'univers politique institué et de les réinscrire dans des rapports de domination, les secondes ont quant à elles permis de saisir des formes de politisation alternatives⁷, y compris des groupes ou individus les moins dotés en ressources légitimes. L'articulation de ces deux conceptions, qu'elles soient pensées sous l'angle de leur

1. Nous tenons à remercier Cécile Péchu, Agnès Aubry et Nicholas Pohl, qui ont originellement rapproché ces concepts dans l'appel à communication de la journée d'étude interne du 8 juin 2021.

2. Converse, 1964.

3. Achin et Naudier, 2010.

4. Gottraux et Péchu, 2012.

5. Beaumont, Challier et Lejeune, 2018.

6. Gamson, 1992; Eliasoph, 1998; Duchesne et Haegel, 2004; Hamidi, 2010.

7. Déloye et Haegel, 2017.

complémentarité⁸ ou d'un continuum⁹, soulève encore des interrogations que cet ouvrage tentera d'éclairer.

La politisation met ensuite en jeu la question des échelles d'observation¹⁰, qui impliquent des processus différents selon qu'on les étudie au niveau des individus, des causes, des groupes d'intérêt ou des organisations. Certains travaux cherchent à comprendre comment les individus politisent leur rapport au monde à partir du champ professionnel¹¹, d'un « rapport mobilisé à [leur] condition sociale »¹², d'un ressentiment social¹³ ou d'une « citoyenneté active »¹⁴. D'autres, moins centrés sur les phénomènes individuels, tentent d'observer la manière dont une situation est politisée, devient une cause ou un problème public par des opérations de construction de sens impliquant une variété d'acteur-trices et de groupes plus ou moins organisés¹⁵. Si ces travaux s'intéressent à un même phénomène, peu d'entre eux tentent d'articuler ces deux échelles d'observation et d'en tirer des conclusions théoriques susceptibles de mieux rendre compte de la réalité sociale observée. L'un des objectifs des journées d'étude à l'origine de cet ouvrage était de faciliter un dialogue entre des enquêtes axées soit sur la politisation individuelle, soit sur celle des phénomènes collectifs. En effet, les contraintes empiriques propres à chaque protocole de recherche empêchent souvent d'explorer simultanément ces deux perspectives sur un même terrain. Il nous a donc semblé pertinent de faire émerger cette interaction dans un dialogue entre les recherches focalisées sur la politisation des individus et celles s'intéressant à la politisation de faits sociaux. À ce titre, les travaux de Norbert Elias¹⁶ permettent de penser les liens entre le collectif et l'individu, en montrant ce que la transformation des rapports de domination en Occident et la plus grande sensibilité individuelle à l'égard de la violence doivent à l'allongement et à la complexification des chaînes d'interdépendance¹⁷. De même, dans son étude de

8. Maurer, 2000.

9. Boughaba, Dafflon et Masclet, 2018.

10. Déloye et Haegel, 2017.

11. Sainsaulieu et Surdez, 2012.

12. Siblot, 2018.

13. Cramer, 2016.

14. Braunstein, 2017.

15. Gilbert, 2003; Hassenteufel, 2010; Hilgartner et Bosk, 1988; Lagroye, 2003.

16. Elias, 1991a.

17. Elias, 1994.

la trajectoire de Mozart¹⁸, il montre comment ses tiraillements entre les goûts culturels de la société de cour, la tutelle paternelle et son aspiration à une autonomie artistique traduisent l'émergence à tâtons d'un champ artistique indépendant. Ce faisant, Elias éclaire une nouvelle facette de la configuration mouvante de la lutte sociale entre noblesse et bourgeoisie. Appliqué à l'étude de la politisation, ce cadre analytique implique de saisir les configurations collectives dans lesquelles les politisations se déploient, en prenant en considération les formes que prennent les liens de dépendance réciproque et leurs effets sur les rapports au monde des individus et les collectifs dans lesquels ils sont insérés.

À partir de ces deux grands enjeux identifiés, les recherches menées sur la politisation au sein du CRAPUL ont porté sur des terrains variés, à partir d'échelles diversifiées et en contextes aussi bien démocratiques qu'autoritaires.

APPROCHE ÉLARGIE DU POLITIQUE

ET PRISE EN COMPTE DES RAPPORTS DE DOMINATION

Selon Pierre Bourdieu, le monopole de la violence symbolique légitime détenu par l'État lui confère le pouvoir, notamment par le biais de l'école, de façonner les visions et les perceptions de ceux qui le subissent¹⁹. Étant donné ce rôle crucial dans la construction et la perpétuation des instruments qui façonnent la réalité sociale, l'État a occupé une place centrale dans les travaux portant sur la politisation, notamment ceux de Maurice Agulhon, qui considère l'apprentissage démocratique et électoral du XIX^e siècle comme le principal vecteur de ce processus²⁰. L'autonomie croissante du champ politique instaure ainsi, dans les sociétés étatiques occidentales, une forme légitime de participation politique fondée sur la naturalisation d'une compétence politique spécifique. D'où l'importance du vote qui, dans une entreprise de «forclusion de la violence»²¹, est institué comme la bonne (et seule) manière de participer. Dans cette perspective, la politisation des individus est donc mesurable à partir

18. Elias, 1991b.

19. Bourdieu, 2012.

20. Agulhon, 1970.

21. Deloye et Ihl, 1993.

des écarts dans leur maîtrise des catégories idéologiques et dans leur sentiment de légitimité à s'exprimer sur la politique spécialisée. C'est notamment ce qu'a entrepris Daniel Gaxie dans son ouvrage pionnier²² qui, dans la lignée des travaux de Pierre Bourdieu²³, mesure la politisation à l'aune de l'intérêt et de l'attention accordés aux activités et aux productions du champ politique. En insistant sur les différents degrés de compétence politique, il met en lumière les effets de domination qui se jouent en permanence dans l'ordre social et qui tiennent les catégories les moins dotées, en capitaux culturels notamment, à distance des processus de décision, en insistant sur les écarts statutaires et le sentiment d'illégitimité qu'ils génèrent. Si cette conception de la politisation permet d'objectiver les processus de dépossession, tout en ne perdant pas de vue les formes critiques et réflexives des groupes dominés face au champ politique, elle reste peu armée pour saisir des processus de politisation qui se situent en dehors de ce champ, d'où le développement d'approches dites élargies et centrées sur les formes de résistance à la domination et les capacités à reconstruire symboliquement l'univers social²⁴. Celles-ci soulèvent néanmoins la question des frontières souvent floues entre résistance et quête d'autonomie ou de survie, entre un discours ouvertement transgressif et un ethos propre aux classes populaires²⁵. Il existe en ce sens le risque d'attribuer à ces pratiques une dimension politique ou une résistance non reconnue par les personnes enquêtées. Ces approches ont néanmoins permis de mieux comprendre les formes de politisation alternatives, en complétant les travaux centrés sur la compétence politique.

Alors que des travaux ont montré les limites d'une conception « par le haut » de la médiation²⁶, les approches dites élargies ont permis le développement au sein du CRAPUL d'autres chantiers de recherche pour les chercheurs et chercheuses travaillant sur les sociétés occidentales. Trois groupes de travaux peuvent être schématiquement distingués. D'abord, ceux qui partent de la politique institutionnelle, au sens des champs militant et syndical, pour saisir

22. Gaxie, 1978.

23. Bourdieu, 1979.

24. Scott, 1990; Collovald et Sawicki, 1991.

25. Hugues, 2023.

26. Mischi, 2003; Le Gall, Offerlé et Ploux, 2012.

le politique tel qu'il se manifeste dans les rapports de domination. Cette conception a notamment été mise à profit pour produire un tableau subtil de la grande variété des trajectoires militantes et des sous-univers politiques qui cohabitent au sein de l'Union démocratique du centre²⁷, mais aussi au sujet de la tension entre travail bénévole et travail salarié au sein d'engagements syndicaux et associatifs²⁸. Elle a aussi permis de rendre compte des rapports de domination qui structurent l'activité militante, aussi bien du point de vue de la division du travail que de celui de la production d'une conception genrée du militantisme²⁹. Ensuite, un ensemble de recherches a traité de la politisation sous l'angle de l'institutionnalisation de l'ordre politique³⁰, entre autres via la codification de règles de droit³¹ et, dans le prolongement, de l'usage de ces règles par les personnes chargées de les appliquer³². Cette double perspective a permis de souligner l'impact de l'institutionnalisation sur les modes d'action et le travail associatif³³ et d'examiner les modalités du recours au droit dans l'action collective³⁴. Enfin, une troisième série d'enquêtes menées au CRAPUL a pris pour objet les rapports de domination, afin de saisir le politique en dehors du champ politique ou militant. Cette conception a notamment été mise à profit dans le cadre d'engagements dans des univers considérés comme masculins ou structurés par des normes virilistes, l'armée suisse en l'occurrence, afin de saisir la réappropriation des normes de genre ou leur reproduction à travers la mise à distance d'une conscience de genre³⁵. Selon cette même perspective, en consacrant une attention particulière à la façon dont les rapports sociaux de domination s'articulent, d'autres travaux ont insisté sur le travail gratuit et la mise à l'épreuve civique de personnes migrantes³⁶, sur la défense d'un sens civique valorisant une respectabilité populaire face à d'autres groupes sociaux³⁷, ou

27. Gottraux et Péchu, 2012.

28. Fillieule, Monney et Rayner, 2019; Métrailler, 2020; Monney, 2020.

29. Avanza, 2009.

30. Schorderet, 2005; Burgos, 2018.

31. Voutat, 1996; Renkens, 2018.

32. Miaz, 2017; Friedli, 2021.

33. Avanza, Miaz, Péchu et Voutat, 2023.

34. Métrailler, 2020; Ehemann, 2023.

35. Monay, 2022.

36. Aubry, 2019.

37. Boughaba, 2017; Dafflon, 2019.

encore sur les représentations plurielles de la méritocratie entretenues par les clubs de cadres et de dirigeants racialisés³⁸.

DE L'UTILITÉ HEURISTIQUE D'UN DÉCENTREMENT

DES TERRAINS ET D'UNE MISE EN DIALOGUE DES CONCEPTS

Les débats n'en sont pas restés non plus à des divisions artificielles entre sociétés occidentales et « aires culturelles » où les processus de politisation seraient structurellement différents. L'enjeu a été de dépasser des conceptions restrictives de la politisation étroitement liées au processus d'acculturation électorale occidentale et peu adaptées à l'étude des contextes autoritaires³⁹ au sein desquels des formes de politisation se développent sur d'autres scènes sans que celles-ci soient nécessairement liées à la scène électorale. Les démarcations conceptuelles entre l'ici et l'ailleurs semblent de moins en moins résister à l'épreuve empirique, qui révèle plutôt l'importance de l'appropriation et la circulation des acteurs, des cadrages et des pratiques de politisation⁴⁰.

La volonté première du laboratoire était précisément de décloisonner les cadres théoriques en vigueur, d'abord conçus pour étudier les sociétés occidentales. Il s'agissait dès lors de les mettre à l'épreuve d'autres « aires culturelles » en menant un dialogue comparatif attentif à la sociohistoire des configurations politiques. Ces enjeux d'opérationnalisation de la notion de politisation sont liés à la question du repérage du politique⁴¹, elle-même liée au processus de construction de l'État et de différenciation du monde social (et particulièrement du champ politique) de l'autre. L'ouvrage *Résistances et protestations dans les sociétés musulmanes* a permis de penser sur un même continuum les mobilisations identifiées et reconnues comme telles par la littérature sur l'action collective et celles qui échappent à ses conceptualisations dominantes⁴², tout en questionnant les enjeux autour de l'attribution d'une signification politique aux formes de résistance.

38. Mesgarzadeh, 2017.

39. Bennani-Chraïbi, 2021b.

40. Bennani-Chraïbi, 2021.

41. Voutat, 2001.

42. Bennani-Chraïbi et Fillieule, 2003.

La notion de «carrière militante»⁴³ a été éprouvée dans différents contextes, pour rendre compte de l'engagement révolutionnaire des étudiant·es en Égypte⁴⁴ ou de celui des chrétiens de gauche dans les mouvements sociaux des années 1970⁴⁵. Dans une démarche visant à dépasser une approche stato-centrée de la politisation et à partir d'une enquête sur les élections au Maroc, des travaux soulignent les acculturations mutuelles entre professionnels du politique et relais électoraux des quartiers populaires. Ces derniers se socialisent à la «politique pragmatique» promue par des relais électoraux dits «dépolitisés» dans la littérature, qui eux s'approprient les codes de la politique officielle, montrant ainsi les hybridations et circulations de manières de faire de la politique⁴⁶. Les recherches sur la transmission intergénérationnelle des dispositions à l'engagement militant, qu'elles portent sur des contextes démocratiques⁴⁷ ou autoritaires⁴⁸, montrent que l'appropriation des héritages politiques par les enfants de militant·es ne se limite pas aux rapports directs avec le champ politique, mais fait intervenir une pluralité de sphères de vie (éducative, familiale, professionnelle, amicale).

LA POLITISATION SAISIE PAR LES CRISES POLITIQUES

Au croisement de la sociologie des mobilisations et des crises politiques⁴⁹, plusieurs travaux ont également traité des conjonctures de remise en cause de l'ordre politique. Ces recherches ont notamment montré les effets des logiques d'identification sur la politisation, en mettant en lumière la manière dont les catégories d'appartenance au monde social façonnent les processus de mobilisation et les revendications portées par les mouvements sociaux⁵⁰. Par extension, plusieurs membres du CRAPUL se sont intéressés aux crises politiques, telles que les mobilisations de grande ampleur, soulèvements populaires, révolutions, coups

43. Fillieule, 2001.

44. Ramzy, 2019.

45. Descloux, 2022.

46. Bennani-Chraïbi, 2016.

47. Masclat, 2017.

48. Hivert, 2020.

49. Dobry, 1986.

50. Surdez, Voegtli et Voutat, 2010.

d'État et scandales politiques. En portant un regard attentif à la dynamique processuelle et à l'issue contingente de ces séquences⁵¹, ces recherches ont permis de dégager les ressorts de la scandalisation et de la (dé)légitimation des systèmes politiques⁵². Elles ont aussi rendu compte des processus de désamorçage des scandales, notamment via l'institutionnalisation de nouvelles règles de droit⁵³. À rebours d'une analyse réifiante et « par le haut », ces travaux ont souligné la nécessité, pour comprendre la politisation de certains phénomènes, de l'articuler aux paramètres situationnels⁵⁴, aux dynamiques locales⁵⁵ et aux configurations d'interaction⁵⁶, mais aussi aux trajectoires des acteur-trices se mobilisant⁵⁷.

CONTENU DE L'OUVRAGE

Le présent ouvrage se donne pour but de rendre compte, de manière nécessairement imparfaite, de ce foisonnement d'échelles, de perspectives et de contextes qui s'est exprimé lors de ces vingt années au CRAPUL. Il s'organise autour de deux axes, constitués lors de la journée d'étude de 2022⁵⁸, et se compose de travaux originaux présentés à cette occasion, ainsi que de contributions d'ancien-nes membres du laboratoire.

LES DYNAMIQUES COLLECTIVES DE LA POLITISATION : DROIT, MARCHÉ ET INSTITUTIONS

Le premier axe s'intéresse à la politisation de faits sociaux en prenant les collectifs comme point d'entrée. Il comprend des travaux sur la manière dont les organisations, mouvements sociaux, groupes d'intérêt ou institutions se saisissent de causes pour les

51. Rayner, 2007 ; Bennani-Chraïbi et Fillieule, 2012 ; El Chazli et Rayner, 2014.

52. Rayner, Thétaz et Voutat, 2016 ; Thétaz, 2019.

53. Rayner et Voutat, 2019.

54. Rayner, 2005.

55. El Chazli, 2018.

56. Carnac, 2020 ; Pohl, 2023.

57. Voegtli, 2016.

58. Nous tenons à ce titre à remercier les personnes qui ont gracieusement accepté de se plier à l'exercice de la discussion des textes présentés lors de cette journée : Camille Hamidi, Catherine Leclercq, Mounia Bennani-Chraïbi, Olivier Fillieule, Hervé Rayner et Bernard Voutat.

convertir en objets de débat public. Cet axe propose ainsi de revenir sur les dynamiques d'émergence, les conditions de développement et les logiques de publicisation de problèmes sociaux. En portant un regard attentif aux effets des environnements institutionnels sur les diverses formes d'activisme, cet axe intègre les travaux qui se sont attachés à identifier les acteurs, réseaux et stratégies de visibilisation et de mise en problème qui participent à l'émergence de « causes » ou à l'irruption de problèmes publics dans l'agenda politique. Cet axe se concentre ainsi sur les structures collectives comme agents de politisation et a donné lieu à plusieurs travaux sur les processus de mise en politique des problèmes publics, ainsi que sur les usages et les effets de nouvelles règles de droit. Il rassemble à cet égard des contributions issues de la sociologie du droit, particulièrement attentives aux écarts entre la lettre et la pratique des textes réglementaires, ou encore aux effets de légitimation et de délégitimation que supposent les luttes pour défaire des normes ou en instituer de nouvelles.

Selon cette perspective, la contribution de Tamara Constantin interroge l'échec en votation de la loi sur les crimes et délits contre l'ordre constitutionnel et la sûreté intérieure de 1921 en Suisse, en dépit de la panique morale qui la sous-tendait et d'un rapport de force initialement très favorable. En revenant sur le contexte de profonde inquiétude à l'égard du mouvement ouvrier après la grève générale de 1918, son texte montre comment des conflits sociaux sont construits et politisés sous l'angle d'une menace susceptible d'être traitée par le droit pénal. L'analyse du processus législatif d'institution de mesures censées protéger la sécurité intérieure met ensuite en lumière les obstacles auxquels se heurtent les lois sur la protection d'État en démocratie helvétique.

De son côté, Jonathan Miaz propose de saisir empiriquement les marges de manœuvre dont disposent les personnes censées appliquer le droit et la manière dont elles façonnent l'action politique. En s'intéressant à la mise en œuvre du droit d'asile en Suisse par le Secrétariat d'État aux migrations et à son usage par les acteur-trices de la défense juridique des migrants, son chapitre permet d'éclairer la manière dont le conflit politique sur la politique d'asile se poursuit dans l'usage du droit par ces différentes

instances. Il traite ainsi du phénomène de judiciarisation de la politique d'asile, par ailleurs repérable par la politisation de la mise en œuvre du droit d'asile par les parlementaires.

Enfin, le chapitre de Fiona Friedli étudie le droit en tant que pratique, à partir d'une enquête ethnographique sur la régulation judiciaire des contentieux familiaux en Suisse. Elle s'intéresse aux audiences publiques du Tribunal fédéral, un lieu d'observation privilégié de la porosité entre droit et politique dans lequel des formes d'activisme politique à bas bruit peuvent être observées de la part des juges. Elle observe à cette fin notamment la mise en scène des conflits d'interprétation du droit entre les différents juges qui siègent au sein de la deuxième Cour de droit civil du Tribunal fédéral, les usages parfois ambigus de la procédure et les activités des juges sur d'autres scènes sociales que celle du tribunal.

Le texte de Philip Balsiger s'éloigne de la sociologie des usages du droit pour aborder la façon dont le champ économique fait l'objet d'appropriations à caractère politique. Il étudie particulièrement la façon dont les marchés, auparavant vus comme le théâtre de simples processus de production et de distribution, sont devenus des arènes politiques conditionnées par deux tendances croisées : celles d'une marchandisation du politique et d'une politisation des marchés impliquant des acteurs répartis sur un continuum entre un pôle commercial et un pôle activiste. Par ailleurs, en observant de près les bénévoles d'une ONG, il s'intéresse aussi aux conséquences individuelles en montrant que les effets de politisation chez les consommateur·rices ne sont pas toujours ceux escomptés quand les individus changent leurs pratiques sans pour autant s'inscrire dans une lutte politique plus large.

Cet axe se conclut par une invitation à la montée en généralité, dans laquelle Alexandre Lambelet et Michaël Voegtli proposent une réflexion théorique éclairée de plusieurs études de cas sur la relation entre les institutions et les individus qui les peuplent. Ils adoptent une perspective interactionniste et processuelle visant à tenir ensemble les effets croisés de la socialisation des individus par les institutions, d'une part, et de la transformation de ces dernières par des acteurs mobilisés en leur sein, d'autre part.

LES DYNAMIQUES INDIVIDUELLES DE LA POLITISATION: ÉVÉNEMENTS, MOUVEMENTS SOCIAUX ET ORGANISATIONS

Le second axe s'intéresse à la politisation au niveau individuel et invite à penser celle-ci en lien avec les entreprises de politisation des causes, notamment au travers des formes de réappropriation dont elles font l'objet. Cet axe propose dans un premier temps d'interroger la politisation comme forme d'apprentissage proprement politique et comme mesure des écarts à la compétence politique. Il comprend la politique comme un champ spécialisé relativement autonome, fondé sur des règles spécifiques qui requièrent une capacité technique pour s'y repérer. La politisation mesure ici les degrés de compétence pour appréhender et se livrer au jeu de la politique, et s'intéresse à la manière dont des sentiments d'(il)légitimité fondent des distances au champ politique.

Cet axe aborde ainsi d'autres formes de politisation que celles qui se structurent autour de la seule participation électorale. Il s'efforce ainsi de penser les interactions entre l'activité politique ou militante et les autres sphères de la vie. Un intérêt particulier est aussi prêté aux identifications sociales, aux représentations des hiérarchies du monde social (notamment les rapports de genre et de classe), aux formes d'(auto)classement et à la manière dont elles génèrent des conflits ou des formes de distinction avec d'autres groupes sociaux. En ce sens, il ne s'agit pas seulement de prendre en compte les dispositions qui favorisent l'entrée dans le militantisme, mais aussi la façon dont l'engagement militant produit en retour des effets socialisateurs et participe d'une reconfiguration des visions du monde et des pratiques militantes.

Nicolas Lenci explore ainsi le rapport au politique des consultant-es du secteur privé qui militent pour En marche et le paradoxe apparent posé par leur déni de toute posture militante. Ces marcheur-euses se distinguent par leur entreprise de légitimation des rapports de domination et des inégalités, en posant leur propre parcours comme exemple méritocratique. Leur engagement semble se cantonner à la mise à distance des métiers de la politique et de l'affiliation partisane au profit de la promotion de soi et des savoirs économiques auxquels ils ont été formés.

À l'autre extrémité de l'espace social, Aldo Rubert montre dans son chapitre comment la participation au mouvement des « gilets jaunes » peut produire des conséquences dans des sphères de vie débordant le strict périmètre du militantisme. En déplaçant la focale sur les temps froids de la mobilisation, il s'intéresse aux effets générateurs de la participation au mouvement des gilets jaunes, plus précisément en termes de rapports à l'écologie, à travers un projet de paniers solidaires qui permet par ailleurs d'entretenir les sociabilités locales dans un contexte de hausse des coûts de l'engagement et de démobilisation. En étudiant l'évolution des formes de consommation et de sociabilité de personnes issues du bas de l'espace social, il constate un renforcement de dispositions préexistantes à la consommation engagée chez des classes moyennes socialisées à l'écologisme, tandis que chez des primo-manifestants des classes populaires, il permet de concilier aspirations politiques et contraintes budgétaires.

Zakaria Bendali montre quant à lui que le « complotisme » des gilets jaunes, loin de s'apparenter à une déficience cognitive, fonctionne comme une ressource de la politisation qui permet à ses enquêtés de contester le monopole des détenteurs du savoir légitime. Ce faisant, son chapitre discute les critères mobilisés par les chercheurs et chercheuses pour définir la compétence politique et souligne l'importance des critiques profanes, même quand celles-ci sont disqualifiées, car énoncées dans des formes considérées comme illégitimes.

Joseph Hivert s'intéresse, sous l'angle d'une unité de génération militante, aux acteur-trices du Mouvement du 20 février (M20F) au Maroc. Cette perspective, qui invite à saisir empiriquement la dynamique générationnelle au sein d'un groupe donné, le conduit à porter une attention particulière aux effets socialisateurs de l'événement sur une micro-cohorte. Son travail montre ainsi comment l'expérience collective façonne un nouveau sentiment d'appartenance et transforme durablement les attitudes et les comportements politiques des personnes enquêtées.

À partir de la trajectoire d'un activiste du Hirak du Rif (2016-2017) au Maroc, Ahmed Chapi rend compte, en termes de socialisation politique, des processus qui mènent les individus à

rejeter les organisations politiques lors de la séquence contestataire. Il souligne la rencontre entre des dispositions anti-organisations militantes et la logique situationnelle de lutte entre organisations militantes et activistes sans appartenance. Il montre comment le désenchantement dans les luttes passées, notamment au sein du M20F, peut amener à tenter d'imposer une identité de mouvement contre les organisations politiques et à faire émerger des leaders profanes. Dès lors, sa contribution montre tout l'intérêt d'adopter une approche microsociologique de la socialisation politique, à la fois dispositionnelle et contextuelle, pour rendre compte des conséquences des mouvements sociaux et des transformations dans les manières de lutter collectivement.

Dans leur chapitre, Alexandre Dafflon et Camille Masclet se proposent d'enrichir les apports d'une approche large des instances et des périodes de socialisation politique, attentive à l'aménagement des acquis antérieurs et à la construction de nouveaux savoir-faire et savoir-être sous l'effet d'une multiplicité d'agents. Selon cette approche, Alexandre Dafflon s'emploie à saisir les effets socialisateurs d'un groupe qui ne présente a priori aucun objectif politique (les sociétés de jeunesse campagnardes) et montre comment il produit néanmoins des manières de se positionner fortement structurées par des rapports de classe et de genre ayant des effets dans d'autres contextes, notamment politique. De son côté, Camille Masclet adopte une perspective large sur la socialisation féministe, en étudiant ensemble la transmission intergénérationnelle de rapports à la politique et celle de rapports politiques au monde social.

RÉFÉRENCES

ACHIN Catherine et Delphine NAUDIER (2010), « Trajectoires de femmes "ordinaires" dans les années 1970. La fabrique de la puissance d'agir féministe », *Sociologie*, vol. 1, n° 1, pp. 77-93.

AGULHON Maurice (1970), *La République au village. Les populations du Var de la Révolution à la II^e République*, Paris: Seuil.

AUBRY Agnès (2019), *Gouverner les «indésirables» par le bénévolat. Sociologie politique de la mise au travail gratuit*, Thèse de doctorat en science politique, Université de Lausanne.

AVANZA Martina (2009), «Les femmes padanes militantes dans la ligue du nord, un parti qui “l’a dure”», Olivier FILLIEULE (dir.), *Le sexe du militantisme*, Paris: Presses de Sciences Po, pp. 143-165.

AVANZA Martina, Jonathan MIAZ, Cécile PÉCHU et Bernard VOUTAT (2023), *Militantismes de guichet. Perspectives ethnographiques*, Lausanne: Antipodes.

BEAUMONT Amélie, Raphaël CHALLIER et Guillaume LEJEUNE (2018), «En bas à droite. Travail, visions du monde et prises de position politiques dans le quart en bas à droite de l’espace social», *Politix*, vol. 2, n° 122, pp. 9-31.

BENNANI-CHRAÏBI Mounia (2016), «Politisations différentielles et acculturations mutuelles en contexte autoritaire. Ethnographie d’une inversion du cens électoral», *Politix*, vol. 1, n° 113, pp. 141-169.

BENNANI-CHRAÏBI Mounia (2021), «Poursuivre le dialogue sur la politisation», *Politique africaine*, vol. 161-162, n°s 1-2, pp. 293-308.

BENNANI-CHRAÏBI Mounia (2021), *Partis politiques et protestations au Maroc (1934-2020)*, Rennes: Presses universitaires de Rennes.

BENNANI-CHRAÏBI Mounia et Olivier FILLIEULE (2003), *Résistances et protestations dans les sociétés musulmanes*, Paris: Presses de Sciences Po.

BENNANI-CHRAÏBI Mounia et Olivier FILLIEULE (2012), «Pour une sociologie des situations révolutionnaires», *Revue française de science politique*, vol. 62, n° 5, pp. 767-796.

BOUGHABA Yassin (2017), *Citoyennetés populaires en Suisse: Sociabilités et politique à Renens (1945-2013)*, Thèse de doctorat en sociologie, Universités de Lausanne et de Nantes.

BOUGHABA Yassin, Alexandre DAFFLON et Camille MASCLÉ (2018), «Introduction. Socialisation (et) politique. Intériorisation de l’ordre social et rapport politique au monde», *Sociétés contemporaines*, vol. 4, n° 112, pp. 5-21.

BOURDIEU Pierre (1979), *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris: Minuit.

- BOURDIEU Pierre (2012), *Sur l'État. Cours au Collège de France (1989-1992)*, Paris : Seuil/Raisons d'agir.
- BRAUNSTEIN Ruth (2017), *Prophets and Patriots. Faith in Democracy across the Political Divide*, Berkeley : University of California Press.
- BURGOS Elie (2018), *La composition partisane du Conseil fédéral et la «formule magique». Le consensus helvétique en question*, Thèse de doctorat en science politique, Université de Lausanne.
- CARNAC Romain (2020), «Imaginary Enemy, Real Wounds: Counter-Movements, "Gender Theory", and the French Catholic Church», *Social Movement Studies*, vol. 1, n° 19, pp. 63-81.
- COLLOVALD Annie et Frédéric SAWICKI (1991), «Le populaire et le politique. Quelques pistes de recherche en guise d'introduction», *Politix*, vol. 4, n° 13, pp. 7-20.
- CONVERSE Philip. E. (1964), «The Nature of Belief System in Mass Publics», in David E. APTER, *Ideology and Discontent*, New York : The Free Press.
- CRAMER Katherine J. (2016), *The Politics of Resentment: Rural Consciousness in Wisconsin and the Rise of Scott Walker*, Chicago : University of Chicago Press.
- DAFFLON Alexandre (2019), *La socialisation au village: encadrement des jeunes et apprentissage du politique en milieu rural*, Thèse de doctorat en science politique, Université de Lausanne et École des Hautes Études en Sciences Sociales.
- DÉLOYE Yves et Florence HAEGEL (2017), «Politisations : temporalités et échelles», in Olivier FILLIEULE, Florence HAEGEL, Camille HAMIDI et Vincent TIBERJ (dir.), *Sociologie plurielle des comportements politiques : je vote, tu contestes, elle cherche...*, Paris : Presses de Sciences Po, pp. 323-346.
- DÉLOYE Yves et Olivier IHL (1993), «La civilité électorale : vote et forclusion de la violence en France», *Cultures et Conflits*, n°s 9-10, pp. 75-96.
- DESCLOUX Gilles (2022), *Itinéraires de militants d'origine chrétienne dans les années 68 en Suisse romande : configurations, biographies et parcours de vie*, Thèse de doctorat en science politique, Universités de Lausanne et Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

- DOBRY Michel (1986), *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations intersectorielles*, Paris : Presses de Sciences Po.
- DUCHESNE Sophie et Florence HAEGEL (2004), «La politisation des discussions, au croisement des logiques de spécialisation et de conflictualisation», *Revue française de science politique*, vol. 6, n° 54, pp. 877-909.
- EHEMANN Marine (2023), «“Le droit, ce n’est pas la justice!”», *A Contrario*, vol. 1, n° 34, pp. 43-59.
- EL CHAZLI Youssef (2018), *Devenir révolutionnaire à Alexandrie : contribution à une sociologie historique du surgissement révolutionnaire en Égypte*, Thèse de doctorat en science politique, Universités de Lausanne et Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- EL CHAZLI Youssef et Hervé RAYNER (2014), «Une dynamique émergente : le processus révolutionnaire à Alexandrie, janvier-février 2011 », in Michel CAMAU et Frédéric VAIREL (dir.), *Soulèvements et recompositions politiques dans le monde arabe*, Montréal : Presses de l’Université de Montréal.
- ELIAS Norbert (1991a), *La société des individus*, Paris : Fayard.
- ELIAS Norbert (1991b), *Mozart. Sociologie d’un génie*, Paris : Le Seuil.
- ELIAS Norbert (1994), *La civilisation des mœurs*, Paris : Calmann-Lévy.
- ELIASOPH Nina (1998), *Avoiding Politics. How Americans Produce Apathy in Everyday Life*, Cambridge : Cambridge University Press.
- FILLIEULE Olivier (2001), «Propositions pour une analyse processuelle de l’engagement individuel. Post-scriptum», *Revue française de science politique*, vol. 1-2, n° 51, pp. 199-215.
- FILLIEULE Olivier, Vanessa MONNEY et Hervé RAYNER (2019), *Le métier et la vocation de syndicaliste. L’enquête suisse*, Lausanne : Antipodes.
- FRIEDLI Fiona (2021), *Régulation des relations familiales et reproduction de l’ordre de genre : des transformations du droit à la justice en action*, Thèse de doctorat en science politique, Université de Lausanne.
- GAMSON William A. (1992), *Talking Politics*, Cambridge : Cambridge University Press.

- GAXIE Daniel (1978), *Le Cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*, Paris: Seuil.
- GILBERT Claude (2003), « La fabrique des risques », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 1, n° 114, pp. 55-72.
- GOTTRAUX Philippe et Cécile PÉCHU (2012), *Militants de l'UDC. La diversité sociale et politique des engagés*, Lausanne: Antipodes.
- HAMIDI Camille (2010), « Catégorisations ethniques ordinaires et rapport au politique. Éléments sur le rapport au politique des jeunes des quartiers populaires », *Revue française de science politique*, vol. 4, n° 60, pp. 719-743.
- HASSENTEUFEL Patrick (2010), « Les processus de mise sur agenda: sélection et construction des problèmes publics », *Informations sociales*, vol. 1, n° 157, pp. 50-58.
- HILGARTNER Stephen et Charles L. BOSK (1988), « The Rise and Fall of Social Problems: A Public Arenas Model », *American Journal of Sociology*, vol. 1, n° 94, pp. 53-78.
- HIVERT Joseph (2020), *Les enfants du militantisme. Transmission intergénérationnelle des dispositions politiques en contexte autoritaire (Maroc, des années 1970 à nos jours)*, Thèse de doctorat en science politique, Université de Lausanne.
- HUGUES Fanny (2023), « Getting by in rural France: La débrouille as a form of quiet popular resistance? », *European Journal of Cultural and Political Sociology*, vol. 10, n° 1, pp. 127-151.
- LAGROYE Jacques (dir.) (2003), *La politisation*, Paris: Belin.
- POUX François, Laurent LE GALL et Michel OFFERLÉ (dir.) (2012), *La politique sans en avoir l'air: Aspects de la politique informelle XIX^e-XXI^e siècle*, Rennes: Presses universitaires de Rennes.
- MASCLET Camille (2017), *Sociologie des féministes des années 1970: analyse localisée, incidences biographiques et transmission familiale d'un engagement pour la cause des femmes en France*, Thèse de doctorat en sociologie, Universités de Paris 8 Vincennes-Saint-Denis et Lausanne.
- MAURER Sophie (2000), « École, famille et politique: socialisations politiques et apprentissages de la citoyenneté, Bilan des recherches en science politique », *Dossiers d'études. Allocations familiales*, n° 16.

MESGARZADEH Samina (2017), *Les clubs de cadres et de dirigeants radicalisés en région parisienne: genèse et structuration d'un espace de regroupement et de mobilisation*, Thèse de doctorat en sociologie, Université de Lausanne et École des Hautes Études en Sciences Sociales.

MÉTRAILLER Marie (2020), *Du droit au logement au droit du logement. L'Association suisse des locataires entre action politique et juridique*, Thèse de doctorat en science politique, Université de Lausanne.

MIAZ Jonathan (2017), *Politique d'asile et sophistication du droit: pratiques administratives et défense juridique des migrants en Suisse (1981-2015)*, Thèse de doctorat en science politique, Universités de Lausanne et Strasbourg.

MISCHI Julian (2003), «Travail partisan et sociabilités populaires. Observations localisées de la politisation communiste», *Politix*, vol. 63, n° 3, pp. 91-119.

MONAY Stephanie (2022), «*Il n'y a pas de place pour les petites princesses*». *Sociologie de l'engagement volontaire féminin dans l'Armée Suisse*, Thèse de doctorat en science politique, Universités de Lausanne et Lyon 1.

MONNEY Vanessa (2020), *Où sont les femmes dans les syndicats en Suisse? Une analyse localisée d'un processus de féminisation en cours*, Thèse de doctorat en science politique, Universités de Lausanne et Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

POHL Nicholas (2023), *Out of the workplace, into the streets? Tactical change in labor contention in Spain (2000-2017)*, Thèse de doctorat en science politique, Université de Lausanne.

RAMZY Farah (2019), *Renegotiating Politics on campus: students in post-2011 Egypt*, Thèse de doctorat en science politique, Universités de Lausanne et Paris Nanterre.

RAYNER Hervé (2005), *Les scandales politiques. L'opération «mains propres» en Italie*, Paris: Michel Houdiard.

RAYNER Hervé (2007), *Dynamique du scandale. De l'affaire Dreyfus à Clearstream*, Paris: Le Cavalier Bleu.

RAYNER Hervé, Fabien THÉTAZ et Bernard VOUTAT (2016), «Les institutions politiques suisses à l'épreuve: le scandale des fiches

(1989-1990) », in Malik MAZBOURI et François VALLOTTON (dir.) *Scandale et histoire*, Lausanne : Antipodes.

RAYNER Hervé et Bernard VOUTAT (2019), « L'État "fouineur" saisi par le droit », *Cultures & Conflits*, vol. 2-3, n°s 114-115, pp. 139-170.

RENKENS Marc (2018), *Droit et politique dans la révision totale de la Constitution de la Suisse (1965-2003) : Usages politiques d'une procédure et expertise juridique*, Thèse de doctorat en science politique, Université de Lausanne.

SAINSAULIEU Ivan et Muriel SURDEZ (2012), *Sens politiques du travail*, Paris : Armand Colin.

SCHORDERET Pierre-Antoine (2005), *Élire, voter, signer. Pratiques de vote, luttes politiques et dynamiques d'institutionnalisation de la démocratie en Suisse au dix-neuvième siècle*, Thèse de doctorat en science politique, Université de Lausanne.

SCOTT James. C. (1990), *Domination and the Arts of Resistance. Hidden Transcripts*, New Haven : Yale University Press.

SIBLOT Yasmine (2018), « Entretenir un rapport mobilisé à sa condition sociale en milieu populaire. Engagement syndical et sociabilité parmi des ouvrières de blanchisserie », *Sociétés contemporaines*, vol. 1, n° 109, pp. 65-92.

SURDEZ Muriel, Michaël VOEGTLI et Bernard VOUTAT (2010), *Identifier – s'identifier. À propos des identités politiques*, Lausanne : Antipodes.

THÉTAZ Fabien (2019), « Entre secret et publicité : la police politique durant la Guerre froide », *Cultures & Conflits*, vol. 2-3, n°s 114-115, pp. 109-138.

VOEGTLI Michaël (2016), *Une cause modèle. La lutte contre le sida en Suisse (1982-2008)*, Lausanne : Antipodes.

VOUTAT Bernard (1996), « La codification du vote en Suisse (1848-1918), fédéralisme et construction du citoyen », *Genèses*, n° 23, pp. 76-99.

VOUTAT Bernard (2001), « La science politique ou le contournement de l'objet », *Espace Temps*, n°s 76-77, pp. 6-15.

PREMIÈRE PARTIE

**LES DYNAMIQUES COLLECTIVES
DE LA POLITISATION :
DROIT, MARCHÉ ET INSTITUTIONS**

POLITISATION ET JURIDICISATION DE LA SÉCURITÉ EN SUISSE

LE CAS DE LA LOI SUR LES CRIMES ET DÉLITS CONTRE L'ORDRE CONSTITUTIONNEL ET LA SÛRETÉ INTÉRIEURE DE 1921

TAMARA CONSTANTIN

Le 24 septembre 1922, le projet de loi sur les crimes et délits contre l'ordre constitutionnel et la sûreté intérieure, mieux connu sous le nom de « Lex Häberlin I », échoue de justesse en votation¹. Combattue par la gauche, cette révision du droit pénal, proposée en parallèle d'une initiative anticomuniste visant au maintien de l'ordre public, fait suite au « traumatisme » des milieux bourgeois liés à la grève générale de 1918 et à la crainte de faire face à des troubles sociaux de grande ampleur. Or, si l'éventualité d'une menace révolutionnaire est largement acceptée et répand la peur chez les représentants de l'État et au sein de la population, des milieux proches du bloc bourgeois manifestent des réticences face aux mesures proposées par le Conseil fédéral et acceptées par une majorité aux Chambres. Comment, en dépit du fait qu'une menace provoque de vives inquiétudes, les réformes du droit pénal suscitent-elles des controverses sur les moyens à mettre en œuvre pour préserver la sûreté intérieure ? Tel que le suggérait Michel Dobry à propos du renseignement politique intérieur, nous examinerons cette séquence sous l'angle de la sociologie des processus de légitimation, qui permettent d'éclairer plus largement les règles du jeu politique².

1. Je remercie chaleureusement Alexandre Dafflon, Olivier Fillieule, Catherine Leclercq, Hervé Rayner, Aldo Rubert et Benard Voutat pour leurs remarques et commentaires sur ce chapitre.

2. Dobry, 1997.

Les termes « bloc bourgeois » désignent l'alliance des partis « bourgeois » et des directions de secteurs stratégiques liés à l'économie ou à l'armée notamment. Les partis « bourgeois », qui se définissent comme tels par opposition aux socialistes, regroupent les formations de la droite traditionnelle, libérale-radical, catholique-conservatrice et agrarienne. Dès la fin du XIX^e siècle, les radicaux et conservateurs-catholiques, jusqu'alors ennemis politiques, s'allient pour lutter contre un ennemi commun représenté par le mouvement ouvrier, en progression depuis 1870. Ce rapprochement se traduit par l'octroi par les radicaux d'un siège au Conseil fédéral aux conservateurs-catholiques en 1891, puis d'un second en 1919. En 1929, cette alliance est étendue à la formation politique agrarienne, qui entre également au gouvernement. Aux Chambres, cette alliance donne lieu à la constitution d'une coalition bourgeoise, désignée par « camp bourgeois » dans ce chapitre. Souvent présenté comme un front uni contre les socialistes, le camp bourgeois recoupe néanmoins des prises de position hétérogène. Cette contribution met ainsi en lumière la persistance d'anciens antagonismes, notamment sur la question du fédéralisme et des libertés, entre radicaux et libéraux. Elle révèle aussi, en creux, des traditions différentes entre les sections cantonales, tributaires de particularismes locaux.

À l'instar d'autres problèmes publics, la constitution d'une menace en préoccupation légitime réclamant l'intervention de l'État requiert un travail de construction sociale³. Avant d'être collectivement reconnus comme des dangers pour la protection de l'État, des phénomènes sont investis par des groupes d'acteur-trices qui parviennent, dans certaines conjonctures, à les faire exister en tant que menace⁴. Suivant le modèle proposé par Goode et Ben-Yehuda en 1994, l'inquiétude publique face à ces phénomènes peut aussi provoquer, sous certaines conditions, ce qui est identifié sous le nom de « paniques morales »⁵. Celles-ci sont repérables à

3. Becker, 2020 [1985]; Gusfield, 2009 [1981].

4. Bonelli, 2017.

5. Goode, Ben-Yehuda, 2009 [1994]; Cohen, 2011 [1972].

plusieurs caractéristiques : une inquiétude collective générée par un événement, une hostilité à l'égard de ses responsables, un consensus ou, a minima, une résonance sociale sur leur dangerosité, une disproportion de la représentation de la menace et une volatilité de la panique morale, qui peut ou non, laisser derrière elle un héritage institutionnel et culturel⁶. En s'intéressant aux ressorts complexes du développement de paniques morales, Goode et Ben-Yehuda montrent que de larges couches de la population peuvent être à son origine⁷. Un événement déclencheur, interprété comme révélateur d'une menace latente, suscite la peur. L'expression d'inquiétudes et l'action d'autres secteurs, comme la presse et les instances étatiques, sont alors le reflet de peurs plus largement répandues. Des groupes puissants peuvent aussi délibérément fabriquer une panique morale pour détourner l'attention publique d'un autre problème. Finalement, elles peuvent également émerger au sein de groupes d'action qui parviennent à imposer leur représentation du phénomène. Des « entrepreneurs de morale », selon la formule de Howard Becker⁸, dont les motivations varient, définissent des comportements jugés menaçants, se mobilisent et réclament des mesures pour s'en prémunir. Dans le cas qui nous intéresse, à l'instar de Goode et Ben-Yehuda, qui voyaient dans le *grassroots model* et l'*interest group theory* des modèles complémentaires, le déclenchement de la grève générale en 1918 réactualise des peurs anciennes au sein des milieux bourgeois. Un activisme émerge chez le personnel politique et les représentants de l'ordre, qui recadrent les antagonismes sociaux sous l'angle d'une menace révolutionnaire. Ce cadrage est ensuite repris par des milices, qui réclament à leur tour des mesures légales. Confronté à une réaction médiatique et publique, le Conseil fédéral élabore un projet de loi pénale, finalement rejeté en votation quatre ans après la grève, malgré un rapport de force politique initialement très favorable.

Cette contribution propose dès lors de questionner cet étonnant refus sous l'angle des contraintes de légitimation auxquelles

6. Ces cinq traits sont conceptualisés de la manière suivante : *concern, hostility, consensus, disproportion, volatility*. Goode, Ben-Yehuda, 2009.

7. *Idem.*

8. Becker, 2020 [1985].

ce type de loi doit se soumettre. En traitant de l'émergence d'une panique morale dans le cadre de la grève générale et de la création d'un dispositif légal censé juguler le danger, nous reviendrons sur les processus par lesquels des antagonismes sociaux en viennent à être pensés et traités comme des enjeux de protection de l'État. Ce travail prendra appui sur les discours politiques et médiatiques à propos de la grève générale, afin de montrer que sa responsabilité est attribuée à des *folk-devils* par des acteur-trices revendiquant des moyens pour se prémunir contre la menace. Nous reviendrons ensuite sur la croisade morale menée par une milice à travers un usage propagandiste de l'initiative, qui parvient à mettre à l'agenda une révision du droit pénal, en portant ainsi un regard attentif aux « pratiques et aux croyances qui, consciemment ou non, de bon ou de mauvais gré, épisodiquement ou de façon continue, contribuent à “produire de la politique” »⁹. Finalement, nous examinerons le projet de loi présenté par le Conseil fédéral, son adoption aux Chambres et son échec en votation.

CONSTRUCTION D'UNE MENACE BOLCHÉVIQUE DURANT LA GRÈVE GÉNÉRALE

À la fin de la Première Guerre mondiale¹⁰, dans un contexte international marqué par l'effondrement des Empires centraux et des vagues révolutionnaires en Russie, en Autriche-Hongrie et en Allemagne, des tensions sociales de plus en plus fréquentes inquiètent les milieux bourgeois et le Conseil fédéral¹¹.

9. Lagroye, 2003, p. 4.

10. L'historien Odd Arne Westad, 2019, fait remonter l'origine de la guerre froide à la fin du XIX^e, dans la confrontation de deux modèles politico-économiques après la crise économique de 1893. La fin de la Première Guerre mondiale, qui avait nourri les mouvements socialistes critiques désireux de renverser et remplacer les régimes capitalistes, engendre l'intensification de conflits idéologiques. Ce cas d'exemple suisse soutient cette thèse.

11. À cette période et jusqu'en 1943, le Conseil fédéral est exclusivement composé de députés bourgeois : Felix-Louis Calonder (radical), Gustave Ador (libéral), Giuseppe Motta (conservateur-catholique), Edmund Schulthess (radical), Robert Haab (radical), Eduard Müller (radical), Camille Decoppet (radical). De formation juridique et haut gradés dans l'armée, tous ont exercé les métiers d'avocat ou de procureur. Proches du secteur de l'industrie, de la haute finance, de l'armée et du pouvoir judiciaire, les conseillers fédéraux évoluent dans des cercles où les concessions faites à la classe ouvrière sont perçues comme un signe de faiblesse. La crainte d'être considéré comme un gouvernement laxiste en période de troubles a considérablement durci l'attitude des autorités face aux mouvements sociaux.

Interprétés à la lumière des mouvements révolutionnaires qui bouleversent l'Europe, ces troubles intérieurs renforcent un sentiment d'alarme chez les responsables politiques¹², dans l'espace germanophone en particulier, par ailleurs alimenté par la deuxième vague de la grippe espagnole, qui perturbe la marche ordinaire de nombreux secteurs. Ces inquiétudes s'aggravent encore lorsque le Parti socialiste suisse (PSS) et l'Union syndicale suisse (USS) formulent un projet d'ultimatum adressé au gouvernement en janvier 1918 et menacent de déclencher une grève générale illimitée¹³. Le Conseil fédéral, préparé depuis l'été à faire face à un conflit social de grande envergure, répond en levant des troupes pour maintenir l'ordre dans les villes. Robert Grimm, figure marquante du mouvement ouvrier suisse connue pour ses connexions internationales, fonde en réaction le Comité d'Olten en février 1918, qui établit, puis élargit, une liste de revendications à adopter pour répondre aux besoins les plus urgents de la classe ouvrière¹⁴. Qualifié de « soviét d'Olten », le comité est présenté dans la presse comme une initiative bolchévique visant à « ruiner la force de résistance de la Suisse »¹⁵. Le 3 novembre, après plusieurs mois de négociations discrètes entre ses représentant-es et le gouvernement, le *Journal de Genève*, d'obédience libérale, somme le Conseil fédéral, « au nom du peuple suisse », de prendre des mesures pour arrêter « les bolchévistes » :

Le bolchévisme a gagné des millions à la solde de l'impérialisme allemand et dans le pillage de la Russie. Ces millions, il les dépense aujourd'hui dans le monde entier pour fomenter une révolution générale en faveur de l'impérialisme prolétarien. Partout il envoie des émissaires dont les portefeuilles sont bourrés

12. Pour un récit de la grève générale et de ses causes, voir: Vuilleumier 1977; Gautschi, 1968; Frey, 1969; AEHMO, 2018.

13. Cet ultimatum fait suite à la publication d'un projet de loi sur un service complémentaire introduisant une obligation de servir des travailleurs de 14 à 60 ans contre une modeste rémunération. L'ultimatum comporte un programme en trois points: renoncer à tout service civil et dédommager ceux qui y avaient été contraints, démobiliser l'armée et remettre les pleins pouvoirs du Conseil fédéral à une assemblée fédérale.

14. Le Comité d'Olten est composé de trois représentants politiques (socialistes), Robert Grimm, Friedrich Schneider, Rosa Block, ensuite remplacée par Firtz Platten, et quatre délégués des organisations syndicales, Karl Dürr, Konrad Ilg, Auguste Huggler et Franz Reichmann. Frey, 1969, pp. 69-70.

15. *Journal de Genève*, 2 août 1918.

de billets de banque et les portemonnaies garnis d'or. Partout il agit. Partout il agite. Partout il organise des comités, cadre des futurs soviets. La Hongrie est atteinte. L'Autriche et l'Allemagne sont contaminées. Il vise maintenant la Suisse et les pays de l'Entente. *Que font nos autorités? Rien.* [...] Aujourd'hui le peuple suisse se tourne vers le Conseil fédéral et le rend responsable des graves événements qui pourraient survenir s'il ne prenait pas immédiatement les mesures qui s'imposent [...].¹⁶

La presse contribuait par ailleurs à alimenter la crainte d'un soulèvement populaire en évoquant l'existence d'un fascicule publié par Lénine, qui avait longtemps séjourné en Suisse, concernant « les tâches de la gauche de Zimmerwald au sein du Parti socialiste suisse »¹⁷. La *Gazette de Lausanne* et la *Nouvelle Zürcher Zeitung* (NZZ) publiaient aussi, sous la plume d'un écrivain franco-russe antibolchevique, la traduction d'un « programme d'intentions révolutionnaires » d'un autre émigré russe ayant séjourné en Suisse¹⁸. Dans ce contexte, le Conseil fédéral repousse les demandes formulées par les porte-parole du Comité d'Olten, qui annoncent recourir à la grève en cas de nouvel échec des négociations. Le 6 novembre, sous les conseils du général Ulrich Wille, qui anticipe des activités révolutionnaires à l'occasion de l'anniversaire de la révolution russe, le Conseil fédéral, marqué par la grève des employés de banque au début du mois d'octobre avait suscité de vives craintes dans les milieux proches des partis bourgeois¹⁹, ordonne une occupation préventive de la ville de Zurich par des troupes militaires. Le Comité d'Olten réagit à cette occupation par des grèves de protestation, qui débouchent finalement sur un appel à la grève générale le 12 novembre 1918, au lendemain de l'armistice général, en faisant référence aux contextes étrangers :

Le Comité d'action d'Olten, représentant légitime des organisations ouvrières suisses a, en corrélation avec cette grève de

16. L'auteur souligne, *Journal de Genève*, 3 novembre 1918.

17. *Journal de Genève*, 3 octobre 1918.

18. *Gazette de Lausanne*, 29 octobre 1918.

19. Jost, 1983, p. 127.

protestation, qui a eu un cours aussi brillant, demandé le retrait immédiat des troupes. Cette revendication a été refusée par le Conseil fédéral. *À une époque où la pensée de la démocratie et de la liberté triomphe à l'étranger, au moment historique où les États jusqu'ici monarchistes vacillent, où les couronnes roulent dans la poussière, au moment solennel où les peuples de l'Europe se réveillent d'une nuit d'horreur et de terreur et veulent prendre eux-mêmes leurs destinées en main*, le Conseil fédéral de la « plus vieille démocratie de l'Europe » s'empresse d'étrangler le peu de liberté dont jouit encore le pays, de proclamer l'état de siège et de dominer le peuple au moyen des baïonnettes et des mitrailleuses.²⁰

Pour le Conseil fédéral et la majorité bourgeoise des Chambres, le Comité d'Olten, qui se réfère en effet aux révolutions à l'étranger pour appuyer ses revendications²¹, cherche à importer les « expériences révolutionnaires et anarchistes qui ensanglantent la Russie »²². Ainsi, de manière unanime, les présidents des groupes parlementaires bourgeois demandent au gouvernement la fermeté pour rétablir l'ordre afin « que les atrocités d'une guerre civile » soient évitées²³. Estimant qu'il fait face aux « agissements de représentants de la terreur bolchévique »²⁴, le Conseil fédéral ordonne une nouvelle levée de troupes et pose un ultimatum aux représentants du Comité d'Olten exigeant la cessation de la grève sans condition. Menacés par le Conseil fédéral, ces derniers révoquent la grève le 14 novembre au matin²⁵.

20. L'auteur souligne. Appel du Comité d'Olten, 11 novembre 1918.

21. Il s'agit d'un programme en neuf points: 1) renouveler le Conseil national d'après la proportionnelle; 2) droits de vote et d'éligibilité des femmes; 3) introduction du droit au travail pour tous; 4) introduction de la semaine de 48 heures; 5) démocratisation de l'armée; 6) en accord avec les producteurs paysans, assurer le ravitaillement; 7) assurance vieillesse et invalidité; 8) monopole de l'État sur les importations et l'exportation; 9) paiement des dettes publiques par les possédants.

22. Félix-Louis Calonder, président de la Confédération, BO, 12 novembre 1918; FF, 20 novembre 1918.

23. Signe que la perception de la menace s'est passablement transformée entre 1918 et 1921, ce discours, qui reflète le ton des présidents des groupes parlementaires bourgeois, est prononcé par le libéral genevois Frédéric-Jules de Rabours, qui refusera l'entrée en manière et s'opposera à la Lex Häberlin I en 1922. BO, 13 novembre 1918, p. 433.

24. BO, 12 novembre 1918, p. 413.

25. Plusieurs manifestations venaient de déboucher sur des affrontements entre militants et force de l'ordre. Notamment, des émeutes avaient éclaté en 1917 et 1918 après l'envoi de troupes par les autorités pour maintenir l'ordre lors de mobilisations socialistes, dont plusieurs branches étaient fortement antimilitaristes à cette période.

Pourtant, dès le lendemain, Charles Burnier, directeur de la *Gazette de Lausanne*, écrit en première page de son journal : « Quelques faits cependant sont certains. Le premier est que l'origine du mouvement gréviste se trouve dans les menées germano-bolchévistes. Les preuves abondent de la complicité des impérialistes allemands et des révolutionnaires russes. »²⁶ Dans la *Nouvelle Zürcher Zeitung*, les autorités, une nouvelle fois sommées d'agir, sont présentées comme incapables d'assurer la sécurité des citoyen·nes face à des « ennemis » cherchant à renverser par la violence les institutions de l'État²⁷. Cette représentation, véhiculée par la couverture médiatique dominante et fondée sur des événements qui prennent place de l'autre côté de la frontière (*concern*), impulse une dynamique de panique morale. Le Comité d'Olten et plus largement les grévistes sont présentés comme responsables d'une tentative de coup d'État (*hostility*). Peu à peu, cette panique se répand (*consensus*), et des élites économiques et étatiques demandent une action du gouvernement pour se protéger contre ce qui est perçu et décrit comme une grave menace à la sécurité intérieure (*disproportion*). Suivant le modèle attributionnel de Goode et Ben-Yehuda, nous verrons alors qui sont les entrepreneurs de morale demandant des mesures pour se prémunir contre le danger.

L'INITIATIVE SUR LES ARRESTATIONS PRÉVENTIVES

Largement médiatisée, la thèse d'une menace révolutionnaire exerce des effets au sein de la population. Durant l'automne 1918, la formation de milices bourgeoises, œuvrant à suppléer la police et l'armée face aux mobilisations ouvrières, prend un nouvel élan²⁸. Organisés paramilitairement et financés par les milieux patronaux, ces groupes prennent diverses initiatives pour faire échouer les grèves. Entre autres, une garde civique zurichoise

26. *Gazette de Lausanne*, 15 novembre 1918.

27. *Neue Zürcher Zeitung*, 25 décembre 1918.

28. Ces gardes sont formées sous l'impulsion de figures conservatrices proches du pouvoir telles que Théodore Aubert, Gonzague de Reynold, président de la Nouvelle Société helvétique, Emil Sonderegger, colonel divisionnaire durant la grève et actif dans les mouvements d'extrême droite dans les années 1930, ou encore Eugen Bircher, médecin argovien, chef d'État-major et militant frontiste dans les années 1930.

proche de la droite bourgeoise lance en avril 1919 une initiative constitutionnelle imposant à l'État fédéral «l'obligation de mettre sans délai en arrestation des citoyens suisses qui compromettraient la sûreté intérieure du pays». Composé d'officiers zurichois de hauts rangs et d'étudiants en droit, fils de conseillers nationaux radicaux²⁹, le comité «contre le bolchévisme» joint à son initiative un manifeste plaidant pour la création de mesures préventives afin d'éviter une guerre civile :

Contre le bolchévisme! Concitoyens! La patrie est en danger!

La conquête de la liberté pour laquelle nos ancêtres ont combattu il y a plus d'un demi-millénaire ne doit pas nous être arrachée par une poignée de séducteurs du peuple sans conscience, agents d'un Lénine et de sa bande de bolchéviques criminels. Les généraux de la grève Platten, Nobs, Grimm, Schneider et consorts, qui ont lancé le slogan scélérat «la maison suisse doit être réduite en miettes», travaillent inlassablement à miner les fondations de l'État, à révolutionner l'armée et à rendre le pays sans défense. Par la force des armes, comme les bolchéviques et les spartakistes, ils veulent, avec leurs bandes organisées dirigées centralement, renverser la démocratie et ériger à sa place la dictature du prolétariat. Ce coup de force va conduire à un affrontement avec les troupes fidèles au gouvernement et les gardes civiques; c'est alors la guerre civile qui s'enflamme. «Mais moi je suis pour la révolution... par la guerre civile! Que signifient alors des centaines de milliers de morts au nom du prolétariat?», c'est la question que posait littéralement Platten dans un discours au Congrès du parti socialiste à Berne en février 1919.

29. Le président du Comité, Hans Albert Koller, né en 1891, est docteur en philosophie de l'Université de Zurich. Son père est député radical au Conseil national et membre du comité central du parti radical zurichois. Albert Schmid, né en 1863, est commandant de la Stadtwehr, une garde civique zurichoise. Officier de carrière, il est nommé colonel en 1908 par le Conseil fédéral. Plus tard, il deviendra un membre actif de la Fédération patriotique suisse, qui œuvre à briser les grèves et lutter contre l'antimilitarisme. Né en 1862, Conrad Pastalozzi est un industriel zurichois et colonel qui œuvre dans la Stadtwehr. Également haut gradé, Hermann Reiser, né en 1897, est commandant de la place de Zurich et a participé à la répression du mouvement ouvrier durant la grève. Walter Hermann Schmid est étudiant en droit. Il est le fils de l'avocat et conseiller national radical Robert Schmid. Donar Walser, né 1893, est étudiant en droit et fils d'avocat; Greminger, 1990, pp. 345-346.

Concitoyens! Voulons-nous être spectateurs jusqu'à ce que de tels criminels sans conscience – qui ont déjà une fois, lors de la grève nationale, apporté un malheur sans nom au pays et sont devenus les meurtriers de centaines, de plusieurs centaines de soldats qui ont péri de la grippe – aient accompli leurs plans révolutionnaires, édifiés au nom du prolétariat sur «des centaines de milliers de morts»?

Non et mille fois non! Nous voulons les mettre, enfin et une fois pour toutes, hors d'état de nuire. À cette fin, nous voulons procurer au Conseil fédéral la compétence légale qui lui manque encore. Nous pouvons faire cela en exigeant la mise en vigueur d'un article de la Constitution fédérale au moyen de l'initiative populaire: «le pouvoir fédéral a l'obligation de mettre sans délai en arrestation les citoyens suisses qui compromettraient la sûreté intérieure du pays».

Cette initiative doit être soumise au vote du peuple et des cantons. Citoyens suisses! La patrie est en danger! C'est seulement en agissant ainsi que nous pourrions nous sauver d'une effroyable guerre civile! C'est pourquoi, vous tous qui vous placez sur le terrain du droit et de la loi, engagez-vous comme un seul homme pour une initiative constitutionnelle qui permet enfin, au dernier moment, au Conseil fédéral de barrer la route aux Majestés bolchévistes!

Citoyens suisses ayant le droit de vote! Signez massivement cet appel et employez toute votre influence auprès de vos amis, de vos connaissances et de vos camarades de service, de vos subordonnés, employés et ouvriers, pour les encourager à signer l'initiative!

Que chaque destinataire considère la réunion d'autant de signatures que possible et l'organisation de la diffusion de la feuille d'initiative comme une question d'honneur patriotique. Chaque signature compte. Chacune est de la plus grande importance. 50 000 signatures de citoyens ayant le droit de vote sont nécessaires pour faire aboutir l'initiative constitutionnelle. Nous voulons faire de cette récolte de signatures une démonstration puissante des citoyens tranquilles contre les agissements criminels d'agents bolchéviques stipendiés! Toute l'indignation enflammée et la colère du peuple suisse doivent s'exprimer puissamment dans cette démonstration.

Concitoyens! La liberté, l'honneur de notre nation sont en jeu!
« La nation ne vaut rien pour celui qui ne s'engage pas tout joyeusement pour son honneur. »

Au nom du conseil d'initiative: Hans Albert Koller, président. Au nom de la Stadtwehr, colonel Schmid, colonel Conrad Pestalozzi, colonel Reiser, commandant de la place de Zurich. Walter Schmid, étudiant en droit, Zurich. Donar Walser, étudiant en droit, Zurich.³⁰

Alors que la récolte de signatures progresse rapidement, dès son lancement, les avis relayés dans la presse sont mitigés. En Suisse romande, l'initiative est qualifiée de « maladroite » et « dangereuse » par le *Journal de Genève* et la *Gazette de Lausanne*. Bien que les intentions du comité d'action soient saluées, le court texte d'initiative, qui ne propose aucun moyen d'exécution de la seule mesure proposée, est majoritairement réprouvé. Dans une tribune publiée par *La Liberté*, journal catholique-conservateur, le professeur de droit Joseph Piller condamne le recours à l'initiative pour répondre aux tensions sociales d'après-guerre: « L'initiative ne paraît, en outre, avoir qu'un but occasionné et temporaire; elle est dès lors dangereuse, comme toutes les mesures exceptionnelles, et elle n'a pas sa place dans la Constitution qui est la loi fondamentale, dont la valeur dépend surtout du caractère durable et permanent de ses dispositions essentielles. »³¹ De manière similaire, un éditorial du *Journal de Genève* dénonce la création d'une loi d'exception offrant des « pouvoirs permanents et exorbitants » au moment où, « dans une grande partie du peuple suisse, on réclame à grands cris la suppression des pleins pouvoirs »³². Dans le même journal, le président et le secrétaire du Parti démocratique de Genève prennent également position contre l'initiative, « dans l'espoir qu'elle vous [Hans Albert Koller] engagera à [la] retirer »³³. En Suisse alémanique, la réception de l'initiative est plus favorable. La *NZZ*, qui cite une analyse du *Zürichsee Zeitung*, considère que l'initiative remplit sa

30. Traduction de l'auteur, *Volksrecht*, 22 mars 1919.

31. *La Liberté*, 8 avril 1919.

32. *Journal de Genève*, 1^{er} avril 1919.

33. *Ibid.*, 4 avril 1919.

fonction en mettant en lumière la nécessité d'une action étatique : « Sans être convaincu de l'efficacité pratique d'un article constitutionnel tel que le proposent les auteurs de l'initiative, on ne peut en tout cas pas nier la bonne intention du mouvement d'initiative. L'essentiel, en fin de compte, c'est que les autorités se rendent compte de ce que veut le peuple. »³⁴

Malgré cette réception ambivalente, l'initiative aboutit le 30 juillet et transforme la panique morale en objet de politique publique³⁵. Le président du comité d'initiative dépose 109 536 signatures à la Chancellerie fédérale. Après vérification de feuilles, la demande reste appuyée par 62 323 signatures valables³⁶, de sorte que l'initiative est soumise à l'Assemblée fédérale. Dans son rapport à l'attention des Chambres, le Conseil fédéral estime que l'arrestation, telle qu'elle est conçue par l'initiative, « constitue un empiètement si grave sur la liberté du citoyen que sa mise en pratique n'est logiquement convenable que dans le cas où elle paraît absolument indispensable »³⁷. Celle-ci devrait être, selon lui, subordonnée à la condition qu'il y ait tout au moins la préparation d'un acte punissable, d'une entreprise de révolte ou haute trahison, et ne peut être confiée à une autorité administrative qui déciderait de son propre chef d'une mesure privative de liberté. Il considère cependant qu'il « serait réellement injuste et ingrat [...] de méconnaître la bonne volonté dont ont fait preuve les auteurs de l'initiative en cherchant à doter le pouvoir exécutif fédéral d'une arme efficace contre les éléments qui entendent renverser par la violence les institutions de l'État »³⁸. Avant de réviser la Constitution, il convient à ses yeux de poursuivre les travaux entrepris après la grève générale par Eduard Müller³⁹, ancien chef du Département fédéral de justice et police (DFJP), en complétant le Code pénal fédéral par la voie législative ordinaire. Cet avis, partagé par une

34. *Neue Zürcher Zeitung*, 25 mars 1919.

35. Goode, Ben-Yehuda, 2009 [1994].

36. Le rapport du Conseil fédéral indique que 1060 des 2631 feuilles sont insuffisamment légalisées. FF, 26 novembre 1919.

37. FF, 6 septembre 1919.

38. *Ibid.*, p. 239.

39. Un projet de révision est présenté par Eduard Müller au Conseil fédéral le 31 octobre 1919. La révision est néanmoins interrompue à la mort de ce dernier, le 9 novembre 1919. Soland, 1992, pp. 84-85.

majorité des Chambres qui exige du Conseil fédéral qu'il prenne des mesures, est aussi appuyé par Franz Stämpfli, procureur général de la Confédération et membre du Parti radical démocratique (PRD), qui avait dû suspendre en février 1920 l'« instruction judiciaire sur les menées bolchéviques », à la suite d'un acquittement quasi général⁴⁰. En outre, les gouvernements et directeurs de police cantonaux, auxquels incombe en premier lieu le maintien de l'ordre sur leur territoire, avaient également demandé au Conseil fédéral de combler les lacunes du droit en vigueur. Il charge ainsi Heinrich Häberlin, à la tête du DFJP depuis février 1920, de présenter un projet de loi pénale.

Heinrich Häberlin naît en 1868 dans le canton de Thurgovie. Son père, avocat de formation, est membre de l'exécutif du canton de Thurgovie et député au Conseil national. Titulaire d'un brevet d'avocat et haut gradé dans l'armée, Häberlin préside le tribunal de Frauenfeld jusqu'en 1920. Dès 1904, il siège au Conseil national, puis au Grand Conseil de Thurgovie. De 1911 à 1920, lorsqu'il est membre du comité central du parti radical, dont il dirige le groupe à l'Assemblée nationale de 1914 à 1918, Häberlin s'oppose fermement au système de représentation proportionnelle. Soutenu par les radicaux et les conservateurs-catholiques, Häberlin est élu au Conseil fédéral en 1920. Il prend la charge du Département de justice et police, qu'il dirige jusqu'à sa démission en 1934, après un nouvel échec d'une loi sur la protection de l'État⁴¹.

La mise en marche d'un projet de révision du Code pénal vient alors répondre aux demandes de plusieurs acteurs étatiques et du comité « contre le bolchévisme ». En requalifiant des conflits socio-politiques en menace à la sécurité intérieure et en recourant à l'initiative populaire, vecteur de politisation qui transfère par la voie

40. Rapport du procureur général, 5 février 1920.

41. Altermatt, 1993 [1991], pp. 361-265.

institutionnelle un enjeu sociétal vers le champ politique et l'arène parlementaire⁴², ces entrepreneurs de morale portent devant les autorités un enjeu sécuritaire susceptible d'être traité par le droit pénal. Confronté à des réactions médiatiques, au succès de l'initiative, à la fois contrainte et opportunité pour le gouvernement, ainsi qu'à l'avis d'agents institutionnels cherchant à renforcer la répression, le Conseil fédéral met à l'agenda une révision du Code pénal pour prévenir les mouvements révolutionnaires. Le comité « contre le bolchévisme », dont les intentions sont soutenues par les magistrats, les directeurs de police cantonaux, la presse et le bloc bourgeois, parvient ainsi à imposer sa représentation des modalités acceptables de la critique en démocratie et de l'opposition politique légitime.

LOI SUR LES CRIMES ET DÉLITS CONTRE L'ORDRE CONSTITUTIONNEL DE LA SÛRETÉ INTÉRIEURE

Le projet de loi pénale est présenté à l'Assemblée fédérale sous la forme d'un message en 1921⁴³. À ce moment, le contexte international s'est transformé : la crainte d'un bouleversement social de grande ampleur est retombée et la fièvre liée à l'instauration de républiques en Autriche, en Hongrie et en Allemagne a faibli. Pour autant, la menace et le contexte de crise restent mobilisés pour justifier la nécessité de mesures. L'auteur estime que le Code pénal est insuffisant pour prévenir les luttes révolutionnaires. Reposant « sur les conceptions et les expériences [d'une] époque relativement reculée »⁴⁴, le Code pénal n'offre plus les garanties suffisantes au maintien de l'ordre constitutionnel et de la sûreté intérieure :

[...] Il n'en faut pas moins retenir de l'expérience la leçon que, dans notre patrie, la voie constitutionnelle et légale apparaît maintenant à beaucoup – malheureusement il ne s'agit plus seulement de quelques agitateurs étrangers – comme un moyen insuffisant ou trop lent à réaliser leurs aspirations au pouvoir. Les manifestations des années 1918 et 1919 ont projeté une pleine lumière

42. Sur ce point, voir la définition de la politisation de Jacques Lagroye, 2003.

43. FF, 11 avril 1921.

44. *Ibid.*, p. 499.

sur cette mentalité répandue dans certains milieux. L'ordre et la sûreté de l'État étaient sérieusement compromis. Aujourd'hui, le mouvement communiste, ouvertement soumis à la dictature moscovite, met au grand jour les intentions des milieux extrémistes, qui loin de reculer devant l'illégalité, la prêchent à tout venant. [...] C'est plutôt à titre de mise en garde contre la séduction exercée par des éléments irréfléchis, pour manifester clairement notre ferme volonté de sauvegarder la sûreté de l'État, que nous venons aujourd'hui vous proposer un complément de notre droit pénal.⁴⁵

De nouvelles dispositions sont donc proposées pour lutter contre ces « mouvements révolutionnaires » en « phase aiguë » qui préparent par « l'action et la parole » le bouleversement de l'État⁴⁶. La révision introduit sept nouveaux articles réprimant la préparation d'actes subversifs, l'action de masse, la sédition, la provocation à troubler l'ordre public et la sûreté intérieure ou l'apologie de tels actes ainsi que les discours s'attaquant à l'ordre militaire. Si l'auteur stipule avoir intentionnellement laissé couler un certain temps dans le but de pouvoir examiner « avec tout le calme désirable les dispositions pénales »⁴⁷, les mesures proposées tirent leur origine des récents affrontements entre la gauche et les forces de l'ordre. L'article 45, sur la haute trahison et les entreprises illicites ayant pour but de modifier la Constitution, de renverser les autorités ou de les empêcher d'exercer leur pouvoir, confère a posteriori aux autorités la compétence de condamner le catalogue de revendication du Comité d'Olten. L'article 46 frappe celui qui participe à un attroupement, entre autres dans le but de faire évader une personne arrêtée ou détenue, en référence à la tentative de libération de Konrad Wyss⁴⁸. L'article 47 interdit la provocation publique par la parole à troubler l'ordre constitutionnel ou la sûreté intérieure. L'article 48, qui porte sur la provocation et l'incitation à la violation des devoirs militaires, permet d'inculper les dirigeants de la grève. Les articles 49 et 50

45. *Ibid.*, pp. 498-499.

46. *Ibid.*, p. 504.

47. *Ibid.*, p. 499.

48. Lors d'une manifestation pour la libération de Konrad Wyss, arrêté à la frontière avec l'Allemagne, les manifestants sont parvenus à entrer dans les locaux de la préfecture et ont commencé à brûler des documents. La police a ouvert le feu sur la foule; 3 personnes sont tuées, 16 sont blessées.

concernent l'antimilitarisme. Le dernier article autorise le Conseil fédéral à saisir du matériel de propagande. À travers ces mesures, le texte entend frapper « non toutes les manifestations et grèves, mais uniquement celles qui ont un but de haute trahison et de révolte »⁴⁹. Reposant sur des « considérations purement scientifiques »⁵⁰ et une procédure définie faisant appel à l'expertise d'un juge, l'auteur garantit que ces dispositions n'atteignent pas les idées, mais ciblent un petit groupe de révolutionnaires suisses, qui imitent les méthodes russes et parviennent à rassembler les masses. Le Conseil fédéral assure que le texte n'a pas la finalité d'intervenir dans les relations entre les travailleur-euses et les patrons; seules la haute trahison et la révolte, par opposition aux manifestations, grèves économiques et opinions politiques, sont les objectifs officiellement poursuivis par la loi.

Alors que les socialistes dénoncent une loi scélérate, d'exception, « tournée uniquement contre la classe ouvrière »⁵¹, la réception du projet dans la presse bourgeoise est favorable⁵². Consciente de s'adresser à un lectorat libéral, celle-ci insiste sur la défense des libertés démocratiques par le droit. Aux Chambres, le Conseil des États vote l'entrée en matière à l'unanimité et durcit les dispositions prévues par le Conseil fédéral. Au Conseil national en revanche, la réception du projet provoque de longues discussions quant à son caractère antidémocratique. L'opposition vient essentiellement des socialistes, qui accusent la loi de nier l'État de droit. Selon Ernest-Paul Graber, président du PSS, en affichant une volonté d'interdire le renversement du gouvernement par la violence, le texte criminalise la doctrine des partis de gauche et retire aux populations ouvrières leur droit de grève⁵³. Pour ses partisans, au contraire, la révision vise une collaboration harmonieuse entre différentes classes en définissant par voie légale les limites de l'action politique⁵⁴. Sa finalité est avant tout d'adapter le Code pénal aux réalités d'une

49. FF, 11 avril 1921, p. 503.

50. *Idem*.

51. *La Sentinelle*, 3 avril 1921.

52. *Journal de Genève*, 29 avril 1921; *Gazette de Lausanne*, 26 avril 1921.

53. BO, 14 décembre 1921, p. 570.

54. Rapporteur de la majorité de la commission, Ernest Perrier, ancien chef de la police fribourgeoise et député conservateur catholique au Conseil national, BO, 12 décembre 1921, p. 512.

menace en évolution. Le camp bourgeois est toutefois divisé face aux mesures proposées, faisant ressurgir d'anciens antagonismes entre libéraux et radicaux, qui se cristallisent notamment sur la question d'un renforcement de l'État fédéral et des libertés individuelles. Entre autres, Frédéric-Jules de Rabours, libéral genevois, qui fait partie de la minorité de la commission proposant la non-entrée en matière, considère que plusieurs dispositions portent atteinte aux principes de souveraineté des cantons en matière de sécurité sur le territoire, ainsi qu'aux droits constitutionnels, notamment de réunion, de liberté d'opinion, de presse et d'association. Des réserves sont alors exprimées à l'égard du projet de loi, pour des raisons fédéralistes et relatives aux libertés publiques.

Malgré ces réticences formulées par plusieurs parlementaires bourgeois et une opposition ferme de la gauche, qui dénonce une loi antidémocratique liberticide et dirigée contre les populations ouvrières, la révision du Code pénal est largement acceptée au Conseil national le 21 décembre, par 111 voix contre 35 (l'ensemble des socialistes et Frédéric-Jules de Rabours) et quatre abstentions dans le camp des radicaux et des libéraux. Après prise en compte des différents amendements, le Conseil des États accepte la révision à l'unanimité moins une voix, et le projet définitif est adopté au Conseil national le 31 janvier. Dès le lendemain, les socialistes et les communistes mettent en place un comité d'action référendaire, réunissant l'association du Grütli, l'USS et l'Union fédérative du personnel fédéral. Mené à terme, le référendum est déposé le 25 avril et donne lieu à une puissante campagne de la gauche, qui insiste sur la défense des droits constitutionnels et les attaques à la liberté d'expression inhérentes à la loi. Les partisans du texte rappellent quant à eux que le peuple suisse dispose de moyens constitutionnels pour poursuivre ses objectifs politiques et que la loi vise avant tout à contrer les menées révolutionnaires. Toutefois, lors de la campagne comme lors des discussions à l'Assemblée fédérale, la droite est divisée; plusieurs organisations et personnalités rejoignent le camp des opposants en se repositionnant publiquement contre la loi, notamment le conseiller national radical zurichois Karl Stoll. Les jeunes radicaux, une fraction des conservateurs catholiques, les libéraux genevois, les radicaux tessinois et les radicaux genevois forment un

front des « opposants non socialistes à la *Lex Häberlin* »⁵⁵. Les volontés de protéger des libertés démocratiques, devant être garanties par la Constitution, mais également les craintes suscitées par le souvenir des pleins pouvoirs sont exprimées dans la presse. Par ailleurs, plusieurs journaux bourgeois, proche de l'aile gauche du radicalisme, s'engagent aussi contre la loi. C'est le cas du *Nationalzeitung*, de la *Neue Schweizer Zeitung* et des *Republikanische Blätter*⁵⁶. De l'autre côté, le Parti radical démocratique, plusieurs cantons, le Parti catholique conservateur, le Parti agrarien, l'Union suisse des paysans ainsi que Heinrich Häberlin mènent une campagne en faveur du oui. La *Gazette de Lausanne* et le *Journal de Genève* publient fréquemment des articles, des courriers des lecteurs et des recommandations de vote en faveur de la révision, assimilée à « un acte de défense contre toutes tentatives, de quelque côté qu'elles viennent, d'instituer une dictature de la minorité »⁵⁷. À l'issue de la campagne, la Lex Häberlin I est rejetée par 55,4 % des votants avec une participation de 70 %. L'initiative sur les arrestations préventives est quant à elle très nettement rejetée à 89 % en février 1923.

S'il est difficile d'expliquer ce résultat de manière univoque, notons qu'une coalition hétérogène, fondée sur des arguments fédéralistes et relatifs aux libertés publiques, parvient à mettre en échec un projet de loi soutenu par les partis majoritaires. Notons aussi qu'en conséquence de ce refus aux urnes, s'inscrit durablement à l'agenda politique la nécessité de prendre des mesures pour sauvegarder la sécurité intérieure, bien au-delà du contexte de la grève générale de 1918. Durant l'entre-deux-guerres, la peur d'un danger révolutionnaire reste entretenue par les autorités politiques, notamment via des demandes ou constructions législatives. En 1927, des dispositions similaires à celles prévues par Heinrich Häberlin sont introduites dans la loi sur le nouveau statut des fonctionnaires⁵⁸, qui ne peuvent plus être affiliés à une organisation qui prévoit d'utiliser ou utilise la grève ou emploie des « moyens illicites ou dangereux » pour l'État⁵⁹. En outre, dès la scission du PSS en 1921, le

55. Soland, 1992, p. 132.

56. *Idem*.

57. *Gazette de Lausanne*, 24 septembre 1922.

58. Rauber, 2009, p. 186.

59. FF, 6 juillet 1927, pp. 7-9.

Parti communiste, issu de l'aile gauche, qui constitue une formation politique marginale, reste systématiquement présenté comme une menace à la sécurité intérieure, avant d'être interdit en 1940. Convaincues du caractère subversif des mouvements d'opposition, les autorités politiques et administratives développent aussi, de manière invisible et secrète, des activités de surveillance politique systématique en vue de contrôler la « menace bolchévique », puis communiste, et plus largement les groupes jugés enclins à basculer dans des idéologies révolutionnaires⁶⁰.

Si l'idée d'une menace bolchévique s'impose dès le début de la crise, le cas de la loi contre la subversion permet de mettre en lumière les contraintes de légitimation particulières auxquelles les lois sur la protection d'État sont soumises. Celles-ci découlent, d'une part, d'une série d'injonctions liées au système pénal et à l'État de droit. Lors du processus juridique comme lors de la campagne, les partisans et opposants prennent appui sur une conception démocratique du pouvoir politique. Cette représentation, censée définir le pouvoir légitime, exerce un effet sur les acteurs du champ politique. D'autre part, ce cas d'exemple soutient que ces contraintes de légitimation sont aussi liées aux règles du jeu politique suisse, notamment à la démocratie directe et au fédéralisme. En effet, bien qu'antisocialistes et anticomunistes, nombre de tenants conservateurs du fédéralisme s'opposent à ces lois. Le refus de donner des compétences supplémentaires à l'État fédéral et la perspective d'une centralisation du droit pénal participent à sa mise en échec. L'examen de ce processus législatif donne ainsi à voir des divergences au sein du bloc bourgeois, qui n'a pas de compacité absolue. Bénéficiant de ce jeu, une coalition de minorités parvient à mettre en échec un projet de loi soutenu par une majorité des membres des partis bourgeois.

Interroger cette séquence sous l'angle de la politisation revient à questionner la manière dont des conflits sociaux sont requalifiés pour devenir des enjeux de la protection de l'État⁶¹. Selon la définition de Jacques Lagroye qui invite à analyser les ressorts du

60. Kreis, 1992.

61. Lagroye, 2003.

passage de faits sociaux vers l'arène politique en portant une attention aux acteurs participant à ces transferts⁶², cette contribution s'est intéressée aux processus par lesquels la grève générale a été pensée et gérée comme un problème sécuritaire par des élites économiques et étatiques. Il en ressort que la publicité et la manière de cadrer des phénomènes affectent la manière dont l'État se saisit d'enjeux et favorisent un certain type de solution. En s'appuyant sur des procédés de mise en récit dépeignant une guerre civile, la panique morale appelle à l'intervention des institutions chargées du maintien de la sécurité intérieure. Ce cas d'exemple montre ainsi qu'attribuer un sens à un phénomène et lui apposer des catégories sociales constitue une lutte décisive donnant à voir les rapports de pouvoir au sein d'un champ⁶³. Comme l'indiquait Laurent Bonelli dans une réflexion sur la construction de menaces, certains groupes disposent d'un « crédit et d'une autorité sans commune mesure avec d'autres, puisqu'ils sont liés à l'État et participent activement à son maintien et à sa perpétuation »⁶⁴. Dans notre cas, les luttes sur la définition de la menace révèlent en effet la « puissance au jeu des groupes qui composent l'État »⁶⁵. À cette période, le rapprochement des conservateurs et des radicaux produit une taxonomie légitime. Ce dernier point rappelle alors que le jeu politique ne constitue pas seulement une lutte pour la conquête et l'exercice du pouvoir, mais aussi pour la définition de ce qui est digne et indigne du politique et, dans notre cas, de qui a le droit de citer dans ce jeu politique légitime. Basée sur la représentation d'une tentative de coup d'État véhiculée par des élites, l'initiative populaire délègue aux institutions du champ politique la charge de résoudre un problème public. Celle-ci et, plus largement, la panique morale jouent ainsi un rôle central dans la mise à l'ordre du jour politique de la révision pénale, en s'assurant que le gouvernement s'engage à légiférer. Recadrés sous l'angle de menaces, les antagonismes sociaux appellent à une réponse sur le terrain du droit pénal. Immédiatement politiques, la protection de l'État et la question des institutions répressives en

62. *Ibid.*, pp. 260-361.

63. Bourdieu, 1982.

64. Bonelli, 2017, pp. 45-46.

65. *Ibid.*, p. 49.

démocratie libérale suscitent néanmoins des controverses sur les moyens à mettre en œuvre, les dérogations aux droits fondamentaux devant répondre à des injonctions propres à l'ordre juridique. Il en ressort qu'y compris lorsqu'un événement majeur provoque une panique morale, les propositions visant à élargir les pouvoirs de la police fédérale sont controversées, les cibles s'opposant résolument à ces mesures face à un « camp bourgeois » qui se positionne, à leur égard, de manière différenciée.

RÉFÉRENCES

SOURCES

SOURCES DE PRESSE

- « L'exemple russe », *Journal de Genève*, 2 août 1918.
- « Les bolcheviks de Zurich », *Journal de Genève*, 3 octobre 1918.
- « Pour terroriser le monde », *Gazette de Lausanne*, 29 octobre 1918.
- « Halte-là ! », *Journal de Genève*, 3 novembre 1918.
- « La grande tristesse », *Gazette de Lausanne*, 15 novembre 1918.
- « Der Landesstreik vor dem Nationalrat », *Neue Zürcher Zeitung*, 16 décembre 1918.
- « Der Sozialdemokratische Parteitag und der Bolschewismus », *Neue Zürcher Zeitung*, 25 décembre 1918.
- « Die Schutzhaftinitiative », *Volksrecht*, 22 mars 1919.
- « À propos d'une demande d'initiative », *La Liberté*, 8 avril 1919.
- « Une initiative maladroite », *Journal de Genève*, 1^{er} avril 1919.
- « L'initiative de Zurich », *Journal de Genève*, 4 avril 1919.
- « Kantone. Zurich », *Neue Zürcher Zeitung*, 25 mars 1919.
- « Appel du Parti socialiste suisse. Aux ouvriers », *La Sentinelle*, 30 avril 1921.
- « Une loi scélérate ? », *Gazette de Lausanne*, le 26 avril 1921.
- « Pour la défense de l'État », *Journal de Genève*, 29 avril 1921.
- « Votation fédérale du 24 septembre 1922 », *Gazette de Lausanne*, 24 septembre 1922.

« Grève générale », Séance 1, 12 novembre 1918, BO CN, Vol. V, 1918, pp. 413-417.

« Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant la mise sur pied de troupes et les agitations grévistes (du 12 novembre 1918) », 20 novembre 1918, FF, 70^e année, Vol. V, Cahier 47, pp. 65-76.

« Extrait des délibérations du Conseil fédéral », 20 novembre 1918, FF, Vol. 5, Cahier 47, 1918, pp. 84-86.

« Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur l'initiative populaire tendant à l'introduction dans la constitution d'un article ainsi conçu : Le pouvoir a l'obligation de mettre sans délai en arrestation des citoyens suisses qui compromettraient la sûreté intérieure du pays » (du 22 novembre 1919) », 26 novembre 1919, FF, Cahier 47, Vol. V, 1919, pp. 665-667.

« Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur l'initiative populaire réclamant l'arrestation des citoyens suisses qui compromettraient la sûreté intérieure du pays », le 6 septembre 1920, FF, 72^e année, Cahier 38, Vol. IV, 1920, pp. 229-250.

« Rapport du Procureur général concernant les attaques contre la sécurité intérieure et extérieure de la Confédération », le 5 février 1920, cité par Constant FREY (1969), *La grève générale de 1918*, Genève : Éditions Générales, pp. 169-170.

« Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale relatif au projet de loi fédérale modifiant le Code pénal fédéral du 4 février 1853 (crimes et délits contre l'ordre constitutionnel et la sûreté intérieure) », 11 avril 1921, FF, 73^e année, Vol. II, 1921, pp. 497-516.

« Révision du Code pénal fédéral », Séance 4, 12 décembre 1921, BO CN, 1921, pp. 507-512.

« Révision du Code pénal fédéral », Séance 5, 14 décembre 1921, BO CN, Vol. V, 1921, pp. 550-572.

« Loi fédérale sur le statut des fonctionnaires », le 6 juillet 1927, FF, 79^e année, Vol. II, No. 27, 1921, pp. 7-9.

DOCUMENTS D'ARCHIVES

«Appel du Comité d'Olten», 11 novembre 1918 in Groupe de travail pour l'histoire du mouvement ouvrier Zurich (1978) [1975], *Le mouvement ouvrier suisse. Documents de 1800 à nos jours*, Genève: Éditions Adversaire, pp. 185-186.

LITTÉRATURE SECONDAIRE

AEHMO (2018), «La grève générale de 1918. Crises, conflits, controverses», in *Traverse*, vol. 25, n° 2.

ALTERMATT Urs (1993) [1991], *Conseil fédéral. Dictionnaires biographiques des cent premiers conseillers fédéraux*, Yens: Cabédita.

ARNE WESTAD Odd (2019), *Histoire mondiale de la Guerre froide 1890-1991*, Paris: Perrin.

BECKER Howard, trad. par Jean-Pierre BRIAND et Jean-Michel CHAPOULIE (2020) [1985], *Outsiders: Études sociologiques de la déviance*, Paris: Éditions Métailié.

BONELLI Laurent (2017), «Entrepreneurs de cause et construction sociale des menaces», in Sabine CAULLAUD, Virginie BONNOT et Ewa DROZDA-SENKOWSKA (dir.), *Menaces sociales et environnements: repenser la société des risques*, Rennes: PUR, pp. 43-55.

BOURDIEU Pierre (1982), *Leçon sur la leçon*, Paris: Minuit.

COHEN Stanley (2011) [1972], *Folk devils and moral panics*, Londres/New York: Routledge.

DEGEN Bernard, trad. par Martin PIERRE-G. (2013), «Grèves», in *Dictionnaire historique de la Suisse* (DHS), consulté le 6 mai 2022.

DOBRY Michel (1997), «Le renseignement dans les démocraties occidentales. Quelques pistes pour l'identification d'un objet flou», in *Cahier de la sécurité* – INHESJ, n° 30, pp. 53-83.

ENGELER Urs Paul (1990), *Grosser Bruder Schweiz*, Zurich: Weltwoche.

FREY Constant (1969), *La grève générale de 1918*, Genève: Éditions Générales.

GAUTSCHI Willi (1968), *Der Landesstreik 1918*, Zurich: Benziger Verlag.

GREMINGER Thomas (1990), *Ordnungstruppen in Zürich: der Einsatz von Armee, Polizei und Stadtwehr Ende November 1918 bis August 1919*, Bâle: Helbing & Lichtenhahn.

GOODE Erich et Nachman BEN-YEHUDA (2009) [1994], *Moral Panics: The social construction of deviance*, Hoboken: Blackwell Publishing.

GUSFIELD Joseph, trad. par Cédric TERZI et Daniel CEFÄI (2009) [1981], *La culture des problèmes publics – L'alcool au volant: la production d'un ordre symbolique*, Paris: Economica.

JOST Hans Ulrich (1983), «Menace et repliement», in Jean-Claude FAVEZ (dir.), *Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses*, Lausanne: Éditions Payot, pp. 91-178.

KREIS Georg (éd.) (1993), *La protection de l'État en Suisse. L'évolution de 1935 à 1990. Étude pluridisciplinaire effectuée et éditée sur mandat du Conseil fédéral*. Berne: Éditions Paul Haupt.

LAGROYE Jacques (2003), «Les processus de politisation», in Jacques LAGROYE (dir.), *La politisation*, Paris: Belin, pp. 360-361.

RAUBER André (2009), «L'anticommunisme en Suisse, une quasi-doctrine d'État, entre phobie et manipulation de la légalité», in Michel CAILLAT, Mauro CERUTTI, Jean-François FAYET et Stéphanie ROULIN (éds), *Histoire(s) de l'anticommunisme en Suisse*, Zurich: Chronos Verlag, pp. 183-193.

SOLAND Rolf (1992), *Staatsschutz in schwerer Zeit, Bundesrat Heinrich Häberlin und der Ordnungsstaat 1920-1934*, Berne: Stämpfli.

VUILLEUMIER Marc et al. (1977), *La grève générale de 1918 en Suisse*, Genève: Éditions Grounauer.

STREET-LEVEL ORGANIZATIONS, DROIT ET POLITIQUE(S)

JUDICIARISATION DE LA POLITIQUE D'ASILE ET POLITISATION DE LA MISE EN ŒUVRE DANS LE CAS DE LA JURISPRUDENCE SUR L'ÉRYTHRÉE

JONATHAN MIAZ

A partir des années 1970¹, des recherches empiriques se sont intéressées à la mise en œuvre du droit et des politiques publiques pour en saisir les dynamiques, les formes et les effets². Ces travaux ont notamment permis de dépasser la distinction entre élaboration et mise en œuvre de l'action publique, ainsi qu'entre les fonctions législatives et exécutives, dans la mesure où ces deux « phases » du processus de politique publique sont en fait interdépendantes et imbriquées l'une dans l'autre³. En 1971 dans un article⁴, puis en 1980 dans un livre fondateur⁵, Michael Lipsky introduit l'expression de « *street-level bureaucracy* » pour désigner les administrations dites « de terrain », les services publics – typiquement, les enseignant-es, agent-es de police et travailleurs-ses sociaux-les – avec lesquels les citoyen-nes et les populations-cibles de l'action publique interagissent. Ces administrations et leurs agent-es sont donc en contact direct avec les populations-cibles de l'action publique auxquelles ils et elles dispensent des services, en appliquant le droit, ou dont ils et elles traitent les demandes de prestations ou de statuts. Lipsky propose

1. Je remercie chaleureusement Camille Hamidi pour ses remarques et suggestions éclairantes sur une première version de ce texte, ainsi que Tamara Constantin et Ahmed Chapi pour leur relecture et leurs commentaires. Enfin, je remercie également la personne qui a effectué la relecture externe, dont les suggestions ont également contribué à améliorer le texte.
2. Hassenteufel, 2011 ; Lascoumes et Le Galès, 2007.
3. Blankenburg, 1986.
4. Lipsky, 1971.
5. Lipsky, 2010.

une approche selon laquelle ce sont les pratiques, les décisions, les actes, les routines et les habitudes des *street-level bureaucrats* qui forment l'action de l'État, soit les politiques publiques qu'ils sont censés mettre en œuvre. Pour Lipsky, les agent-es de l'État en contact direct avec les populations-cibles des politiques sont en fait des *policymakers*, c'est-à-dire qu'ils et elles participent à la fabrique de l'action publique, notamment en raison du pouvoir discrétionnaire dont ils et elles disposent. Cette approche et les travaux qui l'ont poursuivie ont contribué à dépasser l'image fictive de bureaucrates « impersonnels et standardisés »⁶ dont le rôle se limiterait à être de simples exécutants du droit et de l'action publique⁷.

Les recherches sur les *street-level bureaucrats* et, plus généralement, les *street-level organizations* (SLO) – non seulement les administrations, mais aussi les autres types d'organisations parapubliques, non gouvernementales ou privées⁸ – mettent en évidence la dimension politique des pratiques de celles et ceux qui mettent en œuvre le droit et l'action publique et, ce faisant, en déterminent, construisent et reconstruisent le contenu concret. Pour Evelyn Brodtkin, les SLO sont des médiatrices, d'une part, de l'action publique (*policy*), en tant qu'elles la traduisent et l'appliquent à des cas particuliers et qu'elles transforment ainsi les politiques publiques formelles en pratiques. D'autre part, elles sont aussi médiatrices de la politique (*politics*), dans le sens où ce processus de transformation de l'action publique en pratiques concrètes confère aux décisions et aux interprétations des agent-es de terrain une dimension politique⁹. Les SLO¹⁰ constituent ainsi des sites où se poursuit le conflit politique autour de ce que devrait être l'action publique (« *policy politics* »)¹¹, conflit qui se situe donc sur le terrain de la mise en œuvre.

6. Dubois, 2010.

7. Dans l'espace francophone, ces travaux utilisent l'expression de « guichet »: Dubois, 2010; Spire, 2008.

8. Brodtkin et Baudot, 2012.

9. Brodtkin, 2013.

10. J'utilise le terme « organisation de terrain » pour désigner les *street-level organizations*, et « agent-es de terrain » pour faire référence aux *street-level bureaucrats* et autres *frontline workers*.

11. Brodtkin, 1987, 1990.

Dans cette perspective, ce chapitre propose une approche relationnelle¹² de la mise en œuvre de la politique suisse d’asile pour en souligner, d’une part, la dimension politique et, d’autre part, la politisation¹³ à travers le cas particulier de la jurisprudence sur l’Érythrée. Dans un premier temps (section 1), revenant sur les résultats de mes recherches doctorales et postdoctorales sur la politique d’asile en Suisse mis en dialogue avec la littérature existante, je montrerai comment cette politique se définit non seulement dans les pratiques de l’administration en charge de sa mise en œuvre – le Secrétariat d’État aux migrations (SEM) –, mais aussi dans leurs interactions avec celles des associations qui défendent juridiquement les requérantes d’asile et du Tribunal administratif fédéral (TAF). Ainsi, dans le contexte d’une importante judiciarisation de la politique suisse d’asile¹⁴, cette analyse met en évidence comment la fabrique de l’action publique et le conflit politique sur sa définition et son contenu se poursuivent sur le terrain de la mise en œuvre des règles juridiques. Dans un deuxième temps (section 2), je montrerai comment cette mise en œuvre du droit d’asile par l’administration et par les juges – et la marge de manœuvre inévitable¹⁵ qu’implique l’application des règles juridiques à des cas particuliers – a des effets sur la façon dont se structurent des enjeux politiques dans l’arène parlementaire. En l’occurrence, dans la politique d’asile suisse, le cas de la jurisprudence du TAF et de la Pratique d’asile¹⁶ du SEM à l’égard de l’Érythrée met en évidence l’importante politisation de la mise en œuvre du droit dans l’arène parlementaire.

12. Cette approche relationnelle invite à saisir la configuration (Elias, 1981) dans laquelle sont pris les acteurs et de resituer leurs pratiques dans un champ, par exemple le champ bureaucratique en ce qui concerne les spécialistes asile du SEM (Bourdieu, 1993). Comme le souligne Vincent Dubois, la sociologie des champs, appliquée au domaine de l’action publique, « invite à rendre compte non seulement d’espaces sociaux spécifiques constitutifs de l’action publique mais aussi, plus largement, de relations entre espaces sociaux distincts en tant que l’action publique est fondée socialement sur ces relations et contribue en retour à les structurer. Elle permet ce faisant de saisir les fondements et la portée des rapports de domination et de légitimation qui définissent l’intervention des pouvoirs publics [...] » (Dubois, 2014, p. 15).
13. En adoptant une conception au croisement de celles de Jacques Lagroye (2003) et de Jean-Michel Eymeri-Douzans (2003).
14. Kwar et Miaz, 2021 ; Miaz, 2021a.
15. Evans et Hupe, 2020 ; Hawkins, 1992 ; Voutat, 2009.
16. J’utilise la majuscule pour désigner ces types de normes secondaires d’application (Lascoumes, 1990) qui fournissent des lignes directrices institutionnalisées établies spécifiquement pour chaque pays d’origine et qui servent de guide pour le travail d’instruction des demandes d’asile et pour la prise de décision.

MÉTHODES ET DONNÉES

Cette contribution repose sur des recherches doctorales¹⁷ et post-doctorales¹⁸ menées sur la politique d'asile en Suisse. Celles-ci se basent, dans un premier temps, sur une recherche documentaire (rapports, documentation officielle et juridique, interventions et débats parlementaires, jurisprudence, dossiers de presse) qui m'a permis de faire une sociohistoire de la politique d'asile en Suisse et de son évolution, en mettant en particulier en évidence les processus de politisation, de juridicisation et de judiciarisation de l'asile en Suisse. Dans un deuxième temps, j'ai effectué une enquête ethnographique au sein du Secrétariat d'État aux migrations (SEM) et d'un bureau de consultation juridique pour requérant-es d'asile (BCJ). Au SEM, j'ai effectué deux stages d'observation de cinq et six mois entre 2010 et 2012, durant lesquels j'ai pu assister à des formations, à des auditions d'asile et à des réunions de travail. J'ai également mené 59 entretiens semi-directifs avec des collaborateur-trices du SEM, ainsi qu'avec des cadres intermédiaires. Au sein du BCJ, j'ai effectué un stage d'observation participante de six mois en 2011. En tant que bénévole, j'ai assisté les juristes dans leur travail et j'ai rédigé des recours et des demandes de réexamen pour des requérant-es d'asile. En 2012 et 2013, puis en 2018 et 2019, j'ai mené 34 entretiens avec des avocat-es spécialisé-es, ainsi qu'avec des juristes et des bénévoles de BCJ dans différents cantons suisses. En 2013, j'ai réalisé des entretiens avec des juges et des greffier-ères du Tribunal administratif fédéral (TAF).

Pour cette contribution, j'ai également analysé la documentation relative à la jurisprudence du TAF et à la Pratique d'asile sur l'Érythrée, notamment: arrêts du TAF, rapports des autorités fédérales, de l'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers (ODAE) et de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR). À partir d'une recherche sur le site web du Parlement suisse (www.parlement.ch), j'ai ainsi recensé 150 interventions parlementaires (questions, interpellations, postulats, motions, initiatives cantonales ou parlementaires) qui mentionnent le terme

17. Miaz, 2017.

18. Projet postdoctoral financé par le Fonds national suisse pour la recherche scientifique du 1.09.2018 au 31.12.2019 (n° 178067 [<https://p3.snf.ch/Project-178067>]).

« Érythrée » ou « Eritrea » (en allemand) entre 2005 et fin 2022. Si une trentaine d'entre elles ne concernent ou ne mentionnent l'Érythrée que de manière indirecte, la grande majorité (plus d'une centaine) concerne directement des problématiques liées à la Pratique d'asile et à la jurisprudence sur l'Érythrée, à l'évaluation de la situation en Érythrée et aux sources sur lesquelles se fonde l'analyse du SEM, sur des questions liées aux renvois vers l'Érythrée, sur les négociations avec le gouvernement érythréen (représentation suisse en Érythrée, accords de réadmission, aide au développement, relations internationales), sur des problématiques liées au séjour et à la formation de ressortissant·es érythréen·es en Suisse, ou encore aux pratiques du consul honoraire de l'Érythrée à Genève. Mon analyse de la politisation de la mise en œuvre dans le cas de la Pratique d'asile sur l'Érythrée repose sur ces données.

QUELLE APPROCHE DE LA POLITISATION ?

L'analyse développée ici combine une conception lagroyenne de la politisation¹⁹ et celle développée par Jean-Michel Eymeri-Douzans²⁰. Selon Jacques Lagroye, « la politisation est une requalification des activités sociales les plus diverses, requalification qui résulte d'un accord pratique entre des agents sociaux enclins, pour de multiples raisons, à transgresser ou à remettre en cause la différenciation des espaces d'activités »²¹. En effet, l'exemple de la jurisprudence du TAF et de la Pratique d'asile du SEM sur l'Érythrée montre comment des acteurs et actrices du champ politique²² – au sein du Parlement (Conseil national et Conseil des États) et du gouvernement (Conseil fédéral) suisses – requalifient, dans le champ politique, les activités d'acteurs et actrices des champs juridique et bureaucratique²³.

Dans ce sens, cette étude de cas renvoie aussi à la problématique de la délimitation des domaines juridique, administratif et politique,

19. Aït-Aoudia *et al.*, 2010; Lagroye, 2003.

20. Eymeri-Douzans, 2003.

21. Lagroye, 2003, pp. 360-361.

22. Bourdieu, 1981.

23. Bourdieu, 1986; 1993.

de même qu'à l'autonomie relative de ces champs. Ainsi, comme le souligne Jean-Michel Eymeri-Douzans, «la délimitation du domaine administratif et du domaine politique tient moins de la frontière bien matérialisée [...] que des marches incertaines, confins de deux territoires qui se compénètrent, où les escarmouches sont fréquentes sans pour autant interrompre l'activité sans relâche de "passeurs" qui chevauchent en tous sens, transportant de l'un à l'autre monde des objets, des problèmes, des requêtes, des instructions, des refus, des solutions»²⁴. Dans cette perspective, J.-M. Eymeri-Douzans définit la politisation comme «un phénomène social à la fois objectif et subjectif: "politisation" désigne, sur le plan de l'objectivité des pratiques, le fait que les professionnels de la politique se saisissent de tels ou tels aspects de la réalité sociale pour en faire des objets d'action politique et, sur le plan de la subjectivité des représentations, le fait que les professionnels de la politique accréditent parmi les membres de la société la croyance que l'état présent et à venir de la réalité sociale est pour l'essentiel imputable, en positif comme en négatif, à cette action ou inaction politique»²⁵.

Cette étude de cas se situe au croisement de ces deux définitions – à mon sens complémentaires – de la politisation. En effet, d'une part, il s'agit de saisir la politisation par les parlementaires de la mise en œuvre du droit d'asile par l'administration et par les juges. D'autre part, la dimension politique des pratiques de mise en œuvre (analysée ci-après) et ce processus de politisation au sens lagroyen du terme mettent en évidence les frontières poreuses, ou plutôt les «marches incertaines», entre des champs politique, bureaucratique et juridique qui se «compénètrent»²⁶.

DE QUOI LE CAS DE LA PRATIQUE D'ASILE SUR L'ÉRYTHRÉE EST-IL LE CAS ?

Suivant Camille Hamidi, on peut se demander de quoi le cas de la jurisprudence et de la Pratique d'asile sur l'Érythrée est-il le cas²⁷ ? Depuis 2006 et surtout au cours des années 2010, l'Érythrée est

24. Eymeri-Douzans, 2003, p. 48.

25. Eymeri-Douzans, 2003.

26. *Idem*.

27. Hamidi, 2012.

le principal pays d'origine des requérant-es d'asile, avec un taux de protection (octroi de l'asile ou d'une admission provisoire) élevé. Il s'agit d'un cas particulier qui a des effets importants sur le taux de protection global en Suisse et qui a fait l'objet d'une politisation importante au sein du Parlement (Conseil national et Conseil des États), du gouvernement (Conseil fédéral) et des médias. Ces taux de protection élevés et l'importance des ressortissant-es érythréen-nés dans les effectifs des demandes d'asile sont liés à une jurisprudence du TAF. Cette étude de cas éclaire donc bien, d'une part, les effets du processus de judiciarisation de la politique d'asile sur la mise en œuvre du droit et, d'autre part, la manière dont cette dernière peut faire l'objet d'un travail de politisation visant à infléchir l'interprétation des normes juridiques et leur application aux ressortissant-es d'un pays comme l'Érythrée. Cette politisation intervient dans des circonstances particulières ici : lorsque la jurisprudence du TAF et la Pratique d'asile du SEM ont pour effet une augmentation du nombre de demandes d'asile d'un pays qui devient le principal pays de provenance et une croissance du taux de protection impactant les statistiques de l'asile, dans un contexte politique marqué par plusieurs décennies durant lesquelles l'un des objectifs des révisions successives de la législation visait à « lutter contre les abus », construisant l'asile comme un problème de sécurité et renforçant la logique de soupçon qui traverse cette politique publique²⁸.

LA MISE EN ŒUVRE COMME *POLICY POLITICS*:

ETHNOGRAPHIE DE LA POLITIQUE SUISSE D'ASILE

En Suisse, la première loi sur l'asile est entrée en vigueur en 1981. Cette première loi est considérée comme relativement ouverte et généreuse. Pourtant, dans les années 1980, les discours politiques et médiatiques sur l'asile évoluent sous l'effet d'un recadrage reprenant les thématiques anciennes de l'*Überfremdung* et de la surpopulation étrangère, cette fois-ci appliquées aux « abus » que les

28. Affolter, 2021 ; Miaz, 2020 ; Stünzi et Miaz, 2020.

« faux réfugiés »²⁹ manifesteraient en sollicitant l'asile en Suisse³⁰. L'asile devient ainsi une question centrale de l'agenda politique suisse³¹. De nombreuses révisions de la loi se succèdent les unes aux autres, en suivant trois objectifs principaux : l'accélération des procédures ; la lutte contre les « abus » et la dissuasion à entrer en Suisse et à y rester ; la préservation de la « tradition humanitaire » de la Suisse en maintenant le système d'asile découlant de ses obligations internationales³². Ces réformes successives ont surtout introduit divers durcissements du droit et de la politique d'asile.

Partant de ces analyses qui mettent en évidence l'importante politisation de la question de l'asile, ma démarche de recherche a cherché à questionner comment la fabrique de la politique suisse d'asile était aussi redevable de ce qui se passe sur le terrain, dans les pratiques de mise en œuvre non seulement de l'administration, mais aussi des associations qui défendent juridiquement les requérantes d'asile. Cette approche qui vise à saisir la politique d'asile « par le bas » a connu un essor durant les années 2010, avec de nombreuses publications portant sur la mise en œuvre des politiques migratoires³³. Ainsi, dans cette première section, l'analyse relationnelle que je propose et qui porte sur les pratiques et les interactions entre les pratiques de différentes SLO met en évidence le « processus continu de création normative » que constitue la mise en œuvre³⁴, laquelle ne se limite pas aux actions de l'administration, mais se poursuit par l'intermédiaire de la défense juridique dans celles des cours aux niveaux national (TAF) et international (Cour européenne des droits de l'homme). L'analyse ethnographique des usages du droit d'asile met en évidence combien la

29. Précisons que les discours distinguant les « vrais » et les « faux » réfugiés, dont la demande serait infondée et abusive, se développent et se diffusent largement en Europe. Cf. Akoka, 2020 ; Fischer et Hamidi, 2016.

30. Stünzi et Miaz, 2020.

31. Parini et Gianni, 2005.

32. Étienne Piguet (2019) identifie aussi quatre grandes orientations qui ressortent de l'action des autorités suisses durant plus de quatre décennies : la volonté de maintenir en place le système issu de la Convention de 1951, l'adaptation aux évolutions du contexte par la multiplication des statuts, l'accélération des procédures et le renforcement de l'exécution des décisions, ainsi que la diminution des prestations dans un but de dissuasion.

33. Pour ne pas citer les nombreuses publications en question, je renvoie aux livres et numéros spéciaux suivants : Gill et Good, 2019 ; Hamidi et Paquet, 2019 ; Tomkinson et Miaz, 2019.

34. Lascoumes, 1990.

politique d'asile suisse est judiciarisée, judiciarisation qui représente un des aspects les plus saillants des *policy politics*³⁵ évoquées en introduction, c'est-à-dire du conflit politique autour de la définition de l'action publique³⁶ qui se poursuit sur le terrain de la mise en œuvre non seulement au sein de l'administration qui en a la charge, mais aussi entre cette dernière, d'autres organisations de terrain (les BCJ) et les tribunaux.

CONTRAINTES ET POUVOIRS DES *STREET-LEVEL BUREAUCRATS*: ENCADREMENT INSTITUTIONNEL, PRODUCTION NORMATIVE ET MARGES DE MANŒUVRE

L'enquête ethnographique au sein du SEM a d'abord mis en évidence l'important encadrement institutionnel des pratiques, notamment décisionnelles, des collaborateur-trices du SEM qui instruisent les demandes d'asile (ci-après : spécialistes asile), que j'analyse comme des *street-level bureaucrats* en raison des caractéristiques de leur travail³⁷ : l'interaction directe avec les populations cibles de leur action, l'influence de leur travail sur la vie des personnes dont ils et elles traitent les demandes d'asile, une position hiérarchiquement dominée dans l'organisation (sans toutefois se situer tout en bas de la hiérarchie administrative)³⁸, les tâches d'exécution (ou de mise en œuvre) de l'action publique qui sont les leurs, et le pouvoir discrétionnaire dont ils et elles disposent dans leur travail³⁹. En effet, entre la loi définissant la notion de réfugié.e et la décision individuelle rendue sur une demande d'asile, il existe, au sein de l'institution, toute une série de médiations du droit qui contribuent à orienter fortement la prise de décision⁴⁰.

35. Brodtkin, 1987.

36. Brodtkin propose ainsi une approche qui considère la dimension politique de la mise en œuvre des politiques sociales : « *viewing implementation as policy politics – a continuation of conflicts to define social policy* » ou « *the contest to determine what policy should be* » (Brodtkin, 1990, p. 115).

37. Lipsky, 2010 ; Hupe, Hill et Buffat, 2015 ; Zacka, 2017.

38. S'ils et elles ne sont pas « tout en bas » des hiérarchies organisationnelles (*at the bottom of organizational hierarchies*), ils et elles n'occupent – pour la plupart – pas de fonctions de cadres ou de hauts fonctionnaires et sont donc plutôt dominé-es dans leur organisation hiérarchique.

39. Les conditions de perception et d'usage de ce pouvoir discrétionnaire (ou d'une marge de manœuvre), individuel et collectif, sont variables toutefois, comme je l'ai analysé par ailleurs : Miaz, 2021 et 2024.

40. Miaz, 2019a.

Les spécialistes asile sont d'abord recruté-es selon des critères liés à la « capacité à décider » rapidement sans éprouver trop de tensions politiques ou morales. Ils et elles sont ensuite formé-es à leur rôle. La socialisation institutionnelle participe alors à l'intériorisation des attentes institutionnelles qui pèsent sur leur rôle. Il en résulte un *ethos* légaliste largement partagé au sein du SEM qui met à distance les dimensions politiques, morales et émotionnelles du rôle, tout en insistant sur la rigueur juridique et une application stricte (voire restrictive) des règles juridiques. Le soupçon systématique pesant sur les récits des demandeur-euses d'asile constitue aussi une caractéristique importante de cet *ethos* institutionnel. À cet égard, Laura Affolter – qui parle plutôt d'un habitus institutionnel – utilise l'expression « *digging deep* » (creuser profondément) pour désigner la pratique par laquelle les collaborateur-trices interrogent les requérant-es d'asile jusqu'à avoir assez d'arguments pour rejeter une demande d'asile sur la base de l'in vraisemblance, ou jusqu'à être convaincu-es que l'histoire est vraie « après tout »⁴¹.

L'activité décisionnelle des agent-es est aussi orientée par différentes stratégies managériales et de traitement des demandes d'asile⁴², ainsi que par des normes secondaires d'application⁴³ : les « Pratiques d'asile »⁴⁴, les plus importantes étant formalisées dans des documents (confidentiels) d'une vingtaine de pages que peuvent consulter les collaborateur-trices du SEM. Les « Pratiques d'asile » sont élaborées par des spécialistes asile, conjointement avec des cadres intermédiaires (chef-fes de section et de division) et des spécialistes-pays⁴⁵. Elles sont spécifiques à chaque pays d'origine et elles déterminent quelle décision doit être prise en fonction des motifs d'asile invoqués et de la situation de la personne (état de santé, réseau familial et social, sexe et orientation sexuelle, « ethnie », etc.), mis en relation avec une évaluation de la situation dans le pays d'origine. La conformité à l'égard des « Pratiques d'asile » repose non seulement sur l'*ethos* légaliste des spécialistes

41. Affolter, 2021.

42. Miaz, 2019b.

43. Lascoumes, 1990.

44. Un ancien collaborateur du SEM a récemment publié une présentation de l'évolution des principales pratiques d'asile du SEM de 1979 à 2019 : Parak, 2020.

45. Les spécialistes-pays sont des personnes chargées de produire des informations sur les pays d'origine au sein du SEM : Rosset, 2015.

asile, mais aussi sur les contrôles dont leurs décisions font l'objet par les supérieur·es hiérarchiques et par les spécialistes asile responsables de chaque Pratique d'asile lorsque des décisions s'en écartent. Ces médiations du droit révèlent l'important pouvoir normatif collectif dont disposent les *street-level bureaucrats* et les cadres intermédiaires du SEM, qui interprètent le droit non seulement dans le cadre de l'examen individuel de chaque demande d'asile, mais aussi dans l'élaboration de normes secondaires d'application, ou règles de la pratique, qui constituent des formes de jurisprudences de terrain (ou *street-level jurisprudence*) destinées à orienter les pratiques de toutes et tous les spécialistes asile du SEM.

En dépit de cet important travail institutionnel visant à encadrer l'activité des spécialistes asile et à assurer une certaine « unité de pratique », les collaborateur·trices du SEM disposent d'un pouvoir discrétionnaire à différents niveaux : procédural, décisionnel ou lié à leurs interactions avec les requérant·es d'asile. Par exemple, s'agissant du pouvoir discrétionnaire décisionnel, celui-ci peut reposer sur l'ambiguïté des règles juridiques ou de la Pratique d'asile, sur des éléments du dossier fournissant des arguments pour appuyer leur décision, ou encore sur les capitaux institutionnels ou juridiques dont les agent·es disposent de manière variable en fonction notamment de leur expérience et de leur formation. De plus, on observe des rapports au rôle différenciés parmi les spécialistes asile, rapports qui ont des effets sur la manière dont ils ou elles perçoivent et font usage de leurs marges de manœuvre⁴⁶.

En définitive, les spécialistes asile sont recruté·es, formé·es, socialisé·es et contrôlé·es pour mettre en œuvre avec rigueur une politique d'asile relativement restrictive. L'instruction des demandes d'asile se caractérise par une attitude suspicieuse de la part des spécialistes asile à l'égard des requérant·es d'asile, en lien avec l'objectif de « lutte contre les abus » qui a justifié politiquement les nombreux durcissements de la loi sur l'asile⁴⁷. Toutefois, comme nous le verrons dans la deuxième partie de cette contribution, cela ne se traduit pas nécessairement dans les statistiques, dans la mesure où

46. Pour une analyse du pouvoir discrétionnaire des spécialistes asile, voir Miaz, 2021b.

47. Miaz, 2020.

des Pratiques d'asile plus ouvertes – par exemple, en lien avec une jurisprudence du TAF ou avec une situation spécifique de guerre ou de violence généralisée – à l'égard de pays dont les ressortissant-es représentent une part importante du nombre de demandes d'asile déposées en Suisse peuvent conduire à des taux de protection (asile et admission provisoire) élevés. C'est le cas depuis le milieu des années 2010, avec les demandes d'asile de ressortissant-es érythréen-nes, syrien-nes, afghan-es et turc-ques notamment, qui expliquent les taux de protection historiquement élevés entre 2014 et 2021, allant de 48,7 % en 2016 à 61,8 % en 2020.

ENTRE CONTESTATION ET MISE EN ŒUVRE :

LES AMBIVALENCES DU RECOURS AU DROIT DES ASSOCIATIONS

Les associations – ici les bureaux de consultation juridique (BCJ) – qui participent, depuis 2019, à la nouvelle procédure d'asile⁴⁸ et celles qui contestent les décisions du SEM à travers des recours et des demandes de réexamen participent également à la mise en œuvre du droit d'asile en obtenant parfois des victoires devant le TAF ou la CEDH, ou auprès du SEM lors d'une demande de réexamen. Comme le souligne Rachel Fyall, les associations peuvent être à la fois des *advocates* et des *providers* qui disposent d'un pouvoir discrétionnaire sur les services qu'elles fournissent et qui endossent souvent simultanément les rôles de groupes d'intérêt et d'actrices de la mise en œuvre de l'action publique⁴⁹. Steven Rathgeb Smith et Michael Lipsky ont aussi mis en évidence depuis une trentaine d'années déjà le rôle politique que les associations (ou les *nonprofit service organizations*) ont, notamment en lien avec la contractualisation de l'action publique⁵⁰. Dans le domaine de l'asile, au même titre que des entreprises privées, certaines associations se sont vu déléguer des tâches liées à l'hébergement dans les centres fédéraux et cantonaux⁵¹. D'autres fournissent un accompagnement médical ou juridique participant de la mise en œuvre de la politique et du droit d'asile⁵².

48. Eule, 2020.

49. Fyall, 2017.

50. Lipsky et Smith, 1989 ; Smith et Lipsky, 1993.

51. Les tâches d'hébergement concernent aussi des entreprises privées (Alberti, 2019).

52. D'Halluin-Mabillot, 2012.

Le recours au droit par les associations pour défendre les requérant-es d'asile revêt une dimension politique⁵³ à deux égards. Premièrement, les BCJ associatifs participent à la mise en œuvre de la politique d'asile – jusqu'à constituer les « nouveaux guichets de l'immigration »⁵⁴ – et peuvent être considérés comme des *street-level organizations*⁵⁵ qui configurent un accès au(x) droit(s)⁵⁶, c'est-à-dire non seulement à l'usage du droit (recours, demandes de réexamen), mais aussi aux droits humains et sociaux dans le domaine de l'asile, à commencer par le statut de réfugié ou une admission provisoire (protection subsidiaire)⁵⁷. En raison de leurs ressources limitées, mais aussi parfois du rapport que les organisations entretiennent à la cause des migrant-es, les BCJ opèrent une sélection des dossiers à défendre, c'est-à-dire du « tri » des bénéficiaires de l'action associative⁵⁸. Cette sélection établit une sorte « d'ordre d'entrée »⁵⁹, voire de droit d'entrée, fondé sur différents critères, à commencer par l'évaluation des « chances de succès » d'un dossier par anticipation de la décision de l'administration ou du tribunal⁶⁰. Ce critère de sélection, qui correspond à ce que Camille Hamidi identifie comme le critère de l'efficacité et selon lequel on retient les dossiers qui ont le plus de chances d'aboutir, reproduit dans une certaine mesure les critères juridico-administratifs du SEM et du TAF. À côté de ce critère, Hamidi identifie encore le critère du mérite – on sélectionne celles et ceux qui correspondent le mieux à la cible officielle du dispositif –, qui participe aussi à reproduire les logiques juridico-bureaucratiques du traitement des demandes d'asile, la logique compassionnelle – lié aux « besoins humanitaires » des requérant-es – et les critères

53. Fyall et Allard, 2017 ; Fyall, 2016.

54. Pette, 2014.

55. Faisant référence à la contractualisation de l'action publique, Steven Rathgeb Smith et Michael Lipsky parlent des associations (*nonprofits*) comme étant de « *new street-level bureaucrats* » qui interagissent directement avec les « client-es » et remplissent leurs tâches malgré des ressources extrêmement limitées. Ils et elles travaillent dans des organisations marquées par des objectifs ambigus et parfois contradictoires. « *Like teachers, police officers, and welfare workers, service providers in the nonprofit sector manage scarce resources by coping with their jobs in such a way as to render them not simply implementers of public policy, but « makers » of public policy* » (Smith et Lipsky, 1993, p. 116).

56. Belkis *et al.*, 2004.

57. Miaz, 2022.

58. Hamidi, 2017.

59. D'Halluin-Mabillot, 2012.

60. Miaz, 2022. Voir aussi Chappe, 2010 ; D'Halluin, 2010 ; D'Halluin-Mabillot, 2012.

moraux et comportementaux⁶¹. Au fond, face à un manque de ressources, les associations sélectionnent les dossiers qu'elles défendent en reproduisant des logiques juridiques, administratives et morales qui traversent la procédure d'asile. Or, parmi ces associations, les rapports à la cause défendue peuvent varier de celles qui estiment simplement « corriger les erreurs de l'administration » et s'en tenir à faire appliquer le droit d'asile, à celles qui veulent « défendre le droit de rester » des gens et transformer le droit d'asile et son application par la jurisprudence⁶².

Ainsi, deuxièmement, l'action de certaines associations peut être analysée comme une mobilisation du droit (*legal mobilizations*)⁶³ ou comme du *cause lawyering*⁶⁴, mobilisant l'arme du droit⁶⁵ au service d'une cause et pour le transformer « par le bas », ou « à la marge », par la jurisprudence. L'activité des BCJ constitue une forme de contre-pouvoir, sur le terrain de la mise en œuvre, en pesant sur les pratiques des collaborateurs et collaboratrices du SEM qui travaillent sous la menace de recours et de demandes de réexamen. En raison de l'importance quantitative des recours déposés contre les décisions du SEM, j'analyse la défense juridique individuelle comme une forme de « guérilla juridique »⁶⁶, c'est-à-dire une forme de lutte quotidienne qui se déploie sur le terrain du droit, à travers de multiples procédures individuelles qui contestent les décisions prises par l'administration et, plus généralement, les principes qui orientent la politique d'asile. En ce sens, la guérilla juridique et ses effets sur l'administration – le fait que la politique d'asile est fortement judiciarisée⁶⁷ – et la possibilité

61. Hamidi, 2017.

62. Si mon enquête de terrain a porté sur des BCJ qui offrent une aide juridique gratuite aux requérantes d'asile en dehors des centres d'enregistrement du SEM, il faut préciser que, depuis 2019, des associations sont mandatées par le SEM pour fournir une représentation juridique gratuite intégrée dans la procédure d'asile. Ces ONG et associations deviennent des *street-level organizations* formellement et contractuellement enrôlées dans la mise en œuvre de la politique d'asile, avec un mandat et des financements du SEM pour remplir un rôle défini. Voir notamment: Eule, 2020.

63. Kwar, 2011, 2015.

64. Israël, 2001; Sarat et Scheingold, 2006.

65. Israël, 2009.

66. Miaz, 2022. Cette notion reprend celle de « guérilla judiciaire » de Liora Israël à propos du GISTI en France. Je parle, pour ma part, de guérilla juridique pour désigner plus généralement le terrain du droit (y compris les démarches juridiques auprès de l'administration) et pas uniquement l'arène judiciaire (Israël, 2003).

67. Kwar et Miaz, 2021; Miaz, 2021a.

d'obtenir des victoires jurisprudentielles élargissent, à la marge et de manière limitée, les possibilités d'application du droit d'asile. Cette analyse nuance la « tyrannie du singulier »⁶⁸ propre à l'usage du droit pour défendre des cas individuels. Certes, le recours au droit pour défendre des cas individuels limite les possibilités de monter en généralité pour défendre une cause, dans la mesure où cela implique d'agir sur le terrain de l'État, en empruntant son langage et en acceptant les possibles juridiques limités et définis par l'État lui-même. De plus, le recours au droit peut participer d'une forme de légitimation de procédures⁶⁹ et d'un droit qui sont justement l'objet de la contestation. Dans le même temps, le recours au droit permet d'obtenir des victoires individuelles permettant à un nombre non négligeable de personnes d'obtenir, *in fine*, un permis de séjour et de faire valoir leurs droits malgré une décision négative initiale. Ces décisions individuelles peuvent parfois être généralisées à travers des jurisprudences plus favorables. Cette ambivalence a déjà été soulignée à propos du recours au droit par les mouvements sociaux⁷⁰ et traverse aussi la défense juridique des migrant-es.

En définitive, à travers leur mobilisation du droit pour défendre les migrant-es, les associations et les avocat-es spécialisé-es poursuivent sur le terrain de la mise en œuvre des règles juridiques le conflit politique autour de ce que devrait être l'action publique (*policy politics*)⁷¹. Les guichets juridiques constituent ainsi un mode d'action des associations et, plus généralement, des mouvements sociaux⁷². Dans un contexte marqué par une large approbation, en votations populaires, des durcissements de la loi sur l'asile, ces acteurs et actrices perçoivent le terrain de l'application du droit comme une opportunité (juridique) de défendre les requérant-es d'asile et leurs droits et, pour les plus protestataires, de contester cette politique publique, de manière limitée toutefois, à travers le langage de l'État et au prix d'une participation à la mise en œuvre de la politique d'asile.

68. Agrikoliansky, 2003.

69. Israël, 2003.

70. Israël, 2003, 2009.

71. Brodtkin, 1990.

72. Avanza *et al.*, 2022.

JUDICIARISATION DE LA POLITIQUE D'ASILE

ET POLITISATION DE LA MISE EN ŒUVRE :

L'EXEMPLE DE LA JURISPRUDENCE SUR L'ÉRYTHRÉE

L'observation des usages du droit d'asile par l'administration et la défense juridique permet d'appréhender « par le bas » la judiciarisation de la politique d'asile. Si plusieurs travaux désignent par la notion de judiciarisation un *transfert de pouvoir* de l'arène politique vers l'arène judiciaire, du « pouvoir des juges »⁷³ ou d'une « juristocratie »⁷⁴, j'entends ici la notion de judiciarisation davantage comme un processus par lequel la justice devient une actrice importante du politique et de l'action publique⁷⁵. Les travaux qui portent sur ce processus mettent notamment en évidence les interdépendances croissantes⁷⁶ entre les champs politique et juridique⁷⁷ dans la fabrique de l'action publique, les juges et les juristes prenant une place croissante dans les chaînes d'interdépendance dont procèdent les politiques publiques⁷⁸. Dans la continuité des travaux de Alec Stone Sweet et Martin Shapiro⁷⁹, puis de Hervé Rayner et Bernard Voutat, j'ai adopté une perspective processuelle et relationnelle. Pour ces derniers, cette perspective invite à envisager la judiciarisation « sous l'angle des effets induits dans l'arène parlementaire par l'implication, pensée en termes de *politisation*, des instances judiciaires dans les controverses politiques »⁸⁰.

L'analyse de la judiciarisation de la politique suisse d'asile met en évidence un processus différent : celui de la politisation de la mise en œuvre au sein de l'arène parlementaire. Autrement dit, la prise en charge et la requalification par des acteurs du champ politique de questions relevant des champs bureaucratique et juridique⁸¹. En effet, comme le montre l'exemple de la jurisprudence et de la Pratique d'asile sur l'Érythrée, suite à une jurisprudence favorable permettant d'accorder l'asile ou une admission provisoire aux

73. Guarnieri et Pederzoli, 2002.

74. Hirschl, 2004.

75. Pour des revues de littérature sur la judiciarisation, voir : Commaille et Dumoulin, 2009 ; Hamlin et Sala, 2018.

76. Elias, 1981.

77. Bourdieu, 1981 ; 1986.

78. Dumoulin et Roussel, 2010.

79. Shapiro et Stone Sweet, 2002 ; Stone Sweet, 1999.

80. Rayner et Voutat, 2014, p. 690.

81. Eymeri-Douzans, 2003.

requérant-es d'asile érythréen-nes, les parlementaires fédéraux vont questionner et faire pression sur l'administration et le tribunal pour transformer leur application du droit d'asile. Dans cette partie, je reviens donc d'abord sur la judiciarisation de la politique d'asile, puis sur cette controverse juridico-politique qui met en évidence la politisation de la mise en œuvre du droit d'asile, de la pratique du SEM et de la jurisprudence du TAF dans l'arène parlementaire.

JUDICIARISATION DE LA POLITIQUE D'ASILE

Dans les années 1980, le mouvement de défense des migrant-es revendique à plusieurs reprises la création d'une autorité de recours indépendante de l'administration⁸². À cette époque, le service de recours interne au Département fédéral de justice et police confirmait les décisions des autorités dans 99,96 % des cas⁸³. Ces demandes sont rejetées à plusieurs reprises par le Conseil fédéral et le Parlement, notamment pour garder le contrôle sur la pratique et éviter qu'une juridiction indépendante ne réduise la marge de manœuvre des autorités dans la conduite de la politique d'asile. Ces instances reviennent toutefois sur leur position en 1990. La Commission de recours en matière d'asile (CRA) entre en fonction en 1992 et sera remplacée par les Cours IV et V du Tribunal administratif fédéral (TAF) en 2007. Du côté des mouvements de défense des migrant-es, on observe rapidement une juridicisation des modalités d'action, plusieurs organisations mettant en place des bureaux de consultation juridique spécialisés dans le domaine de l'asile⁸⁴.

Dès l'entrée en fonction de la CRA, le nombre de recours déposés a été élevé. On peut ainsi parler d'une judiciarisation de la politique d'asile presque immédiate et d'une politique d'asile judiciarisée à deux égards. Quantitativement, d'abord, l'asile est l'un

82. Pour une analyse plus détaillée de la judiciarisation de la politique suisse d'asile, voir Miaz, 2017, 2021a.

83. Pärli, 2019.

84. Ces organisations sont notamment des «œuvres d'entraide» d'envergure nationale ou régionale, souvent liées à l'action sociale des Églises (ou anciennement liées à celle-ci) : Caritas Suisse, l'Entraide protestante (EPER), le Centre social protestant, mais aussi l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO). Il peut aussi s'agir de plus petites associations locales ou d'organisations militantes, comme Freiplatzaktion à Zurich et à Bâle-Ville, Elisa-Asile à Genève, le Centre Suisse-Immigrés (CSI) en Valais, ou du Mouvement SOS-Asile, qui a participé avec Caritas, l'EPER et le CSP à créer, dans le canton de Vaud, le Service d'aide juridique aux exilé-es, qui est désormais un projet de l'EPER. Voir : Miaz, 2022. Voir aussi Pärli, 2015, 2019.

des domaines du droit administratif qui est le plus judiciairisé au niveau fédéral, en termes de nombre de recours déposés⁸⁵, ce qui témoigne de la dimension conflictuelle de ce droit, imputable à l'activité importante de la défense juridique des migrant-es qui repose sur des procédures individuelles.

Qualitativement, la judiciairisation de la politique d'asile suisse est également importante, dans la mesure où elle spécifie et dirige pour une part importante l'application du droit d'asile. Ainsi, depuis 1992, la jurisprudence de la CRA et du TAF a significativement précisé différents aspects du droit d'asile, en apportant des détails et des réponses pratiques. Elle a concerné des questions substantielles, telles que la définition du réfugié ou la notion de persécution, aussi bien que procédurales, concernant le droit de la preuve et la notion de vraisemblance⁸⁶, par exemple. Finalement, la jurisprudence du TAF a également spécifié de manière significative l'interprétation et l'application du droit d'asile en fonction des motifs et des situations des requérant-es d'asile, analysés et rapportés à son évaluation de la situation particulière du pays d'origine. Les agent-es du SEM doivent ainsi conformer leurs pratiques et leurs normes secondaires d'application à la jurisprudence. La défense juridique peut quant à elle utiliser des « brèches » ou des jurisprudences « favorables » pour défendre leurs mandant-es, mais doit aussi faire avec des arrêts plus restrictifs qui entérinent des durcissements de la pratique. Ainsi, la judiciairisation de la politique d'asile a des effets qualitatifs importants sur les pratiques des acteurs et actrices de terrain, qui doivent tenir compte de la jurisprudence du TAF. La fabrique du droit et de la politique se poursuit donc bien, au-delà de l'administration, dans les interactions conflictuelles entre le SEM, la défense juridique et le TAF, soit dans le cadre d'une politique d'asile judiciairisée.

POLITISATION DE LA MISE EN ŒUVRE : L'EXEMPLE

DE LA JURISPRUDENCE ET DE LA PRATIQUE SUR L'ÉRYTHRÉE

Depuis l'indépendance de l'Érythrée en 1993, seule une interpellation avait été déposée, la même année, à propos d'une éventuelle aide au retour pour les réfugiés érythréens en Suisse, et jusqu'en

85. Tanquerel *et al.*, 2011.

86. Perez, 2017.

2005, seules quelques réponses du Conseil fédéral à des interventions parlementaires mentionnent l'Érythrée de manière secondaire. Dans les statistiques de l'asile, le nombre de demandes déposées par des ressortissant-es érythréen-nes est relativement faible. On compte environ 200 demandes d'asile par an, avec un faible taux de reconnaissance⁸⁷. Dès 2006, toutefois, l'Érythrée devient le deuxième pays de provenance en termes de demandes d'asile déposées en Suisse, puis le premier, notamment dans les années 2010, avec plusieurs milliers de demandes d'asile par année (entre 1799 en 2010 et 9966 en 2015). Pour l'administration, « la situation précaire en Érythrée, tant du point de vue des droits de l'homme que de la situation socioéconomique, n'explique que partiellement ce véritable bond »⁸⁸ ; pour elle comme pour plusieurs parlementaires fédéraux, cette augmentation est aussi liée à deux changements jurisprudentiels majeurs.

En 2005, la CRA rend deux arrêts de référence qui améliorent la situation des requérant-es d'asile érythréen-nes. Dans l'arrêt JICRA 2005/12 du 18 mai 2005, « la CRA prévoit que l'exigibilité de l'exécution du renvoi en Érythrée est conditionnée par l'existence de circonstances personnelles favorables garantissant qu'en cas de retour de la personne concernée, qu'elle soit d'origine rurale ou citadine, cette dernière ne se retrouve pas sans ressources au point de voir sa vie en danger »⁸⁹. Dans l'arrêt JICRA 2006/3 du 20 décembre 2005, la CRA « reconnaît que les peines encourues par les déserteurs et les réfractaires en Érythrée sont démesurément sévères et doivent être considérées comme des sanctions motivées par des raisons d'ordre politique (*"malus absolu"*) »⁹⁰. En conséquence, les personnes qui invoquent ces motifs et les rendent vraisemblables se voient en général accorder l'asile. De plus, en 2010, le TAF rend un arrêt⁹¹ dans lequel il estime que « le fait de sortir d'Érythrée illégalement est considéré comme un acte hostile envers le régime qui expose à des peines disproportionnées. Cet acte

87. Parak, 2020.

88. Parak, 2020, p. 62.

89. Mariotti et Rosset, 2020, p. 6.

90. Mariotti et Rosset, 2020.

91. TAF, arrêt du 6 avril 2010, D-3892/2008.

entraîne la reconnaissance du statut de réfugié. »⁹² Toutefois, selon ce même arrêt, « si les sanctions encourues en cas de départ illégal amènent à la reconnaissance de la qualité de réfugié-e, les requérant-es ne doivent pas se voir accorder l’asile en application de l’art. 54 LAsi (motif subjectif postérieur à la fuite) »⁹³.

On assiste alors, durant la deuxième moitié des années 2000 et durant les années 2010, à une politisation de cette jurisprudence et de la pratique du SEM qui a évolué en conséquence au sein du Conseil fédéral et des deux Chambres (Conseil national et Conseil des États) visant à transformer le droit pour réagir contre cette jurisprudence, ou visant à la faire évoluer et à changer la Pratique d’asile du SEM vis-à-vis de l’Érythrée. Suite aux deux arrêts de 2005, Christoph Blocher (UDC/ZH), alors conseiller fédéral en charge du Département fédéral de justice et police (DFJP), estime qu’il faut réagir rapidement à cette décision de la CRA. L’idée qu’il défend – et qui est acceptée par le Conseil des États – est de n’accorder qu’une admission provisoire aux Érythréen-nes menacé-es de mauvais traitements pour avoir déserté ou refusé de servir dans l’armée. En leur accordant un statut plus précaire, Christoph Blocher veut dissuader les Érythréen-nes de venir en Suisse, estimant que le nombre de demandes d’asile a augmenté depuis cette jurisprudence⁹⁴. Dans le cadre d’une révision plus générale et en profondeur de la loi sur l’asile entamée alors que Christoph Blocher était en charge du DFJP et poursuivie par Eveline Widmer-Schlumpf (PBD) et Simonetta Sommaruga (PS), qui lui succéderont à la tête du Département, les autorités politiques ont ainsi introduit une modification de l’article 3 LAsi excluant la désertion et l’objection de conscience des motifs d’asile. Le 28 septembre 2012, le Parlement adopte des mesures urgentes (entrées en vigueur le lendemain) qui comprennent l’ajout d’un troisième alinéa à l’article 3 LAsi, selon lequel « ne sont pas des réfugiés les personnes qui, au motif qu’elles ont refusé de servir ou déserté, sont exposées à de sérieux préjudices ou craignent à juste titre de l’être » (art. 3 al. 3

92. ODAE romand, « Durcissement à l’encontre des Érythréen-nes : une communauté sous pression », 2018.

93. Mariotti et Rosset, 2020, pp. 6-7.

94. Valérie de Graffenried, « Bientôt la fin des demandes d’asile dans les ambassades », *Le Temps*, 13 décembre 2011.

LAsi). Cette révision de la loi cible spécifiquement les requérant-es d'asile originaires d'Érythrée et est surnommée « *Lex Eritrea* »⁹⁵.

Durant la campagne précédant le référendum du 9 juin 2013 sur ces mesures urgentes (qui seront largement acceptées, à 76,3 % des votant-es), la conseillère fédérale socialiste à la tête du DFJP, Simonetta Sommaruga, expliquait que les personnes persécutées pour avoir déserté continueraient d'être accueillies en Suisse⁹⁶. Le TAF est alors amené à se prononcer sur des cas concrets et à établir l'interprétation à donner à cet alinéa. L'arrêt de principe (JICRA 2006/3) considère que ce n'est pas la désertion qui est déterminante pour l'asile, mais bien la peine qui est encourue en cas de retour en Érythrée. Dans cette interprétation, ce sont le caractère politique du refus de servir et l'intensité de la peine encourue qui sont pris en compte pour l'octroi de l'asile. En cela, ce changement de loi ne fait que clarifier, selon le TAF⁹⁷, une pratique déjà en vigueur. Ainsi, selon les juges fédéraux, les déserteurs originaires de Syrie ou d'Érythrée doivent continuer de recevoir l'asile en tant que réfugiés tant que les risques encourus dans ces pays en cas de refus de servir demeureront les mêmes. Avec l'art. 3 al. 3 LAsi, le but politique poursuivi était de réduire ou du moins limiter le nombre de demandes d'asile d'Érythréen-nés.

Au sein du Parlement, la jurisprudence et la pratique du SEM sur l'Érythrée fait l'objet d'un nombre croissant d'interventions, en particulier à partir de 2014. Principalement déposées par des député-es de l'UDC et, dans une moindre mesure, du PLR et du groupe Le Centre (PDC, PBD, PEV, PCS)⁹⁸, ces interventions – questions, interpellations, postulats, motions, voire initiatives parlementaires ou cantonales – mettent au cœur du débat politique la question de la mise en œuvre de la politique d'asile propre à l'Érythrée et des questions spécifiques, notamment la

95. OSAR, « Analyse des durcissements de la pratique suisse à l'égard des requérant-es érythréen-nés. Recherche du service juridique », Berne, 13 décembre 2018.

96. Voir, par exemple: « Simonetta Sommaruga lance la campagne sur l'asile », *Le Matin*, 25 mars 2013.

97. TAF, « Interprétation de l'art. 3 al. 3 LAsi (portée du refus de servir et de la désertion en droit d'asile); risque encouru du fait de se soustraire à l'obligation de servir dans l'armée syrienne régulière », *Communiqué de presse*, Saint-Gall, 6 mars 2015, consulté le 2 juin 2015 sur le site web du TAF: [<http://www.bvger.ch>].

98. Il s'agit ici du groupe parlementaire « Le Centre » et non du parti politique.

production d'informations sur ce pays d'origine (dites *country-of-origin information*, COI), l'interprétation de la situation à l'aune de ces informations et les possibilités d'y renvoyer des requérant·es débouté·es. Ces interventions questionnent le Conseil fédéral ou l'incitent à agir dans plusieurs sens. Elles mettent d'abord en évidence « le problème pressant de l'afflux de réfugiés érythréens »⁹⁹, invitent le Conseil fédéral à « durcir la pratique de l'asile à l'égard de l'Érythrée »¹⁰⁰, questionnent la pratique du SEM¹⁰¹ ou pointent « le problème créé par les juges en 2005 »¹⁰². Ces interventions demandent au Conseil fédéral et à son administration de produire des informations sur l'Érythrée afin de pouvoir durcir la pratique. En 2016, plusieurs parlementaires – Yvonne Ferri (PS), Thomas Aeschi (UDC), Claude Bégli (PDC) et la conseillère d'État argovienne Susanne Hochuli (Les Vert·es) – vont d'ailleurs se rendre en Érythrée sur invitation du consul honoraire de l'Érythrée en Suisse, « avec comme objectif de se faire une image de la situation sur place »¹⁰³. Ils et elles parleront « d'impressions positives »¹⁰⁴, mais leur voyage et leurs observations feront l'objet de nombreuses critiques. Les interventions parlementaires invitent également le Conseil fédéral à négocier avec l'Érythrée pour pouvoir conclure des accords de réadmission, et font pression sur le gouvernement pour exécuter les renvois vers l'Érythrée.

En 2016, le SEM effectue une « *fact-finding mission* » en Érythrée avec des autorités allemandes. Se basant sur le rapport établi à la suite de cette mission¹⁰⁵, le SEM annonce un durcissement de sa pratique sur l'Érythrée: désormais, la sortie illégale du pays ne suffit plus en soi pour obtenir la qualité de réfugié·e. Le rapport sur

99. Question Wobmann (UDC), « Problème pressant de l'afflux de réfugiés érythréens », 09.5019 (2009).

100. Motion Burgherr (UDC), « Durcir la pratique à l'égard de l'Érythrée », 16.3592 (2016). Cette motion a été rejetée en mars 2018.

101. Par exemple: Interpellation Steinemann (UDC), « Pourquoi, dans 99,5 pour cent des cas, le retour des Érythréens admis à titre provisoire n'est-il pas exigible? », 19.3429 (2019).

102. Interpellation Steinemann (UDC), « Requérants d'asile érythréens. Bientôt une solution au problème créé par les juges en 2005? », 20.4704 (2020).

103. OSAR, « Analyse des durcissements de la pratique suisse à l'égard des requérant·es érythréen·nes... », *op. cit.*

104. *Idem.*

105. SEM, « Focus Eritrea: Update Nationaldienst und illegal Ausreise », 22 juin 2016 (actualisé le 10 août 2016).

lequel se base le SEM sera repris par le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO), mais est largement critiqué par les associations d'aide aux migrant-es, notamment concernant les sources sur lesquelles se base l'analyse du SEM. Au début de l'année 2017, le TAF rend trois arrêts qui confirment le durcissement de la pratique du SEM concernant la sortie illégale du pays (D-7898/2015), l'exigibilité de l'exécution du renvoi pour les personnes qui ont déjà effectué le service national (D-2311/2016) et la licéité et l'exigibilité de l'exécution du renvoi pour les personnes qui n'ont pas encore effectué le service national (E-5022/2017)¹⁰⁶. Ces changements de jurisprudence du TAF confirment les durcissements de la pratique du SEM, avec pour effet une diminution du taux de protection pour les Érythréen-es. L'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers montre que le taux de protection (asile et admission provisoire) a diminué de 95,3 % en 2010 à 67,8 % en 2019, baissant jusqu'à 64,8 % en 2018¹⁰⁷.

Ces changements de jurisprudence et de Pratique d'asile montrent notamment comment la production d'informations sur les pays d'origine (COI) et leur interprétation constituent des enjeux importants de la politique d'asile. Dans le cas analysé ici, il existe une importante incertitude quant aux informations disponibles sur l'Érythrée¹⁰⁸ et on assiste à une « guerre des sources »¹⁰⁹ pour évaluer la situation dans le pays, notamment en matière de droits humains, de persécutions et de risques de persécutions en cas de renvoi. Au Conseil national aussi, plusieurs interventions parlementaires concernent la production de savoir sur l'Érythrée,

106. Pour plus de détails sur ces arrêts et sur les évolutions de la jurisprudence, je renvoie aux références suivantes : Mariotti et Rosset, 2020 ; OSAR, « Analyse des durcissements de la pratique suisse à l'égard des requérant-es érythréen-es... », *op. cit.* ; ODAE romand, « Durcissement à l'encontre des Érythréen-es : une communauté sous pression », Genève, 2018.

107. L'ODAE souligne d'ailleurs que ces statistiques sont gonflées par les naissances et les regroupements familiaux [ODAE romand, « Durcissement à l'encontre des Érythréen-es : actualisation 2020 », Genève, 2020]. En effet, en 2020, sur 1917 demandes d'asile déposées par des Érythréen-es, seules 211 concernent des « demandes primaires » (c'est-à-dire déposées par une personne ayant spontanément gagné la Suisse) ; 366 demandes concernent des regroupements familiaux, 1173 des naissances et 211 demandes multiples [SEM, « Statistique en matière d'asile 2020 », Berne-Wabern, 1^{er} février 2021]. En 2022, sur 1830 demandes d'asile enregistrées, seules 426 étaient des demandes primaires ; 1201 concernaient des naissances, 117 des regroupements familiaux et 86 des demandes multiples, selon l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés.

108. Mariotti et Rosset, 2020.

109. Rosset, 2017.

d'abord déposées par des député-es de droite et du centre afin de nuancer ou de durcir la Pratique d'asile¹¹⁰ puis, après les durcissements de la pratique et de la jurisprudence, déposées par des député-es de gauche, notamment des Vert-es et du PS, pour questionner les sources sur lesquelles se base l'évaluation par le SEM de la situation en Érythrée¹¹¹.

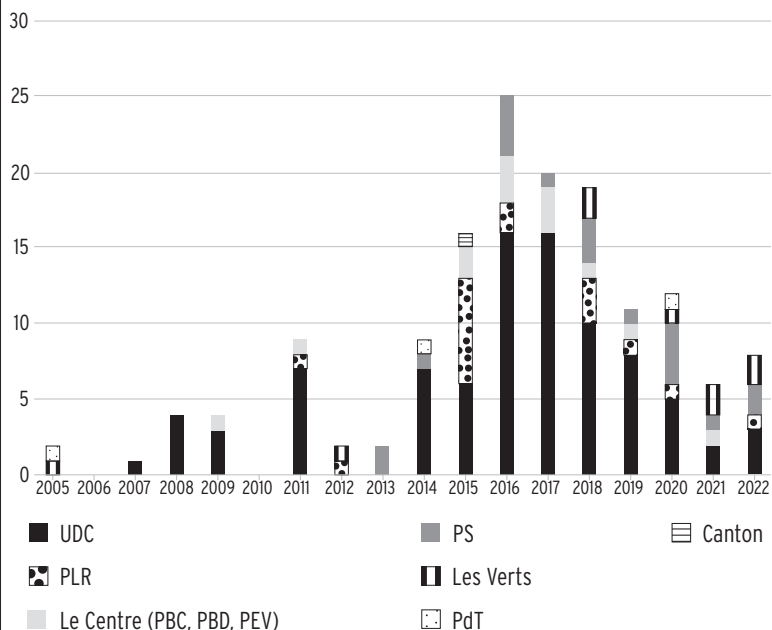
Ces nombreuses interventions parlementaires en lien avec la Pratique d'asile du SEM, la jurisprudence du TAF, la production d'informations sur l'Érythrée ou les questions liées aux renvois vers ce pays mettent en évidence combien la mise en œuvre du droit d'asile et sa judiciarisation sont en retour politisées dans l'arène parlementaire¹¹². Elles l'ont surtout été par des parlementaires de droite – en particulier de l'UDC, mais aussi du PLR – afin de faire pression sur le Conseil fédéral et le SEM pour durcir la Pratique d'asile et amener le TAF à changer sa jurisprudence en produisant de nouvelles informations sur l'Érythrée. Le graphique ci-contre montre ainsi l'augmentation importante du nombre d'interventions parlementaires qui mentionnent l'Érythrée. Après les durcissements de la pratique du SEM en 2016 et du TAF en 2017, les interventions déposées par les député-es de gauche interrogent ces durcissements, les sources sur lesquelles ils se basent et leurs conséquences.

110. Par exemple: Postulat Pfister (Le Centre), «Fournir enfin des informations claires au sujet de l'Érythrée», 15.3954 (2015).

111. Interpellation Mazzone (Les Vert-es), «Érythrée. Quelles sont les sources permettant d'envisager certains renvois?», 18.3468 (2018); Interpellation Clivaz (Les Vert-es), «Situation géopolitique en Érythrée. Le Secrétariat d'État aux migrations ne devrait-il pas repenser sa politique d'asile?», 21.3899 (2021).

112. Lagroye, 2003.

INTERVENTIONS PARLEMENTAIRES MENTIONNANT L'ÉRYTHRÉE AU CONSEIL NATIONAL ET AU CONSEIL DES ÉTATS (2005-2022)



En Suisse, le processus de judiciarisation de la politique d'asile se caractérise par un volume élevé et constant de recours contre des décisions d'asile individuelles auprès du TAF, par l'importance de la jurisprudence dans la définition de l'application du droit d'asile en fonction des pays d'origine, des motifs d'asile et des situations des requérant-es, ainsi que par les luttes d'interprétation du droit et des situations dans les pays d'origine (sur la base de COI notamment) entre le SEM, la défense juridique des migrant-es et le TAF. Le cas de la jurisprudence et de la Pratique d'asile sur l'Érythrée montre comment cette judiciarisation peut s'accompagner d'une politisation, en retour, de questions juridiques et de mise en œuvre de la politique d'asile par des parlementaires ou des membres du gouvernement qui peuvent être en désaccord avec la décision des

juges et qui considèrent comme problématique « l'ouverture » qui en découle, c'est-à-dire à la fois les possibilités d'accorder l'asile ou l'admission provisoire plus largement et l'augmentation subséquente du nombre de demandeur-euses d'asile originaire de ce pays et auxquelles une protection sera certainement accordée.

CONCLUSION

Ce chapitre a analysé la question de la mise en œuvre du droit et de l'action publique à la fois sous l'angle de sa dimension politique et sous celui de la politisation par des parlementaires et membres du gouvernement de l'application du droit, de la Pratique d'asile de l'administration et de la jurisprudence du tribunal.

Dans un premier temps, j'ai présenté une approche qui appréhende la mise en œuvre comme *policy politics*¹¹³. Dans une perspective relationnelle, j'ai montré comment le conflit politique autour de la politique d'asile se poursuit sur le terrain de la mise en œuvre du droit non seulement au sein de l'administration (SEM), mais aussi entre les SLO, c'est-à-dire *entre* cette dernière, les associations qui défendent juridiquement les requérant-es d'asile, et le Tribunal administratif fédéral, dans le cadre d'une politique d'asile judiciarisée. En cela, les pratiques des acteur-trices de terrain – en particulier les collaborateur-trices du SEM, en interaction avec les avocat-es et BCJ ainsi qu'avec les juges du TAF – comportent une dimension politique. Cette analyse a aussi mis en évidence le processus de judiciarisation de la politique suisse d'asile qui participe à la fabrique de celle-ci à travers des luttes d'interprétation portant sur le droit lui-même, son interprétation et son application à des cas particuliers, ainsi que sur l'analyse de la situation qui prévaut dans les pays d'origine – en lien avec la qualification juridique des demandes d'asile de ressortissant-es de ces pays – et, de manière concomitante, sur la production d'expertises.

Dans la continuité de Jean-Michel Eyméri-Douzans, on soulignera donc la porosité des frontières (ou plutôt des « marches incertaines ») entre champs politique et bureaucratique, et la manière

113. Brodtkin, 1990.

dont ces espaces s'imbriquent et se compénètrent¹¹⁴. Si cet auteur se réfère aux hauts fonctionnaires qui, «en remplissant leur rôle professionnel ordinaire, accomplissent un travail officiellement qualifié d'“administratif”, mais qui est de part en part traversé de déterminations et de pré-conditions, de logiques et de finalités politiques patentes et qui se rappellent quotidiennement à eux»¹¹⁵, je propose ici d'étendre son analyse aux différentes SLO qui poursuivent la fabrique de l'action publique et le conflit politique autour de celle-ci sur le terrain de sa mise en œuvre. Cette dimension politique du travail de mise en œuvre est en grande partie mise à distance par les collaborateur-trices du SEM, qui se décrivent généralement comme des exécutant-es¹¹⁶. Elle leur est toutefois rappelée lorsque la judiciarisation de la politique d'asile s'accompagne d'une politisation, en retour, de la mise en œuvre du droit, notamment dans l'arène parlementaire dans la situation d'une jurisprudence considérée comme étant «trop ouverte». Cette analyse met aussi en évidence l'autonomie relative des champs politique, juridique et bureaucratique et, partant, les interdépendances qui existent entre ces différents espaces d'activités. La politique suisse d'asile apparaît ainsi comme le produit d'un système d'interdépendances complexe qui engage des acteurs situés dans plusieurs champs¹¹⁷ (politique, juridique, bureaucratique) dont les pratiques au niveau législatif, bureaucratique ou judiciaire interagissent.

Ainsi, dans un deuxième temps, j'ai analysé la *politisation* de la jurisprudence du TAF et de la pratique d'asile du SEM à l'égard de l'Érythrée, lesquelles sont les produits d'une politique d'asile judiciarisée. Dans ce cas, ce sont les activités d'interprétation et de mise en œuvre du droit d'asile qui font l'objet d'une requalification en une question politique¹¹⁸ par des acteur-trices politiques. À travers des révisions législatives et des interventions au sein des deux Chambres fédérales, ces parlementaires et membres du Conseil fédéral ont cherché à infléchir la Pratique d'asile de l'administration et la jurisprudence du tribunal. La jurisprudence, la pratique

114. Eyméri-Douzans, 2003.

115. *Idem*.

116. Miaz, 2017.

117. Dubois, 2014.

118. Lagroye, 2003.

de l'administration et l'analyse des informations sur l'Érythrée sont questionnées et critiquées, les parlementaires faisant pression sur le Conseil fédéral, sur le SEM et sur le TAF pour que ces derniers changent leur interprétation du droit et leur évaluation de la situation géopolitique en Érythrée. On le voit dans ce cas, si les tentatives initiales d'infléchir la position des juges se heurtent à une certaine résistance lorsqu'il s'agit de leur faire changer leur interprétation du droit, ceux-ci finissent par modifier leur jurisprudence lorsque l'administration, sous la pression du Parlement, parvient à produire une expertise (COI), certes contestée, mais permettant de nuancer la position des juges. Le conflit politique autour de la définition de la politique d'asile se poursuit donc dans les interactions conflictuelles entre les organisations de terrain et les acteurs politiques (gouvernement, Parlement) dans un contexte à la fois de judiciarisation et de politisation du travail bureaucratique et juridique¹¹⁹.

RÉFÉRENCES

AFFOLTER Laura (2021), *Asylum Matters: On the Front Line of Administrative Decision-Making*, Cham: Springer International Publishing.

AGRIKOLIANSKY Éric (2003), « Usages choisis du droit: le service juridique de la ligue des droits de l'homme (1970-1990). Entre politique et raisons humanitaire », *Sociétés contemporaines*, vol. 52, n° 4, pp. 61-84.

AÏT-AOUDIA Myriam, Mounia BENNANI-CHRAÏBI et Jean-Gabriel CONTAMIN (2010), « Contribution à une histoire sociale de la conception lagroyenne de la politisation », *Critique internationale*, vol. 48, n° 3, pp. 207-220.

AKOKA Karen (2020), *L'asile et l'exil. Une histoire de la distinction réfugiés/migrants*, Paris: La Découverte.

119. Cette dernière apparaît comme une forme de « transgression [...] de la distinction institutionnalisée vécue entre ordres d'activités » distincts: politique, bureaucratique et juridique. Lagroye, 2003, p. 365.

ALBERTI Camilla (2019), « Sous-traitance et bureaucratisation néo-libérale : une analyse de l'interface de la distance dans l'accueil des demandeurs d'asile », *Lien social et Politiques*, n° 83, pp. 123-143.

AVANZA Martina, Jonathan MIAZ, Cécile PÉCHU et Bernard VOUTAT (dir.) (2022), *Militantismes de guichet : perspectives ethnographiques*, Lausanne : Antipodes.

BELKIS Dominique, Spyros FRANGUIADIAKIS et Édith JAILLARDON (2004), *En quête d'asile. Aide associative et accès au(x) droit(s)*, Paris : LGDJ.

BLANKENBURG Erhard (1986), « La recherche de l'efficacité de la loi. Réflexions sur l'étude de la mise en œuvre (le concept "d'implémentation") », *Droit et société*, vol. 2, n° 1, pp. 59-75.

BOURDIEU Pierre (1981), « La représentation politique. Éléments pour une théorie du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 36-37, pp. 3-24.

BOURDIEU Pierre (1986), « La force du droit », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 64, pp. 3-19.

BOURDIEU Pierre (1993), « Esprits d'État. Genèse et structure du champ bureaucratique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 96-97, pp. 49-62.

BRODKIN Evelyn Z. (1987), « Policy Politics : If We Can't Govern, Can We Manage? », *Political Science Quarterly*, vol. 102, n° 4, pp. 571-587.

BRODKIN Evelyn Z. (1990), « Implementation as policy politics », in D.J. PALUMBO et D.J. CALISTA (dir.), *Implementation and the policy process : opening up the black box*, Westport, Connecticut : Greenwood Press, pp. 107-131.

BRODKIN Evelyn Z. (2013), « *Street-Level Organizations* and the Welfare State », in E.Z. BRODKIN et G. MARSTON (dir.), *Work and the Welfare State. Street-Level Organizations and Workfare Politics*, Washington, District of Columbia : Georgetown University Press, pp. 17-34.

BRODKIN Evelyn Z. et Pierre-Yves BAUDOT (2012), « Les agents de terrain, entre politique et action publique », *Sociologies pratiques*, vol. 24, n° 1, pp. 10-18.

CHAPPE Vincent-Arnaud (2010), « La qualification juridique est-elle soluble dans le militantisme ? Tensions et paradoxes au sein de

la permanence juridique d'une association antiraciste», *Droit et société*, vol. 76, n° 1, pp. 543-567.

COMMAILLE Jacques et Laurence DUMOULIN (2009), «Heurs et malheurs de la légalité dans les sociétés contemporaines. Une sociologie politique de la "judiciarisation"», *L'Année sociologique*, vol. 59, n° 1, pp. 63-107.

D'HALLUIN Estelle (2010), «Passeurs d'histoire. L'inconfort des acteurs associatifs impliqués dans l'aide à la procédure d'asile», in D'HALLUIN-MABILLOT Estelle (2012), *Les épreuves de l'asile. Associations et réfugiés face aux politiques du soupçon*, Paris: Éditions de l'EHESS.

DUBOIS Vincent (2010), *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère* (3^e éd.), Paris: Economica.

DUBOIS Vincent (2014), «L'action de l'État, produit et enjeu des rapports entre espaces sociaux», *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 201-202, n° 1, pp. 11-25.

DUMOULIN Laurence et Violaine ROUSSEL (2010), «Chapitre 9. La judiciarisation de l'action publique», in Olivier BORRAZ, Virginie GUIRAUDON (dir.), *Politiques publiques 2*, Paris: Presses de Science Po, pp. 243-263.

ELIAS Norbert (1981), *Qu'est-ce que la sociologie?*, Paris: Pandora.

EULE Tobias G. (2020), «Advice as a Vocation? Politics, Managerialism and State Funding in the Swiss Refugee Support Community», *Ethnos*, pp. 1-16.

EVANS Tony et Peter HUPE (2020), *Discretion and the Quest for Controlled Freedom*, Cham: Palgrave Macmillan.

EYMERI-DOUZANS Jean-Michel (2003), «Frontière ou marches? De la contribution de la haute administration publique à la production du politique», in Jacques LAGROYE (dir.), *La politisation*, Paris: Belin, p. 47-77.

FASSIN Didier (dir.), *Les nouvelles frontières de la société française*, Paris: La Découverte, pp. 363-383.

FISCHER Nicolas et Camille HAMIDI (2016), *Les politiques migratoires*, Paris: La Découverte.

FYALL Rachel (2016), «The Power of Nonprofits: Mechanisms for Nonprofit Policy Influence», *Public Administration Review*, vol. 76, n° 6, pp. 938-948.

FYALL Rachel (2017), «Nonprofits as Advocates and Providers: A Conceptual Framework», *Policy Studies Journal*, vol. 45, n° 1, pp. 121-143.

FYALL Rachel et Scott W. ALLARD (2017), «Nonprofits and Political Activity: A Joint Consideration of the Political Activities, Programs, and Organizational Characteristics of Social Service Nonprofits», *Human Service Organizations: Management, Leadership & Governance*, vol. 41, n° 3, pp. 275-300.

GILL Nick et Anthony GOOD (2019), *Asylum determination in Europe*, Londres: Palgrave Macmillan.

GUARNIERI Carlo et Patrizia PEDERZOLI (2002), *The power of judges*, traduit par Thomas C.A., Oxford: Oxford University Press.

HAMIDI Camille (2012), «De quoi un cas est-il le cas? Penser les cas limites», *Politix*, vol. 4, n° 100, pp. 85-98.

HAMIDI Camille (2017), «Associations, politisation et action publique. Un monde en tensions», in Olivier FILLIEULE, Florence HAEGEL, Camille HAMIDI, Vincent TIBERJ (dir.), *Sociologie plurielle des comportements politiques. Je vote, tu contestes, elle cherche...*, Paris: Presses de Sciences Po, pp. 347-370.

HAMIDI Camille et Mireille PAQUET (2019), «Redessiner les contours de l'État: la mise en oeuvre des politiques migratoires», *Lien social et Politiques*, n° 83, p. 5.

HAMLIN Rebecca et Gemma SALA (2018), «The Judicialization of Politics Disentangled», in *Oxford Research Encyclopedia of Politics*, Oxford: Oxford University Press, pp. 1-29.

HASSENTEUFEL Patrick (2011), *Sociologie politique: L'action publique*, Paris: Armand Colin.

HAWKINS Keith (1992), «The Use of Legal Discretion: Perspectives from Law and Social Science», in Keith HAWKINS (dir.), *The uses of discretion*, Oxford: Clarendon Press, pp. 11-46.

HIRSCHL Ran (2004), «“Juristocracy”, Political, not Juridical», *The Good Society*, vol. 13, n° 3, pp. 6-11.

HUPE Peter, Michael HILL et Aurélien BUFFAT (2015), «Defining and understanding street-level bureaucracy», in Peter HUPE, Michael HILL et Aurélien BUFFAT (dir.), *Understanding street-level bureaucracy*, Bristol: Policy Press, pp. 3-24.

ISRAËL Liora (2001), «Usages militants du droit dans l'arène judiciaire: le cause lawyering», *Droit et société*, vol. 3, n° 49, pp. 793-824.

ISRAËL Liora (2003), «Faire émerger le droit des étrangers en le contestant, ou l'histoire paradoxale des premières années du GISTI», *Politix*, vol. 16, n° 62, pp. 115-143.

ISRAËL Liora (2009), *L'arme du droit*, Paris: Presses de Sciences Po.

ISRAËL Liora (2020), *L'arme du droit*, Paris: Presses de Sciences Po (Contester).

KAWAR Leila (2011), «Legal Mobilization on the Terrain of the State: Creating a Field of Immigrant Rights Lawyering in France and the United States», *Law & Social Inquiry*, vol. 36, n° 2, pp. 354-387.

KAWAR Leila (2015), *Contesting immigration policy in court: legal activism and its radiating effects in the United States and France*, New York: Cambridge University Press.

KAWAR Leila et Jonathan MIAZ (2021), «Enacting Immigration Politics in a Juridical Register», in Shaukin TALESH, Heinz KLUG, E. Elisabeth MERTZ (dir.), *Research Handbook on Modern Legal Realism*, Northampton: Edward Elgar Publishing, pp. 161-175.

LAGROYE Jacques (2003), «Les processus de politisation», in Jacques LAGROYE (dir.), *La politisation*, Paris: Belin.

LASCOUMES Pierre (1990), «Normes juridiques et mise en œuvre des politiques publiques», *L'Année sociologique*, vol. 40, pp. 43-71.

LASCOUMES Pierre et Patrick LE GALÈS (2007), *Sociologie de l'action publique*, Paris: Armand Colin.

LIPSKY Michael (1971), «Street-Level Bureaucracy and the Analysis of Urban Reform», *Urban Affairs Review*, vol. 6, n° 4, pp. 391-409.

LIPSKY Michael (2010), *Street-level bureaucracy: Dilemmas of the individual in public service, 30th anniversary Edition*, New York: Russell Sage Foundation.

LIPSKY Michael et Steven Rathgeb SMITH (1989), «Nonprofit Organizations, Government, and the Welfare State», *Political Science Quarterly*, vol. 104, n° 4, pp. 625-648.

MARIOTTI Aurélie et Damian ROSSET (2020), «L'analyse-pays et les “précédents factuels” dans la jurisprudence du Tribunal administratif fédéral sur l'Érythrée: entre ombre et lumière», *Asyl. Schweizerische Zeitschrift für Asylrecht und Praxis//Revue Suisse pour la pratique et le droit d'asile*, vol. 2, pp. 3-9.

MAIAZ Jonathan (2017), *Politique d'asile et sophistication du droit. Pratiques administratives et défense juridique des migrants en Suisse (1981-2015)*, Thèse de doctorat en science politique, Lausanne/Strasbourg: Université de Lausanne/Université de Strasbourg.

MAIAZ Jonathan (2019a), «Le Droit et ses médiations. Pratiques d'instruction des demandes d'asile et encadrement institutionnel des décisions», *Politique et Sociétés*, vol. 38, n° 1, pp. 71-98.

MAIAZ Jonathan (2019b), «Entre examen individuel et gestion collective: ce que les injonctions à la productivité font à l'instruction des demandes d'asile», *Lien social et Politique*, n° 83, pp. 144-166.

MAIAZ Jonathan (2020), «De la “lutte contre les abus” aux dispositifs et pratiques de contrôle des demandes d'asile», in Anne-Cécile LEYVRAZ, Raphaël REY, Damian ROSSET et Robin STÜNZI (dir.), *Asile et abus – Regards pluridisciplinaires sur un discours dominant*, Zurich: Seismo, pp. 193-217.

MAIAZ Jonathan (2021a), «La coproduction conflictuelle du droit. Le rôle des intermédiaires du droit dans la judiciarisation de la politique suisse d'asile», *Droit et Société*, vol. 107, n° 1, pp. 51-66.

MAIAZ Jonathan (2021b), «Asylum decision-making and discretion: Types of room for maneuver in refugee status determination», *Sociologia del diritto*, n° 3, pp. 114-139.

MAIAZ Jonathan (2022), «Mobiliser le droit pour défendre les réfugiés: les ambivalences des guichets juridiques», in Martina AVANZA, Jonathan MAIAZ, Cécile PÉCHU et Bernard VOUTAT (dir.), *Militantismes de guichet: perspectives ethnographiques*, Lausanne: Antipodes, pp. 133-171.

MIAS Jonathan (2024), «Asylum adjudication and street-level discretion: negotiating practice rules», *Journal of Comparative Policy Analysis: Research and Practice*, vol. 26, n° 1, pp. 25-41.

PARAK Stephan (2020), *La pratique de la Suisse en matière d'asile de 1979 à 2019*, Berne-Wabern, Secrétariat d'État aux migrations.

PARINI Lorena et Matteo GIANNI (2005), «Enjeux et modifications de la politique d'asile en Suisse de 1956 à nos jours», in Hans MAHNIG (dir.), *Histoire de la politique de migration, d'asile et d'intégration en Suisse depuis 1948*, Zurich: Seismo, pp. 189-252.

PÄRLI Jonathan (2015), «Die Freiplatzaktion Zürich im Kontext von Asylbewegung und staatlicher Migrationspolitik 1985-2015», in Kijan ESPAHANGIZI, Jonathan PÄRLI, Liliane BLUM et Samuel HÄBERLI, *Die Welt ist unser Boot. 30 Jahre Freiplatzaktion. Zur Geschichte der Asylbewegung und der schweizerischen Migrationspolitik 1985-1995*, Zurich: Freiplatzaktion, pp. 20-114.

PÄRLI Jonathan (2019), «Legal, illegal... – wer genau? Die Schweizer Asylbewegung und das Recht 1973-1992», *Zeitschrift für Rechtssoziologie*, vol. 39, n° 2, p. 177-203.

PEREZ Natalia (2017), «La preuve et la vraisemblance au sens de l'article 7 de la loi sur l'asile», in Natalia PEREZ et Minh Son NGUYEN (dir.), *Actualité du droit des étrangers. Jurisprudence et analyses 2016, volume II du 1^{er} juillet au 31 décembre 2016*, Berne: Stämpfli, pp. 99-137.

PETTE Mathilde (2014), «Associations: Les nouveaux guichets de l'immigration? Du travail militant en préfecture», *Sociologie*, vol. 5, n° 4, pp. 405-421.

PIGUET Étienne (2019), *Asile et réfugiés: repenser la protection*, Lausanne: PPUR/Le Savoir Suisse.

RAYNER Hervé et Bernard VOUTAT (2014), «La judiciarisation à l'épreuve de la démocratie directe. L'interdiction de construire des minarets en Suisse», *Revue française de science politique*, vol. 64, n° 4, pp. 689-709.

ROSSET Damian (2015), «Le savoir sur les pays d'origine dans les procédures d'asile. Construction et négociation institutionnelle de la réalité», *Jusletter*.

- ROSSET Damian (2017), «Érythrée: la guerre des sources», *Vivre Ensemble*, vol. 164.
- SARAT Austin et Stuart A. SCHEINGOLD (2006), *Cause Lawyers and Social Movements*, Stanford: Stanford University Press.
- SHAPIRO Martin M. et Alec STONE SWEET (2002), *On law, politics, and judicialization*, Oxford/New York: Oxford University Press.
- SMITH Steven Rathgeb et Michael LIPSKY (1993), *Nonprofits for hire: the welfare state in the age of contracting*, Nachdr/Cambridge: Harvard University Press.
- SPIRE Alexis (2008), *Accueillir ou reconduire. Enquête sur les guichets de l'immigration*, Paris: Raisons d'agir.
- STONE SWEET Alec (1999), «Judicialization and the Construction of Governance», *Comparative Political Studies*, vol. 32, n° 2, pp. 147-184.
- STÜNZI Robin et Jonathan MIAZ (2020), «Les discours sur les abus dans le domaine de l'asile: contexte d'émergence dans une perspective historique et européenne», in Anne-Cécile LEYVRAZ, Raphaël REY, Damian ROSSET et Robin STÜNZI (dir.), *Asile et abus – Regards pluridisciplinaires sur un discours dominant*, Zurich: Seismo, pp. 27-65.
- TANQUEREL Thierry, Frédéric VARONE, Arun BOLKENSTEYN et Karin BYLAND (2011), *Le contentieux administratif en Suisse: une analyse empirique*, Genève: Schulthess.
- TOMKINSON Sule et Jonathan MIAZ (2019), «Au coeur des politiques d'asile: perspectives ethnographiques. Introduction du numéro», *Politique et Sociétés*, vol. 38, n° 1, pp. 3-18.
- VOUTAT Bernard (2009), «Le droit à l'épreuve de la sociologie», *Plaidoyer*, vol. 1, pp. 58-63.
- ZACKA Bernardo (2017), *When the state meets the street: public service and moral agency*, Cambridge (MA): The Belknap Press of Harvard University.

METTRE EN SCÈNE LES FRONTIÈRES ENTRE DROIT ET POLITIQUE

LE CAS DU TRIBUNAL FÉDÉRAL ET DE SA PRATIQUE SUR L'ATTRIBUTION DE LA GARDE DE L'ENFANT DE PARENTS SÉPARÉS

FIONA FRIEDLI

La séparation des pouvoirs entre le politique – législatif et exécutif – et le judiciaire est un principe fondamental des régimes démocratiques. Au-delà de cette considération proprement normative, il convient de se saisir sociologiquement de la question des frontières entre droit et politique, de leur affirmation par les acteurs politiques et judiciaires, de même que de la porosité de ces univers sociaux. À plus forte raison, dans une perspective de sociologie politique du droit, on considère que la justice « ne peut être autre que politique », notamment parce qu'elle est l'enjeu de processus de politisation¹ et qu'elle participe d'un mode d'organisation et de régulation sociopolitique². Ces enjeux sont largement documentés par les travaux qui ont trait à la judiciarisation et qui questionnent tantôt le déplacement du pouvoir législatif vers le judiciaire, ou du moins l'expansion du pouvoir judiciaire³, tantôt le recours accru à l'institution judiciaire pour régler les conflits⁴, le rôle des juges dans la production des lois⁵ ou, plus généralement, le rôle des juges dans les politiques publiques⁶.

Une partie des auteurs du mouvement *Law and Society* nuancent toutefois le récit d'une expansion globale du pouvoir judiciaire, à l'instar de Martin Shapiro et Alec Stone Sweet, pour qui la judiciarisation doit être comprise comme un processus par lequel le discours

1. Delpuech, Dumoulin et de Galember, 2014, pp. 195-196.

2. Commaille et Kaluszynski, 2007.

3. Tate et Vallinder, 1997.

4. Pélisse, 2009.

5. Rayner et Voutat, 2014; Shapiro et Stone Sweet, 2002; Stone Sweet, 1999.

6. Dumoulin et Roussel, 2010; Miaz 2021.

juridique pénètre et est absorbé par le discours politique⁷, la notion de « discours juridique » étant ici associée au langage des professionnels du droit, guidé par l'étude approfondie des normes juridiques, alors que celle de « discours politique » se rapporte au langage des politicien·nes, guidé par des intérêts et des idéologies politiques⁸. Pour ces auteurs, c'est donc l'encastrement du langage juridique dans le discours politique qui conduirait à ce qu'une part croissante des politiques publiques soient réalisées, au moins en partie, à travers la médiation du langage juridique et de l'activité des tribunaux.

Envisager la judiciarisation sous l'angle de l'encastrement du discours juridique dans le discours politique implique, d'un point de vue analytique, d'appliquer à la justice les mêmes outils que ceux que la science politique mobilise pour étudier les institutions politiques⁹ et d'ériger « en objet de recherche l'affirmation constante que font les juristes de leur indépendance, de leur neutralité, de leur apolitisme »¹⁰. Par opposition à une perspective purement fonctionnaliste qui envisagerait les juges comme étant « au service du droit » *versus* le législateur comme étant « au service du peuple »¹¹, cette contribution propose donc, dans la veine des travaux de Martin Shapiro et Alec Stone Sweet, d'analyser empiriquement la manière dont les juges entretiennent la fiction de l'apparente « neutralité » du droit et de son application.

La Suisse offre un cas d'étude particulièrement intéressant de la mise en scène des frontières entre droit et politique. Alors que, dans la plupart des États européens, les juges ne sont pas ouvertement affiliés à des partis politiques, en Suisse, l'affiliation partisane est, dans les faits, une condition *sine qua non* à l'exercice de l'activité de juge au Tribunal fédéral¹². Bien que le caractère politique de l'élection des juges et l'ouverture relative de l'accès à la profession judiciaire soient plus typiques de pays ayant une tradition de *common law* (notamment les États-Unis), la Suisse dispose – de manière

7. «The “judicialization of politics” refers to the general process by which legal discourse – norms of behaviour and language – penetrate and are absorbed by political discourse.», Shapiro et Stone Sweet, 2002, p. 187.

8. *Idem*.

9. Sur la justice comme objet de la science politique, voir aussi Vauchez, 2006.

10. Commaille et Dumoulin, 2009, p. 76.

11. Shapiro et Stone Sweet, 2002, p. 3.

12. Le dernier cas en date de l'élection d'un juge non affilié remonte à 1942.

singulière pour un pays ayant une tradition de *civil law* – d'un processus d'élection des juges au niveau fédéral¹³. Comment, dans un tel contexte, la frontière entre discours politique et discours juridique est-elle revendiquée et maintenue, en particulier dans l'institution judiciaire suprême – le Tribunal fédéral –, qui revendique sa neutralité et son indépendance?

Cette contribution s'appuie sur des données empiriques récoltées dans le cadre d'une recherche doctorale consacrée à la régulation des relations familiales par le droit et la justice en Suisse, qui s'est fondée sur une ethnographie multiscalaire de la justice au sein de quatre cours de justice (de la première instance jusqu'au Tribunal fédéral)¹⁴. Dans ce cadre, nous avons notamment analysé la jurisprudence du Tribunal fédéral, son organisation ainsi que la pratique de certains de ses juges entre 2015 et 2019 – plus précisément en observant douze séances publiques de la 2^e Cour de droit civil, la cour compétente pour traiter les affaires familiales. Afin de documenter empiriquement l'encastrement du juridique dans le politique, nous interrogerons les dimensions politiques de la justice en nous intéressant à l'organisation de la plus haute instance judiciaire de Suisse, le Tribunal fédéral, ainsi qu'aux pratiques de ses juges et à leur dimension politique.

D'emblée, le fait que la Suisse fasse élire ses juges par le Parlement peut nous amener à interroger le rôle et le pouvoir politiques des tribunaux en lien avec la question de la judiciarisation du et de la politique¹⁵. La première partie de ce chapitre examine donc le mécanisme de l'élection des juges par l'Assemblée fédérale. Or, au-delà de cette question, la dimension politique de la justice est aussi relative au pouvoir des juges de *dire* et de *faire* le droit¹⁶. C'est pourquoi nous nous intéresserons plus précisément, dans une seconde partie, aux pratiques des juges et à la manière de rendre la justice, de manière « collégiale ». Enfin, une dernière section ressera la focale d'analyse sur la pratique du Tribunal fédéral vis-à-vis des récents changements normatifs qui ont eu cours en droit de la

13. Lienhard et Kettiger, 2018, p. 171.

14. Friedli, 2021.

15. Commaille, 2008; Commaille et Dumoulin, 2009; Dumoulin et Roussel, 2010; Hamlin et Sala, 2018.

16. Bourdieu 1986; Moor, 1997; Ost, 2012.

famille, en examinant la jurisprudence en matière d'attribution de la garde de l'enfant de parents séparés ou divorcés. Un développement, consacré à l'observation d'une séance de délibération entre cinq juges, mettra en évidence les dimensions politiques liées à cette régulation des séparations parentales et les luttes d'interprétation que se livrent les juges à cet égard.

AFFILIATION POLITIQUE DES JUGES ET PROCESSUS D'ÉLECTION

Cette première partie aborde la question de l'élection des juges fédéraux. Aborder ce processus nous conduit d'emblée à identifier les similarités entre le recrutement du personnel du Tribunal fédéral et celui de l'Assemblée fédérale. Nous observerons en effet que les principaux traits du jeu politique renvoyant aux mythes de la « milice » et de la « concordance » se vérifient également en ce qui concerne le secteur judiciaire. Néanmoins, si juges et parlementaires ont en commun le fait d'avoir une affiliation à un parti politique, les premiers, à la différence des seconds, ne tirent toutefois pas leur légitimité de l'élection, mais de l'affichage constant de leur indépendance. Nous verrons toutefois que, loin de faire consensus, l'indépendance revendiquée par le Tribunal et ses juges fait l'objet de nombreuses critiques dans le débat public, en ce qu'il irait à l'encontre du principe de séparation des pouvoirs.

Le principe de milice est un élément central de la mythologie associée à la culture politique suisse¹⁷ et repose sur l'idée selon laquelle les tâches publiques devraient être assumées de manière extraprofessionnelle par les citoyens et citoyennes qui en ont la capacité. Si ce système connaît un déclin consécutif de la professionnalisation de nombreuses charges publiques¹⁸, il n'en reste pas moins, officiellement, que la seule condition à remplir pour prétendre à l'éligibilité, aussi bien au sein du Parlement qu'au sein de l'exécutif ou de l'autorité judiciaire suprême, demeure le fait de disposer de la nationalité suisse et du droit de vote¹⁹. La Constitution

17. Kriesi, 1998.

18. Kley, 2009.

19. La Constitution fédérale dispose en effet que « tout citoyen ou citoyenne ayant le droit de vote est éligible au Conseil national, au Conseil fédéral et au Tribunal fédéral » (art. 143 Cst).

fédérale dispose en effet que « tout citoyen ou citoyenne ayant le droit de vote est éligible au Conseil national, au Conseil fédéral et au Tribunal fédéral »²⁰.

Faut-il en déduire que rien ne sert d'être juriste pour compter parmi les 38 juges ordinaires et 19 juges suppléant-es qui composent le Tribunal fédéral ? Rien ne serait moins sûr puisque, dans les faits, seules les personnes ayant une formation et une expérience juridiques sont élues au Tribunal fédéral²¹. L'accès à cette institution est en effet conditionné à un certain *cursus honorum* qui participe à la sélection des juges du Tribunal fédéral. À l'instar de celui qui structure les carrières politiques menées au niveau fédéral, qui impose aux citoyens et citoyennes prétendant accéder à l'Assemblée fédérale d'avoir préalablement occupé une fonction élective à l'échelon local ou cantonal²², l'expérience en tant que juge dans des instances inférieures est une voie d'accès privilégiée pour siéger au Tribunal fédéral²³.

À titre d'illustration, lors de notre enquête de terrain, la 2^e Cour de droit civil du Tribunal fédéral – compétente pour traiter les recours en matière de droit de la famille – était composée de six juges ayant tous et toutes réalisé des études de droit²⁴. Tous et toutes étaient également titulaires du brevet d'avocat-e et avaient une carrière dans la magistrature au niveau cantonal, à l'exception d'un juge, qui avait surtout mené sa carrière au sein de l'Office fédéral de la justice tout en ayant également des charges d'enseignement à l'université en tant que privat-docent.

S'agissant de l'accès aux professions de la magistrature en Suisse, on relève que, contrairement à d'autres pays européens, il n'existe pas de formation spécifique et uniformisée qui mènerait aux professions judiciaires. La façon dont la carrière dans la magistrature se déroule prend la forme d'une sorte de « compagnonnage

20. Art. 143 Cst.

21. Kälén et Rothmayr, 2006, p. 184.

22. Pilotti, 2022.

23. Il ne s'agit toutefois pas d'une condition *sine qua non*, puisque le profil des juges montre que le recrutement au sein du Tribunal fédéral se fait à la fois au sein de la magistrature, c'est-à-dire auprès des juges en exercice, et à l'extérieur (professions juridiques, administrations, universités).

24. Cinq de ces juges étaient par ailleurs titulaires d'un doctorat en droit et la moitié d'un LL.M.

judiciaire»²⁵, qui conduit les juristes à exercer une pluralité de rôles au sein des différents échelons de l'ordre judiciaire. Ce compagnonnage est constitutif du caractère notabiliaire de la carrière de ses juges et à une certaine homogénéité des profils.

Il faut enfin préciser que les juges fédéraux ne disposent pas d'une nomination à vie (par contraste avec les États-Unis notamment) et il n'y a en règle générale pas de restriction à exercer plusieurs mandats successifs (par exemple, au sein de la Cour constitutionnelle allemande)²⁶. Les juges fédéraux sont élus pour une durée de six ans et sont rééligibles. Les réélections sont donc non seulement possibles, mais aussi courantes; le concept de «prime aux sortants» s'applique également dans ce cas et explique la longue durée des carrières des juges.

Le principe de démocratie de concordance, qui vise à impliquer dans les processus décisionnels l'ensemble des forces politiques proportionnellement à leur force électorale²⁷, procède également de la sélection de juges au TF. Il revient à une commission du Parlement²⁸ de préparer l'élection des juges du TF en proposant des candidat-es à l'Assemblée fédérale. Dans ses propositions, la commission tient compte de la représentation proportionnelle des principaux partis politiques. Le parlement veille aussi à la représentation des langues officielles et des cantons²⁹. Durant la période d'enquête, parmi les 38 juges, on dénombrait 23 germanophones, 12 francophones et 3 italophones.

En comparant les affiliations des 38 juges du Tribunal fédéral pour la période 2016-2021³⁰ à la composition de l'Assemblée pour la période correspondante, on observe que la composition des juges fédéraux ne reflète pas avec exactitude la force des partis politiques à l'Assemblée fédérale, comme l'illustre le tableau ci-dessous :

25. Friedli, 2021, p. 265.

26. Cf. Kälin et Rothmayr, 2006, p. 183.

27. Bürgos, Mazzoleni, Rayner, 2011.

28. La Commission judiciaire, composée de 12 membres du Conseil national et de 5 membres du Conseil des États.

29. De Rossa, 2016, p. 4.

30. Leur parti politique est mentionné dans le Rapport de la Commission judiciaire du 9 septembre 2020: Assemblée fédérale, «20.204. Tribunal fédéral. Renouvellement intégral 2021-2026», *Rapport de la Commission judiciaire du 9 septembre 2020*, consulté sur le site web du Parlement: [https://www.parlament.ch/centers/kb/Documents/2020/Rapport_de_la_commission_CJ-V_20.204_2020-09-09_a.pdf] (dernière consultation le 13 mai 2021).

	Nombre de sièges au TF (2016-2021) ³¹	Sièges à l'Assemblée fédérale (2019-2023) ³² (CN + CE)	Différentiel
UDC	13 (34,21 %)	59 (23,98 %)	+10,23
PLR	7 (18,42 %)	41 (16,67 %)	+1,75
PBD	1 (2,63 %)	3 (1,22 %)	+1,41
PDC	6 (15,79 %)	38 (15,44 %)	+0,35
PVL	2 (5,26 %)	16 (6,5 %)	-1,24
PS	6 (15,79 %)	48 (19,51 %)	-3,72
Les Verts	3 (7,9 %)	33 (13,41 %)	-5,51

En rapportant le nombre de juges et la proportion du nombre de juges de chaque parti politique à la proportion du nombre de sièges de ces mêmes partis à l'Assemblée fédérale, il apparaît que l'Union démocratique du centre (UDC) est davantage représentée parmi les juges fédéraux que les autres partis politiques, de même que, dans une moindre mesure, le Parti libéral-radical, le Parti bourgeois-démocratique et le Parti démocrate-chrétien, soit les partis situés de l'extrême droite au centre droit. Au contraire, les Verts (surtout), le Parti socialiste et les Vert'libéraux sont moins bien représentés parmi les juges fédéraux. Le Tribunal fédéral semble donc, considérant la composition de ses juges, pencher davantage du côté des forces bourgeoises, situées à droite de l'échiquier politique. Cet écart se trouve toutefois éludé par un discours d'indépendance et d'impartialité des juges, en dépit de leur affiliation partisane.

Les juges contribuent au discours sur la séparation entre droit et politique. Dans un ouvrage sobrement intitulé *Le Tribunal fédéral*, l'ancien juge fédéral Alain Wurzburger, issu du Parti radical-démocratique, ayant siégé entre 1992 et 2007, exprime son adhésion à l'idée selon laquelle les juges agiraient en indépendance de leur parti politique. Il estime qu'« une fois élu, et sans renier les valeurs qui lui sont propres, le juge doit faire preuve de

31. Sources: site web du TF [<https://www.bger.ch/fr/index/federal/federal-inherit-template/federal-richter/federal-richter-bundesrichter.htm>] (dernière consultation le 13 mai 2021) et Assemblée fédérale, «20.204. Tribunal fédéral. Renouvellement intégral 2021-2026», *opus cit.*

32. Source: site web du Parlement: [<https://www.parlament.ch/fr/organe/groupes>] (dernière consultation le 13 mai 2021).

l'indépendance voulue pour apprécier les cas qui lui sont soumis sous tous leurs aspects et non sous le seul angle des opinions de son parti. L'immense majorité des juges y parvient, même si l'on a pu noter ici ou là quelques notes discordantes (en particulier, mais sans exclure aucun parti, parfois – plutôt dans le passé – chez l'un ou l'autre socialiste ou, à l'occasion, chez tel ou tel juge UDC). »³³

On peut lire dans l'affirmation de l'ancien juge fédéral Alain Wurzburger une forme de rappel à l'ordre vis-à-vis de l'indépendance que devraient entretenir les juges vis-à-vis de leurs partis. Cette mise en garde, formulée avant tout à l'égard de juges appartenant à des formations politiques opposées à la sienne, souligne toute l'ambiguïté du positionnement de ces juges, dont l'action se situe au sein de l'univers juridique, mais dont la nomination est redevable des logiques de l'univers politique. Cette affirmation, qui contribue dans un même élan à entretenir le discours sur la « neutralité » de la justice, rappelle aussi qu'à l'inverse du personnel politique, qui tire la légitimité de l'élection sur la base d'un programme politique, la légitimité des juges se fonde précisément sur la revendication de leur « indépendance »³⁴.

Si l'indépendance de la justice est un droit fondamental, ancré dans la Constitution fédérale³⁵ et dans la Convention européenne des droits de l'homme³⁶, l'affiliation partisane ne figure toutefois pas parmi les motifs de récusation des juges prévus par la Loi sur le Tribunal fédéral³⁷, qui se limitent aux dimensions suivantes : l'intérêt personnel dans la cause, le fait d'avoir agi dans la même cause à un autre titre, les liens du mariage, la parenté et les alliances. La jurisprudence du Tribunal fédéral, qui estime que l'affiliation politique d'un-e juge ne prédisposait pas de son impartialité, ne considère pas que cela soit un motif de récusation³⁸.

Les discours émanant de l'institution judiciaire sur l'indépendance et l'impartialité des juges ne suffisent toutefois pas à

33. Wurzburger, 2011, pp. 58-59.

34. Shapiro et Stone Sweet, 2002, p. 3.

35. Art. 30 al. 1 Cst.

36. Art. 6 ch.1 CEDH.

37. Art. 34 al. 1 let. a à d LTF.

38. 2C_466/2010 du 25 octobre 2010; 2C_71/2010 du 22 septembre 2010; F_2/2012 du 24 février 2012; 8F_3/2014 du 9 décembre 2014.

éteindre les critiques récurrentes dont le système de l'élection des juges fait l'objet³⁹, notamment en raison de risques de conflits d'intérêts⁴⁰. Les rétrocessions salariales des juges à leur parti politique, une coutume qui veut que les juges fédéraux reversent à leur parti une partie de leur salaire⁴¹, fait aussi régulièrement l'objet de critiques par le Groupe d'États contre la corruption du Conseil de l'Europe (GRECO)⁴². Relevons encore qu'en 2021, la question de l'indépendance des juges a été soumise à une votation populaire, alors que l'initiative intitulée « Désignation des juges fédéraux par tirage au sort (initiative sur la justice) » visait à instituer une nouvelle procédure de désignation des juges fédéraux, selon laquelle ces dernières seraient proposées par une commission spécialisée n'admettant que les candidat-es justifiant des aptitudes professionnelles et personnelles requises, puis tiré-es au sort. Le comité d'initiative estimait que le système d'élection des juges fédéraux limitait leur indépendance vis-à-vis des partis politiques et allait à l'encontre du principe de séparation des pouvoirs⁴³. L'initiative a été refusée en votation par 68,07 % des suffrages exprimés. Cette votation n'a toutefois pas éteint les craintes sur l'autonomie du secteur judiciaire par rapport au secteur politique.

LES AUDIENCES AU TRIBUNAL FÉDÉRAL COMME EXPRESSION PUBLIQUE D'UN DÉSACCORD

« Intégrer les points de vue minoritaires » en décidant dans la « collégialité » est un principe d'organisation du pouvoir typique du fonctionnement du Conseil fédéral, qui fait également partie des traits de fonctionnement du Tribunal fédéral. La collégialité s'inscrit dans la tradition suisse de la représentation

39. Bieri, 2017.

40. Grodecki, 2013, p. 177.

41. Le salaire d'un-e juge au Tribunal fédéral équivaut à 80 % du salaire d'un-e conseiller-ère fédéral-e, soit 323 833 fr. 72.121.1 Cf. Ordonnance de l'Assemblée fédérale concernant les traitements et la prévoyance professionnelle des magistrats, du 6 octobre 1989.

42. Cf. « Les rétrocessions des juges fédéraux à leur parti suscitent des critiques », *RTS info*, 3 novembre 2017. Bien que la plupart des partis politiques (hormis Les Verts) ne révèlent aucun chiffre sur ces pratiques, certaines enquêtes journalistiques montrent que ces rétrocessions représentent une manne financière importante pour les partis.

43. Site web de l'initiative sur la justice: [<https://www.justiz-initiative.ch/fr/>] (consulté le 28 novembre 2023).

proportionnelle et du principe intégrateur du compromis, en ce qu'elle permettrait de « créer l'unité, tempérer et brider l'autorité individuelle »⁴⁴. Bien que les travaux issus de la sociologie des institutions⁴⁵ invitent à la prudence contre toute tentative de fétichiser de façon essentialiste le pouvoir intégrateur de la collégialité, il demeure toutefois difficile, pour qui s'y intéresse, d'étudier son fonctionnement concret, en raison de la capacité du Conseil fédéral autant que du Tribunal fédéral de se préserver des regards extérieurs. Les processus décisionnels dans lesquels la collégialité judiciaire opère au sein du Tribunal fédéral restent ainsi largement ignorés.

Néanmoins, à de rares occasions, certaines délibérations se déroulent en public. L'observation de ces séances publiques et leur analyse nous permettent alors de comprendre qu'elles ne sont pas le lieu d'un processus délibératif, mais celui d'une mise en scène ritualisée de l'expression de désaccords entre des juges qui opposent leurs interprétations divergentes au sujet d'une affaire et qui connaissent déjà les positions de chacun-e. Nous verrons ainsi que l'enjeu de l'audience publique réside moins dans l'élaboration collégiale d'une décision que dans l'expression publique de paroles contradictoires successives, qui donnent à voir des désaccords entre des interprétations majoritaires et minoritaires qui seront invisibilisés lors de la rédaction de l'arrêt.

Plus encore que le Conseil fédéral, le Tribunal fédéral est une « boîte noire » au sein de laquelle le public ne pénètre qu'à de rares occasions ritualisées. La description que fait l'ancien juge fédéral Alain Wurzburger de ses activités au Tribunal fédéral semble en effet contraster avec l'activité des juges des cours inférieures, en ce qu'elle apparaît largement moins rythmée par les audiences et les interactions avec des avocat-es des justiciables. Son témoignage rapporte en effet que l'essentiel du travail des juges fédéraux se déroulerait de manière solitaire, dans un bureau et « dans leur tête »⁴⁶. Ceci est en grande partie lié au fait que la procédure devant cette autorité est en principe écrite.

44. Ueberwasser, 2008.

45. Voutat, 2005.

46. Weller, 2011.

L'examen d'un recours démarre en premier lieu par sa lecture par un greffier-ère de la cour compétente pour statuer, qui débouche sur la rédaction d'un premier rapport interne, transmis à la présidence de la cour. Si le recours est jugé « recevable », le ou la juge président-e de la cour compose un panel de trois juges pour statuer sur l'appel. Parmi les trois juges, l'un-e se voit attribuer le rôle de « rapporteur » et un-e autre de « contre-rapporteur ». La délibération entre ces trois juges se déroule en principe par voie de circulation. Lorsqu'il y a unanimité en faveur de la solution contenue dans le rapport, ou de celle du contre-rapport, un-e greffier-ère procède à la rédaction de l'arrêt, généralement rédigé dans la langue du jugement ou de l'acte attaqué⁴⁷. Avant d'arriver à la décision, l'affaire fait donc l'objet d'échanges par écrit entre plusieurs protagonistes. Les arrêts publiés ne mentionnent toutefois que « la » solution retenue par « le Tribunal fédéral » et ne font pas état des « discussions », des délibérations ou des éventuelles oppositions ayant amené à l'élaboration de la solution retenue, pas plus que des avis minoritaires. La rédaction des arrêts procède ainsi d'une rationalisation *ex post* de la solution retenue, et de la suppression des doutes, hésitations ou désaccords qui ont pu présider à la prise de décision. Il n'est jamais fait mention du contenu des rapports et contre-rapports sur lesquels se fonde tout le processus décisionnel.

En principe, les arrêts rendus par le Tribunal sont signés de la plume de trois juges, ce qui rappelle que le jugement constitue une activité implicitement collaborative entre toute une série de professionnel-les qui peuvent donner différentes significations à une affaire⁴⁸. La rédaction de la décision procède toutefois d'une forme de dépersonnalisation, puisque le langage employé dans l'arrêt fait du « Tribunal fédéral » un acteur unique et univoque, ce qui renforce l'idée selon laquelle les juges seraient de simples interprètes d'un droit rendu au nom de l'État – un principe caractéristique des pays de *civil law*⁴⁹. La dimension collective et potentiellement conflictuelle d'un jugement pris à plusieurs juges et impliquant un-e greffier-ère est ainsi invisibilisée par la forme de la

47. Kolly, 2016, p. 47.

48. Tata, 2020, p. 6.

49. Schultz et Shaw, 2008, p. 2.

décision qui, comme le souligne Pierre Bourdieu, en fait d'ailleurs la « force »⁵⁰.

Au sein du Tribunal fédéral, certaines controverses se donnent pourtant à voir au public, dans des cas qui demeurent néanmoins rares⁵¹. Le président ou la présidente d'une cour peut en effet ordonner des délibérations en audience, lorsqu'un-e juge en fait la demande ou s'il n'y a pas unanimité en faveur de la solution contenue dans le rapport ou le contre-rapport⁵². Cette disposition est complétée par l'article 20 LTF, qui précise que lorsque la cause soulève une question juridique de principe ou si un-e juge en fait la demande, les cours statuent dès lors à cinq juges. Lorsqu'une séance est convoquée, la cause est discutée et tranchée en présence d'un public composé des parties, de la presse et de toute personne souhaitant assister à la séance, dans la limite des places disponibles. Au Tribunal fédéral, l'audience n'est toutefois pas le lieu de la plaidoirie entre les parties ou leurs conseils. Si ceux-ci sont invités à assister à l'audience, c'est pour y participer de manière silencieuse, à l'instar du reste de l'assemblée. Ainsi, l'audience au Tribunal fédéral permet l'expression d'un désaccord, non pas entre des parties qui s'opposent, mais entre des interprètes du droit, c'est-à-dire des juges, qui opposent leurs interprétations divergentes au sujet d'une affaire.

En cas de tenue d'une audience publique, les débats suivent un procédé systématique. En premier lieu, le président introduit la cour, composée de cinq juges, puis donne la parole au juge « rapporteur » qui détaille l'affaire et une proposition de décision. Le juge « contre-rapporteur » est ensuite invité à exprimer son opinion et les divergences qui l'opposent au juge « rapporteur ». Ce premier tour de parole se poursuit avec les interventions des deux autres juges, puis celle du président de la cour. Les juges exposent

50. Bourdieu, 1986, p. 43.

51. Pour donner un ordre de grandeur, on relèvera que durant l'année 2015, le Tribunal fédéral a tenu 58 séances publiques sur un total de 7700 affaires liquidées.

52. Lorsque le ou la président-e d'une cour peut toutefois ordonner des délibérations en audience, lorsqu'un-e juge en fait la demande, s'il n'y a pas unanimité ou si le ou la président-e estime qu'il est dans l'intérêt public de tenir une audience (art. 58 LTF). Dans ces cas de figure, les débats, délibérations et votes ont lieu en séance publique (art. 59 al. 1 LTF). Le Tribunal fédéral peut ordonner le huis clos total ou partiel si la sécurité, l'ordre public ou les bonnes mœurs sont menacés, ou si l'intérêt d'une personne en cause le justifie (art. 59 al. 2 LTF).

alors de vive voix leur avis, se déterminent sur l'avis de leurs collègues, chaque juge s'exprimant dans sa langue, selon l'usage confédéral. Les interventions de chaque juge durent généralement entre quinze et vingt minutes. Elles sont rédigées à l'avance et lues à voix haute. Un second tour de parole (la réplique) est généralement prévu, respectant le même ordre. En dernier lieu, le greffier ou la greffière est également invité.e à donner son opinion, qui a une valeur consultative. Aux termes de ce second tour de parole, le président met au vote la solution soutenue par le rapport, puis celle du contre-rapport. La solution obtenant le plus de votes est alors prononcée par le président, avant que l'audience soit levée. La solution qui emporte le plus de voix devient alors « la » solution retenue par le Tribunal fédéral et sur la base de laquelle l'arrêt sera ensuite rédigé.

L'observation en pratique de ces séances publiques montre qu'elles ne sont pas le lieu d'une délibération, mais de l'expression publique d'un désaccord. En effet, les juges, qui communiquent habituellement par voie de circulation, connaissent les avis de leurs collègues. Bien qu'un vote ait lieu à l'issue des délibérations, ces dernières ne bouleversent pas le rapport de force qui prévalait avant l'audience. C'est ce que nous avons relevé dans un échange entre un greffier et une greffière se croisant devant une salle d'audience en amont de l'ouverture d'une audience publique. Alors que le greffier interroge sa collègue et lui demande si elle entend également assister à la séance, celle-ci échange avec le greffier un sourire entendu et répond : « Je sais déjà tout ce qu'ils vont se dire. »⁵³ Cette interaction témoigne du fait que les débats ont déjà eu lieu entre les juges et que les arguments des uns et des autres sont déjà connus.

La séance publique revêt ainsi avant tout une fonction symbolique dans le rituel de l'institution. Contrairement aux instances inférieures, où les échanges au sein des prétoires sont un lieu de négociation visant à trouver un accord entre les parties, le dispositif de l'audience est investi de manière différente au Tribunal fédéral. En effet, pour les juges qui délibèrent, l'audience vise moins à

53. Observation Tribunal fédéral, 14.06.2018, Carnet d'observation D.

convaincre les autres juges du bien-fondé de leurs interprétations en vue de les faire changer d'avis qu'à exprimer leurs interprétations divergentes. L'audience au TF permet avant tout de rendre public un désaccord entre les juges, d'exposer des conflits entre les interprètes et leurs interprétations des règles. Les juges y recourent ainsi pour exprimer publiquement une opinion minoritaire. Sachant que réunir cinq juges en audience et accueillir du public mobilise du temps et des ressources, on peut dire des juges qui requièrent de tenir une séance publique qu'ils ou elles tiennent à faire valoir leur opinion personnelle dans le cadre d'une institution qui repose sur la collégialité. Le développement qui suit rend compte de la manière dont les juges peuvent investir ce dispositif.

DISTINGUER LES DISCOURS JURIDIQUES DES DISCOURS POLITIQUES EN AUDIENCE: LES DÉBATS CONCERNANT LA PRATIQUE DU TRIBUNAL FÉDÉRAL EN MATIÈRE DE GARDE ALTERNÉE

Afin de comprendre comment se réactualisent les frontières entre droit et politique dans les pratiques et interactions des juges du Tribunal fédéral, nous proposons d'analyser le cas d'une audience publique de la 2^e Cour de droit civil du Tribunal fédéral durant laquelle un juge est mis en minorité par ses collègues. Cette observation éclaire, d'une part, la dimension politique des débats entre les juges sur les rôles parentaux et l'attribution de la garde post-rupture lorsqu'il s'agit de prendre des décisions organisant les conditions et les modes de vie des enfants dont les parents ne vivent pas ensemble. D'autre part, elle nous informe également sur le fonctionnement concret de la collégialité judiciaire.

La 2^e Cour de droit civil est la cour compétente pour se prononcer sur les recours qui relèvent du droit de la famille. Lors de notre enquête (2015-2019), elle était exclusivement composée de juges affilié·es à des partis politiques de droite et de centre droit: deux juges affiliés à l'Union démocratique du centre (UDC), deux au Parti libéral-radical (PLR), un au Parti bourgeois-démocratique (PBD) et une au Parti démocrate-chrétien (PDC)⁵⁴. Cinq hommes

54. À l'automne 2020, le PBD et le PDC ont fusionné pour former le parti Le Centre.

et une femme y siégeaient, dont trois germanophones, deux francophones et un italophone. En moyenne, sur la période étudiée, la 2^e Cour de droit civil a traité près de 1300 recours par année⁵⁵ et en a rejeté la grande majorité, sachant que le quotient d'admission moyen des recours au Tribunal fédéral est de près de 14 %. Une infime partie des affaires traitées ont fait l'objet d'audiences publiques, soit douze sur la période que nous avons étudiée, dont certaines ont donné lieu à des arrêts de principe servant à orienter les pratiques des tribunaux inférieurs concernant les règles nouvellement introduites en droit de la famille.

Durant la dernière décennie, le droit de la famille a en effet connu d'importantes réformes menées au nom du principe de « l'intérêt supérieur de l'enfant », conduisant à une nouvelle régulation des relations familiales centrée sur le principe de la coparentalité post-conjugale, impliquant que les parents aient – du temps de l'union conjugale ainsi qu'en cas de rupture – les mêmes droits et devoirs à l'égard de l'enfant⁵⁶. La règle étant le partage de l'autorité parentale, il en résulte que toutes les décisions relatives à l'enfant doivent en principe être prises conjointement par les deux parents, notamment celles qui concernent le lieu de résidence de l'enfant (garde) et les relations personnelles (droit de visite).

Dans la pratique, l'autorité parentale se caractérise, avant tout, par un pouvoir décisionnel⁵⁷. Son partage ne signifie donc pas que les parents séparés ou divorcés ont l'obligation de partager la garde de l'enfant. Dans son Message concernant la réforme, le Conseil fédéral avait à cet égard estimé que la garde alternée ne devait pas être un arrangement « systématique » en cas de rupture de parents codétenteurs de l'autorité parentale⁵⁸. Une position confirmée ultérieurement par une décision du Tribunal fédéral estimant qu'« un parent ne peut pas déduire du principe de l'autorité parentale conjointe le droit de pouvoir effectivement s'occuper de l'enfant pendant la moitié du temps »⁵⁹.

55. Moyenne calculée à partir des « Rapport de gestion du Tribunal fédéral » des années 2016-2020.

56. Friedli, 2021 ; Friedli, 2024.

57. Papaux van Delden, 2014.

58. FF 2011 8315, p. 8331.

59. Arrêt 5A_46/2015 du 26 mars 2015, consid. 4.4.3.

Au moment de notre enquête, le Tribunal fédéral se fonde donc, pour l'attribution de la garde, sur l'arrangement de la prise en charge de l'enfant pratiqué jusqu'au moment de la séparation⁶⁰. Ce maintien du *statu quo ante* favorise la continuité du mode de prise en charge de l'enfant qui prévalait du temps de l'union conjugale. Ce faisant, le Tribunal fédéral s'aligne sur la position du Conseil fédéral, tendant à ne pas faire de la garde alternée la règle, mais à lui préférer une approche casuistique et admettant que les structures en Suisse ne sont pas préparées pour une « stricte égalité » entre les parents dans la prise en charge de leurs enfants⁶¹. Cette approche garantit ainsi la continuité d'un régime qui repose sur une division sexuée du travail de *care* effectué majoritairement par les mères – travaillant tendanciellement à temps partiel pour prendre en charge elle-mêmes leurs enfants – dans un système caractérisé par une faible prise en charge publique des coûts liés à la reproduction de la société⁶².

Pour autant, l'ensemble des juges composant la 2^e Cour de droit civil n'adhère pas à cette valorisation du *statu quo ante*. Dans le cadre des douze observations d'audiences que nous avons réalisées, nous avons constaté la tenue d'échanges animés entre les juges de la 2^e Cour de droit civil au sujet de la mise en œuvre de l'idéal de coparentalité post-rupture conjugale. Ces controverses opposent systématiquement l'ensemble de la Cour à un juge minoritaire, fervent promoteur d'une coparentalité post-rupture conjugale qui se matérialiserait par une prise en charge équivalente de l'enfant par ses deux parents après la séparation, selon le modèle de la garde alternée. Issu du Parti bourgeois-démocratique (PBD) – parti minoritaire au sein du bloc bourgeois⁶³ –, ce juge est le seul à n'avoir ni passé le brevet d'avocat, ni occupé de fonction de juge au niveau cantonal. Il se distingue par son cursus dans l'administration fédérale, au sein de laquelle il a acquis une expérience en matière de légistique et a

60. Friedli, 2021, p. 432 s.

61. Friedli, 2021, pp. 380-384.

62. *Idem*.

63. En 2020, ce parti a fusionné avec le PDC pour former le parti Le Centre.

été impliqué en tant que collaborateur dans les réformes précitées, liées à la responsabilité parentale.

Nous avons observé que ce juge faisait la promotion de la garde alternée autant à l'intérieur du Tribunal fédéral qu'en dehors de ses murs, en intervenant périodiquement lors de conférences publiques au sujet de la garde alternée, dans le cadre d'événements académiques, mais aussi militants, comme des conférences organisées par des organisations de défense de la condition paternelle⁶⁴. Ses positions consistent alors bien souvent à opposer les droits des pères et ceux des mères, en soutenant que la justice serait trop favorable aux mères, notamment en matière d'attribution de la garde. Au début de l'année 2016, il déclare ainsi :

Jusqu'à présent, le Tribunal fédéral n'a jamais imposé la garde alternée à un parent réticent. Cela est naturellement un peu frustrant pour les pères qui ont espéré qu'avec l'autorité parentale conjointe, leur chance de participer effectivement à la vie quotidienne de leurs enfants augmenterait. En effet, dans la pratique tout dépend de la bonne volonté des mères : si elles ne sont pas d'accord avec la garde alternée, les autorités et les juges leur donnent raison⁶⁵.

Lors de la même conférence, il déclare encore, toujours au sujet de la garde alternée :

[I]l me semble que les juges favorisent les solutions qu'ils considèrent « praticables » se basant sur leur propre expérience. En cas de conflit entre les parents, il semble beaucoup plus facile d'attribuer la garde à un seul parent et de faire payer l'autre que d'organiser une garde alternée qui fonctionne. Pour changer une loi, dix ans suffisent. Pour changer les mentalités, il faut des décennies ! Les juges n'y font pas exception.⁶⁶

64. Sur ces mouvements, voir notamment : Friedli, 2023.

65. Citation tirée de l'intervention de ce juge dans les Actes du colloque printanier du Centre interfacultaire en droits de l'enfant (CIDE) de l'Université de Genève et de l'Institut international des droits de l'enfant (IDE), 19-20 mai 2016, Genève, Centre interfacultaire en droits de l'enfant de l'Université de Genève, 2016, p. 83.

66. *Ibid.*, p. 86.

Ces interventions publiques au sein d'espaces académiques ou militants peuvent être interprétées comme un usage de différentes arènes permettant à ce juge, selon ses termes, de « changer les mentalités » au sujet de la question de la garde. Nous avons également observé comment il utilise les audiences publiques au sein du Tribunal fédéral pour faire valoir sa position au sujet de la mise en œuvre des nouvelles règles relatives à l'encadrement de la parentalité post-rupture conjugale. Lors d'une séance tenue à la fin de l'année 2016 concernant une affaire qui questionnait notamment la possibilité d'imposer une garde alternée à des parents séparés, alors qu'aucune des parties impliquées dans la cause ne requerrait ce mode de garde⁶⁷, il avait ainsi exprimé sa position favorable à une telle prescription arguant que « l'idée de confier l'enfant à un seul parent n'[avait] pas sa place dans le droit de la famille »⁶⁸.

Les délibérations publiques au sein du Tribunal fédéral offrent à ce juge minoritaire la possibilité de rendre publique une certaine position concernant la mise en œuvre du droit, position qui a potentiellement des effets sociaux. Les débats sur l'interprétation des règles auxquels ce juge se livre avec ses collègues mettent bien en évidence la dimension politique du travail des juges⁶⁹ – travail d'interprétation des règles et de « dire le droit » tel qu'il devrait et doit être appliqué –, en particulier au TF, où la jurisprudence a vocation à s'appliquer à l'ensemble des juridictions inférieures du pays. Autrement dit, on voit combien la dimension juridique de l'activité (interprétation des règles) comporte également une dimension politique relative à la régulation de la société et à des conflits entre différentes positions politiques.

Le compte-rendu d'audience⁷⁰ qui suit donne à voir les sérieux désaccords qui existent entre ce juge et ses collègues, qui lui reprochent en particulier d'outrepasser le pouvoir d'intervention du Tribunal fédéral, de méconnaître la procédure et, plus particulièrement, de faire un usage « politique » de l'audience en débattant

67. Observation, Tribunal fédéral, séance du 15 décembre 2016, arrêt 5A_425/2016, carnet D.

68. *Idem*.

69. Commaille et Kaluszynski, 2007.

70. Arrêt 5A_465/2017 du 26 octobre 2017.

publiquement de questions générales dépassant le cadre de l'affaire particulière à examiner.

Le 26 octobre 2017, le Tribunal fédéral prend séance au sujet d'un recours exercé par un père séparé. Cette affaire concerne le montant de la contribution d'entretien due par ce dernier à ses deux enfants, âgés de six et trois ans, vivant avec leur mère depuis la naissance du plus jeune enfant⁷¹. Les deux parents, de nationalité suisse, sont au bénéfice d'une formation supérieure et exercent des emplois très bien rémunérés⁷². À la suite de leur séparation, l'Autorité de protection de l'adulte et de l'enfant (APEA) a prononcé le partage de l'autorité parentale sur les enfants, attribuant leur garde à leur mère et réservant à leur père un droit de visite devant s'exercer un week-end sur trois. Cette décision n'a, à l'époque, fait l'objet d'aucune contestation.

Peu après, la mère est partie s'installer avec les enfants en Espagne et a ouvert une action alimentaire pour que ces derniers puissent percevoir une pension de la part de leur père. En 2016, le Tribunal a astreint le père des enfants à verser pour chacun des contributions d'entretien mensuelles⁷³. Ce dernier fait appel de la décision auprès de la Cour de justice du canton de Genève, qui décide d'abaisser le montant des contributions dans un jugement rendu en 2017⁷⁴. N'ayant pas complètement obtenu gain de cause, le père exerce un recours contre cette décision afin de baisser encore plus les contributions d'entretien⁷⁵. Il invoque devant le Tribunal fédéral une violation de son droit d'être entendu (art. 29 al. 2 Cst.) et plus précisément « reproche à la cour cantonale d'avoir inclus 1070 fr. de frais d'écolage privé mensuels dans les contributions à l'entretien des enfants, alors qu'il est titulaire de l'autorité parentale conjointe et qu'il n'a jamais donné son accord

71. En plus des deux enfants mineurs, le père a en outre deux enfants majeurs issus d'un mariage antérieur, lequel n'a pas été dissous.

72. Leur loyer, du temps de l'union conjugale, s'élevait à 7540 fr. par mois.

73. Les contributions s'élèvent, par enfant et par mois, à 1700 fr. jusqu'à 3 ans, 2250 fr. de 3 à 6 ans, 2500 fr. de 6 à 12 ans et 2750 fr. de 12 ans à la majorité.

74. Les contributions sont fixées en appel à 1000 fr. jusqu'à 3 ans, 1700 fr. de 3 à 10 ans et 2000 fr. de 10 à 18 ans.

75. Le père conclut à l'annulation de la fixation d'entretien des enfants jusqu'à l'âge de 3 ans et qu'il soit condamné à verser mensuellement pour chaque enfant une contribution de 1050 fr. de 3 à 10 ans et de 2000 fr. de 10 à 18 ans.

à leur scolarisation en école privée, ni du reste à leur déménagement en Espagne. Il se plaint d'une constatation arbitraire des faits et de la violation de l'art. 301 al. 1 et 1bis CC.»⁷⁶ Jugé recevable, le recours du père contre la décision genevoise parvient au Tribunal fédéral.

Cette affaire, initialement traitée par trois juges, voit s'opposer les conclusions du rapporteur et du contre-rapporteur. Ce dernier requiert que se tienne une séance publique. C'est affaire fait donc l'objet d'une séance à cinq juges, en l'occurrence exclusivement masculins, tous affiliés à un parti du bloc bourgeois. La Cour est présidée par un président, et composée également du rapporteur, du contre-rapporteur, d'un quatrième juge et d'un cinquième juge qui vont échanger durant près de deux heures, en exprimant des positions déjà connues de tous, puisque le rapport et le contre-rapport ont déjà circulé au sein du collège de juges.

Le jour de ladite audience, à l'automne 2017, quinze personnes se présentent aux portes de la salle. L'avocate de l'intimée ainsi que le recourant et son avocate prennent place sur les bancs réservés aux parties. Un journaliste est également venu couvrir l'affaire. Enfin, onze personnes remplissent les bancs réservés au public, parmi lesquelles quelques avocates stagiaires – certainement envoyées par leur cabinet pour les tenir au courant des délibérations.

Conformément à l'usage, le président invite le rapporteur à prendre la parole en premier. Celui-ci lit avec emphase un document de plusieurs pages, qui débute par le résumé de l'affaire, avant de détailler les conclusions prises par le recourant, ainsi que les moyens de l'appel. Sa prise de parole invoque ensuite tour à tour des catégories visant la dénomination de faits et des procédures à caractère juridique, afin de dérouler un raisonnement qui le conduit à rejeter ce recours, qui lui semble « mal fondé ».

En effet, dans l'appréciation qu'il livre de ce cas, le rapporteur relève qu'en invoquant la violation de l'art. 301 al. 1 et 1bis CC – stipulant que père et mère doivent se déterminer sur les décisions non courantes relatives à l'enfant –, le recourant s'en

76. Consid. 5.

prend à l'étendue de la contribution d'entretien des enfants, sans toutefois se plaindre de violation de l'art. 285 CC. Au sujet de l'installation des enfants en Espagne, le juge souligne que le recourant n'invoque pas de violation de l'art. 301a CC, qui régit spécialement le cas du changement de résidence de l'enfant, et qu'il n'a pas requis de mesures de protection de l'enfant au sens des art. 307 ss CC, ni le retrait de l'autorité parentale à la mère.

Le juge rapporteur conclut dès lors que l'unique question sur laquelle le Tribunal doit s'exprimer est de savoir si l'instance inférieure est tombée dans l'arbitraire en fixant une contribution qui prend en compte les frais d'écologie des enfants, question à laquelle il répond par la négative. Du reste, le rapporteur retient que le recourant ne prétend pas que la décision de scolariser les enfants dans des écoles privées serait préjudiciable à leurs intérêts et qu'il omet de constater qu'il ne doit pas payer l'intégralité des coûts d'un écologie privé, mais uniquement la moitié. Le juge rapporteur termine ainsi sa prise de parole en invitant ses collègues à rejeter ce recours.

Le second juge à s'exprimer, le contre-rapporteur, prend à son tour la parole pour soutenir, contrairement à son préopinant, que le recours devrait être accepté. Il estime que l'instance inférieure n'a pas entendu les enfants et ne s'est pas souciée de savoir s'il était dans leur intérêt de fréquenter une école privée. Il critique en outre le fait que la mère ait pris unilatéralement la décision de scolariser les enfants dans le privé, tout comme le fait d'avoir déménagé en Espagne, estimant ainsi qu'elle a fait passer son propre intérêt avant celui des enfants. Le juge soutient également que la décision de l'instance inférieure reposerait sur une « vision archaïque des droits des mères » qui serait de nature « discriminatoire » envers les pères. Ce dernier met en garde ses collègues vis-à-vis du « message qu'enverrait l'arrêt » en cas de rejet du recours du père, estimant qu'il « signifierait aux mères qu'elles auraient le droit de faire ce que bon leur semble ».

Les interventions des trois autres juges en présence plaident en faveur de la solution du rapporteur. Ils estiment que l'instance inférieure n'a pas dépassé les limites de son pouvoir d'appréciation et préconisent le rejet du recours. L'un deux, le quatrième

juge, s'accorde à dire qu'il y a violation de l'art. 301 al.1 CC, mais relève que le recourant conteste uniquement l'étendue de son devoir d'entretien, sans soulever les points mobilisés par le juge contre-rapporteur. Il fait part de son incompréhension vis-à-vis de la lecture faite par le juge contre-rapporteur: «Je confesse que j'ai de la peine à suivre le raisonnement du contre-rapporteur dans le cadre de l'affaire qui nous occupe aujourd'hui. La vision du contre-rapporteur du droit de la procédure est manifestement différente de la mienne. Je ne dirais pas, comme lui, que ma vision est exacte. Mais je constate que la mienne est le plus souvent suivie par mes collègues. Ici, il faut des faits, des griefs et des conclusions. C'est sur cette base que nous nous permettons de nous déplacer à l'intérieur des limites que le droit nous fixe.»

Le cinquième juge est celui qui se montre le plus virulent à l'égard de l'interprétation du contre-rapporteur. Lorsque vient son tour, il qualifie les considérations du contre-rapporteur de «politiques», estimant que celles-ci n'auraient pas leur place au Tribunal fédéral: «Les considérations du contre-rapporteur relèvent plus de la politique que de notre rôle. Le rôle du Tribunal fédéral est d'examiner un cas concret, d'appliquer le droit. [...] le Tribunal cantonal n'est pas tombé dans l'arbitraire en tenant compte des frais d'écolage. Les considérations du contre-rapporteur sortent du cadre du litige. Notre rôle est confiné à l'examen des faits de l'affaire pendante. La thèse du contre-rapporteur est une thèse politique. Le but qu'il poursuit est politique. Ce n'est pas sur cela qu'on fonde un raisonnement juridique. Le Tribunal fédéral est en train de perdre son temps ici.»

Le président de séance estime également que les questions soulevées par le contre-rapporteur sortent du cadre d'intervention de la Cour: «La question est de savoir si le père doit participer aux frais de scolarité. Les autres questions soulevées par le contre-rapporteur ne sont pas pertinentes dans ce cas. Ce juge pense que les hommes sont discriminés par la justice, pour moi ce n'est pas la question. On ne peut pas traiter de la question de la discrimination dans ce cas.»

Au terme des échanges, le rapporteur intervient à nouveau pour «rappeler» au contre-rapporteur les règles procédurales et, ce faisant, s'adresser plus largement à l'audience: «Je veux rappeler

que nous devons dans tous les cas respecter le cadre procédural. La procédure au Tribunal fédéral est régie par la Loi sur le Tribunal fédéral (LTF) et non par le Code de procédure civile (CPC). Donc nous sommes liés par les conclusions des parties et non pas par la maxime inquisitoire et la maxime d'office. Nous avons des règles de droit matériel et leur mise en œuvre doit suivre le droit procédural. Nous sommes en séance publique, mais je le rappelle quand même. Voilà le cadre procédural. Il faut s'y tenir, car c'est comme ça que la justice est rendue de manière correcte.»

En conclusion de sa seconde intervention, le cinquième juge s'adresse également à l'assemblée et au rapporteur, en formulant une forme de rappel à l'ordre: «Les délibérations de ce jour auront au moins le mérite de revêtir un caractère formateur sur le droit procédural auprès des étudiants présents aujourd'hui. Nous sommes au Tribunal fédéral, qui est une Cour suprême. Nous ne pouvons pas statuer des questions d'équité au sens large. Les limites de notre pouvoir d'intervention sont fixées par la LTF et par les voies tracées par les recourants. Le Tribunal fédéral n'est pas la cour des miracles!»

Aux termes de 115 minutes de délibérations publiques, les juges procèdent au vote pour désigner quelle solution, parmi celles présentées dans le rapport ou dans le contre-rapport, servira de base à la rédaction de l'arrêt. Le contre-rapporteur maintient sa position de juge minoritaire, alors que le reste de la Cour vote en faveur du rapport établi par le rapporteur. Le recours est donc rejeté.⁷⁷

À l'instar de Pierre Lascoumes et Évelyne Serverin, nous analysons l'audience comme une «situation sociale» qui a pour objet un «enjeu» spécifique. Dans cette perspective, il convient de repérer les catégories (dénominations) et les procédures (voies de règlement) que les acteurs impliqués emploient et qu'ils considèrent, à tort ou à raison, comme ayant un caractère juridique, en identifiant quelles interprétations et sens possibles du droit sont admissibles dans la situation considérée⁷⁸.

77. Observation, Tribunal fédéral, 26.10.2017, carnet 16.

78. Lascoumes et Serverin, 1988, p. 176.

Partant de cette approche, on observe que l'enjeu de l'audience, au-delà de rendre une décision, est aussi de déterminer le cadre dans lequel cette décision doit être rendue. Ce sont précisément ces enjeux de procédure qui font l'objet de luttes entre les juges majoritaires et le juge minoritaire (contre-rapporteur). On observe dans les échanges entre les cinq juges que les juges majoritaires réactualisent, dans cette situation particulière, leur propre pratique et leur propre cadre, à savoir la supériorité du cadre procédural (fondé sur la LTF) sur l'interprétation du juge minoritaire (contre-rapporteur), qui estime qu'il conviendrait de dépasser ce cadre au nom du principe de « l'intérêt supérieur de l'enfant ».

Les délibérations montrent deux positions opposées. La première, celle du juge minoritaire, met explicitement en exergue la dimension politique de la justice. Il érige en effet les parties prenantes de la cause (la mère et le père) en représentantes de deux groupes sociaux qui seraient antagonistes. De plus, il opère une montée en généralité⁷⁹, en produisant un raisonnement sur ce qu'il conviendrait de faire, en référence à des principes qui devraient, selon lui, régir la société: dans le cas d'espèce, les mères ne devraient pas avoir le sentiment qu'elles peuvent « faire ce que bon leur semble ».

À l'inverse, les juges majoritaires tentent de mettre à distance ce qu'ils considèrent comme une politisation du discours de la justice, soulignant qu'ils appliquent une interprétation codifiée à une situation codifiée. En affirmant que le Tribunal fédéral n'est pas la « cour des miracles » et en se bornant à mobiliser le droit procédural, les collègues du contre-rapporteur opposent ainsi publiquement ce qui devrait, selon eux, fonder un « raisonnement juridique » – à savoir le droit procédural et « des faits, des griefs et des conclusions » – à ce qu'ils considèrent comme relevant d'un raisonnement « politique » et qui ne correspondrait pas à l'art de « rendre la justice de manière correcte ».

Dans leurs échanges, les juges majoritaires disqualifient ainsi le juge minoritaire en le renvoyant à ses intentions « politiques », voire

79. On retient ici avec Camille Hamidi que la reconnaissance de la dimension conflictuelle des positions adoptées et la montée en généralité sont des marqueurs de politisation du discours, cf. Hamidi, 2006, p. 10.

« militantes », donc extérieures au cadre procédural et au champ juridique. Il est intéressant de souligner ici que le rapporteur et le quatrième juge rappellent le « cadre procédural » auquel il « faut [se] tenir, car c'est comme ça que la justice est rendue de manière correcte ». Le cinquième juge qualifie « la thèse du contre-rapporteur » de « thèse politique », rappelant que ce n'est pas sur un but politique « qu'on fonde un raisonnement juridique ».

Qualifier les propos d'un collègue minoritaire de « politiques » constitue un rappel à l'ordre, en soulignant qu'il sort de l'écart tolérable au registre juridique. Ces discours visent à inculquer au public le sens des limites entre droit et politique. Autrement dit, à travers ces rappels à l'ordre sur la manière « correcte » de rendre justice et sur les raisonnements « externes » au raisonnement juridique qui font « perdre du temps » au Tribunal fédéral, les juges affirment et actualisent les frontières entre droit et politique.

On relève en définitive que ce que les juges majoritaires entendent par « politique » est ici défini par opposition à ce qu'ils considèrent comme étant « juridique », dans le sens où ils appréhendent comme « politique » tout discours qui sortirait du registre admis dans l'univers juridique et qu'ils envisagent comme relevant de ceux exprimés dans l'arène politique (en référence à cet univers spécialisé « la politique »). On peut dire de cette définition qu'elle reste captive des représentations ordinaires de l'univers politique avec laquelle il convient de rompre dans une perspective de sociologie politique. En effet, si l'on considère, à l'instar de Jacques Lagroye, que le politique désigne ce qui se rapporte au gouvernement de la société dans son ensemble et à la régulation de celle-ci⁸⁰, les tribunaux, de ce point de vue, doivent être considérés comme des institutions politiques et les juges comme des acteurs de ces institutions. Ainsi, le fait que, d'une part, ces juges adhèrent à une définition que nous pouvons qualifier d'« étroite » de ce qui est politique et que, d'autre part, ils travaillent sur cette base à affirmer les frontières entre les univers politiques et juridiques, participe précisément de ce processus de légitimation d'une parole juridique qui serait fondée sur la neutralité et l'indépendance.

80. Lagroye 2002, cité dans Voutat 2007, p. 51.

Le travail de rationalisation du verdict auquel se prêtent les juges majoritaires dans cette affaire n'ôte ainsi rien à la dimension proprement politique de leur travail, que nous appréhendons en relation avec l'activité spécifique qui est à la leur et qui consiste à *dire* le droit et, par-delà, à participer à la régulation de la société⁸¹. Il ne s'agit toutefois pas de dire que les juges ne seraient que des acteurs politiques au même titre que les parlementaires, mais bien que leurs activités au sein des institutions judiciaires peuvent être appréhendées dans leur dimension politique que donne à voir ce cas paradigmatique de lutte symbolique, qui a pour enjeu « le monopole du pouvoir d'imposer le principe universellement reconnu de la connaissance du monde social, le *nomos* comme principe universel de vision et de division »⁸².

CONCLUSION

Cette contribution a interrogé l'organisation du travail judiciaire au niveau du Tribunal fédéral, les pratiques concrètes de ses juges en questionnant leur dimension politique. Ce faisant, nous avons proposé d'analyser conjointement politisation et judiciarisation, deux processus souvent pensés séparément. Cela nous a conduits à analyser dans un même élan les dimensions politiques de la justice d'une part, et, d'autre part, la manière dont les juges tiennent à distance toute forme de remise en cause de leur indépendance et de l'autonomie du discours juridique par rapport au discours politique.

L'analyse de l'organisation et du fonctionnement du Tribunal fédéral dans la première partie permet de nuancer le grand récit de l'expansion globale du pouvoir judiciaire en pointant, à partir d'observations empiriques, l'encastrement des juges de la plus haute instance dans des logiques politiques très prosaïques, à l'image de l'affiliation à un parti politique. Ce développement met plus généralement en lumière combien les relations entre les institutions judiciaires et les institutions politiques suisses sont ténues, en dépit du discours sur la séparation des pouvoirs et sur la neutralité et l'indépendance de la justice.

81. Moor, 1997.

82. Bourdieu, 1986, p. 12.

La seconde partie aborde le rôle politique de la justice en étudiant en pratique le travail des juges et en ouvrant la « boîte noire » de l'institution judiciaire. Nous soulignons qu'à l'instar du Parlement, le Tribunal fédéral tolère la mise en scène des divergences et des motivations contradictoires, qui constituent le cœur des processus décisionnels collégiaux entre trois juges, sur la base de discussions de rapports et de contre-rapports. La Loi sur le Tribunal fédéral permet en outre de tenir une audience publique à cinq juges, lorsque l'un des trois juges en fait la demande. Ces séances publiques sont toutefois moins le lieu de débats que de paroles contradictoires successives, suivies d'un vote. Elles permettent donc la publicisation d'un point de vue minoritaire qui tombera ensuite dans l'oubli, puisque, lors de la rédaction de l'arrêt, les débats entre les juges sont effacés pour ne conserver que la décision finale, présentée comme unilatérale.

À partir d'un cas ayant donné lieu à une séance publique, la dernière partie consacre un développement au cas d'un juge minoritaire au sein de la 2^e Cour de droit civil du Tribunal fédéral, compétente pour se prononcer sur le droit des séparations conjugales. L'extrait d'audience que nous présentons montre comment les propos de ce juge, exprimant de manière peu ou prou euphémisée l'orientation politique de ses thèses en faveur de la garde alternée, sont disqualifiés par le reste de la Cour, car considérés comme étant hors propos et contraires à l'esprit du droit procédural. Lors de cette confrontation, des juges majoritaires sanctionnent les écarts au registre juridique de leur collègue minoritaire, en estimant que son point de vue relève davantage du registre politique. On voit dès lors s'affronter deux manières de concevoir le rôle de juge et deux façons de dire le droit, qui renvoient à des rapports de force qui portent sur la régulation de la société. À travers une série de rappels à l'ordre, les juges majoritaires réaffirment publiquement la manière « conforme » de rendre le droit, en délimitant par la même occasion les frontières entre les registres juridique et politique. Bien que la dimension politique soit pourtant consubstantielle aux activités de justice, qui consistent en permanence à interpréter des règles collectives, cette affirmation d'une distinction claire entre deux langages – juridique et politique – participe de la mise en exergue par les juges de l'indépendance de la justice et de la neutralité du droit.

RÉFÉRENCES

BIERI Peter (2017), *Bearbeitung von Daten über Richterinnen und Richter: Bedarf und Schranken*, Berne: Stämpfli Verlag.

BURGOS Elie, Oscar MAZZOLENI et Hervé RAYNER (2011), *La formule magique. Conflits et consensus dans l'élection du Conseil fédéral*, Lausanne: PPUR/Le Savoir suisse.

BOURDIEU Pierre (1986), «La force du droit», *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 64, n° 1, pp. 3-19.

COMMAILLE Jacques (2008), «La judiciarisation, nouveau régime de régulation politique», in Olivier GIRAUD et Philippe WARIN (éds), *Politiques publiques et démocratie*, Paris: La Découverte, pp. 305-319.

COMMAILLE Jacques, Laurence DUMOULIN (2009), «Heurs et malheurs de la légalité dans les sociétés contemporaines. une sociologie politique de la “judiciarisation” », *L'Année sociologique*, vol. 59, n° 1, pp. 63-107.

COMMAILLE Jacques et Martine KALUSZYNSKI (2007), *La fonction politique de la justice*, Paris: La Découverte.

DE ROSSA Federica (2016), *Le rôle des Cours constitutionnelles dans la gouvernance à plusieurs niveaux: Suisse: le Tribunal fédéral*, Bruxelles: EPRS/Service de recherche du Parlement européen.

DELPEUCH Thierry, Laurence DUMOULIN et Claire DE GALEMBERT (2014), *Sociologie du droit et de la justice*, Paris: Armand Colin.

DUMOULIN Laurence et Violaine ROUSSEL (2010), «La judiciarisation de l'action publique», in Olivier BORRAZ et Virginie GUIRAUDON (éds), *Politiques publiques*, Paris: Presses de Science Po, pp. 243-263.

FRIEDLI Fiona (2021), «*Régulation des relations familiales et reproduction de l'ordre de genre: des transformations du droit à la justice en action*», Thèse de doctorat en science politique, Université de Lausanne.

FRIEDLI Fiona (2023), «Se rencontrer entre pères pour dénoncer une justice familiale “hostile aux hommes”: analyse du militantisme paternel en Suisse», in Martina AVANZA, Jonathan MIAZ, Cécile PECHU et Bernard VOUTAT (éds), *Militantismes de guichet*.

Enquêtes ethnographiques en comparaison, Lausanne: Antipodes, pp. 337-364.

FRIEDLI Fiona (2024), «De la puissance paternelle au partage de l'autorité parentale (1978-2014). La désacralisation du mariage au profit de la (re) sacralisation de la paternité?», in Thierry DELESSERT et Nelly VALSANGIACOMO (éds), *Pauvres, immorales et contraintes. Les adversités des mères célibataires en Suisse*, Berne: Séismo, pp. 59-73.

GRODECKI Stéphane (2013), «La démocratie directe en Suisse au XXI^e siècle: une évolution nécessaire?», *Revue de droit suisse*, vol. 132, n° 1, pp. 95-183.

HAMIDI Camille (2006), «Éléments pour une approche interactionniste de la politisation: Engagement associatif et rapport au politique dans des associations locales issues de l'immigration», *Revue française de science politique*, vol. 56, n° 1, pp. 5-25.

HAMLIN Rebecca et Gemma SALA (2018), «The Judicialization of Politics Disentangled», in *Oxford Research Encyclopedia of Politics*, Oxford/New York: Oxford University Press, pp. 1-29.

KÄLIN Walter et Christine ROTHMAYR (2006), «Justiz», in Ulrich KLÖTI, Peter KNOEPFEL, Hanspeter KRIESI, Wolf LINDER, Ioannis PAPADOPOULOS et Pascal SCIARINI (éds), *Handbuch der Schweizer Politik / Manuel de la politique suisse*, Zurich: Verlag NZZ.

KLEY Andreas (2009), «Milice, système de», *Dictionnaire historique de la Suisse* (DHS), version du 10.11.2009, traduit de l'allemand [en ligne].

KOLLY Gilbert (2016), «Le Tribunal fédéral suisse», *Les Nouveaux Cahiers du Conseil constitutionnel*, vol. 52, n° 3, pp. 47-55.

KRIESI Hanspeter (1998), *Le système politique suisse*, 2^e éd, Paris: Economica.

LAGROYE Jacques (1991, 1^{re} édition; 2002, 4^e édition revue et mise à jour avec Bastien François et Frédéric Sawicki), *Sociologie politique*, Paris: Dalloz et Presses de Science Po.

LASCOUMES Pierre et Évelyne SERVERIN (1988), «Le droit comme activité sociale: pour une approche webérienne des activités juridiques», *Droit et Société*, n° 9, pp. 165-187.

LIENHARD Andreas et Daniel KETTIGER (2018), « Vers un management adéquat pour la justice », *Les Cahiers de la Justice*, vol. 1, n° 1, pp. 163-181.

MIÄZ Jonathan (2021), « La coproduction conflictuelle du droit. Le rôle des intermédiaires du droit dans la judiciarisation de la politique suisse d'asile », *Droit et société*, vol. 1, n° 107, pp. 51-66.

MOOR Pierre (1997), « Dire le droit », *Revue européenne des sciences sociales*, vol. 35, n° 107, pp. 33-55.

OST François (2012), *Dire le droit, faire justice*, Bruxelles: Penser le droit.

PAPAU VAN DELDEN Marie-Laure (2014), « Autorité parentale conjointe: une réforme critiquée », *Plaidoyer*, vol. 32, n° 5, pp. 32-40.

PÉLISSE Jérôme (2009), « Judiciarisation ou juridicisation? Usages et réappropriations du droit dans les conflits du travail », *Politix*, vol. 2, n° 22, pp. 73-96.

PILOTTI Andrea (2022), « Les temporalités du travail parlementaire en Suisse: entre "milice" et professionnalisation politique », *Temporalités. Revue de sciences sociales et humaines*, vol. 36, pp. 34-57.

RAYNER Hervé et Bernard VOUTAT (2014), « La judiciarisation à l'épreuve de la démocratie directe. L'interdiction de construire des minarets en Suisse », *Revue française de science politique*, vol. 64, n° 4, pp. 689-709.

ROUSSEL Violaine (2004), « Le droit et ses formes. Éléments de discussion de la sociologie du droit de Pierre Bourdieu », *Droit et Société*, vol. 1, n° 56-57, pp. 41-55.

SCHULTZ Ulrike et Gisela SHAW (2008), « Editorial: Gender and judging », *International Journal of the Legal Profession*, vol. 15, n° 1-2, pp. 1-5.

SHAPIRO Martin M. (2004), *Courts: a comparative and political analysis*, Chicago: University of Chicago Press.

SHAPIRO Martin M. et Alec STONE SWEET (2003), *On law, politics, and judicialization*, Oxford: Oxford University Press.

STONE SWEET Alec (1996), « La politique constitutionnelle », in Guillaume DRAGO, Bastien FRANÇOIS et Nicolas MOLFESSIS (éds),

La légitimité de la jurisprudence du Conseil constitutionnel, Paris : Economica.

TATA Cyrus (2020), *Sentencing: a social process: re-thinking research and policy*, Londres : Palgrave Macmillan.

TATE C. Neal et Torbjörn VALLINDER (1997), *The global expansion of judicial power*, New York : New York University Press.

UEBERWASSER Heinrich (2008), « Collégialité », *Dictionnaire historique de la Suisse* (DHS), version du 28.10.2008, traduit de l'allemand [en ligne].

VAUCHEZ Antoine (2006), « La justice comme “institution politique” : retour sur un objet (longtemps) perdu de la science politique », *Droit et Société*, vol. 2-3, n^{os} 63-64, pp. 491-506.

VOUTAT Bernard (2005), « À propos de la démocratie directe. L'expérience helvétique », in Marie-Hélène BACQUÉ, Henri REY et Yves SINTOMER, *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, Paris : La Découverte, pp. 197-216.

VOUTAT Bernard (2007), « À propos de l'objet de la science politique : sens et non-sens d'une question récurrente » in Pierre FAVRE, Olivier FILLEULE et Fabien JOBARD (éds). *L'atelier du politiste*, Paris : La Découverte « Recherches/Territoires du politique », 2007, pp. 35-57.

WELLER Jean-Marc (2011), « Comment décrire ce qu'on ne voit pas ? Le devoir d'hésitation des juges de proximité au travail », *Sociologie du travail*, vol. 53, n^o 3, pp. 349-368.

WURZBURGER Alain (2011), *Le Tribunal fédéral: comprendre son fonctionnement, agir devant ses juges*, Genève : Schulthess.

LES MARCHÉS, DES ARÈNES POLITIQUES ET DE POLITISATION ?

PHILIP BALSIGER

Dans les marchés aujourd'hui, on trouve un nombre impressionnant de messages que l'on pourrait qualifier de politiques. Les consommateurs et consommatrices peuvent choisir les produits, les manières d'acheter ou les lieux de consommation par rapport à des critères politiques. Des produits «éthiques», comme le bio, le commerce équitable ou les œufs de plein air, émergent en lien direct avec des mouvements sociaux critiquant la production industrielle et les marchés mondialisés¹. Des formes de consommation – en tant qu'abonné d'une initiative d'agriculture solidaire plutôt qu'à la Migros, en tant que membre d'une épicerie participative plutôt qu'à la Coop, à la librairie locale plutôt que chez Amazon – peuvent se vivre comme une forme d'opposition au fonctionnement du marché capitaliste². Plus largement, les messages politiques abondent dans les marchés contemporains. Les entreprises se vantent de soutenir la diversité, se mettent aux couleurs de l'arc-en-ciel ou se disent durables, alors que la finance intègre, pour évaluer les titres, les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Des enjeux constitués, débattus et souvent contestés dans les arènes politiques classiques – la politique institutionnelle des parlements, l'arène des mouvements sociaux et des réseaux sociaux – se retrouvent ainsi aussi dans les marchés.

Dans ce chapitre, nous cherchons à voir comment ces processus répondent aux critères de politisation. Les marchés sont-ils politisés au point d'agir comme des lieux de politisation ou sont-ils

1. Balsiger, 2016.

2. Dubuisson-Quellier, 2009.

plutôt des lieux où des enjeux politiques se trouvent appropriés et marchandisés? Nous allons voir que les réponses à ces questions dépendent des approches de la politisation que l'on adopte, mais aussi des acteurs et pratiques auxquels on s'intéresse. Le politique s'immerge de différentes manières dans les marchés, autant du côté de la consommation que de ceux de la production et de l'échange, et il est transformé dans ces processus.

Il est important de s'entendre au préalable sur la signification du concept de politisation. Comme le discutent les éditeur·rices de ce volume dans leur introduction, le concept de politisation prend différents sens. Si l'on s'intéresse à la manière dont la présence d'enjeux politiques se manifeste dans les marchés, l'analyse devra nécessairement s'inspirer d'une conception large du politique. La définition de Jacques Lagroye du processus de politisation comme «une requalification des activités sociales les plus diverses, requalification qui résulte d'un accord pratique entre des agents sociaux enclins, pour de multiples raisons, à transgresser ou à remettre en cause la différenciation des espaces d'activités»³ peut alors très bien se prêter pour désigner ce phénomène. En effet, des pratiques marchandes – produire, vendre, acheter... – se retrouvent requalifiées, dotées de sens politiques, ce qui remet en cause ou transgresse la différenciation entre l'espace politique et l'espace marchand. Des enjeux politiques se retrouvent dans les marchés. Ce processus peut se situer autant au niveau individuel – notamment si l'on s'intéresse aux consommateur·rices et à leurs manières d'évaluer et de choisir les produits – qu'au niveau collectif, lorsqu'on s'intéresse à comment ces enjeux politiques arrivent dans les marchés et comment ils s'y matérialisent.

Afin d'éclairer les enjeux de la politisation dans les marchés, ce chapitre se fonde sur des terrains et analyses que j'ai effectués pour différentes recherches. Je vais m'appuyer notamment sur une recherche sur les campagnes de dénonciation des conditions de production dans l'industrie du textile en Suisse et en France⁴, et sur une recherche sur les luttes entre les milieux de défense de bien-être

3. Lagroye, 2003, pp. 360-361.

4. Balsiger, 2016b.

animalier et l'industrie des œufs en Suisse⁵. Dans les deux cas, une approche qualitative a été choisie, avec des entretiens et, pour la première recherche, une partie d'observation participante. Dans la suite de ce chapitre, je vais d'abord m'intéresser aux processus de politisation du point de vue tant collectif qu'individuel, me servant des outils conceptuels de la sociologie politique. Dans un deuxième temps, je vais analyser ces mêmes processus à partir d'une perspective de sociologie économique. La combinaison de ces deux perspectives permettra de montrer comment la tension entre politisation du marché et marchandisation de la politique structure la manière dont les marchés deviennent des arènes politiques.

POLITISER LA CONSOMMATION ET LA PRODUCTION

Il y a des domaines où il ne semble pas y avoir de doute possible sur le fait que nous observions des processus de politisation dans les marchés. Du moins depuis les nouveaux mouvements sociaux des années 1970 (mais, en fait, on trouve de nombreux exemples pour des périodes historiques plus anciennes aussi, par exemple dans la lutte contre l'esclavagisme⁶), ont lieu des actions et campagnes qui cherchent à dévoiler et critiquer les effets dévastateurs de la production industrielle et globalisée des biens sur les travailleurs et l'environnement. À travers leurs actions et les cadrages qu'elles développent, ces campagnes requalifient des situations de production tout à fait standard (par exemple, l'élevage de poules en batterie dans l'industrie des œufs) comme injustes, comme « posant problème ». Elles entrent souvent dans des rapports de force avec l'industrie et elles cherchent à faire ressortir les dessous de la production, le *politics behind products*⁷, pour utiliser une formule consacrée, c'est-à-dire les enjeux de justice, de développement, d'écologie, etc., qui se cachent derrière la production industrielle des biens.

Le terme de requalification permet de saisir ce qui est en jeu dans ces processus. Ce qui est un processus économique de production, soumis aux exigences d'efficacité et du calcul du côté de

5. Balsiger, 2016a.

6. Micheletti, 2007 ; Glickman, 2004.

7. Micheletti, 2003.

la production, est requalifié comme un processus aux implications politiques, c'est-à-dire qui a des conséquences, par exemple, environnementales ou sociales, ce qui constitue un coût pour la collectivité. Les entrepreneurs de cause cherchent à mettre ces conséquences au premier plan, de manière discursive, mais aussi en développant des alternatives. Souvent, des conflits qui se déroulent directement dans l'arène marchande émergent autour de ces catégories⁸, entre entreprises et entrepreneurs de cause, et ces conflits donnent lieu à des types de régulation privée⁹, sous forme, par exemple, de label ou de certification. Ainsi, la production bio et sa certification proposent une alternative écologique à l'agriculture intensive et productiviste. Ou encore, dans le domaine de la production des œufs, des campagnes de mouvements sociaux ont réussi à requalifier l'élevage en batterie, vanté par l'industrie comme un progrès industriel, comme une pratique cruelle, en luttant pour son interdiction et en développant, en parallèle, des formes alternatives d'élevage dit « au sol » ou « de plein air »¹⁰. Dans tous ces cas, les requalifications conduisent à une politisation de processus de production, désignant et dénonçant certaines modalités comme problématiques, dangereuses, relevant de l'exploitation, et d'autres comme justes. Dans tous ces cas, les marchés deviennent alors des arènes politiques, c'est-à-dire des arènes où se déroulent des luttes politiques et où se négocient des formes de prise en charge de ces enjeux.

Les processus de politisation peuvent aussi s'observer au niveau individuel, lorsque les pratiques de consommation se dotent d'un sens politique. En effet, quand des campagnes de mouvements sociaux dénoncent les entreprises et leurs manières de produire, elles cherchent le plus souvent à le faire en sensibilisant les consommateurs à ces enjeux. Ce sont justement elles et eux qui sont appelés à réfléchir aux conséquences de leurs pratiques et à intégrer des critères écologiques ou sociaux dans leurs prises de décision. Un exemple issu d'un terrain que j'ai fait auprès d'un groupe de bénévoles d'une ONG suisse très active dans les campagnes

8. Schiller-Merkens et Balsiger, 2019.

9. Bartley 2003 ; Bartley, 2018.

10. Balsiger, 2016a.

qui dénoncent les pratiques d'entreprises telles que les banques ou l'industrie du textile peut illustrer comment on peut alors observer, au niveau individuel, des formes de politisation de la consommation¹¹. Ces bénévoles soutenaient l'ONG dans ses activités et développaient en parallèle leurs propres actions, en particulier la mise en place d'un plan de la ville de Zurich inscrivant les lieux où l'on peut se procurer des habits produits dans le respect de critères sociaux et environnementaux (Balsiger, 2014).

J'ai effectué des entretiens approfondis avec ces quelques bénévoles, très majoritairement des femmes âgées entre 20 et 30 ans, faisant ou ayant fait des études supérieures dans des filières diverses (économie, philosophie, sciences sociales). Je leur posais notamment aussi des questions sur leurs pratiques de consommation. Dans ce cadre-là, on pouvait clairement voir comment la préoccupation concernant les conséquences sociales et environnementales des produits conduit les enquêtées à remettre en question leurs pratiques de consommation plus largement, les soumettant à une interrogation constante quant à leurs implications potentielles et à la manière dont ces pratiques participent d'un système capitaliste aux conséquences néfastes. Pour ces militantes, la participation au collectif a ainsi indéniablement un effet de politisation, politisation qui se dirige vers les pratiques de consommation individuelles, qui part d'une prise de conscience incitée par les messages de campagne de l'ONG et qui fait ensuite l'objet d'une montée en généralité, dans la mesure où elle se généralise aux autres pratiques de consommation, au-delà des types de produits visés par la campagne en question. Le travail militant concret conduit aussi ces bénévoles à développer une compétence particulière sur les différentes manières dont les enjeux sociaux et environnementaux se reflètent sur les marchés des habits, et les difficultés de faire changer le fonctionnement des filières de production. Enfin, leur rapport à la consommation est réflexif; cela veut dire qu'elles voient aussi les limites de la consommation «éthique». Elles sont conscientes que changer les pratiques de consommation se heurte aux exigences liées à l'organisation sociale des vies professionnelles

11. Balsiger, 2016b.

et familiales¹². Par conséquent, endosser un style de vie caractérisé par des pratiques de consommation vraiment durables devrait nécessairement aller de pair avec une forme d'*exit* de la vie normée, un pas que la majorité de ces bénévoles n'est pas prête à faire. L'aboutissement de leurs réflexions est ainsi plutôt de conclure que la consommation «éthique» ne peut pas être une fin en soi, mais constitue une pièce d'un répertoire d'action plus large dans la lutte pour leur cause – notamment la campagne «Clean clothes» qui dénonce publiquement les marques de vêtements à travers différentes actions¹³.

Les activistes en viennent donc à affirmer que le fait de simplement consommer mieux ne suffit pas pour provoquer du changement dans les conditions de production de l'industrie des vêtements, mais qu'il faut aussi se mobiliser par d'autres moyens. Toutefois, cette réalisation est quelque peu en contradiction avec les caractéristiques de l'outil développé – le plan des magasins d'habits éthiques. En effet, bien que ce plan comporte de nombreuses informations sur les labels et, plus largement, sur la question de la consommation engagée, il peut facilement être assimilé à n'importe quel plan de commerces particuliers d'une ville – par exemple, un plan des établissements gay ou des commerces indépendants. Le côté commercial du plan est donc tout à fait central. Ce côté commercial est encore souligné par l'événement de lancement, qui a lieu dans une boutique de mode éthique très branchée (plutôt que, par exemple, dans un magasin de commerce équitable), ce qui, symboliquement, positionne le plan dans le domaine de la mode plutôt qu'en tant qu'outil politique. De même, les comptes-rendus dans la presse et à la télé vont reprendre ce cadrage commercial dans des reportages sur la nouvelle tendance de la mode éthique. Ainsi, le plan apparaît bien plus comme un outil de marketing pour la mode éthique, et le message politique risque de s'y perdre. Dès lors, il ne serait pas étonnant que les potentiels usagers de ce plan l'utilisent simplement comme un guide d'achat, sans réfléchir davantage. Si le plan encourage à acheter mieux, il

12. Une idée qui est d'ailleurs au cœur de l'approche des pratiques sociales et sa critique de la consommation durable (Dubuisson-Quellier et Plessz, 2013).

13. Balsiger, 2016b.

encourage aussi à *acheter* – alors que le mieux (dans l’optique des bénévoles) serait peut-être d’acheter moins. Pire, les usagers du plan pourraient gagner la perception que, puisqu’il existe une offre en habits éthiques, tout va bien sur ce marché, et ils pourraient se contenter de ne rien faire d’autre que de simplement « acheter éthique ». Le plan n’inciterait alors pas à engager d’autres actions comme signer des pétitions, car il donnerait l’impression que le problème est déjà réglé, et pourrait ainsi même conduire à étouffer cet engagement potentiel. En effet, mon enquête avait alors montré que cet usage purement marchand était un souci pour l’ONG mère. Si elle soutenait le projet et endossait partiellement le langage marketing afin de provoquer une réaction médiatique, elle craignait néanmoins qu’un tel plan puisse saper la campagne de dénonciation menée en parallèle et autrement plus importante pour vraiment faire changer l’industrie à ses yeux. Pour ces raisons, à l’encontre du souhait des bénévoles et malgré le grand succès médiatique du plan, le responsable de la campagne décide de ne pas reproduire cette expérience dans d’autres villes¹⁴, disant : « Je dois faire pression sur les marques, je ne suis pas là pour faire de la pub pour le coton bio, les marques peuvent faire ça très bien elles-mêmes ! »

Dans la même enquête sur les campagnes de mouvements sociaux dénonçant les conditions de production dans l’industrie du textile, j’ai observé d’autres instances où cette crainte d’un « mauvais » usage de la consommation éthique se manifeste. C’est le cas, par exemple, dans les efforts que met en œuvre Artisans du Monde – l’association pionnière du commerce équitable en France – pour s’assurer que les gens ne viennent pas dans leurs boutiques juste pour acheter de jolis bijoux ou du thé dont ils apprécient le goût, mais qu’ils soient sensibilisés sur place et qu’ils achètent donc *pour les bonnes raisons*¹⁵. L’organisation cherche alors à mettre en place un dispositif qui favorise cela, et à faire en sorte que les magasins de commerce équitable puissent provoquer des actions militantes plus conséquentes. Dans toutes ses

14. Balsiger, 2014.

15. Balsiger, 2016b.

communications, l'organisation donne un sens politique très fort à ses actions, en disant que le commerce équitable n'est pas juste du commerce, n'est pas juste le fait de vendre des biens, mais qu'il s'agit de lutter contre l'impérialisme, pour la mise en place d'un « nouvel ordre économique mondial », avec l'objectif d'une « prise de conscience parmi les classes exploitées en France, créant de la solidarité avec les classes exploitées dans le tiers-monde »¹⁶. Aux yeux de l'association, vendre et acheter des produits issus du commerce équitable est ainsi tout sauf un acte de charité ; cela sert un objectif politique. En même temps, les activistes derrière Artisans du Monde sont aussi très conscients que si ces objectifs politiques sont clairs pour eux, ce n'est pas forcément le cas des client·es des boutiques, qui pourraient très bien acheter les produits pour d'autres motivations.

En somme, ces exemples montrent que les campagnes visant les acteurs du marché, et surtout les initiatives qui développent des alternatives concrètes (comme le commerce équitable) ou celles qui guident les consommateur·rices vers de « meilleures » options (comme le plan des magasins de mode éthique), cherchent à politiser la production et la consommation, en formulant des critiques, en créant des rapports de force, avec l'objectif de provoquer un changement social plus large. Mais ce type d'action court toujours le risque de ne pas avoir les effets de politisation escomptés : que les gens achètent des habits éthiques simplement parce que ces habits leur plaisent, qu'ils le fassent pour le profit symbolique qu'ils peuvent en retirer, et qu'ils se contentent de simplement acheter éthique sans que cela s'inscrive dans un répertoire de participation politique et contestataire plus large. Des comportements, en d'autres termes, qui vont à l'encontre de l'objectif de politisation que portent les organisations de mouvements sociaux. Ces craintes sont très présentes du côté des entrepreneurs de cause qui cherchent explicitement à politiser les marchés et la consommation. Pour eux, la politisation est un enjeu important : ils veulent que les consommateurs et consommatrices agissent de manière consciente, avec les « bonnes » motivations. Or, ils ne peuvent pas tout à fait contrôler

16. Bulletin Artisans du Monde, 10 juillet 1977.

comment leurs messages seront reçus – si les consommateur·rices « se politisent » vraiment.

Nous sommes ici dans des cas où il y a un lien direct de cette politisation avec des entrepreneurs de cause – ce sont des organisations de mouvements sociaux qui agissent directement dans les marchés. Ce lien direct est certes historiquement important et les mouvements sociaux sont très souvent à l'origine de la présence du *politics behind products* dans différents marchés. Mais cette inscription des causes politiques dans les marchés s'est aujourd'hui largement autonomisée de ces entrepreneurs de cause. Qu'est-ce qui se passe avec ces enjeux politiques lorsqu'ils se trouvent ainsi diffusés dans les marchés et, par conséquent, qu'ils échappent de plus en plus aux entrepreneurs de cause initiaux ?

LE POLITIQUE COMME QUALITÉ DES PRODUITS

Du point de vue de la sociologie économique, un des processus qui est au centre de l'analyse de la construction des marchés est celui de la qualification des biens. Dans une approche constructiviste, ce processus désigne la manière dont les produits se voient dotés de qualités de différents types qui permettent de les distinguer sur les marchés en les singularisant¹⁷. Les travaux qui s'intéressent aux processus de qualification vont notamment étudier les différents acteurs qui interviennent dans ce processus : les marques ou producteurs eux-mêmes, les professionnels du marketing, les magasins et vendeurs, des intermédiaires comme des critiques ou guides¹⁸. Ces analyses montrent alors comment ces processus de qualification et requalification caractérisent les dynamiques sur les marchés.

Nous avons donc ici une proximité avec l'idée de la politisation comme un processus de requalification de situations ou d'activités. La production marchande se voit requalifiée à partir d'enjeux politiques, et ces dimensions politiques deviennent alors visibles. Comme nous l'avons décrit plus haut, ce sont dans un premier temps des acteurs de mouvements sociaux qui construisent ces

17. Callon, 2017.

18. Barrey, Cochoy et Dubuisson-Quellier, 2000 ; Callon, 2017 ; Callon, Méadel et Rabeharisoa, 2002 ; Karpik, 2007.

causes. Ces acteurs vont proposer d'évaluer les biens selon de nouveaux critères¹⁹ : plutôt que de les juger selon leur qualité, leur prix, ou leur apparence, il s'agira de les évaluer selon leur qualité sociale ou environnementale – leur empreinte carbone ou le fait que les travailleurs dans les filières de production soient payés plus que le salaire minimum, par exemple. Or, la perspective de la sociologie économique va souligner à quel point le processus qui se met en place à partir de ces formes de requalification politique ressemble tout à fait aux autres manières dont les produits se voient qualifiés et requalifiés dans les marchés, que ce soit par la technologie, l'esthétique, le service, etc. Un enjeu politique comme la durabilité devient ainsi une qualité d'un produit de la même manière que, par exemple, son origine régionale ou l'esthétique de son emballage.

Comme pour ces autres qualités marchandes, la qualité renvoyant aux enjeux politiques permet non seulement aux produits d'être distincts de ceux des concurrents, mais elle leur permet aussi de se valoriser, c'est-à-dire de gagner en valeur à la fois symboliquement et en termes monétaires²⁰. La sociologie économique voit la valeur des biens comme le produit d'une construction sociale dans laquelle interviennent de nombreux acteurs, comme les consom-mateur-rices (leurs goûts et préférences), des intermédiaires (qui classent les produits, les évaluent, les critiquent...) ou les entreprises elles-mêmes (qui cherchent à les distinguer et à les valoriser, par exemple avec des campagnes de publicité). Dans ces processus, différents types de valeurs vont être mobilisés – les valeurs esthétiques, morales, l'utilité, etc. – et la valeur monétaire des biens résulte de toutes ces opérations. Les enjeux politiques sont ainsi transformés, sur les marchés, en valeur économique. Si les produits bio sont souvent plus chers que les produits conventionnels, ce n'est pas seulement car leur production est plus coûteuse et qu'une partie de la population les valorise parce qu'ils correspondent à leurs valeurs écologiques. C'est aussi parce que tout un processus socio-économique s'est mis en place qui distingue et valorise ces biens et les situe dans un segment supérieur (à travers les messages publicitaires, le packaging, leur positionnement dans les rayons des

19. Dubuisson-Quellier, 2013.

20. Beckert et Aspers 2011 ; Dubuisson-Quellier, 2018 ; Balsiger, 2016a.

supermarchés...), ce qui permet de demander un prix plus élevé. D'une certaine manière, dans les marchés, les enjeux éthiques ou politiques deviennent ainsi des valeurs marchandes. Dans la perspective de la sociologie économique, le processus, qui sous l'angle de la sociologie des mouvements sociaux ou de la sociologie politique s'apparente à une forme de politisation, apparaît ainsi comme une forme d'économisation²¹ ou de marchandisation. D'une perspective qui analyse et questionne une politisation des marchés, on passe à une autre qui analyse une marchandisation du politique. Les enjeux politiques deviennent des qualités marchandes et s'intègrent ainsi dans les marchés. L'un est le miroir de l'autre, et les deux phénomènes ont lieu en même temps. Mais si politisation il y a, elle est indéniablement transformée par l'intégration de ces enjeux dans les marchés. Cela a-t-il encore du sens d'utiliser le terme politique pour l'analyser ?

D'un côté, il est important de faire des distinctions et de ne pas interpréter toutes les façons dont les enjeux politiques se retrouvent dans les marchés de la même manière. Il y a dans ces « marchés moralisés »²² une diversité d'approches et de types d'acteurs. On peut dire que ce champ se construit autour d'un axe qui oppose un pôle activiste à un pôle commercial. D'un côté, on a souvent des acteurs proches de mouvements sociaux qui agissent dans ces marchés, comme des coopératives ou des magasins de commerce équitable tels qu'Artisans du Monde. Entre les deux extrémités, on trouve des ONG qui collaborent avec des entreprises : quand la qualification morale prend la forme d'un label ou d'une certification, comme celle du Forest Stewardship Council, des ONG garantissent le respect de certains standards, ce qui s'apparente à une sorte de régulation privée²³. Dans d'autres cas encore, du côté du pôle commercial, on retrouve de simples messages d'entreprises conventionnelles, et l'aspect politique ne semble alors être plus rien d'autre qu'un argument de vente, d'autant plus lorsqu'il ne s'accompagne pas des pratiques correspondantes (ce qu'on appelle couramment le *greenwashing*). Une analyse de la politisation des

21. Çalışkan et Callon, 2009.

22. Balsiger, 2021.

23. Bartley, 2003.

marchés se doit de souligner et d'interpréter ces différences ; les formes de « qualification » politique des biens seront très différentes en fonction des acteurs qui procèdent à ces qualifications.

De manière générale, on peut penser que les acteurs se situant plus du côté du pôle activiste vont chercher à souligner les enjeux politiques. C'est ici que l'on retrouve les actions d'Artisans du Monde discutées plus haut, qui cherchent à s'assurer que le message politique passe. Au pôle opposé, du côté commercial, on peut imaginer que cet objectif soit moins présent. Mais encore faudrait-il, de ce côté-là de l'espace, analyser de manière plus précise les messages renvoyant aux enjeux politiques (sociaux, écologiques, etc.). Comment les entreprises en parlent-elles, comment intègrent-elles de tels enjeux ? Des travaux qui portent sur le domaine de la responsabilité sociale des entreprises et de leurs politiques de diversité se sont posé cette question²⁴. Ces travaux montrent, d'une part, que les promoteurs de la diversité ou de la durabilité mettent très souvent en avant leur potentiel marchand, c'est-à-dire le fait qu'être une entreprise plus écologique ou plus diverse a des effets positifs sur la profitabilité²⁵. D'autre part, des études montrent aussi que les « professionnelles de la vertu »²⁶, c'est-à-dire les personnes occupant ces nouveaux métiers de spécialistes de la diversité ou RSE, qui ont souvent des backgrounds plutôt militants, cherchent à minimiser les aspects proprement militants et politiques lorsqu'ils et elles vont promouvoir ces initiatives dans les entreprises. Ainsi, Laure Bereni observe « des efforts organisationnels incessants de dépolitisation de la diversité, au sens de refoulement, de confinement, d'euphémisation ou d'effacement de ses connotations politiques indésirables »²⁷. Et dans une enquête sur les managers de la durabilité dans l'éducation supérieure, Grace Augustine observe comment ces derniers cherchent à performer en matière de neutralité, en particulier en enlevant certains enjeux et tâches de leur mandats²⁸ – les tâches qui sont le plus perçues comme relevant d'un agenda militant. Ainsi, ils vont privilégier des activités considérées

24. Augustine, 2021 ; Bereni, 2023.

25. Raeburn, 2004 ; Bereni, 2022.

26. Bereni, 2023.

27. *Ibid.*, p. 21.

28. Augustine, 2021.

comme neutres, comme l'efficacité énergétique ou le recyclage, au détriment des tâches perçues comme politiques, liées notamment à la justice sociale, afin de ne pas apparaître comme étant motivés politiquement. Dans ces deux études de cas, on observe ainsi une dépolitisation des enjeux comme condition nécessaire à leur succès.

Ces résultats, qui concernent l'intégration d'enjeux politiques à l'interne des entreprises ou d'autres types d'organisations, ne peuvent pas s'appliquer tels quels aux marchés de consommation et à la politisation de ces derniers. Toutefois, on remarque de façon analogue – et sans doute peu surprenante – que la manière dont les entreprises vont parler de ce type d'enjeux sera relativement superficielle et gommara souvent les enjeux proprement politiques²⁹. Le capitalisme vert, par exemple, met en avant des solutions ponctuelles et dans des domaines très précis, sans tenir compte des effets systémiques de la production et de la consommation de masse³⁰. Ainsi, les messages « politiques » dans les marchés conduisent souvent à une sorte de « fétichisme éthique »³¹. Plutôt que de dévoiler le *politics behind products*, et donc de dé-fétichiser le produit en rendant visible son processus de production, c'est le mécanisme inverse qui est observé. Le processus de production va lui-même se transformer en objet matériel, par exemple en label ou en marque. Le *politique derrière les produits* devient ainsi simplement un nouvel objet de consommation qui cache les problèmes systémiques qui continuent à caractériser les chaînes de production du capitalisme mondialisé au profit d'un message qui laisse croire que ces problèmes peuvent être résolus facilement à travers la consommation éthique.

Du côté des consommateurs et consommatrices, l'achat de ces produits procure des profits symboliques, dans la mesure où cela leur permet de se distinguer en tant que personnes vertueuses en portant des baskets d'une certaine marque ou en se rendant au marché pour acheter des légumes de la région. Des travaux récents montrent ainsi comment des critères d'évaluation moraux s'ajoutent aux critères esthétiques pour distinguer les pratiques de

29. Barnett *et al.*, 2005 ; Clarke *et al.*, 2007.

30. Klein, 2015 ; Dauvergne et Lister 2013 ; Dauvergne, 2016.

31. Boström et Klintman, 2019.

consommation légitimes, par exemple dans la consommation de la viande³². Ainsi, le sens politique de ces actions se trouve happé par une appropriation consumériste où l'aspect politique est réduit à une qualité du produit qui permet de le valoriser, et où la motivation de le consommer provient autant, voire davantage des profits symboliques qu'il permet d'obtenir que d'une volonté de changement politique.

CONCLUSION

La présence d'enjeux politiques dans les marchés est aujourd'hui indéniable – que ce soit la question environnementale, les conditions de travail dans les usines ou encore la diversité dans les entreprises. Mais est-ce que cette présence nous permet de conclure à une politisation des marchés contemporains? Les analyses que j'ai présentées indiquent que, partiellement, nous voyons des formes de politisation se produire. Au niveau collectif, de nombreux enjeux politiques se retrouvent dans les marchés, des critiques s'y formulent, des alternatives se mettent en place. Ces alternatives cherchent à produire, échanger et consommer différemment, sur le mode de la politique «préfigurative», donc avec un objectif plus large de changement social³³. Au niveau individuel aussi, nous observons des processus de politisation des consommateurs et consommatrices. Mais, dans le même temps, ces processus de politisation sont sous tension. Concernant le niveau individuel, la politisation dans les marchés semble nécessiter un travail d'encadrement et d'accompagnement fort, qui est mené par les entrepreneurs de cause, mais fait la plupart du temps défaut lorsque les enjeux politiques sont transformés en qualité et en valeur économique de la part d'acteurs marchands. Et au niveau collectif, lorsque ces enjeux s'inscrivent dans des produits et des marques, le renvoi aux enjeux proprement politiques est souvent fortement réduit, surtout lorsque ce sont des entreprises conventionnelles qui s'en saisissent. C'est alors souvent au prix d'une dépolitisation – une mise à l'écart des acteurs militants et des enjeux les

32. Baumann, Kennedy et Johnston, 2022.

33. Monticelli, 2023.

plus controversés – que ces enjeux vont devenir des qualités de produit.

Or, même ces versions dépolitisées des enjeux politiques traduits en qualités marchandes ne perdent pas complètement leur signification politique. Dans tous les cas, on voit qu'elles peuvent servir de déclencheur pour de nouveaux processus de politisation. C'est ce qui se passe aux États-Unis, notamment à propos des notations ESG (environnement, social, gouvernance) des titres par la finance. Cette manière d'évaluer les entreprises s'est imposée depuis le début du XXI^e siècle. Elle consiste à donner des scores aux actions qui tiennent compte des performances environnementales et sociales des entreprises, ainsi que de leurs pratiques de gouvernance. Comme dans les exemples discutés plus haut, l'intégration de ces enjeux politiques par les scores ESG se fait au prix d'une dépolitisation et suit une logique bien plus marchande que politique³⁴. Il n'empêche qu'elles font, depuis un certain temps, l'objet d'un débat politique étonnant aux États-Unis. Des politicien·nes républicain·es reprochent à la finance de soutenir des causes politiques de gauche.

Ainsi, de nombreux États fédéraux ont voté des lois interdisant à leur administration de faire des transactions avec des banques qui tiennent compte de critères ESG dans leurs activités. En particulier, ils s'opposent au fait que l'ESG aura tendance à écarter les investissements dans les énergies fossiles. Les acteur·rices de la finance se défendent notamment en disant que tenir compte des critères environnementaux concernant le réchauffement climatique n'est pas une question politique, mais une question de risques financiers. Ils et elles reprennent ainsi l'argument dépolitisant qui cherche à intégrer la question environnementale dans la finance en n'en faisant non pas un enjeu politique, mais un enjeu financier. Mais pour leurs opposant·es, c'est le côté politique qui est prééminent. Ils et elles intègrent cela dans une critique plus large du capitalisme qui, à leurs yeux, serait de plus en plus attaché aux valeurs « *woke* »³⁵, et ils et elles brandissent d'autres exemples de

34. Déjean *et al.*, 2013.

35. Ramaswamy, 2021.

grandes marques soutenant, notamment, des causes LGBTQI+. Ainsi, même si l'intégration d'enjeux politiques dans les marchés par les grandes entreprises capitalistes se fait la plupart du temps en dépolitisant les enjeux, cette dépolitisation est néanmoins toujours à risque d'une re-politisation, lorsqu'elle se trouve dénoncée. Les marchés sont ainsi bel et bien des arènes politiques.

RÉFÉRENCES

AUGUSTINE Grace (2021), « We're not like those crazy hippies: the dynamics of jurisdictional drift in externally mandated occupational groups », *Organization Science*, vol. 4, n° 32, pp. 909-1148.

BALSIGER Philip (2014), « Between shaming corporations and proposing alternatives: the politics of an "ethical shopping map" », *Journal of Consumer Culture*, vol. 2, n° 14, pp. 218-35.

BALSIGER Philip (2016a), « Moral struggles in markets: the fight against battery cages and the rise of cage-free eggs in Switzerland », *European Journal of Sociology*, vol. 3, n° 57, pp. 419-50.

BALSIGER Philip (2016b), *The fight for ethical fashion. the origins and interactions of the clean clothes campaign*, Abingdon, Oxforshire: Routledge.

BALSIGER Philip (2021), « The dynamics of "moralized markets": a field perspective », *Socio-Economic Review*, vol. 1, n° 19, pp. 59-82.

BARMAN Emily (2017), *Caring capitalism*, Cambridge: Cambridge University Press.

BARNETT Clive, Paul CLOKE, Nick CLARKE et Alice MALPASS (2005), « Consuming ethics: articulating the subjects and spaces of ethical consumption », *Antipode*, vol. 1, n° 37, pp. 23-45.

BARREY Sandrine, Franck COCHOY et Sophie DUBUISSON-QUELLIER (2000), « Designer, packager et merchandiser: trois professionnels pour une même scène marchande », *Sociologie du travail*, vol. 3, n° 42, pp. 457-482 [<https://doi.org/10.4000/sdt.36965>].

BARTLEY Tim (2003), « Certifying forests and factories: states, social movements, and the rise of private regulation in the

apparel and forest products fields», *Politics & Society*, vol. 3, n° 31, pp. 433-464.

BARTLEY Tim (2018), «Transnational corporations and global governance», *Annual review of Sociology*, vol. 1, n° 44, pp. 145-165 [<https://doi.org/10.1146/annurev-soc-060116-053540>].

BAUMANN Shyon, Emily HUDDART KENNEDY et Josée JOHNSTON (2022), «Moral and aesthetic consecration and higher status consumers'tastes: The "good" food revolution», *Poetics*, n° 92, pp. 1-15 [<https://doi.org/10.1016/j.poetic.2022.101654>].

BECKERT Jens et Patrik ASPERS (dir.) (2011), *The worth of goods. valuation & pricing in the economy*, Oxford: Oxford University Press.

BERENI Laure (2022), «Les stigmates de la vertu. Légitimer la diversité en entreprise, à New York et à Paris», *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 1, n° 241, pp. 36-55 [<https://doi.org/10.3917/arss.241.0036>].

BERENI Laure (2023), *Le management de la vertu. La diversité en entreprise à New York et à Paris*, Paris: Presses de Sciences Po.

BOSTRÖM Magnus et Mikael KLINTMAN (2019), «Can we rely on "climate-friendly" consumption?», *Journal of Consumer Culture*, vol. 3, n° 19, pp. 359-378 [<https://doi.org/10.1177/1469540517717782>].

ÇALIŞKAN Koray et Michel CALLON (2009), «Economization, part 1: shifting attention from the economy towards processes of economization», *Economy and society*, vol. 3, n° 38, pp. 369-398.

CALLON Michel (2017), *L'emprise des marchés*, Paris: La Découverte.

CALLON Michel, Cécile MÉADEL et Vololona RABEHARISOA (2002), «The economy of qualities», *Economy and Society*, vol. 2, n° 31, pp. 194-217.

CLARKE Nick, Clive BARNETT, Paul CLOKE et Alice MALPASS (2007), «The Political Rationalities of Fair-Trade Consumption in the United Kingdom», *Politics & Society*, vol. 4, n° 35, pp. 583-607.

DAUVERGNE Peter (2016), *Environmentalism of the Rich*, Cambridge/Londres: The MIT Press.

DAUVERGNE Peter et Jane LISTER (2013), *Eco-Business: A Big-Brand Takeover of Sustainability*, Cambridge, Londres: The MIT Press.

DÉJEAN Frédérique, Stéphanie GIAMPORCARO, Jean-Pascal GOND, Bernard LECA et Élise PENALVA-ICHER (2013), « Mistaking an emerging market for a social movement? A comment on Arjaliès's social-movement perspective on socially responsible investment in France », *Journal of Business Ethics*, vol. 2, n° 112, pp. 205-212 [<https://doi.org/10.1007/s10551-012-1241-6>].

DUBUISSON-QUELLIER Sophie (2009), *La consommation engagée*, Paris: Presses de Sciences Po.

DUBUISSON-QUELLIER Sophie (2013), « A market mediation strategy: how social movements seek to change firms' practices by promoting new principles of product valuation », *Organization Studies*, vol. 5-6, n° 34, pp. 683-703 [<https://doi.org/10.1177/0170840613479227>].

DUBUISSON-QUELLIER Sophie (2018), « From moral concerns to market values: how political consumerism shapes markets », in Magnus BOSTRÖM, Michele MICHELETTI et Peter OOSTERVEER (dir.), *The Oxford Handbook of Political Consumerism*, pp. 813-832, Oxford: Oxford University Press [<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02509883>].

DUBUISSON-QUELLIER Sophie et Marie PLESSZ (2013), « La théorie des pratiques: Quels apports pour l'étude sociologique de la consommation? », *Sociologie*, vol. 4, pp. 451-469.

GLICKMAN Lawrence B. (2004), « "Acheter par amour de l'esclave": l'abolitionnisme et les origines du militantisme consumériste américain », in Marie-Emmanuelle CHESSEL, Matthew HILTON et Alain CHATRIOT, *Au nom du consommateur*, Paris: La Découverte.

KARPIK Lucien (2007), *L'économie des singularités*, Paris: Gallimard.

KLEIN Naomi (2015), *This changes everything: capitalism vs. the climate*, New York: Simon & Schuster.

LAGROYE Jacques (2003), « Le processus de politisation », in Jacques LAGROYE (dir.), *La politisation*, Paris: Belin.

LEINS Stefan (2020), «“Responsible investment”: ESG and the post-crisis ethical order», *Economy and Society*, vol. 1, n° 49, pp. 71-91 [<https://doi.org/10.1080/03085147.2020.1702414>].

MICHELETTI Michele (2003), *Political virtue and shopping: individuals, consumerism, and collective action*, 1^{re} éd. Houndsmills, Basingstoke/New York: Palgrave Macmillan.

MICHELETTI Michele (2007), «The moral force of consumption and capitalism: anti-slavery and anti-sweatshop», in Frank TRENTMANN et Kate SOPER (dir.), *Citizenship and Consumption*, Londres: Palgrave Macmillan.

MONTICELLI Lara (2023), *The future is now. An introduction to prefigurative politics*. Bristol: Bristol University Press.

RAEBURN Nicole C. (2004), *Changing corporate america from inside out. Lesbian and gay workplace rights*, Minneapolis/Londres: University of Minnesota Press.

RAMASWAMY Vivek (2021), *Woke, Inc.: inside corporate america's social justice scam*, New York: Center Street [<https://3lib.net/book/17006999/245903>].

SCHILLER-MERKENS Simone et Philip BALSIGER (dir.) (2019), *The contested moralities of markets*, vol. 63, Bingley: Emerald Publishing Limited.

WAEGER Daniel et Sébastien MENA (2019), «Activists as moral entrepreneurs: how shareholder activists brought active ownership to Switzerland», in Simone SCHILLER-MERKENS et Philip BALSIGER (dir.), *The Contested Moralities of Markets*, vol. 63, Bingley: Emerald Publishing Ltd, pp. 167-185 [<https://doi.org/10.1108/S0733-558X20190000063017>].

INDIVIDUS ET INSTITUTIONS

INTERACTIONS ET APPORTS À L'ÉTUDE DES MOUVEMENTS SOCIAUX

ALEXANDRE LAMBELET ET MICHAËL VOEGTLI¹

L'analyse des relations entre institutions et actrices ou acteurs sociaux a fait l'objet d'une attention soutenue des sciences sociales. Il s'agit en effet d'un point de questionnement central dès lors que l'on s'intéresse à mettre au jour les relations entre un objet « déjà donné là » et des actrices ou acteurs sociaux évoluant dans des espaces sociaux relativement codifiés, porteurs d'un ensemble de pratiques, de règles de conduite et de croyances². Pourtant, on constate que les manières d'aborder l'objet institué dans ses liens avec les individus qui y participent, s'y conforment ou le transforment varient considérablement. Notre propos vise à rendre compte de ces diverses manières d'analyser les institutions et à cerner quelques pistes de recherche plus spécifiquement en lien avec l'étude des mouvements sociaux.

L'INSTITUTION, UN OBJET POLYMORPHE

Les définitions de l'institution se caractérisent par leur hétérogénéité. D'abord parce qu'elles lui associent différentes formes de

1. Note des auteurs: Ce texte, alors intitulé « Individus et institutions: une relation sous influence » a été présenté dans le cadre des activités du Centre de recherche sur l'action politique de l'Université de Lausanne (CRAPUL) le 10 mai 2007. N'ayant circulé qu'entre les membres de ce centre de recherche, il trouve, avec ce livre anniversaire, l'occasion d'être publié. S'il a été raccourci et allégé d'un certain nombre de lourdeurs, il n'a pas été repris sur le fond et sa bibliographie n'a pas été complétée. C'est donc un article « historiquement situé ». Mais les questionnements ou les perspectives offertes gardent, nous semble-t-il, leur pertinence.

2. Lagroye, 1997, p. 151.

légitimité³, l'autorité légitimante pouvant tantôt venir d'une personne (un père, une reine), tantôt se fonder sur un consensus ou sur un principe fondateur général⁴. Ensuite, parce que s'il y a des institutions auxquelles on peut difficilement échapper (la famille, l'État), d'autres sont plus « librement choisies », que l'on pense à l'adhésion à un parti politique, à une organisation religieuse ou à un type de profession.

Dès lors, il convient de partir d'une définition suffisamment large des institutions pour qu'elle autorise à traiter ensemble de phénomènes en apparence distincts. Par exemple, celle que proposent Boudon et Bourricaud, pour qui les institutions « sont des manières d'agir, de sentir et de penser "cristallisées", à peu près constantes, contraignantes et distinctives d'un groupe donné »⁵. Ils s'inspirent de la définition classique de Mauss et Fauconnet, selon laquelle les institutions sont « un ensemble d'actes ou d'idées tout institué que les individus trouvent devant eux et qui s'impose plus ou moins à eux »⁶.

Ces deux définitions permettent de mettre en évidence quatre dimensions propres aux institutions. Premièrement, la présence d'un ensemble de schèmes de perception et d'action. Deuxièmement, le caractère contraignant – d'imposition – de l'institution, et l'étendue de ces contraintes. Troisièmement, la dimension de distinction qu'une institution confère à un groupe donné. Enfin, l'intensité de la force avec laquelle l'institution s'impose « plus ou moins » à l'individu. Ces quatre éléments constituent une première définition de ce qu'est une institution. Cependant, elles ne disent que peu de choses de la place et de l'action des actrices ou acteurs sociaux en son sein. Pour prendre en compte ce que fait l'institution à l'individu, mais aussi ce que fait l'individu à l'institution, sa marge de manœuvre par rapport à un ensemble de règles et de principes plus ou moins codifiés, le recours au modèle théorique développé par Gerth et Mills s'avère fécond.

3. Hughes, 1996 [1957], pp. 139-140.

4. Douglas, 2004 [1986], p. 81.

5. Boudon et Bourricaud, 1986 [1982], p. 327.

6. Mauss et Fauconnet, 1971 [1901], pp. 16-17.

Appréhendant l'institution en tant que *lieu animé*, Gerth et Mills⁷ proposent la définition suivante: « Une institution est une organisation de rôles, ce qui signifie que les rôles supposent différents niveaux d'autorité, et donc que l'un des rôles – que nous pourrions appeler le rôle “directeur” – est compris et accepté par les membres des autres rôles comme garantissant la relative permanence de l'entier du modèle de conduite. » Dans cette perspective, les rôles sociaux sont conçus comme des unités de conduite qui, de par leur récurrence, deviennent des régularités et qui sont orientées vers la conduite d'autres acteurs⁸. Les rôles organisés dans une institution sont hiérarchisés selon des modalités de pouvoir et de domination. Ils supposent des mécanismes d'apprentissage – de socialisation institutionnelle⁹ – permettant à la fois l'intériorisation des rôles, le respect des règles et des codes de l'institution et la croyance dans le bien-fondé du fonctionnement et des objectifs de celle-ci, de même qu'ils offrent des schèmes de perception, de division du monde social et de la place occupée par l'actrice ou l'acteur social.

Dès lors que l'institution est conçue en tant qu'organisation de rôles, s'ouvre la possibilité de comprendre les effets – en termes de construction de la personne – de l'institution sur l'individu. Cela permet également de concevoir qu'il peut y avoir des moments de désajustement ou de « distance au rôle »¹⁰, autant de décalages qui contribuent à remettre en question son « fonctionnement ». Il est alors possible de s'intéresser aux effets des actrices et acteurs sociaux sur les institutions. En particulier, sur un plan individuel, de questionner les multi-insertions institutionnelles, tant diachroniques que synchroniques, et la manière dont elles peuvent favoriser une distance au rôle ou, à tout le moins, l'acquisition de ressources fonctionnant comme condition de possibilité d'une mise à distance et d'une remise en cause de l'institution. Plus généralement, les transformations morphologiques de ses membres peuvent également peser sur la redéfinition des règles et des usages de celle-ci.

7. Gerth et Mills, 1954, p. 13.

8. *Ibid.*, p. 10.

9. Lagroye et Siméant, 2003, p. 55.

10. Goffman, 1961.

Ces éléments, en mobilisant ces différents auteurs et travaux, ouvrent alors à une définition remaniée de l'institution, qui peut être appréhendée comme *un agencement hiérarchisé de rôles sociaux, porteur de schèmes de perception et d'action, d'une vision du monde qui s'incarne dans des manières de penser et d'agir, dans une série de signes et de symboles, de structures objectives, de dispositifs et de règles, qui dans leur ensemble contraignent et distinguent un groupe social particulier. Elle est l'enjeu de luttes, tant au niveau des conflits de rôle et de statut en son sein que pour lui donner sens. Elle s'inscrit dans un espace social qui conditionne sa forme, de même qu'elle est conditionnée à l'interne par les caractéristiques sociales des membres qui la constituent.*

Cet article est divisé en trois parties. Dans un premier temps, nous traiterons de la rencontre entre un individu et une institution, afin de cerner ce qui pousse un individu à « choisir » telle ou telle institution, et les anticipations au rôle social que cela peut parfois engendrer. Nous aborderons également la manière dont les institutions « choisissent » leurs membres ; cette question est particulièrement importante si l'on traite, en sociologie de l'action collective, des modalités de l'engagement. Dans un second temps, nous mettrons en lumière les effets de l'institution sur les individus, que ce soit en termes de socialisation ou de rétributions symboliques, mais discuterons aussi la force de ces effets à travers un questionnement sur l'hétérogénéité des places et des rôles que ces institutions offrent, comme la diversité des modes d'engagement en leur sein. Dans un dernier temps, nous traiterons des effets des individus, en tant que participants de collectifs, ou comme individus singuliers sur les institutions, de même qu'aux effets que peuvent avoir les phénomènes de distance aux rôles, de dissidence ou de sortie sur les institutions. Ces trois dimensions, en étroite interaction et fonctionnant simultanément, sont ici distinguées par souci de clarté de présentation.

LES INDIVIDUS DANS LES INSTITUTIONS: PENSER LES CHOIX

La compréhension de l'entrée et de l'activité d'individus au sein d'institutions est une question classique en sociologie. Elle est

également centrale en sociologie de l'action collective lorsque se pose la question de l'entrée en mobilisation. Du paradoxe du *free rider* cher à Olson¹¹, qui stipule que l'engagement des individus en vue de l'obtention de biens collectifs ne va pas de soi, même lorsqu'elles et ils devraient en retirer un intérêt, aux travaux sur les « nouveaux mouvements sociaux » en passant par les différentes théories dites de la mobilisation des ressources ou par les questionnements sur les formes d'engagement, cette « rencontre » entre des individus et des institutions est centrale¹². Et les travaux sur les « usages » de l'institution proposés par Lagroye¹³, mais aussi les analyses en termes de « carrière militante » qui s'intéressent plus particulièrement à la manière dont l'engagement s'inscrit dans la biographie d'une actrice ou d'un acteur social¹⁴, se situent dans de mêmes questionnements.

Si, dans *Logiques de l'action collective*, Olson postulait un individu largement rationnel, la remise en cause des modèles rationalistes par la théorie de la « rationalité limitée »¹⁵ oblige à insérer le choix des lieux d'engagement dans ses dimensions proprement sociologiques. C'est ce que fait, par exemple, Muel-Dreyfus¹⁶ dans *Le métier d'éducateur*. Réfléchissant notamment à l'entrée d'individus dans la profession d'instituteur au début du XX^e siècle en France, elle montre combien « la connaissance des histoires familiales – et du degré de maîtrise de l'avenir social qu'elles déterminent – permet de repérer [...] les propriétés sociologiquement pertinentes qui ont prédisposé plus particulièrement certaines catégories sociales au sein des “classes populaires”, et certaines familles au sein de ces catégories, à faire de leurs enfants des instituteurs »¹⁷. Le choix de l'engagement dans différentes institutions n'est pas le fait d'individus éclairés et désocialisés, mais s'inscrit au contraire dans des trajectoires individuelles et familiales, dans des

11. Olson, 1987 [1965].

12. Fillieule et Péchu, 1993.

13. Comme le note Lagroye (2006, p. 16) : « Une institution n'existe concrètement que par les activités de ceux et celles qui se réclament d'elle [...]. En d'autres termes, ce sont des *investissements*, collectifs ou individuels, épisodiques ou continus, qui “donnent corps” à une institution et la font exister socialement. »

14. Fillieule, 2001 ; Sawicki et Siméant, 2009.

15. March et Simon, 1999 [1958].

16. Muel-Dreyfus, 1983.

17. *Ibid.*, p. 21.

perceptions de champs des possibles socialement déterminés (par la classe sociale, le genre, l'âge, la couleur de peau et le statut social) dont seules des études prosopographiques peuvent rendre compte.

La volonté de situer temporellement ce choix, de le considérer comme un moment précis de détermination facilement décelable, perd, de fait, tout intérêt. Se focaliser sur l'engagement formel dans une organisation, le « moment du choix », la « rupture biographique »¹⁸ laisse de côté tout ce qui a amené à – et tout ce qui se joue dans – cet acte. Il convient alors de s'intéresser davantage au processus d'attachement à des « lignes de conduite » (*commitment*), selon l'expression de Becker¹⁹. En d'autres termes, s'il y a harmonie entre les individus et les activités, c'est que l'histoire du poste est capable d'intégrer harmonieusement l'histoire sociale familiale de ceux qui occupent le poste ; c'est aussi que les individus se sont préparés à ces postes, comme le soulignait Merton²⁰, parlant alors de « socialisation anticipatrice » par rapport à un groupe de référence. Bien sûr, si les individus « élisent des postes et [que] les postes font d'eux des élus »²¹, et si cette élection s'inscrit dans une trajectoire individuelle et dans une histoire familiale, il ne s'agit pas de « sur-socialiser » ces dimensions ; l'issue n'apparaît bien souvent évidente qu'après coup, une fois l'histoire faite. Une « rencontre » ne s'étudie dans la plupart des cas qu'*ex post* et reste toujours le fruit de contingences. Surtout, si l'on se contente de l'hypothèse que les entrées et sorties d'institutions signifient que les membres militent tant qu'elles et ils se reconnaissent dans l'activité ou dans l'image de l'institution, et qu'inversement l'institution retient les membres qui lui correspondent « par avance », le risque est de manquer l'essentiel de cette interaction : des membres peuvent tenter de modifier, dans la durée, l'activité de l'organisation, comme, inversement, l'organisation (et ses cadres en place) peut modifier les motifs des nouveaux membres, qui doivent faire face à la sédimentation des expériences de l'organisation et à l'existence de routines. Les institutions et leurs membres ne sont pas de simples reflets les uns des

18. Voegtli, 2004.

19. Becker, 1985 [1963] et 2002 [1998].

20. Merton, 1965 [1949], pp. 223 et suivantes.

21. Muel-Dreyfus, 1983, p. 9.

autres ; ils interagissent au contraire sans cesse les uns les autres afin de rendre acceptable la situation pour chacun²².

Par ailleurs, la valeur sociale accordée à la participation à différents types d'institutions varie dans le temps et suivant les contextes locaux, et l'analyse de la relation entre membres et institutions se doit de prendre en compte ces facteurs.

En effet, s'il s'agit de revenir aux trajectoires biographiques et familiales des personnes engagées dans l'institution pour comprendre leur participation, il convient tout autant, comme le notent Fillieule et Broqua²³, de s'interroger sur l'offre institutionnelle disponible dans différents contextes, mais plus encore à l'image publique de ces institutions (toujours variable), qui vont induire des investissements différenciés des actrices et acteurs sociaux (successivement engagés). Prendre le voile au XII^e siècle ou aujourd'hui n'a plus la même signification sociale ; de même, la militance partisane est aujourd'hui en lutte avec d'autres types de militantismes (catégorisées comme « citoyenne » ou « humanitaire »). En d'autres termes, la valeur sociale d'une institution n'est pas constante. La possibilité de participation est largement modelée par la valorisation de certains rôles sociaux comme – dans le cas de la retraite – celui de grand-parent ou de senior actif investi s'engageant dans le bénévolat. Il en est de même des formes d'engagement, les engagements dits « militants » (se fondant sur l'anonymat des membres dans l'institution) semblant pour un temps moins valorisés, au profit d'engagements dits « distanciés » (où la rencontre entre l'individu et l'institution se ferait de manière plus contractuelle, ponctuelle, autour de projets précis)²⁴.

Partir uniquement des membres pour questionner l'entrée dans des institutions expose au risque de faire comme si « la (non-)volonté » ou « l'(in)capacité » à la participation se situait exclusivement « dans » l'individu, fruit de sa socialisation, omettant ainsi un autre aspect

22. March et Simon (1999, p. 65) écrivent ainsi : « Les êtres humains, contrairement aux machines, évaluent leur propre situation par rapport aux valeurs des autres individus et finissent par accepter les objectifs des autres comme étant les leurs propres. En outre, les membres d'une organisation arrivent dans celle-ci avec une structure préalable de leurs préférences sur la base de laquelle ils élaborent leurs décisions dans l'organisation. Ainsi, les objectifs individuels ne sont pas « donnés d'avance » à l'égard de l'organisation, mais peuvent être modifiés à la fois par leurs procédures de recrutement et par les pratiques de l'organisation. »

23. Fillieule et Broqua, 2000.

24. Inglehart, 1977 ; Ion, 1997.

à prendre en compte, qui est celui de l'existence d'institutions, c'est-à-dire, par exemple, d'une offre associative. Sans organisation de retraité-es, et quelle que soit sa socialisation préexistante, une retraité-e ne pourra pas s'engager dans de telles organisations. En outre, il convient de réfléchir aux modalités par lesquelles des institutions recherchent (ou retiennent, ou découragent) certains « profils sociaux ». Comme l'écrivent Gerth et Mills²⁵, les institutions *sélectionnent et trient* leurs membres par rapport à une large variété de rôles formels et de codes informels. Les prérequis explicites pour assumer les rôles peuvent être des critères d'âge (la retraite), de sexe (la prêtrise), de santé (le recrutement militaire) ; les modalités d'entrée peuvent aussi être diverses ; ce peut être de manière héréditaire ou à travers un acte de conversion, par des examens spécifiques ou des tests d'aptitude. Parfois, même des décisions de vie²⁶ ou de mort²⁷ appartiennent aux institutions.

Les institutions se construisent ainsi largement sur une dynamique d'inclusion et d'exclusion, sur l'établissement symbolique de frontières et sur une définition légitime du groupe²⁸. Mais ces différents éléments varient dans le temps, du fait tant d'évolutions internes à l'institution (changement dans les objectifs) que de contraintes extra-institutionnelles (nécessité de répondre à des enjeux nouveaux, à un contexte en évolution). Les exemples sont innombrables, allant de l'augmentation des critères de sélection dans une armée qui se professionnalise à la possibilité de mariage pour les couples homosexuels. Les frontières de l'institution évoluent par ailleurs dans le temps, du fait de la difficulté que peut avoir l'institution à renouveler ses membres. Plus encore, les institutions doivent aussi faire avec celles et ceux qui se présentent. Prises dans des concurrences interorganisationnelles, dans des effets de contexte, elles ne peuvent pas seulement sélectionner ou former les membres

25. Gerth et Mills, 1954, p. 164.

26. « La naissance est une condition nécessaire, mais pas toujours suffisante, pour l'inscription de rôles institutionnels. Les Grecs anciens et les Romains, par exemple, pratiquaient l'infanticide. Les magistrats spartiates surveillaient les nouveaux-nés et sélectionnaient ceux qui allaient survivre [...]. Ainsi, dans l'Antiquité, les enfants n'avaient ni un "droit de naître", ni un "droit d'être né". Seulement après l'installation religieuse par le père devenaient-ils des "personnes" portant des droits » (Gerth et Mills, 1954, p. 165).

27. Douglas, 2004, p. 155.

28. Boltanski, 1982 ; Lenoir, 1996.

qui adhèrent, elles (c'est-à-dire les membres en place) peuvent aussi devoir accepter des membres qu'elles n'auraient, dans l'idéal, pas « choisis ».

Enfin, parler d'institution ne doit pas conduire à réifier cet objet d'étude ; les raisons d'agir ou de s'y engager peuvent être des plus diverses. Les institutions sont souvent composées de domaines d'activité assez variés (des activités de loisirs à la défense d'intérêts politiques dans une association, des chaînes de production aux services après-vente dans des entreprises, de la pastorale à l'exégèse des textes bibliques dans l'Église). Si des membres adhèrent à des institutions en « pleine connaissance de cause » et/ou en faveur de la cause principale de celle-ci, l'adhésion peut aussi être partielle, intéressée par une seule des activités proposées, activité qui peut ne pas être au « cœur » du projet de l'institution²⁹.

LES EFFETS DE L'INSTITUTION SUR L'INDIVIDU

DES INSTITUTIONS QUI SOCIALISENT LEURS MEMBRES

Au-delà de ces mécanismes de sélection, les institutions opèrent également, dans le temps long, tout un travail de socialisation de leurs membres. Ces socialisations peuvent être de différents ordres, de différentes intensités, sur différents modes, qui vont tous déterminer, pour une part, le rapport aux autres rôles (dans d'autres sphères de vie) de l'individu. Il convient donc de prendre en compte l'importance de l'apprentissage qui s'y opère, par tâtonnements, par essais successifs, encadré par un système de récompenses ou de sanctions. La participation à une institution est d'abord l'apprentissage de connaissances ou de manières de faire spécifiques (on peut penser au langage, ou à l'*hexis*) et la confrontation à des autrui significatifs.

On connaît les définitions classiques des divers types de socialisation (primaire, secondaire, alternation), en tant qu'installation consistante et étendue d'un individu à l'intérieur du monde objectif d'une société ou d'un secteur de celle-ci », données par Berger

29. Sur ce point, voir : Lambelet, 2007.

et Luckmann³⁰. Ces processus de socialisation reposent, pour une part, sur le langage, qui représente l'un des éléments clés en tant que mécanisme de confirmation, porteur de principe de vision et de division du monde social. Ces processus s'inscrivent dans une « structure de plausibilité » qui permet cette intériorisation dans la durée, bien souvent du fait de la présence d'autrui significatifs. Comme le soulignent Gerth et Mills³¹, « le mécanisme clé par lequel les institutions forment les personnes implique le cercle d'autrui significatifs que l'institution établit » ; et ce processus « fait toujours une grande place à l'affectivité et, plus précisément, aux transactions affectives avec l'environnement social »³².

Ces dimensions de la socialisation sont nécessaires à prendre en compte pour comprendre les effets que peuvent avoir les institutions sur les individus. Le type de socialisation à l'œuvre dans une institution informe des frontières que celle-ci s'est données (c'est-à-dire des sphères de vie qu'elle entend régir), de ses objectifs, de la vérité à laquelle elle prétend, etc. Ainsi, l'école normale au début du siècle dernier et telle que décrite par Muel-Dreyfus³³ se donne pour mission de faire reconnaître aux futures enseignantes des valeurs supérieures : « Tout se passe comme si, pour remplir au mieux sa mission, le futur instituteur devait à la fois reconnaître la culture dominante – et les classements qu'elle impose – comme la “vraie” culture et avoir intériorisé très fortement, dans le processus d'inculcation de l'éthique professionnelle au cours des trois années d'internat passées à l'école normale, l'idée que la culture qu'il a acquise est une culture primaire. [...] [Et] l'inculcation de limites devait être centrale dans la formation des instituteurs. » Ces apprentissages ne sont pas seulement cognitifs, mais s'inscrivent plus largement dans les corps et dans des *hexis* particulières. Foucault³⁴ a montré à quel point les institutions pouvaient agir sur les corps, par un « dressage » contraignant, fait d'ordres et d'injonctions, destiné à les transformer et les rendre dociles. C'est dans ce travail sur les limites,

30. Berger et Luckmann, 1989 [1966].

31. Gerth et Mills, 1954, p. 173.

32. Bourdieu, 1997, pp. 168-169.

33. Muel-Dreyfus, 1983, p. 47.

34. Foucault, 1975.

sur la séparation d'un « dedans » et d'un « dehors », et par l'étendue des sphères de vie qu'elle contrôle que l'institution se caractérise³⁵.

Ainsi, l'institution « imprime sa marque » sur l'actrice ou l'acteur social qui en fait partie, « en modifiant sa conduite externe de même que sa vie intime »³⁶, et il convient dès lors de s'intéresser à la fois au contenu et aux modalités du processus de socialisation institutionnelle. Nous retiendrons d'abord ici l'incorporation de manières d'être et l'acquisition d'une vision du monde et de ressources, ces dernières pouvant parfois être réfractées dans d'autres sous-mondes sociaux.

L'APPRENTISSAGE DE VISIONS DU MONDE LÉGITIMES

Le processus de socialisation institutionnelle comporte, entre autres dimensions, l'intériorisation d'une vision du monde, du groupe et de sa place. Dans leur étude du Parti socialiste français, Lefebvre et Sawicki³⁷ précisent ainsi : « Le Parti socialiste est d'abord une institution régie par des règles écrites et non écrites, où se transmettent des habitudes et des modes de croire, largement intériorisés par ses militants et responsables, qu'on ne peut comprendre sans en retracer l'histoire. » Cette intériorisation est souvent une « incorporation », dans la mesure où elle implique d'être placé dans un contexte d'exposition physique à une socialisation, qui permet ensuite l'acquisition d'une vision du monde. C'est aussi le cas des prêtres ouvriers, analysé par Suaud et Viet-Depaule³⁸, et pour qui « c'est en s'exposant aux fatigues, aux salissures, aux risques du travail ainsi qu'aux sanctions parfois mortelles attirées par les éventuelles défaillances ou erreurs techniques que les prêtres ouvriers se sont mis en situation de connaître une contre-inculcation corporelle, opposée à celle souvent reçue au séminaire ». Dans un autre registre, Eymeri³⁹ souligne également comment les futur-es énarques vont progressivement consolider

35. Au-delà du cas de l'école normale en ce début de XX^e siècle, on pourrait citer, comme institution englobant de nombreuses sphères de vie, le Parti communiste qui, dans les années 40 à 60, a complété au niveau local ses structures militantes par des structures de loisirs, de vacances ou de jeunesse, de manière à structurer l'ensemble des sphères de vie. Voir Mischi (2003). Les sectes et les ordres religieux sont d'autres archétypes de ces institutions totales et volontaires.

36. Gerth et Mills, 1954, p. 173.

37. Lefebvre et Sawicki, 2006, pp. 42-43.

38. Suaud et Vier-Depaule, 2004, p. 199.

39. Eymeri, 2001.

une «grammaire mentale et comportementale» distinctive du groupe et permettant pour celles-ci et ceux-ci de se situer dans le monde social. Décortiquant comment les futur-es énarques doivent maîtriser la forme-note, c'est-à-dire la synthèse de volumineux dossiers, il montre comment, «[d]ossier après dossier, note après note, les énarques apprennent ainsi à lire le réel de la même manière, à décoder et encoder les faits selon la même logique, à dégager le même “essentiel”. [...] dans et par le ressassement de la forme-note, les énarques apprennent ou plutôt finissent d'apprendre à regarder, à penser et à produire dans les mêmes formes, conformément à une même logique.»⁴⁰

Dans ce travail d'inculcation, l'institution est structurée par un ensemble de règles et de codes visant à éviter l'émergence de visions distinctes, voire concurrentes. C'est notamment ce que souligne Hamidi⁴¹ qui, s'intéressant au travail de non-politisation dans des associations issues de l'immigration, analyse comment les membres des comités, limités par des contraintes exogènes (par exemple, le besoin de subventions), tentent de maintenir les discours des membres au niveau des expériences pratiques (en l'occurrence de l'urgence) et refusent alors les montées en généralité (proprement politiques).

Les institutions légitiment ainsi certains types de discours et de pratiques au détriment d'autres, et tous les membres ne disposent pas des mêmes ressources dans les tentatives d'inflexion ou de renouvellement des visions du monde à l'œuvre au sein de celles-ci. Cette légitimité peut être le fait de compétences proprement institutionnelles (l'exercice d'un mandat électif au sein de l'institution [ou une proximité aux fondateurs ou fondatrices], des années d'activité et de militantisme, etc.), mais aussi extérieures à l'institution (comme une expertise universitaire, des mandats électifs dans d'autres institutions, notamment parlementaires, etc.). Tous les membres de l'institution n'ont pas la même légitimité aux différentes périodes de l'institution, les formes de capitaux nécessaires à l'exercice de l'autorité variant dans le temps⁴².

40. *Ibid.*, p. 143.

41. Hamidi, 2006.

42. Lefebvre et Sawicki, 2006.

L'ACQUISITION DE RESSOURCES INSTITUTIONNELLES ET LEUR TRANSPOSITION À D'AUTRES SPHÈRES DE VIE

Les institutions volontaires s'inscrivent dans un environnement où leurs membres participent également à d'autres institutions. Il convient donc de réfléchir à ce que les institutions « proposent » à leurs membres et qui est discriminant – c'est-à-dire qui crée une différence (dans un sens positif ou négatif) – par rapport aux non-membres de l'institution.

Participer d'une institution, s'y engager, c'est d'abord acquérir un certain nombre de compétences, de connaissances ou de rétributions, tant en termes pratiques (par exemple, une compétence politique, à travers la lecture du journal *L'Humanité*⁴³ ou la participation à des débats) que de réseaux de connaissance (d'amitié, de clientèle ou d'amour⁴⁴).

La participation institutionnelle peut être également le lieu d'apprentissages conséquents (tant organisationnels qu'idéologiques) qu'il est parfois possible de reconvertir dans d'autres sphères institutionnelles (par exemple, du monde militant au monde professionnel). Les études consacrées au désengagement militant ou aux sorties de rôle permettent de cerner ce type de ressources acquises dans l'univers institutionnel⁴⁵; il est aussi possible de distinguer, comme l'a fait Juhem⁴⁶, entre une spécificité institutionnelle des ressources procurées par les investissements militants et une non-spécificité institutionnelle des ressources et des investissements militants, étant entendu que toute ressource ne saurait être pareillement reconvertie dans d'autres sphères de vie.

S'INSCRIRE DANS UN SYSTÈME DE SOCIABILITÉS

Adhérer à une association, à une Église ou à une entreprise, c'est appartenir à un groupe, avec ses frontières et son univers de signification, c'est participer de son *illusio*; c'est interagir avec d'autres membres, de manière plus ou moins régulière, c'est donc se

43. Gaxie, 1978.

44. On peut ici penser au film de Romain Goupil *Mourir à 30 ans*, où l'on voit combien l'engagement politique du réalisateur lors des événements de Mai 68 est aussi l'occasion pour lui de ses premières expériences amoureuses, avec d'autres militantes.

45. Fillieule, 2005a.

46. Juhem, 2001.

construire une place ou une identité. Ces interactions régulières et durables inscrivent les individus dans des rapports d'obligation (chacun devant tenir son rôle, se comporter selon les caractéristiques attendues), mais procurent tout autant une sociabilité. Cette dimension est notamment mentionnée par Gaxie à propos de l'engagement partisan : « La camaraderie, les plaisirs des collages, des ventes et des "porte à porte", la solidarité, la cohésion, la communauté des goûts et de sentiments, l'identification à un groupe, les joies de la victoire, les réconforts mutuels dans la défaite ou dans les malheurs individuels, les risques et les épreuves affrontées en commun, les réunions où se retrouvent les vieux amis et où s'égrènent les souvenirs, les controverses passionnées, les longues discussions poursuivies au café, l'affection, la complicité, l'amitié des militants procurent des joies que l'on peut juger prosaïques ou accessoires, mais qui constituent pourtant un puissant moyen d'attachement au parti. »⁴⁷

En ce sens, la sociabilité constitue une rétribution symbolique importante⁴⁸, tout en étant l'une des composantes fortes de la socialisation institutionnelle. Si l'on prend, par exemple, le cas du mouvement associatif homosexuel, on constate à quel point la sociabilité gay permet, pour la ou le nouvellement engagé, d'apprendre à connaître les normes et les codes en vigueur au sein de la « subculture homosexuelle », passant fréquemment par la constitution de liens fortement chargés affectivement⁴⁹. Plus généralement, le contenu de socialisation sera d'autant mieux ancré s'il s'appuie sur des liens de sociabilité forts. Cependant, la constitution de ce réseau de sociabilité, en tant que condition de possibilité d'affirmation d'une image de soi valorisante, est évidemment limitée. Comme le soulignent en effet Gerth et Mills, « la sélection des autrui significatifs est limitée par la position institutionnelle occupée par la personne et par le trajet dans la carrière entre une position institutionnelle et une autre »⁵⁰. Demeurer attentif à la cartographie des liens de sociabilité dans une institution peut

47. Gaxie, 1977, p. 137.

48. Gaxie, 1977 et 2005.

49. Voegtli, 2010.

50. Gerth et Mills, 1954, p. 87.

simultanément permettre de montrer les effets différenciés de l'institution sur les individus.

La caractérisation de la sociabilité à l'œuvre dans une institution peut devenir objet d'analyse pour la compréhension de l'évolution de l'institution et de ses usages. Dans leur étude du Parti socialiste français, Lefebvre et Sawicki montrent bien comment s'observe cette évolution dans le cas des structures locales du nord de la France à partir de 2004 : « Le rapport populaire au parti fait de remise de soi, de loyalisme et de légitimisme est remis en cause par de nouvelles normes d'excellence militante. La discipline partisane était une manière de réassurer une identité ouvrière ou populaire dignifiée, indissociablement individuelle et collective. La valorisation du débat ouvre la porte à l'affirmation des individualités, à l'expression des ressources culturelles personnelles et sape les ressorts de l'unanimité qui contribuait à homogénéiser le groupe et à souder le "nous collectif" [...]. L'entre-soi militant devient le lieu du *faire-valoir de soi* qui entre en contradiction avec l'ethos populaire. [...] Ce qui permet en somme de maintenir le militantisme des uns provoque la mise à l'écart des autres. »⁵¹ À un principe où domine l'entre-soi et la sociabilité populaire succède ainsi une logique de « ministère de la parole » qui transforme l'organisation du collectif et délite les liens de sociabilité précédemment en vigueur. Les liens de sociabilité constituent donc un élément important pour comprendre l'attachement à l'institution et la manière dont s'opère la socialisation institutionnelle.

Enfin, et afin de mesurer l'importance subjective de la sociabilité à l'œuvre dans une institution pour ses membres, un retour sur le désengagement (ou plus encore l'exclusion) institutionnel semble pertinent pour questionner les effets de l'institution sur l'individu. Qu'est-ce que les individus perdent à être exclus de telle ou telle institution ? L'exclusion du travail productif – pour ne prendre que cet exemple – pose des problèmes non seulement en termes de ressources économiques, mais surtout en termes identitaires et de sociabilité⁵². Dans le champ du militantisme, Agrikoliansky⁵³,

51. Lefebvre et Sawicki, 2006, pp. 183-184.

52. Lazarsfeld, 1981 [1933] ; Schnapper, 1996.

53. Agrikoliansky, 2002.

travaillant sur les militant-es de la Ligue française des droits de l'homme, montre également combien le départ des membres qui comptent pour un individu peut marquer une transformation du rapport à l'institution, les effets surgénérateurs de l'engagement disparaissant au profit d'une rationalisation en termes de coûts.

LA VARIABILITÉ DES EFFETS INSTITUTIONNELS SELON LES MEMBRES

Le statut des membres dans une même institution est divers : dirigeant-es et simples membres, salarié-es et bénévoles, mais aussi selon les sous-secteurs de l'institution où se situent les individus. La division du travail au sein des institutions engendre des identifications différentes et partielles, mais aussi des proximités avec l'environnement qui peuvent varier.

Pour tenter d'approfondir la réflexion, il convient donc de déconstruire l'objet « institution » (ici dans sa structuration organisationnelle), afin de mettre au jour, d'une part, les différents types de participation (se reconnaît-on dans l'institution « tout entière » ou dans un des « sous-secteurs » qui la composent, en d'autres termes, s'identifie-t-on à l'ensemble de ses membres ou seulement à une partie d'entre eux ? Quels types de membres l'institution produit-elle ? Quelle est la « densité des liens » qui unissent le projet institutionnel à ses différents membres ?) et, d'autre part, l'aspect diachronique inhérent à tout développement d'institutions qui doivent non seulement faire avec les transformations de l'environnement (facteurs exogènes), mais aussi avec le degré d'engagement varié de leurs différents membres.

Pour comprendre le fait que des individus restent ou non dans l'institution, mais aussi leur degré d'investissement, les travaux de March et Simon apportent des outils d'analyse profitables. Dans leur ouvrage *Les organisations*, publié en 1958, notant que « la motivation poussant à produire est fonction du caractère de l'ensemble évoqué des alternatives, des conséquences perçues des différentes alternatives évoquées, et des objectifs individuels servant de critère à l'évaluation des alternatives »⁵⁴, ces auteurs proposent un certain

54. March et Simon, 1999 [1958], p. 52.

nombre d'axes de recherche pour une compréhension du poids différencié que peut avoir une institution sur ses membres.

Ils insistent d'abord sur la prise en compte de l'appartenance à différents sous-groupes. Si chaque individu peut s'identifier à différents rôles ou groupes, il convient de réfléchir à la hiérarchisation subjective qu'il fait de ses appartenances. Ce peut être : des institutions extérieures à l'institution considérée ; l'organisation elle-même ; les activités de travail impliquées dans la tâche ; les sous-groupes à l'intérieur de l'organisation considérée. Pour ces auteurs, cela peut dépendre « du prestige perçu du groupe ; des limites dans lesquelles les objectifs sont perçus comme partagés ; de la fréquence des interactions ; du nombre de besoins individuels satisfaits dans le groupe ; et de la quantité de compétition ». Ils notent encore, à propos du prestige du groupe, qu'il dépend de ses symboles de réussite, qui peuvent être le fait soit de réussites dans l'accomplissement des objectifs, soit du niveau du statut moyen des membres du groupe⁵⁵. De même, pour ces auteurs, l'intensité de l'engagement dans l'action dépend de la pression des sous-groupes et des groupes extérieurs à l'institution (les collègues ou la famille) : quelle est la force de pression de ces groupes ? Quelle direction prend la pression de ces groupes ? Ils évoquent encore la question de la satisfaction dans la participation, qui serait dépendante de la conformité des caractéristiques de la tâche avec la caractérisation que l'individu fait de lui-même ; de la prévisibilité des relations dans l'activité ; de la compatibilité des conditions de travail avec les autres rôles. Ils notent par ailleurs que cette notion de satisfaction ne doit pas être réifiée ; l'idée qu'on se fait de soi-même change, tout comme notre niveau d'aspiration, du fait, par exemple, de la comparaison avec les autres personnes qu'on côtoie. À cela s'ajoutent aussi d'autres modèles d'explications – qu'il convient de ne pas négliger –, tels que la dissonance cognitive⁵⁶. Enfin, ils questionnent les perceptions de possibilité de sortie de l'institution, prenant en compte des facteurs tels que la formation de l'individu, l'auto-évaluation qu'elle ou il fait de sa situation, les attitudes amicales, la cohérence

55. *Ibid.*, p. 67.

56. Sur ce point, voir Festinger, 1957.

des horaires avec les autres fonctions exercées ailleurs ou, plus largement, le nombre de choix perçus hors de l'organisation, qui tous doivent être pris en compte si nous voulons comprendre l'engagement dans une institution volontaire. Ces perceptions s'inscrivent dans des déterminants sociaux tels que le sexe, l'âge, le statut social de la participante ou du participant ou son degré de spécialisation. Tous ces éléments déterminent les univers des possibles de chacun-e. Le rappel de ces quelques éléments nous semble important au moment d'étudier les effets des institutions sur leurs membres. En effet, tous les membres ne sont pas semblables. Ainsi, si toute institution effectue un travail de socialisation de ses membres, son « pouvoir de socialisation », l'intérêt des « ressources qu'elle peut produire ou redistribuer », n'est pas équivalent pour chacun de ses membres, mais doit sans cesse s'articuler avec les parcours individuels de ces derniers et leur participation à d'autres sphères de vie concurrentes.

LES EFFETS DES INDIVIDUS SUR LES INSTITUTIONS

Après avoir décrit les effets de l'institution sur l'individu, nous allons, dans cette partie, nous intéresser à ces institutions « habitées », autrement dit aux effets que peuvent avoir les individus sur les institutions. Pour ce faire, deux dimensions sont distinguées, qui nous permettront ensuite de mieux cerner les effets produits par les personnes investies dans les institutions. Des effets « collectifs » d'abord, dans la mesure où la morphologie d'un groupe actif dans une institution est susceptible de varier dans le temps. Des effets « individuels » ensuite, étant entendu que l'institution en tant qu'agencement de rôles sociaux suppose parfois, pour certaines personnes, une situation de désajustement ou de distance au rôle qui – quand bien même elle ne remet pas en question l'institution dans son ensemble – peut avoir des effets de mise en lumière et de remise en cause de *l'allant de soi*. Dans le cadre d'une recherche empirique, il conviendrait naturellement d'articuler ces deux orientations – et plus particulièrement la seconde, à savoir celle des « effets individuels » – avec d'autres facteurs tels que la taille du groupement, le poids ou la légitimité de son histoire – c'est-à-dire son degré d'institutionnalisation –, sa structure organisationnelle

(entre une petite structure unifiée ou une institution où la division du travail est très développée), mais aussi la vision du monde qu'elle porte (l'immobilisme ou la révolution permanente), sa « période de vie » (croissance ou climat de crise?), les modes d'adhésion exigés (orthodoxie ou orthopraxie).

LES VARIATIONS DE LA MORPHOLOGIE

DES GROUPES ENGAGÉS DANS L'INSTITUTION

Pour cerner ce que font les individus aux institutions, il est possible de s'intéresser aux effets que peut produire la transformation des propriétés sociales des actrices et acteurs engagés en leur sein, c'est-à-dire le renouvellement militant sur la transformation des collectifs. Cette question est en effet centrale pour, d'une part, comprendre comment peuvent s'agencer les conflits de rôles et de statuts à l'intérieur des institutions et, d'autre part, appréhender les dynamiques de changement à l'œuvre dans un mouvement social, entendu ici comme forme possible d'institution. Witthier écrit ainsi : « Les mouvements sociaux sont composés de multiples cohortes de membres quel que soit le moment, incluant à la fois des participants de longue durée et de nouvelles recrues. [...] L'attachement durable des activistes de longue date est un processus interne important qui promeut la *continuité* du mouvement. En outre, les nouvelles recrues entrent dans les mouvements à des titres variés. Bien que les nouvelles et nouveaux entrants partagent des a priori basiques et des buts avec leurs prédécesseur-es, elles et ils en diffèrent souvent également de manière importante. De ce fait, le recrutement et le turn-over des membres participe à produire le *changement* dans les mouvements sociaux. »⁵⁷ C'est, sur d'autres mouvements, ce que montre également Péchu⁵⁸ dans son étude des générations à Droit au Logement, ou encore Fillieule et Broqua dans leur étude des militant-es d'AIDES et d'Act Up⁵⁹. C'est aussi ce qu'illustrent Lefebvre et Sawicki⁶⁰ à propos du Parti socialiste. C'est, enfin, le cœur de l'analyse de Leclercq⁶¹, lorsqu'elle montre comment le désengagement

57. Witthier, 1997, p. 761.

58. Péchu, 2006.

59. Fillieule et Broqua, 2000.

60. Lefebvre et Sawicki, 2006.

61. Leclercq, 2005.

de militant-es communistes du Nord est lié à l'arrivée de nouveaux et nouvelles militant-es qui transforment les usages de l'institution partisane.

La transformation morphologique de l'institution à travers la modification des propriétés sociales des individus en son sein peut ainsi produire une redéfinition de ses usages et de ses buts. Des usages, dans la mesure où peuvent émerger de nouveaux modes de faire (par exemple, de nouveaux répertoires d'action, dans le cas des mouvements sociaux, de nouvelles pratiques d'accueil au guichet, etc.). Des buts également, qui vont évoluer avec la modification des rapports de force internes à l'institution. La question reste ouverte de savoir si toute institution est également transformable, notamment si l'on tient compte du degré d'objectivation qu'elle peut posséder, des usages routinisés dont elle peut être l'objet.

LES EFFETS INDIVIDUELS SUR LES INSTITUTIONS

S'intéresser aux effets que peut avoir l'individu sur une institution, c'est nécessairement souligner que la possibilité d'infléchir cette dernière dépendra en grande partie des ressources dont dispose une actrice ou un acteur en fonction de la position qu'elle ou il occupe dans l'espace social, mais aussi dans l'institution même. Pour comprendre comment l'individu peut peser sur la transformation de l'institution à travers son rôle institutionnel, il faut en outre rester attentif au processus d'institutionnalisation des rapports de force et des rôles sociaux à l'interne. Dans le cas des *leaders* institutionnels, Gerth et Mills⁶² soulignent ainsi que l'on peut rencontrer trois types de situation. D'abord, le « leader routinier », qui ne crée ni son rôle ni le contexte institutionnel, « mais qui marche dans un environnement préconstruit qui contient le rôle dominant qu'il joue ». Même s'il possède une marge de manœuvre, c'est dans des limites généralement clairement établies. Ensuite, le « leader innovant », qui élabore un nouveau rôle au sein d'une institution existante, que ce soit en monopolisant des rôles distincts, en scindant un rôle en plusieurs, etc. Cette innovation s'appuie également sur un appareil de légitimation du nouveau rôle social. Enfin, le « leader précurseur »,

62. Gerth et Mills, 1954, pp. 424 et suivantes.

qui crée un rôle sans opportunité institutionnelle de le jouer. On peut penser dans ce cas aux leaders religieux, qui par routinisation du charisme peuvent ensuite être reliés à un univers institutionnel particulier.

Toutefois, la question des effets de l'individu sur l'institution ne se limite pas qu'aux leaders, mais doit prendre en compte l'entier des personnes qui y sont engagées. Friedberg⁶³ insiste sur les capacités des actrices et acteurs à peser sur les organisations, que ce soit parce qu'elles et ils occupent une position d'« expert » (qui tire profit de la difficulté qu'on aurait à le remplacer), d'« aiguilleur » (par qui passe l'information et qui peut la biaiser ou la ralentir), de « marginal-sécant » (qui ouvre et ferme, favorise ou freine les liens de son organisation avec l'environnement) ou de hiérarchie (partiellement susceptible de changer les règles).

Cette distinction entre les différents rôles ou positions qui peuvent être présents dans une institution permet de montrer l'inégale répartition des conditions de possibilité de peser sur celle-ci. À cet égard, on mentionnera que, dans le domaine associatif, l'une des premières questions que les membres fondateurs se posent consiste souvent à solidifier dans les statuts les mécanismes visant à empêcher – ou à permettre, mais selon des conditions bien précises – la transformation de l'institution. Les conditions de possibilité de peser « individuellement » sur la redéfinition de l'institution impliquent en outre de rester toujours attentif au fait qu'il peut y avoir eu une transformation du contexte venant remettre en question l'état des rapports de force institutionnels.

LA DISTANCE AU RÔLE, LA DISSIDENCE INSTITUTIONNELLE ET LA SORTIE DE RÔLE

Au-delà de ces rôles sociaux internes aux institutions ou des positions occupées qui offrent une prise pour penser les transformations des institutions, deux postures sont susceptibles de remettre en cause l'institution dans ce qu'elle va de soi : des phénomènes de « distance au rôle »⁶⁴ d'une part, et de « dissidence institutionnelle »⁶⁵ d'autre

63. Friedberg, 1988 [1972], pp. 37-41.

64. Goffman, 1961.

65. David-Jougneau, 1988 et 1989.

part. Dans ces situations, la sortie de rôle – l'*exit* – peut être un moyen de résolution de la tension entre le rôle institutionnel et son endossement par une actrice ou un acteur social.

La distance au rôle se manifeste par des pratiques traduisant un refus, ou un éloignement, du soi officiel produit par le rôle⁶⁶. Pour la comprendre, il faut s'intéresser à la manière dont l'engagement institutionnel s'inscrit dans la carrière de la personne, tout en tenant compte des étapes antérieures, du contenu de la socialisation précédemment intériorisé, mais aussi des ressources acquises dans d'autres sphères de vie, tant sur un plan synchronique que sur un plan diachronique. Comme l'écrit Dubois à propos de la double posture des agent-es d'accueil de la caisse d'allocations familiales : « Simples titulaires d'un poste défini en dehors de toute considération de personne, ils sont, de fait, chargés d'appliquer de façon standardisée des normes qui se veulent universelles. [...] D'un autre côté, ce sont bien des individus concrets qui font exister le poste d'agent d'accueil. Cette évidence se laisse d'autant moins longtemps oublier que la visite au guichet organise la rencontre physique entre deux personnes. Est ainsi investie dans le poste toute une série d'éléments qui ne procèdent pas de sa définition administrative. »⁶⁷ Dans ce cas, la distance au rôle peut être, par exemple, un moyen de gérer la tension occasionnée par l'exposition à la misère des allocataires, la personne au guichet oscillant entre gestion administrative et gestion personnalisée des situations rencontrées.

Les changements de contextes peuvent influencer de différentes manières sur les rôles des agent-es de l'institution. Dans une recherche sur l'assistance publique genevoise, moins qu'à une transformation des publics ou des « agents de guichet » (même si les nouvelles générations d'assistants sociaux et d'assistantes sociales ont connu d'autres socialisations/scolarisations), c'est l'évolution des politiques publiques et des directives venant de l'institution, à l'intention de ses employé-es, qui est marquante. Les anciennes assistantes sociales (à 80 % des femmes) se voient prises dans une redéfinition de leur rôle (et donc de l'institution) à laquelle elles ne peuvent adhérer que très partiellement. Loin de s'y résoudre, elles tentent de

66. Goffman, 1961.

67. Dubois, 1999, pp. 81-82.

maintenir «leur» vision de ce que doit être l'assistance publique en continuant à offrir des services que l'institution ne considère plus être de son ressort⁶⁸.

Dans le cas de la distance au rôle se pose encore la question des «adaptations secondaires». En étudiant les institutions totales, Goffman⁶⁹ a montré le jeu entre l'adaptation primaire, consistant en une adaptation au rôle, et l'adaptation secondaire, qu'il définit comme «toute disposition habituelle permettant à l'individu d'utiliser les moyens défendus ou de parvenir à des fins illicites (ou les deux à la fois) et de tourner ainsi les prétentions de l'organisation relatives à ce qu'il devrait faire ou recevoir, et partant à ce qu'il devrait être». On peut, par exemple, penser aux détournements des institutions paternalistes opérés par les ouvrières et ouvriers des chocolats Suchard, qui en viennent à loger des pensionnaires dans les maisons ouvrières qui leur sont dévolues, ou encore à transformer les usages d'un dispensaire médical gratuit pour en retirer des gratifications non voulues dans le projet d'origine de la direction⁷⁰.

La distance au rôle peut donc passer par la transformation des usages qui en sont faits, mais aussi par une subversion des buts poursuivis par l'institution. Elle s'appuie sur une transformation du contexte institutionnel, en changeant la marge de manœuvre des individus en son sein, et plus largement sur les modifications à l'œuvre dans l'espace social. S'intéresser aux distances aux rôles institutionnels implique dès lors immanquablement une prise en compte des logiques de fonctionnement internes à l'institution, à l'environnement dans lequel elle s'insère et aux propriétés sociales (carrière et ressources) des actrices et acteurs qui y sont engagés.

La distance au rôle interroge le changement institutionnel – plus ou moins possible, plus ou moins voulu – opéré par des actrices et acteurs sociaux qui, par leurs usages, contribuent à transformer l'institution. Il arrive aussi parfois que certaines et certains tentent de peser sur l'univers institutionnel en montrant en quoi les règles institutionnelles ont pu être dévoyées à travers des usages qui, s'ils peuvent sembler légitimes au niveau des normes, sont considérés

68. Lambelet, Csupor et Ossipow, 2006.

69. Goffman, 1968 [1961], p. 245.

70. Voegtli, 2003.

comme étant illégitimes au niveau des principes sur lesquels repose l'institution. On peut parler alors de dissidence institutionnelle.

David-Jougneau⁷¹ caractérise la dissidence institutionnelle sur la base de trois principes. D'une part, il faut «un individu qui propose pratiquement une autre manière de jouer son rôle, qui se réfère aux principes ou à une relecture des principes qui le légitiment». D'autre part, il doit y avoir une confrontation avec les normes de fonctionnement et le pouvoir institué. Enfin, il doit y avoir une «publicisation» de l'injustice ressentie par la transgression de la loi et un appel au peuple, en tant que «gardien des principes»⁷².

La question de la dissidence institutionnelle renvoie ainsi directement à la manière dont l'individu peut mettre au jour l'inadéquation entre les normes d'une institution et les principes sur lesquels celle-ci s'appuie et qui sont censés la légitimer. La dissidence institutionnelle renvoie par conséquent à une série d'enjeux : «*Enjeu personnel*, dans le besoin de sauvegarder ou de reconstruire une image de soi, mise à mal dans les rapports sociaux au sein d'une institution. *Enjeu institutionnel*, dans la mesure où derrière cette image de soi se joue la mise en œuvre d'un rôle social, selon une formule qui se réfère à une interprétation des principes, différenciant du rôle selon la norme. Enfin, *enjeu fondamental* derrière le besoin d'une réaffirmation à la fois objective et symbolique des principes comme fondement de toute identité sociale, lié au pacte social sous-jacent.»⁷³. Analyser ces «dysfonctionnements» institutionnels permet de mettre l'accent sur les décalages qu'il peut y avoir entre une prise de rôle institutionnel et ce qu'il représente subjectivement pour l'actrice ou l'acteur qui l'endosse. En d'autres termes, comme le souligne David-Jougneau, la dissidence institutionnelle est aussi «affirmation symbolique d'une autre identité sociale», d'une autre manière de jouer son rôle tout en cherchant à transformer les usages de l'institution⁷⁴.

Cette tension entre identité pour soi et identité pour autrui peut aller jusqu'à provoquer la sortie de rôle, que l'on soit ici dans un

71. David-Jougneau, 1988 et 1989.

72. David-Jougneau, 1988, p. 472.

73. David-Jougneau, 1989, pp. 118-119.

74. David-Jougneau, 1988, p. 491.

cas de dissidence institutionnelle ou, plus généralement, d'inadéquation entre un rôle social institutionnel et les autres rôles sociaux participant de l'identité sociale de la personne. C'est notamment ce que montre Gottraux lorsqu'il analyse le collectif Socialisme ou Barbarie. Il souligne en effet que «les agents sont pris dans d'autres champs ou d'autres lieux de l'espace social et donc tenus, qu'ils le veuillent ou non, à se soumettre au moins partiellement à d'autres logiques, à d'autres référents. Ils sont donc confrontés parfois à des conflits de rôles»⁷⁵. Il en découle de ce fait une «tension identitaire», tension qui «provient du fait que l'agent, de par ses multiples insertions, se voit obligé de chercher des repères pour la constitution de son identité dans divers lieux dont les rationalités, les finalités ou les profits spécifiques accessibles ne sont pas équivalents. Si cette situation contribue à enrichir les identités, elle produit souvent des malaises, voire des déchirements.»⁷⁶

Dans cette optique, on constate à quel point on retombe sur la question de l'influence croisée des institutions et des individus. Si la sortie de rôle est un effet de l'institution sur l'actrice ou l'acteur social, l'*exit* n'est, à son tour, pas sans effet sur l'institution. Au niveau collectif, nous avons mentionné ce que pouvait provoquer le turn-over en termes de transformation de l'institution. Au niveau individuel, ces sorties de rôle, parfois limitées à la réduction de la tension identitaire d'une actrice ou acteur social, peuvent également, dans d'autres cas, être appréhendées comme des vecteurs de remise en cause des usages de l'institution, en mettant en lumière l'inadéquation des attentes des individus avec les rôles sociaux qu'elles et ils endossent et finissent par quitter.

CONCLUSION

Nous avons voulu proposer des pistes relatives à l'analyse des interactions et interdépendances entre actrices ou acteurs sociaux et institutions dans le cadre de l'étude des mouvements sociaux. Au terme de cet exercice, il apparaît que si l'on veut réfléchir à

75. Gottraux, 1997, p. 182.

76. *Ibid.*, p. 184.

ce qui lie des membres à des institutions volontaires, à ce qui se construit ou se transforme dans cette relation, il est nécessaire de réfléchir à l'institution tant dans ses différentes dimensions (comme ensemble de valeurs, comme structure organisationnelle et comme investissement de rôles par des individus inscrits dans des trajectoires sociales) qu'à l'actrice ou l'acteur social (investissant différents rôles, pouvant être multi-engagé et bénéficiant de ressources différenciées). L'entrée dans une institution volontaire s'inscrit alors largement dans une histoire (sociale ou familiale), dépend de la possibilité même d'un engagement (c'est-à-dire d'une offre institutionnelle) et conduit toujours à des réaménagements, qu'ils soient institutionnels (l'individu, tout en prenant un rôle produit par l'institution, apporte aussi son propre système de valeurs et ses manières de faire) ou individuels (la participation à une institution nécessitant, le plus souvent, le réaménagement d'autres rôles sociaux dans d'autres sphères de vie, et le fait de participer, plus largement, transformant pour une part – du fait des mécanismes de confirmation ou d'identification qu'elle produit – la vision du monde et les satisfactions attendues par l'individu). La question du « contexte », comme nous avons voulu le montrer, ne peut alors pas être négligée, tant il agit à tous les niveaux, que ce soit sur la socialisation différenciée des générations militantes successives, sur la valorisation même de la participation à une institution ou, plus largement, sur la légitimité de cette dernière.

Pour conclure, nous souhaitons élargir la réflexion sur la base de trois champs de recherche en plein développement : comment concevoir dans la durée l'effet des membres sur les institutions, même lorsque les actrices ou acteurs qui y étaient insérés ne sont plus dans l'institution ? Quels sont les effets à long terme de l'engagement pour des individus qui en sont aujourd'hui sortis ? Plus largement, quels peuvent être les effets des institutions pour des individus qui n'en sont pas membres ?

D'abord, si les individus façonnent pour une part l'institution dans laquelle elles et ils s'investissent, on peut postuler que leur présence aura peut-être marqué, d'une manière ou d'une autre, l'institution par-delà leur engagement effectif. Si « les choix des propriétés organisationnelles présentes sont limitées par les

propriétés organisationnelles passées»⁷⁷, on ne peut comprendre une institution en la considérant uniquement comme un système d'action «présent» analysable à partir des seuls membres en place en un temps T. Nous devons au contraire nous interroger sur l'héritage institutionnel et, pour ce faire et à travers une étude sociohistorique, revenir à une étude des participant·es et des participations dans les périodes précédentes. De même, loin de négliger les routines pour s'intéresser aux seuls rapports de force visibles, il s'agit alors de donner toute leur importance à ces routines qui «sont le produit d'ajustements initiaux, d'expériences de réussites ou d'échecs, de compromis passés entre des agents d'origine différente, formés chacun dans une culture institutionnelle spécifique»⁷⁸. En bref, et en suivant là les recommandations de Lacroix et Lagroye⁷⁹, il s'agit d'adopter une perspective qui «conduit à mettre l'accent sur la construction de l'institution comme résultat d'engagements et d'activités hétérogènes, jamais complètement voulu par quiconque non plus que jamais totalement contrôlé par personne, sans rien abandonner de l'idée que l'institution échappe, pour cette raison même, à ses autrices et auteurs comme à ses interprètes, quoi qu'elle n'ait cependant peut-être pas d'autre consistance que celle que lui confère la variété des entreprises tendant à s'en saisir et à s'en servir».

Ensuite, il est également possible de s'interroger sur la durabilité de la socialisation institutionnelle lorsque la participante ou le participant a quitté le mouvement social. Si l'on postule que les individus, au cours de leur engagement, importent des manières de faire et de voir acquises dans d'autres contextes, on peut légitimement supposer qu'elles et ils vont exporter, tout autant, des manières de faire et de voir propres à l'institution dans d'autres contextes. L'institution façonne donc l'individu au-delà de son inscription dans l'institution.

Ce champ de recherche est en plein développement, mais différentes autrices et auteurs ont posé quelques jalons à une réflexion sur ces «conséquences biographiques de l'engagement». Dans sa

77. Schmitter et Streeck, 1999, p. 19.

78. Lagroye, François et Sawicki, 2006, p. 147.

79. Lacroix et Lagroye, 1992, pp. 9-10.

synthèse certes limitée parce que reposant uniquement sur des travaux portant sur le radicalisme de gauche étatsunien des années 1960-1970, Fillieule⁸⁰ montre, par exemple, quelques conséquences observables pour ce type de militantisme dans ce contexte historiquement situé: d'abord, que les anciennes et anciens participants restent durablement marqués par leur engagement, restent intéressés par la politique, entrent avec retard dans les rôles familiaux et ont souvent des cursus scolaires interrompus; ensuite, que les modes de sortie sont largement similaires, que ce soit le retrait pur et simple, l'exacerbation de la sociabilité, l'orientation vers des modes de vie alternatifs, le choix d'une activité professionnelle compatible avec les convictions militantes, une poursuite de l'activité militante sous une autre forme. Ainsi, le poids de l'institution marque les individus bien au-delà de leur participation effective, et il demeure fort utile, pour étudier une institution, de s'intéresser, à l'instar de McAdam⁸¹, aux personnes qui en sont sorties, afin de voir dans quelle mesure elles ont pu être durablement marquées par celle-ci.

Enfin, si l'institution définit et distingue un groupe particulier, il s'agit de réfléchir à la question de l'existence des institutions pour ceux et celles qui n'en sont pas membres, qui n'y participent pas. L'athéisme s'est construit contre la religion, le protestantisme contre le modèle institutionnel que représentait l'Église catholique, et le mouvement homosexuel pour une part contre le mariage et la fidélité, deux institutions marquées par le modèle hétérosexiste dominant. Il convient donc, au moment d'étudier l'inscription et la non-inscription d'individus dans certaines institutions, volontaire ou non, de réfléchir aux incidences de l'existence des institutions sur les individus qui n'en font pas partie. La non-appartenance à un certain nombre d'institutions contribue aussi à certains ajustements identitaires, la privation (ou le non-choix) de rôles sociaux obligeant à un travail de «signification» d'autres rôles possibles.

80. Fillieule, 2005b.

81. McAdam, 1989.

RÉFÉRENCES

- AGRIKOLIANSKY Éric (2002), *La ligue française des droits de l'homme et du citoyen depuis 1945: Sociologie d'un engagement civique*, Paris: L'Harmattan.
- BECKER Howard S. (2002 [1998]), *Les ficelles du métier*, Paris: La Découverte.
- BECKER Howard S. (1985 [1963]), *Outsiders*, Paris: Métailié.
- BERGER Peter et Thomas LUCKMANN (1989 [1966]), *La construction sociale de la réalité*, Paris: Méridien Klincksieck.
- BOLTANSKI Luc (1982), *Les cadres: la formation d'un groupe social*, Paris: Minuit.
- BOUDON Raymond et François BOURRICAUD (1986 [1982]), *Dictionnaire critique de la sociologie*, Paris: PUF.
- BOURDIEU Pierre (1997), *Méditations pascaliennes*, Paris: Seuil.
- BROQUA Christophe (2005), *Agir pour ne pas mourir! Act Up, les homosexuels et le sida*, Paris: Presses de Sciences Po.
- DAVID-JOUGNEAU Maryvonne (1989), *Le dissident et l'institution ou Alice au pays des normes*, Paris: L'Harmattan.
- DAVID-JOUGNEAU Maryvonne (1988), « La dissidence institutionnelle: une approche sociologique », *Revue française de sociologie*, 29 (3), juillet-septembre, pp. 471-501.
- DOUGLAS MARY (2004 [1986]), *Comment pensent les institutions?*, Paris: La Découverte.
- DUBOIS Vincent (1999), *La vie au guichet*, Paris: Economica.
- EYMERI Jean-Michel (2001), *La fabrique des énarques*, Paris: Economica.
- FAUCONNET Paul et Marcel MAUSS (1971 [1901]), « Sociologie », La Grande Encyclopédie, republié in Marcel MAUSS, *Essais de sociologie*, Paris: Minuit, pp. 16-17.
- FESTINGER Leon (1957), *A Theory of Cognitive Dissonance*, Stanford: SUP.
- FILLIEULE Olivier (dir.) (2005a), *Le désengagement militant*, Paris: Belin.

FILLIEULE Olivier (2005b), « Temps biographique, temps social et variabilité des rétributions », *Le désengagement militant*, Paris: Belin, pp. 31-39.

FILLIEULE Olivier (2001), post-scriptum à « Devenirs militants », *Revue française de science politique*, 51 (1-2), pp. 199-215.

FILLIEULE Olivier et Christophe BROQUA (2000), *Les associations de lutte contre le sida: approches des logiques de l'engagement à AIDES et à Act-UP*, Rapport de recherche, MIRE, Paris.

FILLIEULE Olivier et Cécile PÉCHU (1993), *Lutter ensemble. Les théories de l'action collective*, Paris: L'Harmattan.

FOUCAULT Michel (1975), *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris: Gallimard.

FRIEDBERG Erhard (1992), « Les quatre dimensions de l'action organisée », *Revue française de sociologie*, 33 (4), pp. 531-557.

FRIEDBERG Erhard (1988 [1972]), *L'analyse sociologique des organisations*, Paris: Pour (cahier 28).

GAXIE Daniel (2005), « Rétributions du militantisme et paradoxes de l'action collective », *Revue suisse de science politique*, 11 (1), pp. 157-188.

GAXIE Daniel (1978), *Le cens caché*, Paris: Seuil.

GAXIE Daniel (1977), « Économie des partis et rétributions du militantisme », *Revue française de science politique*, 27 (1), pp. 123-154.

GERTH Hans et C. WRIGHT MILLS (1954), *Character and Social Structure. The Psychology of Social Institutions*, Londres: Routledge et Kegan Paul.

GOFFMAN Erving (1968 [1961]), *Asiles*, Paris: Minuit.

GOFFMAN Erving (1961), « Role Distance », *Encounters: Two Studies in the Sociology of Interaction*. Indianapolis, Bobbs-Merrill, pp. 85-141.

GOTTRAUX Philippe (1997), *Socialisme ou Barbarie. Un engagement politique et intellectuel dans la France de l'après-guerre*, Paris: Payot.

HAMIDI Camille (2006), « Éléments pour une approche interactionniste de la politisation: engagement associatif et rapport au

- politique dans des associations locales issues de l'immigration », *Revue française de science politique*, 56 (1), pp. 5-25.
- HUGHES Everett C. (1996 [1953]), « Les institutions américaines comme entreprises collectives », in *Le regard sociologique*, Paris : Éditions de l'EHESS, pp. 139-153.
- INGLEHART Ronald (1977), *The Silent Revolution. Changing Values and Political Styles among Western Publics*, Princeton : Princeton University Press.
- ION Jacques (1997), *La fin des militants*, Paris : L'Atelier/Ouvrières.
- JUHEM Philippe (2001), « Entreprendre en politique de l'extrême gauche au PS : La professionnalisation politique des fondateurs de SOS-Racisme », *Revue française de science politique*, 51 (1-2), pp. 131-153.
- LACROIX Bernard et Jacques LAGROYE (1992), *Le président de la République*, Paris : Presses de la FNSP.
- LAGROYE Jacques (2006), *La vérité dans l'Église catholique. Contestations et restauration d'un régime d'autorité*, Paris : Belin.
- LAGROYE Jacques, Bastien FRANÇOIS et Frédéric SAWICKI (2006), *Sociologie politique* (5^e édition), Paris : Sciences Po et Dalloz.
- LAGROYE Jacques et Johanna SIMÉANT (2003), « Gouvernement des humains et légitimation des institutions », in Pierre FAVRE, Jack HAYWARD et Yves SCHEMEIL (dir.), *Être gouverné. Études en l'honneur de Jean Leca*, Paris : Presses de Sciences Po, pp. 53-71.
- LAMBELET Alexandre (2007), « Aux prises avec ses membres : le cas d'une organisation de défense de retraités en Suisse », *Gérontologie et Société*, 30 (120), pp. 203-219.
- LAMBELET Alexandre, Isabelle CSUPOR et Laurence OSSIPOV (2006), « Échange contractuel, dons et reconnaissance à l'Assistance publique », *Tsantsa*, 11, pp. 63-72.
- LAZARSFELD Paul (1981 [1933]), *Les Chômeurs de Marienthal*, Paris : Minuit.
- LECLERCQ Catherine (2005), « "Raisons de sortir". Le désengagement des militants du Parti communiste français », in Olivier FILLIEULE (dir.), *Le désengagement militant*, Paris : Belin, pp. 131-154.

LEFEBVRE Rémi et Frédéric SAWICKI (2006), *La société des socialistes: le PS aujourd'hui*, Bellecombe-en-Bauges: Éditions du Croquant.

LENOIR Rémi (1996), «Objet sociologique et problème social», in Patrick CHAMPAGNE *et al.*, *Initiation à la pratique sociologique*, Paris: Dunod, pp. 52-100.

MARCH James G. et Herbert A. SIMON (1999 [1958]), *Les organisations: problèmes psychosociologiques*, Paris: Dunod.

MCADAM Doug (1989), «The Biographical Consequences of Activism», *American Sociological Review*, 54 (5), pp. 744-760.

MERTON Robert K. (1965 [1949]), *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris: PUF.

MISCHI Julian (2003), «Travail partisan et sociabilités populaires: observations localisées de la politisation communiste», *Politix*, 63, pp. 91-119.

MUEL-DREYFUS Francine (1983), *Le métier d'éducateur*, Paris: Minuit.

OLSON Mancur (1987 [1965]), *Logique de l'action collective*, Paris: PUF.

PÉCHU Cécile (2006), *Droit au logement, genèse et sociologie d'une mobilisation*, Paris: Dalloz.

SAWICKI Frédéric et Johanna SIMÉANT (2009), «Décloisonner la sociologie de l'engagement militant. Note critique sur quelques tendances récentes des travaux français», *Sociologie du travail*, 51 (1), pp. 97-125.

SCHMITTER Philippe et Wolfgang STREECK (1999), *The Organization of Business Interests: Studying the Associative Action of Business in Advanced Industrial Societies*, Discussion Paper, Cologne: Max-Planck-Institut.

SCHNAPPER Dominique (1996), «Intégration et exclusion dans les sociétés modernes», in Serge PAUGAM (dir.), *L'exclusion, l'état des savoirs*, Paris: La Découverte, pp. 23-31.

SUAUD Charles et Nathalie VIET-DEPAULE (2004), *Prêtres et ouvriers. Une double fidélité mise à l'épreuve (1944-1969)*, Paris: Karthala.

VOEGTLI Michaël (2003), « Crise de foi dans l'industrie chocolatière Suchard: du paternalisme à l'État social (1870-1940) », *A contrario*, 1 (2), pp. 90-115.

VOEGTLI Michaël (2004), « Du jeu dans le Je: ruptures biographiques et travail de mise en cohérence », *Lien social et Politiques* – RIAC, 51, pp. 145-158.

VOEGTLI Michaël (2010), « La politique de l'identité comme enjeu de luttes. Logiques de constitution et de transformation du collectif dans deux associations homosexuelles en Suisse », in Muriel SURDEZ, Michaël VOEGTLI et Bernard VOUTAT (dir.), *Identifier – s'identifier. À propos des identités politiques*, Lausanne: Antipodes, pp. 177-201.

WHITTIER Nancy (1997), « Political Generations, Micro-Cohorts, and the Transformation of Social Movements », *American Sociological Review*, 62 (5), pp. 760-778.

DEUXIÈME PARTIE

**LES DYNAMIQUES INDIVIDUELLES
DE LA POLITISATION :
ÉVÉNEMENTS, MOUVEMENTS SOCIAUX
ET ORGANISATIONS**

DES CONSULTANT·ES MILITANT POUR LA RÉPUBLIQUE EN MARCHÉ

UN RAPPORT À L'ENGAGEMENT SUR LE MODE DE LA PROMOTION DE SOI

NICOLAS LENCI

À la suite de la création d'En marche en 2016, ce « mouvement » a été qualifié d'« Entreprise Macron » et de « parti-entreprise » disposant d'une « culture managériale »¹, marqué par une « vision entrepreneuriale de la politique »², ou encore d'une « entreprise politique » qui « se refuse à employer les mots classiques de la politique »³. Si les premières productions sur La République en marche (LREM) ont relevé à de nombreuses reprises la proximité de ce parti politique avec l'entreprise privée, cette contribution questionne davantage le rapport au politique des membres de LREM⁴, jusqu'alors présentés comme des « entrepreneurs de soi »⁵ et des « gagnants du capitalisme »⁶. En effet, le recrutement issu de la proximité du parti avec l'entreprise peut soulever certains paradoxes dès lors qu'il s'agit de s'intéresser à des militant·es dit·es ordinaires, situé·es à la base de la hiérarchie de leur parti : si la bourgeoisie économique – cadres du privé et chefs d'entreprise – et les « travailleurs tournés vers le profit » présentent à la fois une distance sociale au militantisme⁷ et un refus de l'identification partisane⁸, comment s'engager dans un parti politique et pour quelles politisations ? Afin d'étayer les conséquences de ces inscriptions professionnelles sur le rapport au politique et à

1. Lefebvre, 2018.

2. Dolez, Fretel et Lefebvre, 2019.

3. Fretel, 2019, pp. 57-71.

4. Cautrès, Lazar, Pech et Vitiello, 2018 ; Gris, 2019.

5. Gris, 2019.

6. *Idem*.

7. Agrikoliansky et Geay, 2020, pp. 14-29.

8. Geay, 2015.

l'engagement, cette contribution s'intéresse à des militant-es appartenant à une profession spécifique : des consultant-es pour les entreprises engagé-es au sein d'un comité local LREM situé dans l'ouest de l'Île-de-France. Ces professionnel-les peuvent être défini-es comme « des individus qui facturent, à la direction ou à l'encadrement d'une organisation dont ils ne font pas partie, des prestations intellectuelles concernant ses produits, son fonctionnement ou son image »⁹. En d'autres termes, cet article prend pour objet, dans un contexte militant, celles et ceux qui doivent penser l'entreprise et agir pour cette dernière, mais qui n'appartiennent pas au patronat¹⁰. Ce faisant, les trajectoires de ces consultant-es se rapprochent de celles des cadres de direction¹¹, une évolution et une aspiration professionnelle assez fréquente chez elles et eux.

Nous nous appuyons sur une enquête menée durant la pandémie de Covid-19 de septembre 2020 à mars 2021 sur un groupe de militant-es de La République en marche. Cette dernière repose sur des entretiens semi-directifs d'une heure et demie à deux heures menées avec les membres d'un comité local¹² d'une ville de l'ouest de l'Île-de-France, dont plus de 60 % des adultes ont obtenu un diplôme supérieur à Bac + 2 (ce qui concerne moins de 30 % de la population nationale), tandis que les « cadres et professions intellectuelles » représentaient un peu moins de 30 % de la population active de la ville (seulement 20 % à l'échelle nationale)¹³. Les classes moyennes-supérieures et supérieures sont ainsi surreprésentées dans l'agglomération. Si une douzaine de militant-es ont été rencontré-es à la suite de tractages après les élections municipales de 2020, l'argumentation propose de prendre spécifiquement pour objet les cinq consultant-es qui étaient ou ont été à la tête du groupe militant¹⁴ : il s'agit pour cette commune des deux référents

9. Thine *et al.*, 2013, pp. 73-99.

10. Offerlé, 2009, pp. 62-91 ; Offerlé, 2019.

11. Boltanski, 1982.

12. Équivalent des « sections » du Parti socialiste ou des « fédérations » chez Les Républicains ou encore les « groupes d'action » pour La France insoumise, un « comité local » peut être créé et rejoint directement sur internet et rassemble ainsi des adhérents et adhérentes LREM à l'échelle communale, dirigé par deux « référents locaux ».

13. Données de l'INSEE, non sourcées ici par souci d'anonymisation.

14. Les comités d'En marche peuvent se créer sans contrainte, mais leurs référents sont nommés par une commission nationale (non élue également, composée à 90 % de parlementaires), dans Lefebvre (2019).

des Jeunes Avec Macron, les JAM, et les trois référent-es du comité local. Les premiers JAM sont âgés de 24 et 29 ans, et sont respectivement consultant en relations publiques après un master en gestion publique au sein d'une université parisienne, et consultant en développement commercial et marketing après une école de commerce post-bac en région parisienne. Les référent-es du comité local sont âgé-es de 53 et 63 ans, et sont respectivement directrice financière d'une grande entreprise après une carrière de consultante en audit à la suite d'un master de finance au sein d'un IEP, et directeur général d'un cabinet de consultants en ressources humaines à la suite d'un diplôme d'une grande école de commerce parisienne. Ce dernier laissa sa place à une consultante de 36 ans en dialogue social dans une société de conseil en expertise-comptable, diplômée du bachelor d'une grande école de commerce¹⁵.

SITUER LES MEMBRES DU COMITÉ LOCAL PAR RAPPORT AUX ADHÉRENT-ES LREM

Le portrait-robot de l'adhérent LREM représente un homme (68 %), plutôt jeune (49 ans d'âge médian), habitant dans un pôle urbain (72 % des adhérent-es, contre 59 % des Français-es), d'abord en Île-de-France (32 % des adhérent-es contre 19 % de la population métropolitaine)¹⁶. Comparé aux autres partis politiques, les adhérent-es de LREM travaillent dans le privé (72 % des adhérent-es LREM contre 62 % des militant-es UMP au début des années 2000 et 44 % des militant-es du PS dans les années 2010¹⁷). Si 28 % des Français-es disposaient d'une formation supérieure ou égale au baccalauréat en 2014, c'est le cas de 81 % des adhérent-es des LREM, contre 62 % des adhérent-es PS et 55 % des adhérent-es UMP¹⁸. Ainsi, les adhérent-es LREM seraient «le portrait de classes moyennes urbaines supérieures devant d'abord à leur fort capital scolaire et culturel leur sentiment de stabilité»¹⁹.

15. C'est-à-dire une formation post-bac, différente du parcours après une classe préparatoire.

16. *Idem*.

17. Cautrès *et al.*, 2018.

18. *Idem*.

19. *Idem*.

Ces caractéristiques se voient confirmées chez les militant-es du comité local qui ont constitué la liste aux élections municipales de 2020, composé d'ingénieur-es, de consultant-es pour les entreprises privées, de cadres moyens et de médecins libéraux ou d'architectes. Parmi les cinq consultant-es qui font l'objet de cet article, une différence avec le portrait-robot des adhérent-es LREM doit être soulignée : ils et elles ont suivi un enseignement dans le privé, que ce soit dans le primaire, dans le secondaire ou dans le supérieur. Deux types de trajectoires se retrouvent parmi ces consultant-es : en premier lieu, les parents sont professeur-es dans l'enseignement secondaire, le plus souvent privé. C'est ce qui concerne les originaires de cette ville présentée comme « très catholique », où cet enseignement privé est plutôt répandu²⁰. Sinon, ils et elles sont les enfants de petits commerçants ou chefs d'entreprise, dont les parents se sont installés dans l'ouest de l'Île-de-France en raison des opportunités professionnelles. Ces militant-es ne possèdent pas ou peu de patrimoine, et vivent donc de leur salaire. Leur revenu du travail et leur diplôme universitaire, acquis dans les grandes écoles, s'avèrent supérieurs à ceux de leurs parents. Ils et elles connaissent ainsi une relative mobilité sociale ascendante grâce à leur parcours scolaire qui leur a permis de devenir consultant-es. Que ce soient ces militant-es ou leur famille, ils et elles n'ont jamais fait l'expérience des « beaux quartiers »²¹, ce qui témoigne d'une relative distance envers la grande bourgeoisie. Ils et elles travaillent à la frontière des « beaux quartiers », dans les « quartiers refondés des Hauts-de-Seine »²² et notamment à La Défense.

Ce groupe fut sélectionné en amont, car il accueillait de nombreux cadres du privé et d'entrepreneur-es qui faisaient initialement l'objet de la recherche. De surcroît, la moitié de la liste candidate aux élections municipales de 2020 proposée par le comité local

20. Un peu plus d'un tiers des établissements scolaires sont privés dans la commune enquêtée.

21. Agrikoliansky, 2014, pp. 135-157.

22. Cousin, 2013, pp. 49-52.

est diplômée en sciences de gestion. Les premiers contacts furent assurés par l'entremise de deux amis de l'enquêteur qui militaient pour le comité local lors des élections présidentielles de 2017 ; c'est en ce sens que l'enquêteur fut présenté comme un ami d'anciens militant-es qui s'intéressait à l'engagement de cadres pour La République en marche dans le cadre de ses études en science politique à l'Université Paris-Dauphine. Mentionner l'université d'appartenance fut un moyen de créer une relative proximité sociale – certains militant-es et membres de leur famille y étant diplômés –, tandis que mettre en avant des liens interpersonnels permettait pendant un temps de ne pas évoquer la non-adhésion de l'enquêteur aux préférences partisans des enquêté-es. Cependant, cet évitement a pu produire de la méfiance parmi les membres du comité local, par ailleurs peu disposés à répondre à certaines questions : l'enquêteur a pu être considéré comme un journaliste qui aurait pu dérober des déclarations et les porter dans l'espace médiatique. Notamment, ces consultant-es ont été peu prolixes à propos des sujets les plus intimes, comme leur famille, leur enfance ou leur jeunesse ; ces sujets ont souvent été considérés comme hors de propos, surtout par les personnes qui présentaient davantage de distance envers l'enquêteur en raison de leur plus grand âge.

Ainsi, l'argumentation défendra que les consultant-es et engagé-es pour La République en marche présentent une distance aux formes traditionnelles du militantisme²³ – en particulier les plus jeunes – et préfèrent se décrire comme des « citoyen-es », pour ne pas dire des membres de l'entreprise privée. Leur titre scolaire est ensuite mobilisé en guise de justification de l'ordre social – notamment par les militant-es les plus âgé-es – et, ce faisant, ils et elles érigent leur propre parcours en exemple à suivre. Car ces dernier-ères présentent leurs parcours scolaires comme une solution à des problèmes publics considérés dans leur dimension individuelle et particulière, en témoigne leur rapport à l'école. De ce fait, ils et elles présentent ainsi un discours qui se soustrait à une dimension générale et conflictuelle, et donc, en un sens, à une

23. Par rapport aux répertoires militants des « partis de gouvernement », qui diffèrent de ceux des « partis-mouvements », dans Lefebvre, 2018.

dimension politique selon une définition élargie de la politisation discursive²⁴. Cependant, nous verrons que, ce faisant, ils et elles confortent des rapports de domination de classe²⁵ en militant sur le mode de la promotion de soi.

UNE DISTANCE SOCIALE AU MILITANTISME :

LA POLITIQUE « SANS EN AVOIR L'AIR » DEPUIS LE SECTEUR PRIVÉ

Pour les consultants les plus jeunes – qui n'ont donc pas encore représenté le comité local dans les médias et qui viennent de commencer leur carrière professionnelle –, l'engagement se fait d'abord « à pas feutrés » et « sans en avoir l'air »²⁶. Pour ces derniers, le modèle à atteindre ne repose pas sur l'action collective publique et visible, et euphémiser leur engagement devant un enquêteur – notamment en évitant la référence partisane – revient à prétendre leur capacité à se passer de ce moyen, car, selon eux, leur inscription dans le privé leur permettrait d'en faire fi. De cette manière, l'arène politique ne représente qu'un enjeu subsidiaire par rapport au champ économique, plus précisément des entreprises. Ainsi, l'activité professionnelle est donc préférée à l'engagement partisan dans la présentation de soi, y compris lorsque le militant est sollicité pour un entretien évoquant son propre engagement.

« NE PAS TROP S'INVESTIR EN POLITIQUE » :

UN ENGAGEMENT À LA MARGE D'UNE CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

L'engagement de ces Marcheurs se fait « à pas feutrés », car il relève d'abord d'un acte individuel, parfois personnel. En effet, répondre aux sollicitations de l'enquêteur a pu constituer la seule activité militante sur la période de l'enquête, quand elle n'était pas en amont une seule affirmation politique devant une famille biologique. En effet, seul un tractage au début du mois d'octobre 2020 avant le confinement du 30 octobre et une réunion par visioconférence ont été organisés par le comité local. Un membre sur deux

24. Hamidi, 2006, pp. 5-25.

25. Boughaba, Dafflon et Masclet, 2018, pp. 5-21.

26. Ploux, Offerlé et Le Gall, 2012.

de ce comité a répondu aux sollicitations de l'enquêteur, alors que celui-ci était systématiquement recommandé. En outre, seulement une douzaine de militants et de militantes ont participé aux conversations Telegram du comité local, malgré les 600 inscriptions sur le site internet d'En marche de la commune. Si les confidences de la part des membres du comité local ont été rares, cette consultante à la tête du comité local admet néanmoins réaliser une campagne de « *phoning* » afin de recontacter des adhérent-es et de les inviter un réengagement au sein d'un groupe militant jusqu'alors peu actif, du moins en dehors des périodes électorales²⁷.

Cet engagement des consultant-es reste en effet à la marge d'une carrière professionnelle, qui s'avère prioritaire d'un point de vue tant matériel que symbolique. Le fondateur du comité local, 63 ans, directeur général d'un cabinet de conseil dans le recrutement de cadres, a refusé des fonctions politiques en raison du « manque de temps »²⁸ induit par ses responsabilités professionnelles. De plus, certains entretiens se sont déroulés en visioconférence après 20h, alors que l'enquêté était encore sur son lieu de travail. Dans le même temps, un cadre de la fonction publique décidait quant à lui de ne pas figurer sur la liste présentée aux municipales, afin d'éviter que son engagement ne soit connu de ses collègues, tandis qu'un autre consultant affirmait vouloir garder une place dans le monde de l'entreprise et ne pas devenir un professionnel de la politique, pour avoir « le regard de la cité, et pas uniquement celui de l' élu ». Ce dernier consultant relevait également les obstacles à l'engagement que pourraient rencontrer ses parents restaurateurs, métier dont il a plusieurs fois fait l'expérience lors de ses études et dont l'identification appuie régulièrement son discours :

En fait, il y a deux choses qui jouent : premièrement, le temps qu'on peut y consacrer. [...] Pour avoir travaillé en restauration pendant plusieurs étés d'affilée avec mon père, [...] tu ne passes pas ton temps à lire le dernier rapport d'un institut politique, ou

27. Ce qui s'avère caractéristique des « partis plateformes » sans structures locales, dans Lefebvre, 2018.

28. Gris, 2019.

à suivre les derniers débats. Donc... ça c'est une première chose. Et la deuxième, c'est... il y a toujours le problème quand tu es commerçant ou acteur local, c'est que si tu t'engages en politique et que tu ne gagnes pas (d'une voix traînante), *il y a toujours le risque que les gens... s'ils pensent que... t'as quand même de la chance d'être dans une si belle ville, et d'être commerçant dans une si belle ville... c'est un peu lui faire affront... que... de s'être présenté contre lui, etc.* Donc... Et puis... Mon père est restaurateur dans un établissement relativement bien classé et bien coté [...] donc il y a aussi beaucoup d'acteurs politiques, médiatiques ou judiciaires qui passaient. Donc il y avait aussi une certaine neutralité qu'il devait avoir, parce quand le préfet vient régulièrement manger, quand le ministre est de passage pour visiter, il peut aussi être amené à manger dans la salle. Il ne faut pas que tu sois un acteur politique trop identifié, sinon c'est le risque de perdre ce genre de clients qui en ramènent énormément. Il y a aussi un impact qui peut être *business*. (*Homme, 23 ans, consultant en affaires publiques, mère et père restaurateurs*)

Pour ce consultant, s'engager relève de l'inhabituel, d'une activité que l'on ne peut se permettre qu'à titre exceptionnel en raison des impératifs de son métier, et qui peut même représenter un risque pour sa «réputation» professionnelle. En effet, si l'exemple développé ici par le fils évoque des parents restaurateurs, il est tout de même mobilisé pour illustrer l'engagement du premier, qui précise ne pas vouloir être «un acteur politique trop identifié, sinon c'est le risque de perdre des clients»²⁹. Ce même consultant n'hésite pas évoquer son projet de *start-up* avec l'un de ses amis, c'est-à-dire que son engagement politique pourrait très bien devenir plus accessoire : ce consultant se tient à distance de la «figure du militant tout entier dédié à la cause et ne (s')avouant jamais rechercher aucune autre forme de rétribution matérielle ou symbolique»³⁰. En effet, il propose une auto-analyse selon laquelle il n'aurait pas «encore eu de plafond de verre ou d'incapacité à

29. Ce qui s'observait déjà chez des patrons engagés pour le Front national, dans Ciccotelli, 2017, pp. 503-515.

30. Bargel et Dechezelles, 2009, pp. 5-6.

atteindre quelque chose» qui ne l'aurait pas «incité à manifester», car ce dernier n'aurait pas besoin de «réclamer quelque chose». Le consultant n'aurait pas «besoin» de ce répertoire d'action pour défendre un intérêt, car c'est sa réussite professionnelle qui l'en dispenserait. À l'inverse, ces consultant-es avoueraient un relatif échec professionnel en «réclamant» quelque chose: il est donc important pour un consultant à l'aube de sa carrière professionnelle d'affirmer son succès, y compris en politique. Par exemple, les deux référents locaux des JAM affirment convoiter un poste de secrétaire d'État: or, ces derniers insistent également pour restreindre leur engagement à un niveau local, en particulier la municipalité. Cela peut sembler contradictoire, mais dans leur cas précis, dire ses prétentions revient à montrer son inscription en dehors du seul comité local: à la manière des «vocations intéressées» des militants de Forza Italia qui «affichent clairement [...] leur volonté d'obtenir récompense de leur engagement politique»³¹, ces consultants ne taisent pas leurs ambitions. En effet, ces derniers attendent une rétribution, tout en insistant pour se distinguer de ce qu'ils appellent les «militants de base»³². Ainsi, l'engagement de consultant-es pour LREM se fait à «pas feutrés», pour ne pas être «déconnecté» des «réalités du terrain» en s'investissant trop longuement et intensément dans l'espace politique.

«JE SERAIS PLUS LOYAL À L'HOMME QU'AU PARTI»:

TENIR À DISTANCE L'ORGANISATION PARTISANE

Si les jeunes consultants du comité local ont adhéré à La République en marche, cette référence partisane est souvent évitée devant l'enquêteur, donnant l'impression de ne pas y appartenir. Ces militants se définissent en effet comme des «citoyens», pour ne pas dire des cadres du privé, et *a fortiori* des consultant-es. C'est souvent la mobilisation de l'image d'Emmanuel Macron qui permet aux jeunes consultants engagés pour LREM de réfuter celle du militant: par exemple, ce consultant se définit d'abord comme un soutien à la «vision» d'Emmanuel Macron plutôt que comme un

31. Dechezelles, 2009, pp. 29-50.

32. *Idem.*

membre de LREM, en dépit de ses responsabilités induites par son statut de référent local des JAM. Il affirme ainsi qu'il serait « plus loyal à l'homme qu'au parti » :

J'ai rejoint En marche au moment des législatives [...]. Au début je suis un... je suis toujours un M... Je suis toujours un partisan de la pensée d'Emmanuel Macron plus qu'un simple Marcheur. C'est-à-dire qu'il m'arrive de ne pas être d'accord avec En marche : ce qui m'intéresse c'est la vision un peu *disruptive* d'Emmanuel Macron dans la sphère politique, et je ne suis pas uniquement lié au mouvement En marche ou aux JAM. J'ai rejoint En marche et je suis adhérent au sein des JAM, je suis dans le bureau [numéro du département] des JAM, et j'aspire à être animateur local. [...] Mais très clairement, je pourrais quitter En marche si ça ne me convient plus, je resterais quand même attaché à ce qu'Emmanuel Macron a fait et sa vision de la politique. C'est plus ça qui m'a amené à me mobiliser, plutôt que l'idée d'intégrer un parti pour intégrer un parti. [...] Voilà, pour te donner un peu le fil de mon entrée en politique : c'est d'abord l'associatif, puis l'envie de ne pas se laisser avoir en 2017, puis le fait de dire « ce n'est pas juste le fait de ne pas se faire avoir, c'est la figure qui m'intéresse, c'est le côté *disruptif*, viens on s'engage, mais on s'engage avant tout pour... », enfin moi je suis... je serai plus loyal à l'homme qu'au parti. [...] Parce que je n'ai pas adhéré à La République en marche pour être adhérent toute ma vie d'un parti politique : j'ai adhéré pour une idée, pour une idée du progressisme. (*Homme, 23 ans, consultant en affaires publiques, mère et père restaurateurs*)

Le second référent local des JAM, quant à lui, affirme croire en Emmanuel Macron, mais ne pas croire en « La République en marche à l'état actuel ». Ce faisant, ces deux jeunes consultants mettent à distance leur appartenance à une organisation partisane : à la manière des jeunes militants de Forza Italia valorisant le monde « concret » de l'entreprise et refusant toute « idéologie », « il leur est difficile, voire inconcevable, de se qualifier ou d'être même perçus comme des “militants”, tant ils lient

inextricablement ce terme aux pratiques d'engagement du camp opposé ou, plus généralement, des partis idéologisés dont ils affirment se distinguer»³³. Or, mobiliser l'image du chef de l'État est une manière de s'identifier à une individualité plutôt qu'à un collectif partisan : les jeunes consultants soulignent des similitudes entre leurs parcours et celui d'Emmanuel Macron, caractérisés par des études de science politique suivies d'une carrière dans le privé, dont l'élection présidentielle de 2017 est jusqu'alors sa seule candidature. S'identifier au chef de l'État est ainsi un moyen de ne pas se définir comme un membre d'un parti et de La République en marche ; la personnalisation de l'offre partisane³⁴ concilie ainsi engagement et distance sociale au militantisme³⁵.

De cette façon, les jeunes consultants refusent l'identification partisane et préfèrent se présenter comme de grandes individualités³⁶, revendiquant presque un statut de « non-militants », notamment pour « conserver une position de médiateurs entre la politique comme monde institué et d'autres univers sociaux »³⁷. Pour ces consultants, adopter les normes du champ politique signifie ainsi se corrompre en tant que membres de l'entreprise privée : les Marcheurs saluent ainsi le sens des « réalités concrètes » du privé. L'un avance par exemple qu'avant de « redistribuer », il faut « produire », donc « soyons compétitifs ». À l'inverse, proposer une solution économique en dehors des lois du marché et des entreprises – comme la nationalisation ou la taxe des entreprises – est systématiquement considéré comme « dogmatique » et trop éloigné du « réel ». C'est ce « réel » – dont les consultants auraient « expérimenté les problèmes » – qu'ils et elles opposent à l'espace politique, dont le fonctionnement est parfois jugé néfaste pour le monde économique. Les divisions internes de La République en marche sont par exemple condamnées, car elles ralentiraient « l'action sur le terrain », dont les origines sont le plus souvent attribuées aux anciens membres du Parti socialiste

33. *Idem*.

34. Lefebvre, 2018.

35. À la manière de la bourgeoisie économique du 16^e arrondissement, dans Agrikoliansky et Geay, 2020, pp. 14-29.

36. Geay, 2015.

37. Agrikoliansky et Aldrin, 2019, pp. 7-29.

ayant rejoint LREM; c'est ce que l'on repère par l'occurrence de formules telles que « protester pour protester » ou « créer des partis politiques pour créer des petits partis politiques pour occuper l'espace médiatique ». De cette façon, les consultants les plus jeunes mettent à distance l'organisation partisane en préférant se définir comme des « citoyens » et non pas comme des militants : ce faisant, ces consultants s'avèrent tout à fait ajustés aux modalités de « l'engagement distancié » propre aux organisations des « partis-plateformes », créées par le haut pour porter un individu à l'élection présidentielle³⁸, au sein d'un comité local qui ne recouvre ici que peu de réalités pratiques.

EN ÉRIGEANT SON PROPRE PARCOURS EN EXEMPLE, UNE INDIVIDUALISATION DES PROBLÈMES PUBLICS

Les consultant·es plus âgé·es érigent en exemple leurs propres parcours, notamment pour faire l'exercice d'une pédagogie économique. De cette façon, les problèmes publics sont présentés sous le mode de l'évidence : ils s'expliqueraient d'abord par une mauvaise gestion de la part de l'État ou des collectivités, en particulier l'administration de l'école. En effet, pour ces militant·es, c'est à chacun de s'insérer dans le champ économique : l'école est chargée de mener à bien cet objectif, en conférant des compétences valorisables sur le marché du travail. C'est cette politique individualisante qui est proposée comme réponse aux inégalités sociales : ainsi, ces consultant·es cherchent à donner à chacun les moyens de croire au jeu économique, c'est-à-dire de se penser responsable de son insertion professionnelle en acquérant les titres dont se prévalent les consultant·es.

LA PÉDAGOGIE ÉCONOMIQUE : UNE JUSTIFICATION DE L'ORDRE SOCIAL PAR LES TITRES DES CONSULTANT·ES

La proximité avec les entreprises et leur direction est revendiquée selon des modalités très précises : par les titres des consultant·es, et non par leur poste³⁹. En effet, le diplôme vient appuyer

38. Lefebvre, 2018.

39. Bourdieu et Boltanski, 1975, pp. 95-107.

les justifications des militant-es qui ont été formé-es dans les « grandes écoles » : ce serait d'abord parce que les militant-es LREM seraient plus diplômé-es, et en particulier dans les établissements formant aux métiers de l'entreprise, qu'un ou une consultante « sait » qu'il ne faut pas « lutter » contre les mécanismes économiques. C'est ce que rapporte le fondateur du comité local, diplômé d'une grande école de commerce parisienne :

C'est parce qu'on sait que le niveau d'éducation moyen à LREM est supérieur au niveau d'éducation moyen — je crois que les statistiques le disent dans les autres partis —, donc on est plus de gens à faire des études supérieures et notamment en économie, et donc on a compris quelques mécaniques de base de ce type-là [en économie], et on a compris que ce n'est pas la peine de lutter contre ces mécanismes et ces systèmes ; il faut jouer avec le système. Et je pense que c'est le moyen le plus efficace de progresser, parce qu'on est des progressistes dans tous les domaines : dans le développement des compétences humaines, dans la réduction des déséquilibres de rémunération entre les riches et les pauvres, dans la protection de la nature, dans la transition écologique. Le moyen le plus efficace, c'est de le faire avec l'entreprise, et non pas contre l'entreprise. (*Homme, 63 ans, directeur général d'un cabinet de consultants en ressources humaines, père chef d'entreprise et mère inactive*)

Ce directeur général d'un cabinet de consultant justifie son engagement par la mise en avant de son diplôme, c'est-à-dire son titre⁴⁰, qui est mobilisé ici afin de justifier une politique économique. L'activité professionnelle des consultant-es s'appuie en effet sur un « “sens pratique” de l'ordre économique et de ses principes »⁴¹ ; c'est cette maîtrise des savoirs économiques qui a été convertie dans l'espace politique dans les années 60 par les « ingénieurs-économistes » pendant l'érosion de l'État-providence⁴² et qui a fait de la compétence économique un élément essentiel de

40. *Idem.*

41. Thine *et al.*, 2013, art cit., citant Singly et Thélot, 1988.

42. Gaïti, 2014, pp. 58-71.

l'accès au champ politique⁴³. C'est donc cette compétence économique que revendiquent les consultant-es les plus âgé-es. Ainsi, si dans l'exercice de leur fonction les consultant-es – «incarnations et pédagogues de l'ordre économique»⁴⁴ – enseignent à des salariés «contraints de se rendre au cours d'un professeur dans l'intérêt de leur carrière»⁴⁵, d'une manière analogue, ce consultant rétorque à ses adversaires de s'instruire aux enjeux économiques pour leur propre bien, au nom de ce titre: ce faisant, militer relève d'un exercice de pédagogie économique⁴⁶. Ce titre est donc ouvertement mobilisé pour revendiquer ses prises de positions présentées comme neutres et objectives, par des schèmes universalisants et sous le couvert de la science économique, qui a «pour ambition d'encadrer l'activité sociale, y compris l'activité politique»⁴⁷ et qui, du même coup, «neutralise la politique en la réduisant à une simple technique de gestion rationnelle»⁴⁸, dont le schème est également affirmé dans leur espace professionnel⁴⁹.

Cette pédagogie économique va de pair avec le rejet de la gauche, d'une part, et avec une mise à distance des formations politiques à droite des Marcheurs, d'autre part. C'est ce que montre cette ancienne consultante aujourd'hui directrice financière d'une grande entreprise: à propos des inégalités sociales, elle condamne «l'égalitarisme», car «l'égalité n'existe pas» et qu'il y a «des choses qui ont de la valeur» et d'autres «qui n'en ont pas». Cette vision du monde peut être qualifiée de conservatrice, «dans la mesure où les individus considèrent comme inéluctable, sinon souhaitable, le maintien d'un ordre social vertical et hiérarchisé»⁵⁰; c'est également le trait caractéristique des droites au sens de Norberto Bobbio, où les inégalités sont considérées comme légitimes⁵¹. Si cette promotion du marché malgré les inégalités qu'il entraîne peut paraître classique – car

43. Dulong, 1996, pp. 109-130.

44. Thine *et al.*, 2013.

45. Weber et Kalinowski, 2005.

46. Gayon et Lemoine, 2013, pp. 27.

47. Dulong, 1996, p. 115.

48. *Idem*.

49. Sainsaulieu *et al.*, 2019, pp. 439-459.

50. Beaumont, Challier et Lejeune, 2018, pp. 931.

51. Bobbio, 1996.

les consultant-es cherchent à tirer parti de l'ordre économique et le confortent –, elle doit aussi se comprendre comme une opposition à ce que les membres du comité local identifient comme une bourgeoisie patrimoniale, de la part de ces militant-es qui n'obtiennent qu'un revenu du travail⁵². En effet, ces consultant-es se définissent comme des « progressistes » et rejettent ce qui renvoie aux traditions : le libéralisme culturel qu'ils et elles affichent n'est cependant pas un projet de subversion de la hiérarchie sociale ou d'abolition des rapports de domination entre les classes, mais permet de s'opposer à des adversaires à droite de leur échiquier politique. Ceux et celles-ci sont décrites par les enquêté-es, d'une part, par une pratique soutenue et revendiquée du catholicisme – alors que la pratique religieuse est toujours renvoyée à l'intime et jamais évoquée par ces Marcheurs, autrement qu'à la demande de l'enquêteur au cours de l'entretien – et, d'autre part, comme disposant d'abord de revenus du patrimoine plutôt que d'un revenu du travail. Cette opposition s'apparente ainsi au « conservatisme reconverti » de la nouvelle bourgeoisie, une idéologie qui « choisit le nécessaire, c'est-à-dire le progrès économique et même "social" nécessaire à la conservation de l'ordre établi »⁵³, à la nuance près que ces consultant-es n'ont *rien à abandonner*, n'ayant pas ou peu rencontré l'idéologie réactionnaire des fractions déclinantes de la bourgeoisie au sein de leur famille ou du groupe de pairs. De cette façon, de la même manière que ces consultant-es participent à remettre en question la « conception traditionnelle de la légitimité patronale, dérivée de représentations religieuses, enracinée dans la référence au passé et à l'héritage », à l'instar des « organisateurs » scientifiques et des cadres « formés au management » à l'intérieur de « l'ordre de l'entreprise »⁵⁴, les consultant-es les plus expérimenté-es défendent les mécanismes de marché au nom et en vertu des savoirs économiques auxquels ils et elles sont formés : leur engagement est une affirmation de leur travail contre le patrimoine, du diplôme contre l'héritage.

52. Cautrès *et al.*, 2018.

53. *Idem.*

54. Lebaron, 2013, pp. 239-280.

L'ÉCOLE, CHARGÉE DE DONNER À CHACUN LES MOYENS DE CROIRE AU JEU ÉCONOMIQUE

Pour les consultant-es du comité local, l'école est chargée de dispenser une formation de façon à ce que chacun s'investisse dans le champ économique. Car, comme évoqué précédemment, les Marcheurs seraient de « libres citoyens informés », à l'inverse de leurs adversaires politiques, c'est-à-dire celles et ceux qui seraient moins diplômé-es et disposeraient de moins de « connaissances ». Mais à l'inverse de l'inanité du discours réactionnaire où les classes populaires ne peuvent qu'être laissées à leur sort⁵⁵, ce consultant veut « rétablir l'ascenseur social », et s'oppose à la reproduction des élites :

Je les vois [mon travail et mon engagement] tout à fait en cohérence. Moi, mon métier aujourd'hui, c'est le conseil autour du développement humain. Donc ça veut dire aider les entreprises à avoir des équipes les plus diversifiées possibles, parce que je suis convaincu de la performance de la diversité, [...] parce que, d'expérience, c'est ce qui permet d'avoir une vraie ambition. [...] Les gens ne comprennent pas que le fond du fond de la démarche de Macron et de tous les Marcheurs de la première heure, c'est un seul sujet : rétablir l'ascenseur social. [...] Parce qu'en France, avant Macron et depuis quelques décennies, il n'y avait plus d'ascenseur social – regardez toutes les statistiques sur les entrants en grande école, ce sont des fils de grande école, j'en suis un exemple, mon père avait fait HEC. [...] Donc on était dans un système de reproduction des élites qui ne laissait pas du tout leur chance à des gens qui n'étaient pas dans la norme, dans des quartiers qui étaient mal dotés en écoles, qui ne connaissaient pas l'existence des grandes écoles, qui étaient en dehors complètement des codes, et qui n'auraient jamais eu aucune chance de faire quoi que ce soit. Ça, c'est le mal profond français. [...] Le fond du fond quand on dit qu'on est progressiste, c'est ça qu'on cherche. On veut rétablir un ascenseur social qui permettrait enfin de puiser dans la profondeur du vivier de talents français dans les quartiers et ailleurs, pour monter en compétence. [...] Et ce sujet est le même,

55. Hirschman, 1991.

que ce soit dans mon engagement politique ou dans mon activité professionnelle, je traite de la même question. (*Homme, 63 ans, directeur général d'un cabinet de consultants en ressources humaines, père chef d'entreprise et mère inactive*)

En comparant son travail de conseil dans les ressources humaines à son engagement politique, ce directeur général d'un cabinet de consultant associe le recrutement de cadres qu'il effectue à une augmentation de la mobilité sociale, et donc, dans ses termes, à une réduction des inégalités. L'école devrait, ici à la manière d'un cabinet de recrutement, transformer les élèves pour leur permettre de s'insérer dans le champ économique, c'est-à-dire leur faire bénéficier des stratégies éducatives des « technocrates » – dans la typologie d'Agnès Van Zanten⁵⁶ –, où il s'agit d'assurer la « reproduction d'*habitus* de classe distinctifs par le biais de l'acquisition de dispositions » pouvant être « reconverties avec succès dans le marché des emplois de cadres au titre des “*soft skills*” que les employeurs valorisent »⁵⁷. Pour terminer l'argumentation de ce consultant, les « populistes » auxquels il s'oppose – c'est-à-dire les représentant-es du Rassemblement national et de La France insoumise – sont ici celles et ceux qui auraient échoué dans l'entreprise de soi⁵⁸, dont la première étape consiste en l'acquisition du diplôme.

L'école représente ainsi l'institution de l'intériorisation des aspirations des fractions économiques des classes supérieures à capital économique, poursuivant ainsi au sein de l'institution scolaire⁵⁹ les transformations de l'État⁶⁰. Cet autre consultant fait, par exemple, une distinction entre la « cohésion sociale, mais pas juste comme le truc qu'on nous fait miroiter », car il faudrait « vivre avec des différences », et son souhait « qu'on ait tous les mêmes capacités à pouvoir s'instruire » et que l'école ne soit plus qu'une affaire de « mérite » comme déclamé au sein des grandes écoles – dont sont issues une partie de ces consultant-es –, qui légitiment pourtant

56. Van Zanten, 2013, pp. 278-289.

57. *Idem*.

58. Gris, 2019, pp. 27-48.

59. Rozier, 2014, pp. 163-184.

60. Denord, 2001, pp. 9-34.

les inégalités scolaires⁶¹. Ce « mérite », les consultant-es enquêté-es veulent ainsi en être la preuve : les pratiquant-es du conseil aux entreprises appartiennent en effet à une catégorie représentative de la fraction économique du champ du pouvoir, dont les origines et les trajectoires sont plus diverses que les élites bureaucratiques ou culturelles⁶². Ce faisant, ils et elles entretiennent « l'image d'un métier relativement "ouvert", reconnaissant les capacités de chacun, vecteur de "démocratisation" et de consécration sociales »⁶³, dont la trajectoire de certains consultant-es peut passer pour un exemple, comme ce fils de restaurateurs évoqué précédemment. Les consultant-es engagé-es en politique proposent donc à autrui de s'investir dans la même voie qu'eux-mêmes, en donnant à autrui les moyens de croire au jeu économique, par l'école et pour l'entreprise. Ainsi, ces consultant-es érigent leurs propres parcours en exemple sur un mode consistant à exercer « la pression » des dominants « sur les dispositions à agir des groupes dominés »⁶⁴. Ces consultant-es proposent à chacun de s'insérer dans la voie qui a fait le succès professionnel des consultant-es : en d'autres termes, de tirer parti de l'ordre établi.

CONCLUSION

Les consultant-es engagé-es pour La République en marche présentent un rapport à l'engagement sous le mode de la promotion de soi. En effet, l'engagement est d'abord une distinction envers les métiers du politique qui sont dépréciés au profit des professions de l'entreprise privée. En particulier, l'appartenance à une organisation partisane est mise à distance, notamment par les plus jeunes. Ce sont leur positionnement dans l'espace social qui explique ce rapport, et en particulier leur inscription dans le privé et leur distance sociale au militantisme qu'ils et elles présentent, en cohérence avec leur structure partisane marquée par l'engagement distancié. Ces mêmes dispositions ont pour conséquence une certaine manière de se présenter en tant que militant, que l'on

61. Pasquali, 2021.

62. Thine *et al.*, 2013.

63. *Idem.*

64. Agrikoliansky et Collovald, 2014, pp. 7-29.

pourrait qualifier « d'engagement paradoxal », « à tâtons », « sans en avoir l'air ». Ensuite, ce sont les savoirs économiques auxquels ont été formé·es ces consultant·es qui sont convoqués pour justifier leurs prises de position. En particulier, ce sont les titres des consultant·es les plus expérimenté·es qui appuient une pédagogie économique, également mobilisés afin d'opposer travail et patrimoine. Cet engagement politique est ainsi l'occasion de prolonger une lutte de classement, « l'élément le plus discret de la lutte des classes »⁶⁵.

En conséquence, ces consultant·es du privé érigent leurs parcours en exemple de vertu de l'idéologie qu'ils et elles professent. Leur discours devant un enquêteur est ici un discours sur soi, avec des conséquences identifiables vis-à-vis de leur rapport au politique. En effet, ces consultant·es proposent un cadrage qui individualise les problèmes publics, car il serait de la responsabilité de tout un chacun de partager leurs aspirations – en particulier scolaires – en guise de réponse aux inégalités sociales. Ce rapport au politique se prolonge ainsi dans un rapport à l'engagement partisan dans lequel des pratiques et représentations professionnelles sont mobilisées. De cette façon, les consultant·es engagé·es avec La République en marche incarnent leur propre cause : ils et elles sont ce qu'ils et elles défendent. C'est ce schème individualisant qui semble de prime abord « dépolitisant », car porté par un discours consensuel et singularisant, qui s'avère être une représentation conservatrice de l'ordre social et donc d'une politisation euphémisée, mais omniprésente⁶⁶.

65. Bourdieu et Boltanski, 1975.

66. Pour leurs relectures et leurs suggestions, je tiens à adresser mes remerciements à Mounia Bennani-Chraïbi, Olivier Fillieule, Aldo Rubert Echevarria et Alexandre Dafflon.

RÉFÉRENCES

- ABDELNOUR Sarah et Anne LAMBERT (2014), « “L’entreprise de soi”, un nouveau mode de gestion politique des classes populaires? », *Genèses*, 95 (2), pp. 27-48.
- AGRIKOLIANSKY Éric (2014), « La politisation ordinaire d’une population extra-ordinaire : les électeurs des “beaux quartiers” en campagne électorale (2006-2008) », *Politix*, 106 (2), pp. 135-157.
- AGRIKOLIANSKY Éric et Philippe ALDRIN (2019), « Faire avec la politique. Novices, amateurs et intermittents en politique », *Politix*, 128 (4), pp. 7-29.
- AGRIKOLIANSKY Éric et Annie COLLOVALD (2014), « Mobilisations conservatrices : comment les dominants contestent? », *Politix*, 5 décembre, 106 (2), pp. 7-29.
- AGRIKOLIANSKY Éric et Kevin GEAY (2020), « La bourgeoisie économique : une “classe mobilisée”, mais comment? », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n^{os} 232-233, n° 2, pp. 14-29.
- BARGEL Lucie et Stéphanie DECHEZELLES (2009), « L’engagement dans des partis politiques de droite », *Revue française de science politique*, 59 (1), pp. 5-6.
- BEAUMONT Amélie, Raphaël CHALLIER et Guillaume LEJEUNE (2018), « En bas à droite », *Politix*, 28 décembre 2018, 122 (2), pp. 9-31.
- BOBBIO Norberto (1996), *Droite et Gauche. Essai sur une distinction politique*, Paris : Seuil.
- BOUGHABA Yassin, Alexandre DAFFLON et Camille MASCLÉT (2018), « Introduction. Socialisation (et) politique », *Sociétés contemporaines*, 112 (4), pp. 5-21.
- BOURDIEU Pierre et Luc BOLTANSKI (1975), « Le titre et le poste : rapports entre le système de production et le système de reproduction », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1 (2), pp. 95-107.
- BOLTANSKI Luc (1982), *Les cadres. La formation d’un groupe social*, Paris : Minuit.
- CAUTRÈS Bruno, Marc LAZAR, Thierry PECH et Thomas VITIELLO (2018), *La République En Marche : Anatomie d’un mouvement*, Barcelone : Terra Nova.

CICCOTELLI Mickaël (2017), « Quand vous avez votre tête sur une affiche... », in Michel OFFERLÉ (éd.), *Patrons en France*, Paris: La Découverte.

COUSIN Bruno (2013), « Les quartiers refondés des Hauts-de-Seine et l'entre-soi des cadres d'entreprise », *Savoir/Agir*, 24 (2), pp. 49-52.

DECHEZELLES Stéphanie (2009), « Des vocations intéressées? », *Revue française de science politique*, 59 (1), pp. 29-50.

DENORD François (2001), « Aux origines du néo-libéralisme en France, Louis Rougier et le Colloque Walter Lippmann de 1938 », *Le Mouvement Social*, 195 (2), pp. 9-34.

DOLEZ Bernard, Julien FRETET et Rémi LEFEBVRE (2019), *L'entreprise Macron*, Grenoble: Presses universitaires de Grenoble.

DULONG Delphine (1996), « Quand l'économie devient politique. La conversion de la compétence économique en compétence politique sous la V^e République », *Politix*, 35 (3), pp. 109-130.

FRETET Julien (2019), « Un parti sans politique. Onomastique d'une innovation partisane: En Marche! », *Mots. Les langages du politique*, 120 (2), pp. 57-71.

GAÏTI Brigitte (2014), « L'érosion discrète de l'État-providence dans la France des années 1960 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 201-202 (1), pp. 58-71.

GAYON Vincent et Benjamin LEMOINE (2013), « Pédagogie économique », *Genèses*, 93 (4), pp. 2-7.

GEAY Kevin (2015), *Enquête sur les rapports au politique des classes supérieures*, Thèse pour le doctorat de science politique, Paris 9.

GRIS Christelle (2019), « La mise en marche des "entrepreneurs de soi" », in *L'entreprise Macron*, Grenoble: Presses universitaires de Grenoble.

HAMIDI Camille (2006), « Éléments pour une approche interactionniste de la politisation », *Revue française de science politique*, 56 (1), pp. 5-25.

HIRSCHMAN Albert (1991), *Deux siècles de rhétorique réactionnaire*, Paris: Fayard.

LEBARON Frédéric (2013), « La formation des économistes et l'ordre symbolique marchand », Philippe STEINER (éd.), *Traité de sociologie économique*, Paris: PUF, pp. 239-280.

LEFEBVRE Rémi (2018), « Vers un nouveau modèle partisan? Entre déclassement des partis de gouvernement et avènement des partis-mouvements », *Cahiers de la recherche sur les droits fondamentaux* [En ligne], 16, consulté le 30 août 2023.

PLOUX François, Michel OFFERLÉ et Laurent LE GALL (éds) (2012), *La politique sans en avoir l'air: Aspects de la politique informelle XIX^e-XXI^e siècle*. Rennes: Presses universitaires de Rennes.

OFFERLÉ Michel (2019), « “Les patrons” ou “des patrons” avec Emmanuel Macron », in *L'entreprise Macron*, Grenoble: Presses universitaires de Grenoble.

OFFERLÉ Michel (2009), « Les répertoires de l'action collective patronale », *Sociologie des organisations patronales*, Repères, pp. 62-91.

PASQUALI Paul (2021), *Héritocratie. Les élites, les grandes écoles et les mésaventures du mérite (1870-2020)*, Paris: La Découverte.

ROZIER Sabine (2014), « Ordre scolaire et ordre économique. Conditions d'appropriation et d'usage des “mini-entreprises” dans des établissements scolaires français », *Politix*, 105 (1), pp. 163-184.

SAINSAULIEU Ivan *et al.* (2019), « Parcours de socialisation politique d'ingénieurs au travail: Schème technoscientifique, carrière professionnelle et conjugalité », *Revue française de science politique*, 69, pp. 439-459.

THINE Sylvain, Paul LAGNEAU-YMONET, François DENORD et Rémy CAVENG (2013), « Entreprendre et dominer », *Sociétés contemporaines*, 89 (1), pp. 73-99.

VAN ZANTEN Agnès (2013), « La compétition entre fractions des classes moyennes supérieures et la mobilisation des capitaux autour des choix scolaires », in Philippe Coulangeon (éd.), *Trente ans après La Distinction*, de Pierre Bourdieu, Paris: La Découverte, pp. 278-289.

WEBER Max et Isabelle KALINOWSKI (2005), *La science, profession et vocation*, Marseille: Agone.

FAIRE SANS L'ÉTAT ?

UNE INITIATIVE D'ENTRAIDE GILET JAUNE ENTRE RÉMANENCE DU MOUVEMENT ET POLITISATION DU QUOTIDIEN

ALDO RUBERT

Les travaux qui traitent des temps morts des mouvements sociaux s'intéressent généralement aux mobilisations qui disposent de structures de rémanence physiques. Cependant, dans le cas des gilets jaunes, le mouvement lui-même s'est caractérisé par la remise en cause des corps intermédiaires et une hostilité à l'idée d'être représenté·es¹. D'où l'intérêt d'examiner le « reclassement » des militant·es par d'autres moyens et modes d'action dans les temps du refroidissement de l'action collective. Malgré la disparition progressive des gilets jaunes de l'agenda ou des scènes d'affrontement contestataire de la capitale, certains ronds-points sont restés occupés quotidiennement des années après leur première occupation, d'autres militant·es se sont engagé·es dans d'autres mouvements sociaux, sur des listes électorales ou ont lancé des initiatives d'entraide.

Une enquête ethnographique de longue durée sur un collectif militant de gilets jaunes normand·es m'a amené à me demander comment il réussit à rester mobilisé dans les temps froids de l'engagement, alors que son existence semblait reposer essentiellement sur des manifestations physiques dans l'espace public, et de quoi ces manières de rester mobilisé témoignent d'effets socialisateurs du mouvement sur les individus. S'intéresser à la socialisation politique, c'est tenir compte de la politisation et des apprentissages politiques issus du façonnage militant, mais aussi aller au-delà² en

1. Hayat, 2022.

2. Boughaba, Dafflon et Masclat, 2018, p. 14.

considérant comment les individus expérimentent et font face aux rapports sociaux de domination³. Cette recherche se situe à mi-chemin entre les apports de la sociologie des mouvements sociaux et ceux de la socialisation militante, dans la lignée des travaux sur les conséquences des mouvements sociaux⁴ et plus particulièrement sur leurs conséquences sur les biographies des militant-es⁵. Il s'agit ici de montrer comment le mouvement des gilets jaunes produit des effets générateurs⁶ sur les engagements civiques des militant-es. Je me concentrerai notamment sur les effets socialisateurs dans les pratiques de consommation et les visions du monde qui y sont corrélées. Ce chapitre vise à discuter des conditions sociales de la participation et des effets divers d'une initiative où les gilets jaunes se coalisent *avec* un agriculteur local pour former des brigades de solidarité et distribuer des excédents de fruits et légumes aux populations les plus précaires et isolées de la région.

MÉTHODOLOGIE ET TERRAIN

Ce chapitre est fondé sur une enquête ethnographique en cours dans le cadre d'une thèse de doctorat commencée en 2019. J'ai mené plus de 30 entretiens biographiques avec un collectif de gilets jaunes mobilisé-es à Villeneuve⁷, une petite ville populaire de la campagne normande. Villeneuve compte moins de 8000 habitant-es. Cette ville ainsi que les villes et villages voisins restent majoritairement populaires, avec des taux de pauvreté atteignant les 20 %. La population active communale est composée de 31 % d'employé-es et 28 % d'ouvrier-ères (des chiffres supérieurs à la moyenne régionale et nationale), de 20 % de professions intermédiaires et de 9,7 % de cadres et professions intellectuelles supérieures, et à peu près autant d'artisan-es, de commerçant-es et de chef-fes d'entreprise. Le mouvement des gilets jaunes prend ici une importance particulière, réussissant à agréger entre 700 et 1000 personnes sur deux ronds-points de la petite ville lors

3. Maurer, 2000.

4. Giugni, 2008.

5. McAdam, 1989.

6. Whittier, 2005.

7. Les noms des lieux ont été anonymisés.

des premières semaines de la mobilisation, selon la presse locale. Ce collectif s'est constitué et réuni sur un rond-point aux abords immédiats de Villeneuve et au croisement d'un centre commercial et d'une station-service. Les entretiens ont été réalisés pendant la mobilisation des militant-es et, dans une large mesure, après leur retrait définitif du rond-point dès l'été 2019, dans le but de comprendre leur trajectoire sociale, le contexte de leur participation et de leur engagement, leur rapport à la politique et les effets socialisateurs de la mobilisation. Plus particulièrement, ce texte repose principalement sur des observations (entre l'été 2021 et mars 2022) du réseau d'entraide et de la distribution de paniers par des « brigades solidaires », ainsi que des assemblées générales organisant cette pratique. Les entretiens ont aussi permis de restituer les rapports préalables à l'écologie, à la consommation ou aux recours alternatifs au marché, ainsi que les retours réflexifs sur ces sujets dans les temps froids de la mobilisation.

En premier lieu, je montrerai comment ce collectif militant de gilets jaunes se recompose et se transforme dans la période qui va de mai 2020 à début 2022. Dans un second temps, j'exposerai comment cette initiative s'est constituée dans l'objectif militant de prouver qu'il y a des alternatives au marché et à l'État comme fournisseurs. Un des apports centraux de ce travail consiste à montrer comment l'engagement dans les brigades solidaires génère et renforce des effets socialisateurs au niveau de la consommation et de l'action quotidienne de militant-es gilets jaunes.

UN RETOUR AU LOCAL

Malgré le risque de reprendre la temporalité imposée par le gouvernement et d'écraser la persistance d'autres (ré)occupations de ronds-points⁸, le « tournant de janvier » 2019, avec ses vagues de démantèlement des ronds-points ordonnés par le ministre de l'Intérieur, semble avoir affecté particulièrement le collectif

8. Boncompagni, 2020.

enquête. Le rond-point étudié est même démantelé un peu avant, fin décembre 2018, non sans laisser une dernière trace de défi et de fierté, comme le rappelle Sana⁹, gilet jaune de la première heure : « Ils sont venus un matin, à 6 heures, les gendarmes, pour nous déloger. Et comme c'était nous qui avions monté la cabane, on avait dit "ils ne nous la démonteront pas" et on l'a brûlée. » Depuis, plusieurs gilets jaunes ont tenté à plusieurs reprises de reprendre le rond-point sans succès, certain-es se retrouvant même en garde à vue, comme le raconte Cindy, gilet jaune depuis le 17 novembre 2018 :

On essaye, on a essayé, mais... Il n'y a pas de possibilité, les forces de l'ordre sont toujours là, et on n'avait même pas le droit de faire un barbecue, rien. [...] Une fois, on est allés reprendre le rond-point à neuf et les gendarmes nous ont interpellés et auditionnés directement à la gendarmerie.

Les phases de déclin du mouvement des gilets jaunes sont souvent passées inaperçues, tout particulièrement en dehors de l'Île-de-France. Pourtant, la vie des collectifs militants ne se résume pas aux occupations intenses des ronds-points, ni aux manifestations parisiennes marquées par les affrontements avec les forces de l'ordre. Ils vivent des recompositions au gré des événements qui frappent leurs lieux de rencontre. Avec le délogement du rond-point et la surveillance accrue des gendarmes, les rendez-vous se déplacent souvent au domicile des enquêté-es. Aussi, ils ne se tiennent plus dans un lieu neutre, ce qui accentue la distance sociale entre participant-es. Dans ce collectif militant s'installe une coexistence tendue (qui se matérialise par deux groupes Facebook distincts), liée aux petites différences sociales des individus, des différences positionnelles qui entraînent des différences dispositionnelles, qui entraînent à leur tour des différences de prise de position. De manière générale, en premier lieu, les militant-es les plus précaires de la région, aux visions du monde plus conservatrices, privilégient le localisme¹⁰ par des rencontres conviviales sur le rond-point quand cela est possible, et prennent leurs distances

9. Tous les prénoms et noms des enquêté-es ont été anonymisés.

10. Challier, 2020.

envers les manifestations nationales, en regrettant que « si tout le monde se barre à Paris, c'est mort ». D'autre part, les militant·es allochtones plus proches des classes moyennes et aux visions du monde progressistes privilégient un militantisme plus déterritorialisé incluant les manifestations parisiennes ou la participation à des ateliers et assemblées¹¹. Ces constats rejoignent les différences de profils observées par le Collectif d'enquête sur les gilets jaunes¹² et la manière dont cette pluralité des répertoires d'action, malgré leur tension, a été une condition de possibilité de la pérennité d'un mouvement où chacun trouvait sa place.

Malgré la convivialité affichée des rencontres sur le rond-point à la fin de 2019, « on se retrouvait à cinq au rond-point », souligne Élodie, la plus âgée des engagé·es, qui ajoute que le Covid aurait été « balancé par Macron pour qu'on arrête ». Cette partie du collectif a arrêté de se réunir dès l'été 2020. De l'autre côté, certain·es s'engagent dans des listes électorales ou dans la mise en œuvre des formes de démocratie directe avec le référendum d'initiative citoyenne (RIC), ou enfin rejoignent des manifestations aux côtés d'autres mouvements sociaux (écologistes, contre les violences policières ou anti-pass).

Pour une partie des gilets jaunes de ce collectif normand, le mouvement semblait avoir eu besoin des ronds-points pour s'articuler et s'orienter ensuite exclusivement vers les manifestations. C'est pour ça qu'elles et ils se distinguent souvent des autres gilets jaunes en évoquant que, « nous, on a évolué depuis le rond-point ». Pour les autres, l'esprit fidèle et initial du mouvement était celui des ronds-points et le retour vers le local refait de la configuration spatiale un « vecteur d'identification collective »¹³ et s'inscrit « dans la continuité d'une revendication d'autonomie régionale : faire sans Paris »¹⁴. Face à un délitement quantitatif du collectif local et du mouvement en général et face aux entraves à l'engagement pendant la pandémie, le collectif militant se relocalise. Cette relocalisation réduit les coûts physiques et financiers de l'engagement, qui ont notamment été exacerbés par la participation aux manifestations

11. Rubert, 2021.

12. Collectif d'enquête sur les gilets jaunes, 2019.

13. Hmed, 2020, p. 239.

14. Dondeyne et Levain, 2021, p. 73.

parisiennes, comme l'indique Thierry : « Si on dépense toute notre tune en essence pour aller à Paris, c'est mal foutu. » Les gilets jaunes se retrouvaient et se réunissaient de façon éphémère, dès la fin du premier confinement (juin 2020), contre un projet d'implantation d'éoliennes ou contre l'extension de Center Parcs¹⁵, qui pose des problèmes en termes de déforestation et de consommation d'eau. Cependant, le collectif s'est retrouvé uni plus durablement dans un réseau d'entraide et d'échange, les Brigades du Peuple, qui devient le moyen de faire perdurer les sociabilités du groupe.

LES BRIGADES DU PEUPLE : POLITISER PAR L'EXEMPLE

Nathan, 28 ans, est l'un des plus jeunes membres du collectif militant. Il s'est engagé plus tardivement, à partir du printemps 2019, même s'il affiche encore sa distance en ne se considérant pas forcément comme un gilet jaune « parce que je n'ai jamais mis le gilet ». Il a été politisé dès son enfance dans une sphère familiale « d'extrême gauche », et mentionne tour à tour sa mère et son père : « Ma mère [qui était institutrice] a penché entre le socialisme et le communisme, même si maintenant elle pense plus à l'anarchisme. Mon père [ancien plombier, décédé], clairement l'anarchisme. »

Ces dispositions politiques héritées ajoutées aux revers qu'il a eues comme auto-entrepreneur avant les gilets jaunes lui font changer son mode de vie pour l'ajuster davantage à ses positions politiques :

Finale­ment, j'étais esclave des clients, tes patrons c'est les clients et c'est pire. [...] Je bossais douze heures par jour, mais je gagnais bien ma vie [3500€] et j'ai pris un gros appart [...], je suis devenu matérialiste, mais je n'avais pas le temps de le dépenser (*rires*), ce qui m'a mené à stopper, [...] j'ai tout jeté : appart, boîte, compte en banque, portable. [...] Mon père est mort à cause de son taff.

Disposant de plus de temps libre, il se plonge dans une période d'autodidaxie militante, qui le met aussi en lien avec les sciences humaines :

15. Villages de vacances.

J'ai commencé à lire des bouquins, à écouter plein de conférences, économistes, sociologues, géopolitiques, un peu tout : Friot, Francis Dupuis-Déri, etc. Un bouquin qui m'a bien marqué, c'est celui du Comité invisible. [...] Je cherchais des conférences de base sur un sujet qui m'intéressait et puis tu fais une chaîne.

Pourtant, au début du mouvement des gilets jaunes, il considérait ces derniers comme « des apolitiques qui [...] ne savent même pas de quoi ils parlent ». Mais après être allé sur le rond-point, Nathan laisse ses préjugés de côté et réalise que les gilets jaunes sont « des néo-militant-es, qui ne demandent qu'à être soutenu-es par des militant-es ». Malgré ses expériences de protestation dans l'espace public avec ses parents, particulièrement en soutien aux sans-papiers, il n'avait jusqu'ici jamais rejoint de collectif militant, et encore moins à l'échelle locale, où il peut pour la première fois partager un projet alternatif de société.

Le projet des Brigades du Peuple, une idée promue principalement par Nathan, a pour objectif d'aller « au-delà des gilets jaunes » et de prolonger deux engagements personnels : celui de « l'écologie radicale » et celui de « se passer de l'État ». Chaudronnier de formation, en 2021, Nathan devient vendeur dans une ferme biologique et quitte une période d'intérim et de travail au noir, même si « moi je ne paye pas grand-chose, vu que je récupère plein de trucs, je fais le jardin » et « je ne suis pas dans la société de consommation ». Cette volonté de vivre à l'écart de la « société de consommation » s'inscrit dans son auto-classement comme « écologiste radical » après avoir découvert la collapsologie¹⁶ :

J'ai eu un choc avant les gilets jaunes. J'ai lu le bouquin de Pablo Servigne sur la collapsologie et je me suis pris un grand coup dans la gueule parce que j'étais à la base écolo tranquille et là je me suis rendu compte qu'en fait il n'y a pas trop le temps.

16. Courant écologiste, répandu par le conférencier Pablo Servigne, qui s'inscrit dans la ligne des théorisations sur l'anthropocène et qui envisage les risques d'un effondrement civilisationnel.

Et les Brigades s'inscrivent aussi dans le prolongement de son engagement « anarchiste », qui lui sert à se distinguer des gilets jaunes et de leur revendication phare :

Il y a une bonne part des autres qui sont encore aliénés et pas émancipés de cette société-là et moi je le suis. Donc je peux me permettre ces pensées extrêmes. Je peux me permettre d'imaginer un monde sans État, ça ne me fait pas peur. C'est une pensée plus extrême que de se dire je veux juste plus de pouvoir d'achat. Pour moi, le pouvoir d'achat c'est des miettes données aux pigeons.

Son nouveau patron est un important maraîcher de l'agriculture bio de la région, qui a des excédents ou des invendus. Nathan, qui a négocié avec le patron, en prend une partie le mercredi matin pour la distribuer entre « les prolos et les précaires comme les gilets jaunes ». Si les gilets jaunes sont si importants ici, c'est parce qu'ils et elles constituent le réseau militant et de sociabilités sur lequel repose principalement l'initiative et la plupart des nouveaux adhérent-es proviennent de leurs réseaux ou de leur voisinage. Les Brigades du Peuple sont en partie des effets d'enchaînement ou génératifs des gilets jaunes dans l'espace local. Nathan se montre étonné qu'un mouvement social comme celui-ci ait « pris » dans sa ville natale, où il n'attendait rien, et se dit content et fier de ça. Un jour, passant à côté de tags militants sur des panneaux aux alentours de la ville, il me dit avec orgueil : « Avant les gilets jaunes, il n'y aurait jamais eu ce tag ACAB¹⁷. » Le seul collectif local dont il ait fait partie est l'AMAP¹⁸, au sein duquel il peut partager des préoccupations liées à l'écologie, mais aucune de ses autres convictions politiques. Chez les gilets jaunes, il trouve enfin un lieu où il peut exprimer et chercher à diffuser de façon claire ses idées et ses positions politiques : « Les opinions politiques, ils ne les jugent pas. [...] Je rentrais dans un cercle, mais je n'étais pas obligé de cacher mon extrémisme au niveau de l'anarchie, chose que je suis obligé [de faire] par exemple chez les écolos. »

17 « *All Cops Are Bastards*. »

18. Association pour le maintien d'une agriculture paysanne.

Les Brigades du Peuple s'inscrivent dans la continuité du mouvement des gilets jaunes à l'échelle locale. Ces «brigades», originellement, sont nées à Milan au sein du mouvement antifasciste et revendiquent les principes d'autogestion face à la dépendance à l'État ou au marché. Elles se sont plus récemment matérialisées en s'autonomisant du cadre antifasciste dans plusieurs villes européennes, notamment dans les quartiers populaires, dans la solidarité avec les personnes les plus démunies et vulnérables face à la crise du Covid-19. Au cours de cette recherche dans une petite ville rurale à majorité ouvrière, la crise sanitaire est véritablement vécue comme une crise sociale et économique qui affecte les modes d'approvisionnement de nombreuses familles au cœur de cette étude.

Ces brigades constituent un réseau d'entraide et de distribution de paniers de fruits et légumes, mais aussi une occasion d'échanger des «bons plans» pour faire face aux coups durs de la vie (un licenciement, une expulsion, la précarité), dont l'existence officielle se résume d'abord aux SMS qu'envoie toutes les semaines Nathan, et à une page Facebook. Nathan souligne que, tout seul, il met deux heures trente à préparer les paniers, mais des bénévoles, dont surtout des gilets jaunes, s'agrègent de plus en plus autour de lui. Dans le secteur, Nathan se rend avec sa camionnette chez les personnes qui en ont besoin en distribuant principalement ces paniers de fruits et légumes à Villeneuve et dans deux bourgs environnants. Rien que dans le bassin de vie de Villeneuve, la distribution touche 120 personnes (en mars 2022). La tournée hebdomadaire ne se résume pas exclusivement au fait de *déposer* des paniers; il s'agit aussi de *récupérer* du mobilier, des vêtements, une cafetière, des poêles ou des vélos dont les gens ne se servent plus et qui seront ensuite mis à disposition de tout le monde lors de l'Assemblée générale¹⁹. Cette économie du don s'inscrit dans une logique de réciprocité, où les objets donnés détournent le marché et où l'on n'attend pas explicitement une récompense immédiate, plus concrètement une réciprocité positive, selon la typologie formulée par Marshall Sahlins²⁰. Cette

19. Celle-ci est une réunion entre les participants aux Brigades qui a lieu une fois tous les trois mois environ. Elle consiste à discuter de l'organisation du réseau et s'achève par un «servez-vous» d'objets qui ont été récupérés lors des tournées.

20. Sahlins, 1965, p. 147.

dernière implique des transactions altruistes où la rétribution ne doit pas avoir lieu immédiatement et peut même ne pas se faire en retour. Généralement, s'il y a une rétribution, celle-ci se résume au café auquel on invite parfois les distributeur-trices de paniers et autour duquel on se donne des nouvelles. En fin de compte, «le côté social de la relation l'emporte sur le matériel et, d'une certaine manière, le recouvre, comme s'il ne comptait pas»²¹.

Nathan met en œuvre cette initiative principalement avec l'aide d'Erwan, un autre jeune de 25 ans, titulaire d'un diplôme de niveau Bac + 3, en CDD de technicien avant de rejoindre la même ferme que Nathan comme salarié agricole. Erwan s'occupe de la distribution du secteur plus au nord, à 25 kilomètres de Villeneuve²². Primo-contestataire, il s'engage avec les gilets jaunes tardivement, après avoir suivi avec intérêt le mouvement à la télévision. Il a franchi le pas après avoir remarqué une pancarte indiquant la mention suivante: «Si tu luttas tu n'es pas sûr de gagner, par contre si tu ne luttas pas tu as déjà perdu.» Bien qu'il déclare ne pas avoir eu l'habitude de parler de politique auparavant et n'avoir jamais voté, Erwan se considère comme «anarchiste» après avoir constaté avec les gilets jaunes «qu'on n'a pas besoin de chefs».

Tout reste informel et les informations circulent par le bouche-à-oreille, Nathan et Erwan souhaitant que l'initiative exprime de la «solidarité» et ne devienne surtout pas une «asso» qui serait «verticale» ou un Secours populaire où «il faut montrer son carnet de pauvre». Ils se disent que les Brigades sont un moyen de créer une forme de «bourse de travail», de «politiser et organiser les personnes qui sont normalement isolées entre elles». Le but est de créer «de l'échange avec les autres, parler de politique, etc.», Erwan insiste: «On veut que les gens se connaissent, les mettre en lien.» Cette volonté de politiser, au sens *emic*, relève, dans un rôle d'avant-garde éclairée ou d'entrepreneur de politisation, de l'activation de schèmes de représentation des classes populaires («dépolitisées») comme récupérables avec la direction consciente ou la «pédagogie» adéquate. Dans cette entreprise de «politisation» ou d'«émancipation» des

21. Sahlins, 1974.

22. À la suite du délitement total de leur rond-point au cours de 2019, ces gilets jaunes «déter» avaient rejoint les gilets jaunes de Villeneuve.

« aliénés », Nathan, manifestant son sens pratique militant, conçoit qu'il faut avant tout, comme les militant-es des mouvements préfiguratifs, « faire de son mieux [par l'exemple] pour incarner – ou “préfigurer” – le type de société qu'on veut voir advenir »²³. Il affiche le souhait de travailler par l'exemple et par la présence plutôt que par de grands discours. Son prosélytisme est pratique et rejoint une intelligence sociale immédiate de son interlocuteur liée au « choc » qui s'est produit chez lui quand il est arrivé sur le rond-point et a commencé à fréquenter davantage de membres des classes populaires. Les visions du monde de Nathan font penser à ce que B. Pudal²⁴ a montré sur la politisation du populaire dans l'histoire du mouvement communiste ; être là et proposer des aides concrètes.

Été 2021, j'accompagne Nathan dans sa tournée. Il m'explique en détail que ce projet essaye de « montrer aux gens qu'un exemple pratique d'anarchie c'est ce que l'on fait ». Il est pourtant soucieux de ne pas se montrer trop radical au début. Pour ne pas se voir opposer des refus, « je ne leur dis pas tout de suite que je suis antifa », mais au fil des mois « je leur dis et alors ils voient ce qu'est un antifa, on est d'accord pour se passer de l'État ». Pour lui, les Brigades permettraient de démontrer qu'on n'a pas besoin « d'argent ni d'intérêt ». (*Extrait du journal de terrain, juillet 2021*)

Les Brigades du Peuple, dans la construction d'une alternative au marché et à ses défaillances, proposent en fin de compte des modalités d'action et des échanges « qui ont vocation démonstrative [et qui en font] des répertoires d'action à part entière : il s'agit souvent de montrer et de démontrer qu'il est possible de faire autrement »²⁵.

UNE RENCONTRE ENTRE DOCTRINE ET GALÈRE ?

Les effets socialisateurs des gilets jaunes ne relevant pas du registre électoral ou du registre de la compétence politique légitime et allant au-delà de la sphère militante, ils ont pu passer sous les radars. Ces

23. Leach, 2013.

24. Pudal, 1989.

25. Dubuisson-Quellier, 2009, p. 106.

effets de la socialisation militante, et sa continuité avec les Brigades du peuple, donnent à voir des renforcements, des aménagements de pratiques antérieures et la construction de nouveaux savoir-faire et savoir-être. La politisation apparaît sous deux facettes qui s'entremêlent : comme condition préalable de l'engagement et comme produit de celui-ci²⁶.

Participer aux Brigades se fait par des motifs ou « choix » politiques et économiques qui s'entremêlent et qui manifestent les écarts en matière de position de classe et de rapport à la politique. Si l'initiative des Brigades propose un réseau de distribution alternatif, elle connecte davantage avec ceux et celles qui agissaient déjà sur leur consommation quotidienne. Les Brigades populaires reflètent ici des distinctions classiques entre les classes sociales et en leur sein, divisées entre un pôle économique ou un pôle culturel, dans leurs prises de position²⁷. Certain-es des gilets jaunes qui ont déjà connu des formes d'engagement partagent des prises de position politiques et écologistes qui vont venir s'ajuster aux visions du monde des Brigades. D'autres, primo-engagé-es, entretiennent un rapport au politique médié par un rapport ordinaire à l'État, conflictualisé²⁸, souvent, par le lien perçu entre les taxes et leurs effets sur le pouvoir d'achat. Les Brigades permettent d'explicitier, pour les primo-engagé-es, cette critique envers l'État et de revoir des pratiques de consommation comme des pratiques critiques contre celui-ci.

UNE SOCIALISATION DE RENFORCEMENT CHEZ LES ÉCOLOGISTES

Chez certain-es gilets jaunes, ce réseau alternatif de solidarité s'inscrit dans un renforcement de leurs dispositions à la consommation engagée sur le marché ou dans un rapport à la politique qui leur permet de lire leurs engagements à partir des *-ismes* (comme écolisme ou anarchisme). Ces militant-es qui avaient des dispositions politiques préalablement au soulèvement jaune sont pour la plupart habitué-es à la *bonne consommation* ou à mettre en cohérence conception écologique et pratiques, ce qui les rapproche du pôle très

26. Leclercq et Pagis, 2011.

27. Bourdieu, 1979 ; Mauger, 2006.

28. Spire, 2016.

favorable à l'écologie²⁹ qui, malgré le cadrage médiatique, est surreprésenté au sein des gilets jaunes, comme le montrent les enquêtes quantitatives³⁰. La demande initiale du mouvement pour annuler la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE), censée financer la transition écologique, a, en effet, contribué à qualifier cette mobilisation comme hostile à ces enjeux, bien qu'ils structurent les positionnements des personnes mobilisées.

C'est ce que l'on voit plus particulièrement avec Nicole et Richard, pour qui ces enjeux ont toujours été très présents. Ils sont actuellement à la retraite, après avoir fait une grande partie de leurs carrières comme institutrice et comme technicien. Ayant connu tôt les luttes sociales à Paris, notamment contre le nucléaire dans les années 80, et les cortèges du 1^{er} Mai, les deux se sont engagés dans le mouvement des gilets jaunes depuis le 17 novembre, après une longue période sans manifester parce qu'«il y avait de moins en moins de gens dehors». Richard se désengage rapidement après un gazage policier «où je pensais que j'allais mourir», mais depuis les Brigades, il aide Nathan dans la préparation des paniers. C'est surtout Nicole qui s'investit intensément et durablement dans le mouvement, qu'elle mène à partir du démantèlement du rond-point. Elle pense ainsi s'être affirmée écologiquement, notamment à partir de la circulation de vidéos entre gilets jaunes : «Ce qui m'a fait ouvrir les yeux, c'est toutes les vidéos sur la collapsologie. [...] On était écolos déjà, mais là je fais plus attention, je suis plus rigoureuse au niveau de mes achats.» En entretien, elle est revenue sur l'épisode du 5 février 2019 lors duquel la CGT (Confédération générale du travail) et les gilets jaunes ont appelé à la grève générale. À cette occasion, les gilets jaunes de Villeneuve avaient décidé de bloquer Intermarché, la grande surface située en face du rond-point qu'ils occupaient. Nicole explique qu'avant cette expérience contestataire, ces grandes surfaces ne lui posaient pas de problème, alors qu'elle entend désormais les boycotter et prolonger cet engagement par la pratique de la permaculture, que Nathan lui a fait connaître :

29. Comme, par ailleurs, il y a aussi un pôle spécialement climatosceptique, ce qui témoigne de la polarisation du sujet.

30. Dormagen, Michel et Reungoat, 2021.

Il est vrai qu'avant, pour moi, Intermarché, ce n'était pas un souci. Et ben j'allais faire mes courses à Intermarché, ça ne me posait absolument aucun problème. Et maintenant, effectivement, je regarde deux fois avant d'aller faire mes courses. Et j'en achète le minimum parce que j'ai envie de boycotter Intermarché parce que je sais que ça fait partie des grands groupes, des grands groupes qui reçoivent le CICE ³¹. À part Intermarché, tu as Carrefour dans le même genre... Oui, c'est vrai, je me suis un peu affirmée au niveau écologique, [...] maintenant je suis plus radicale. Je me dis, l'année prochaine, je double la surface de mon potager. Je veux rentrer en contact avec Nathan pour faire de la permaculture.

Si, pour Nathan, qui pratique la permaculture ou pense que «prendre l'avion actuellement c'est une hérésie», la consommation engagée et la conscience écologique du «collapse» émergent avant les gilets jaunes, pour son ami et distributeur Erwan, ces positions sont plus récentes. Son père, qui travaille à son compte dans une étude d'architecte d'intérieur, et sa mère, sans emploi et handicapée, n'ont «jamais été politisés». C'est avec sa sœur écologiste qu'il commence tôt à prendre conscience des enjeux environnementaux :

Elle, ça a été un premier pas vers le militantisme parce que, depuis qu'elle est petite, elle adore l'écologie. Elle travaille dans l'écologie, elle est conseillère régionale pour les études d'impact environnemental. J'ai grandi avec elle et puis, depuis petit, elle me dit de faire attention à la nature et tout, ce qu'on mange, etc.

Pourtant, depuis son engagement au sein des gilets jaunes, il se sent proche de l'anarchisme et se positionne contre les grandes entreprises comme Amazon «qui fraude», Carrefour «qui profite du CICE» et pour la question écologique, «je suis allé bloquer Vinci. J'ai changé ma façon de consommer. [...] Je ne vais pas dans les grandes surfaces acheter des choses, je vais demander à des gens de mon entourage.»

31 Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, dénoncé par les gilets jaunes comme un cadeau fiscal sans contrepartie.

Chez ces gilets jaunes proches des positions intermédiaires de l'espace social, qui ont l'habitude de jouer plutôt le rôle de bénévoles que de bénéficiaires des Brigades, la socialisation au mouvement social passe par un renforcement de dispositions à la consommation engagée. Ces stratégies de consommation et de distinction sont parfois liées à l'émergence d'un écohabitus chez des individus au capital davantage culturel qu'économique, pour qui la consommation verte n'est néanmoins pas suffisante³². Il y a chez elles et eux une revalorisation du travail manuel pour l'alimentation, des pratiques localisées justifiées politiquement, un *ethos* anti-marché et une orientation relativement ascétique propre à la culture des mouvements préfiguratifs³³.

Si le projet des Brigades peut être qualifié de politique, c'est parce qu'il « vise un intérêt partagé collectivement par un groupe [...], voire un intérêt général avec la préservation de l'environnement et le choix de certains types de pratiques agricoles »³⁴ qui marquent un horizon normatif d'approvisionnement. Il cherche à faire ressortir le *politics behind products*³⁵, c'est-à-dire les enjeux de justice ou d'écologie qui se cachent derrière la production industrielle des biens. Si l'initiative peut être présentée comme « écologiste », notamment dans sa volonté de construire un futur alternatif à l'effondrement industriel, affichée par certain-es des promoteur-ses et distributeur-trices, c'est en dépit de ces étiquettes qu'elle est bien reçue chez la plupart des bénéficiaires et le reste des gilets jaunes. Au lieu de servir à se distinguer, comme c'est le cas des AMAP pour la petite bourgeoisie³⁶, ou à faire le marché autrement³⁷, l'initiative militante des Brigades du Peuple s'inscrit dans une logique qui cherche à se *séparer* de l'État³⁸ ou du marché tout en collaborant avec³⁹. C'est ainsi qu'il fait face aux exclusions du système marchand et interpelle finalement un public plus large que celui des engagements associatifs de consommateur-trices. Il y a, bien sûr, une indépendance

32. Carfagna *et al.*, 2014.

33. *Idem.*

34. Dubuisson-Quellier et Lamine, 2004.

35. Micheletti, 2003.

36. Paranthoën, 2013.

37. Dubuisson-Quellier et Lamine, 2004.

38. Rubert, 2022.

39. Bereni et Dubuisson-Quellier, 2020.

très relative au marché. Parallèlement la plupart des participant-es doivent faire leurs courses ailleurs, ce qui les distingue des conversions fondées sur le principe d'autonomie⁴⁰ et, principalement, l'approvisionnement en fruits et légumes dépend des invendus d'un maraîcher lui-même pris dans le système marchand. Pour autant, malgré ces limites, il leur procure des gratifications symboliques qui jouent dans le maintien de cet engagement à bas bruit.

UNE POLITISATION POPULAIRE DU QUOTIDIEN

Les manières de consommer autant que les produits légitimement consommés distinguent les groupes sociaux et révèlent des visions du monde contrastées⁴¹. Les gilets jaunes qui privilégient le rond-point ont en commun leur appartenance aux classes populaires, leur sentiment d'insécurité budgétaire et leur qualité de primo-manifestant-es. Chez beaucoup de nos enquêtée-s, «la tension entre prix et qualité est arbitrée en fonction des premiers plutôt que de cette dernière»⁴², mais ils et elles s'engagent dans des pratiques d'autoconsommation telles que les potagers, participent à des pratiques de troc ou de vente d'occasion au niveau local, et achètent souvent directement aux producteur-trices. Cette initiative des paniers s'inscrit dans la continuité du réalisme des classes populaires⁴³ et de pratiques qui ne sont pas forcément qualifiées d'écologiques⁴⁴, mais évoquent nécessairement des aspirations à une production locale, à limiter le gaspillage ou la surconsommation, même si le registre de justification est souvent plutôt d'ordre économique⁴⁵. Il y a chez ces gilets jaunes des formes de vigilance dans leur consommation, de DIY (*Do It Yourself*) ou de localisme, qui sont à l'origine de dispositions ascétiques et rationnelles dans un espace des possibles réduit⁴⁶ et qui, dorénavant, avec le militantisme, peuvent s'interpréter comme politiquement souhaitables.

Les formes de consommation engagée peuvent a priori étonner certain-es gilets jaunes plus précaires, et donc dans

40. Pruvost, 2013.

41. Bourdieu, 1979.

42. Blavier, 2021, p. 185.

43. Bourdieu, 1979.

44. Hugues, 2023.

45. Carfagna *et al.*, 2014, p. 167.

46. Lahire, 1993, p. 132.

l'impossibilité matérielle d'agir semblablement, même quand elles et ils le désirent. C'est le cas, par exemple, de Cindy, femme au foyer et mariée à un jardinier, qui dit vouloir désormais éviter les grandes surfaces – qui ne paient pas leurs impôts en France –, tout en étant contrainte de fréquenter ces lieux, pourtant éloignés, afin de trouver des prix abordables et de pouvoir acheter de la viande à ses enfants. En décembre 2019, elle déclarait diminuer son achat de viande, qui était déjà de « sous-sous-sous-marque », se priver de la plupart des légumes qui avaient un prix « exorbitant » et faire le maximum de cuisine maison :

Je garde vraiment les vraies viandes (rôti de bœuf, poulet) pour le repas du dimanche. Le peu de légumes que je peux acheter, ce sont vraiment les haricots verts, qu'on arrive encore à toucher à moins d'un euro le paquet d'un kilo. [...] Avec une famille nombreuse, il faut savoir gérer. Je fais beaucoup de cuisine moi-même. Ça nous sauve un peu. C'est rare que je puisse m'acheter même un steak haché.

En 2022, elle évoque le fait que, « heureusement, il y a les Brigades du Peuple pour les légumes », mais les économies ne s'arrêtent pas au niveau des courses et de l'alimentation. Au niveau des dépenses énergétiques, elle fait preuve d'une vigilance quotidienne :

J'économise aussi au maximum tout ce qui est électricité, la consommation d'eau, parce que si on ne fait pas attention, les enfants sont trois quarts d'heure à la douche, mais... La flotte coûte cher. [...] C'est ce que je fais au quotidien.

À la suite des gilets jaunes, avec qui elle a bloqué Intermarché, mais aussi McDonald's, « pour pas que les gens fassent leurs courses », elle pense être « éveillée ». Dorénavant, elle ne va plus au McDo, alors qu'avant c'était une sortie courante avec ses enfants, et se moque parfois des gens qui font la queue devant la chaîne de restauration rapide : « Allez, allez chez les lobbies ! » De plus, elle boycotte Amazon parce qu'elle considère que ces grandes entreprises « ne payent pas leurs impôts en France et ne payent pas trop

leurs travailleurs», et elle s'est impliquée dans «l'autosuffisance alimentaire», notamment à partir de sa relation avec des gilets jaunes comme Nathan, Erwan ou Nicole. Elle déclare travailler beaucoup plus dans le jardin pour faire pousser, par exemple, des haricots.

Lors de son expérience contestataire, Anaëlle, femme au foyer, participe à bloquer le Burger King de la ville, où son mari Romain est pourtant employé. En conséquence directe à l'engagement de sa femme, il a été mis au chômage technique par le patron qui, ayant eu connaissance de la participation d'Anaëlle, lui dit : «Contrôle ta femme.» Si cet épisode, choquant tant du point de vue des rapports de genre que de celui du droit du travail, n'a pas découragé totalement le couple, il a sans doute été un violent rappel à l'ordre de leur précarité. Tous les deux évoquent leur difficulté à joindre les deux bouts au sein d'une famille nombreuse, tout en soulignant principalement les effets des taxes sur leur pouvoir d'achat : «Tu vois la paye du McDo, ce n'est pas non plus... Alors toutes les taxes en plus, on se dit, mais on va faire comment pour vivre à force?» Même s'ils ne boycottent pas les grandes surfaces parce que «tu commandes là où ce n'est pas cher, les grands groupes, donc tu n'as pas le choix», Anaëlle fait beaucoup de *Do It Yourself* dans un mode de vie sobre qui prend plus de sens avec les brigades :

Je fais beaucoup de choses maison. La plupart des repas, je fais tout moi-même. Je fais du pain, je fais mes steaks, j'achète la viande, je la mélange moi-même, je fais ma pâte à pizza. Beaucoup, beaucoup de choses maison. Je répare aussi mes meubles. Je fais mes yaourts. Je fais mes propres nuggets, mes propres cordons bleus maison.

Cela ne va pas sans refléter les normes de genre et la prise en charge majoritairement féminine des questions financières ou des réaménagements budgétaires en milieu populaire⁴⁷. Les femmes sont souvent en prise directe avec la question du pouvoir d'achat et avec le travail de subsistance⁴⁸ ou d'intersubsistance par

47. Lambert, 2016 ; Schwartz, 2018.

48. Mies, 1988.

l'élargissement du réseau d'entraide⁴⁹. C'est pour cette raison que, dans les couples, ce sont plus souvent les femmes qui politisent une consommation qu'elles connaissent en détail.

Malgré le fait qu'ils aient quitté le mouvement à la mi-2019, Anaëlle et son mari Romain se disent « gilets jaunes de cœur » et participent toujours à des actions comme avec les Brigades, dont ils ne sont pas des récepteurs passifs animés par la seule nécessité de joindre les deux bouts, mais des participant-es impliqué-es qui affirment leur opposition à l'État et manifestent une continuité avec leur militantisme gilet jaune : « On fait des autres actions, des actions d'entraide. Il y a Nathan et les Brigades. Nous, l'autre fois, on avait une plaque de cuisson, bah on la donne. C'est du troc, du partage. C'est pour éviter de donner de l'argent à l'État. »

Angélique, 54 ans, se tient théoriquement loin des « écolos », mais elle souligne qu'elle fait son potager, qu'elle achète des gros bœufs, des fruits et des légumes aux producteurs, construit ses propres meubles et fait ses cosmétiques avec des produits naturels. Et dans le « système d'échanges [les Brigades] », elle voit un moyen « d'emmerder le système ». Célibataire, elle travaille comme agent d'entretien à mi-temps, mais sa vraie passion est l'élevage de chiens. En tout, elle gagne 600€ par mois, mais dit n'avoir « besoin d'acheter quasiment rien ». Elle considère qu'avant, elle était « carriériste comme [sa] mère », qui était cheffe de service dans une caisse de retraites, avant une prise de conscience survenue il y a six ans :

Je me suis dit ma vie, ce n'est pas ça, ma vie, ce n'est pas passer dix heures dans une boîte pour un mec qui n'en a rien à foutre, qui pourra licencier tout le monde sans ménagement. Je me suis dit pourquoi je vais bosser pour des gens comme ça ? [...] J'ai commencé à me dire « mi-temps, c'est très bien ».

Cette bifurcation biographique est à rattacher aussi, selon Angélique, au mouvement des gilets jaunes et à ses effets socialisateurs, qui l'ont fait s'intéresser à la politique :

49. Pruvost, 2013 ; Hugues, 2021.

Avant, je ne m'intéressais pas à la politique. Avant, j'étais carriériste, comme ma mère. À chaque fois que j'ai changé de boulot, c'était pour plus. Plus, plus, plus, plus d'argent. En fait, à un moment donné, j'ai été comme ça, parce que conditionnée par mes parents comme ça. Et puis il y a eu un déclic.

Chez Maxime, travailleur handicapé de 58 ans habitant les HLM de la ville, on retrouve aussi cette mise à distance des écolos et de la consommation vertueuse. Il avance principalement l'argument économique : « Tout le monde n'a pas les moyens d'avoir des panneaux solaires. » S'il est primo-manifestant, il a déjà connu un engagement dans son espace résidentiel, qui consistait à faire pression sur le maire pour « comme en ville, exister ». Il habite seul, mais entretient une relation avec sa voisine également au chômage, et reçoit actuellement 900€ de pension pour une invalidité de 50-80 %. Au niveau du pouvoir d'achat, il mentionne sortir beaucoup moins à cause du prix de l'essence, ne pas partir en vacances, et manger moins de viande. C'est pour ça qu'il demande son panier hebdomadaire, reconnaissant que « ça dépanne parce que ça fait plus de 10€ de nourriture par semaine ». Concernant la diminution de son pouvoir d'achat, il insiste sur le fait que « tout est taxé » : « L'État est la plus grande prostituée du monde. C'est pour ça que j'aime le troc des Brigades. » Cependant, les Brigades s'inscrivent dans une socialisation plus ancienne au troc et au système d'échange réciproque, depuis sa jeunesse jusqu'à maintenant :

Je donne les champignons, même en dehors des HLM, et il y a de la reconnaissance. Il y en a qui vont à la chasse, mais ils n'ont pas le temps d'aller aux champignons et ils vont tuer du gibier. Il y en a, ça va être les légumes. J'ai gardé la mentalité quand mon père m'avait appris ça quand j'étais gamin : tu rends service, tu ne demandes pas de sous, tu donnes et tu verras, tu vas plus gagner que si on te donnait la pièce. Je suis plus gagnant.

Aujourd'hui, les brigades viennent prolonger un écosystème de pratiques qui entretient la solidarité entre semblables et permet de réaménager le budget contraint pour les plus précaires :

Je vis comme ça, avec du troc. Avec les Brigades, ils nous amènent des légumes. [...] J'ai ma voisine qui est là qui travaille et a pas mal d'enfants et pas de bonhomme, qui a du mal à y arriver aussi, ben je préfère lui donner à elle. [...] Avec les légumes qu'ils m'amènent, moi, ça m'arrange eh. Cet hiver, j'ai fait pas mal de soupe. [...] Sur un filet de patates que tu vois, il vaut 3€, t'as gagné 3€. Tu vois les carottes, j'ai peut-être gagné 3€ de ce côté-là. Tu te rends compte parce que c'est des produits que tu vas plus acheter tous les mois. Je les remercie parce que ça rend service. Tu vas faire des économies. Heureusement qu'ils ont fait ce truc. Je leur tire mon chapeau.

Depuis l'avènement des gilets jaunes, Emmanuel, 52 ans, participe à la banque alimentaire et aux Brigades du peuple comme usager, «vu le prix des légumes», mais aussi comme bénévole. Aux côtés d'Erwan, il va chercher les légumes et aide à préparer les paniers, un acte important à ses yeux : «Je donne un peu de temps pour eux parce qu'il n'y a pas que moi qui galère, je ne suis pas seul.» À cause d'un licenciement controversé, il n'a plus droit à l'ASS⁵⁰ et depuis plus de dix ans, il ne peut plus payer ses factures et est revenu habiter chez ses parents. Il cumule différents emplois non déclarés dans des poulaillers ou des espaces verts pour un montant de 1200€ par mois environ. Quand il y a eu l'annonce de l'augmentation du carburant par la taxe carbone, il s'est dit «si ça augmente, je suis au fond du trou». Il lui arrive d'aller faire ses courses à pied pour éviter les dépenses en gasoil. Par effet d'imitation et d'encouragement avec les gilets jaunes et les Brigades, il a commencé à faire son jardin potager chez ses parents, où il a travaillé la terre de «zéro», il a monté tout seul sa serre, installé un système d'irrigation, etc. Il se montre très fier de son potager et, lors des réunions des Brigades, il récupère et échange joyeusement des semences et des graines. Il voit dans ces formes d'autoproduction un moyen non seulement de survivre, mais aussi de «renverser [petit à petit] le système».

Devant s'occuper toute seule de ses trois enfants, Sana, 50 ans, a été expulsée de son logement HLM juste avant le début

50 Allocation de solidarité spécifique.

du mouvement des gilets jaunes et a passé «un an et demi dans la voiture. C'est l'État qui m'a mis en garde à vue dans ma voiture». Pointant du doigt la responsabilité de l'État, elle se montre fière d'être gilet jaune depuis le 17 novembre 2018. Ouvrière, elle est en arrêt maladie depuis deux ans, avec 1000€ de revenus par mois, et évoque «la descente aux enfers» depuis la mort de son mari. Elle paye 500€ de loyer et indique ne plus s'offrir de loisirs et avoir perdu dix kilos en un an et demi. Elle se plaint fortement des taxes, «tout est taxé», comme celle d'habitation, qu'elle paye à hauteur de 300€ par an, mais aussi de l'augmentation du coût de la vie, comme avec la viande, qui est «hors de prix». Elle fait des économies en achetant seulement sur des groupes de seconde main sur internet, comme son frigo, qu'elle a acheté à 50€. Elle a résilié le contrat d'assurance de sa voiture, qui a été réparée gratuitement par un gilet jaune mécanicien. Avec les gilets jaunes, elle participe comme usagère aux Brigades du Peuple, mais tient à souligner qu'elle ramène aussi des outils de jardinage parce que «je sais donner tout ce que tu veux, mais je ne sais pas recevoir». Pourtant, c'est grâce aux dons des Brigades qu'elle a pu aménager son nouvel appartement :

Heureusement qu'il y a les gilets jaunes. [...] Quand ils [les gilets jaunes] ont fait passer le message que je me retrouvais sans rien, sans meubles, ils sont arrivés ici. Ils m'ont appelée pour savoir ce dont j'avais besoin. Je dis : «Non, rien, ne vous tracassez pas. Je vais me débrouiller, je vais m'en sortir et tout.» [...] Ils sont arrivés avec un camion plein de trucs. Et c'est comme ça qu'ils m'ont donné plein de meubles.

Le rapport conflictuel à l'État, par le lien perçu entre les taxes et leurs effets sur le pouvoir d'achat, prend, pour les gilets jaunes d'origine populaire, la forme d'une politisation de la consommation. Des activités sociales ordinaires sont requalifiées comme politiques⁵¹. Des dispositions à agir et penser la consommation sont modifiées, faisant émerger des «lunettes politiques» en opposition aux «lunettes

51. Lagroye, 2003, p. 360.

économiques» avec lesquelles les individus situés en bas à droite de l'espace social ont tendance à interpréter le monde social⁵², pour qualifier des dispositions et des pratiques déjà installées.

S'engager comme bénévole dans la distribution ou, dans une moindre mesure, insister sur le fait que « nous on donne aussi », est aussi une manière de se montrer active civiquement, ce qui permet de se distinguer des « profiteuses » ou des « fainéantes »⁵³, parfois désignées par des individus à la conscience sociale triangulaire⁵⁴ comme responsables des défaillances du système.

Plus largement, les tactiques de séparation des gilets jaunes par les Brigades apparaissent comme une façon de former ou de cristalliser les intérêts sociaux, qui reprend des formes de sociabilité et de réseaux d'entraide populaire⁵⁵, et de mettre en exergue un autre rapport plus collectif à l'économie chez les classes populaires⁵⁶.

Cette étude de cas nous permet de voir que la relocalisation des activités des gilets jaunes est davantage une transformation qu'une démobilisation du collectif, une manière d'entretenir les sociabilités militantes dans un contexte de réévaluation à la hausse des coûts de l'engagement. L'activité des paniers solidaires à travers les Brigades du Peuple permet d'unir des militant·es de gauche, dont certain·es affichent leur entreprise de politisation des profanes, et d'autres gilets jaunes aux budgets contraints. Elles permettent parallèlement de mettre en lumière certains effets socialisateurs des gilets jaunes : d'une part, un renforcement de la consommation engagée préexistante chez les individus appartenant aux classes moyennes et socialisés à l'écologisme ; et, d'autre part, une mise en cohérence entre pratiques de consommation restreinte et *praxis* militante pour les individus primo-engagés des classes populaires.

Plus largement, ce chapitre peut contribuer à remettre en question une représentation schématique opposant les classes populaires rurales qui ne recyclent pas ou uniquement tournées vers le potager aux classes moyennes bobos plus soucieuses des petits gestes et

52. Beaumont, 2018.

53. Misset et Siblot, 2019.

54. Schwartz, 2009.

55. Rosa Bonheur, 2019.

56. Thompson, 1963 ; Polanyi, 1972.

des déplacements moins carbonés⁵⁷. L'étude permet de sortir d'un regard misérabiliste qui réduirait les pratiques quotidiennes des classes populaires au *manque de*, en l'occurrence à l'incapacité de s'affranchir de la privation économique pour politiser ses pratiques.

Dans ce cas, les Brigades prennent la forme d'un écologisme populaire⁵⁸ qui prend en compte la réalité matérielle des budgets et laisse de côté certains discours centrés sur la responsabilité individuelle de la « morale écologique » des classes moyennes et supérieures qui dépossède les classes populaires de tout environnementalisme⁵⁹. Malgré le fait que les asymétries de classe restent palpables dans les rôles de chacun-e et dans la division du travail, l'initiative parvient à structurer des logiques de réciprocité non marchandes qui, avec d'autres tactiques discrètes de « système D », peuvent devenir fondamentales pour la subsistance des groupes populaires⁶⁰. En outre, l'exaspération préalable vis-à-vis des taxes, la participation à une grève de la consommation ou les pratiques de boycott contre les grandes marques ou entreprises permet de constater que l'expérience de la protestation, dans sa confrontation avec divers acteurs collectifs, transforme ou renforce également l'opposition aux grands conglomérats commerciaux ou à l'État.

L'initiative sert finalement à mettre en cohérence des pratiques quotidiennes, souvent limitées matériellement, avec une idéologie où la remise en cause des circuits commerciaux devient une manière légitimement populaire de remettre en cause le système marchand et surtout de faire *sans* l'État, souvent vu comme l'ennemi principal. Cet engagement réduit ses coûts et comporte une rétribution symbolique importante. Les Brigades du Peuple et la culture des jardins potagers contribuent à « sortir d'une sobriété subie, ou d'une autonomie contrariée, pour se présenter comme une sobriété volontaire et vertueuse »⁶¹ qui permet de faire de nécessité économique vertu politique. Ainsi, plusieurs gilets jaunes précaires peuvent en venir à politiser leur consommation⁶² et à *quotidianiser* l'activisme,

57. Authier *et al.*, 2018.

58. Martínez Alier, 2009.

59. Comby, 2015.

60. Rosa Bonheur, 2019.

61. Chiron, 2021, p. 108.

62. Balsiger, 2018.

ce que nous n'associons généralement qu'aux militant-es de gauche des classes moyennes à fort capital culturel⁶³.

C'est ce projet qui maintient ce collectif militant de gilets jaunes relativement uni au milieu des tensions sociales, qui leur permet aussi de rester mobilisé-es dans un contexte de démobilisation, avec des pics lors des manifestations contre les restrictions sanitaires, pour lesquelles les Brigades ont parfois servi à recruter de nouvelles et nouveaux manifestants. Le mouvement des gilets jaunes prend localement une trajectoire au croisement du *self-help* et de l'orientation contestataire⁶⁴. Dans un mouvement qui a subverti en actes le monopole de la violence légitime, la dimension protestataire des paniers solidaires est plus discrète et plus discontinue, mais permet à certain-es de « continuer le combat » par d'autres moyens.

RÉFÉRENCES

AUTHIER Jean-Yves, Anaïs COLLET, Colin GIRAUD, Jean RIVIÈRE et Sylvie TISSOT (2018), *Les Bobos n'existent pas*, Lyon : Presses universitaires de Lyon.

BALSIGER Philip (2018), « Political Consumerism in Northwestern Europe: Leading by Example? », in Magnus BOSTRÖM, Michele MICHELETTI et Peter OOSTERVEER (éds), *The Oxford Handbook of Political Consumption*, Oxford : Oxford University Press, pp. 1-25.

BEAUMONT Amélie (2018), « Tirer parti de l'ordre établi : Les socialisations politiques au travail dans un hôtel de luxe », *Politix*, 122, pp. 79-105.

BERENI Laure et Sophie DUBUISSON-QUELLIER (2020), « Au-delà de la confrontation : saisir la diversité des interactions entre mondes militants et mondes économiques », *Revue française de sociologie*, 61, pp. 505-529.

BONCOMPAGNI Serena (2020), « Mise en perspective des articles du dossier : cinq pistes de réflexion », *Condition humaine/Conditions politiques*, 1.

63. Yates, 2015.

64. Kriesi, 1993.

- BONHEUR Rosa (2019), *La ville vue d'en bas*, Paris: Éditions Amsterdam.
- BOURDIEU Pierre (1979), *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris: Minuit.
- CARFAGNA Lindsey *et al.* (2014), «An emerging eco-habitus. The reconfiguration of high cultural capital practices among ethical consumers», *Journal of Consumer Culture*, 14 (2), pp. 158-178.
- CHALLIER Raphaël (2021), *Simplex militants: Comment les partis démobilisent les classes populaires*. Paris: PUF.
- CHIRON Pierre (2021), «Des ronds-points et manifestations au potager: un exemple d'écologisme populaire chez les Gilets jaunes?», *Écologie & politique*, 62, pp. 97-110.
- Collectif d'enquête sur les gilets jaunes (2019), «Enquêter in situ par questionnaire sur une mobilisation: Une étude sur les gilets jaunes», *Revue française de science politique*, 69, pp. 869-892.
- COMBY Jean-Baptiste (2015), «À propos de la dépossession écologique des classes populaires», *Savoir/Agir*, 33, pp. 23-30.
- DONDEYNE Christèle et Alix LEVAIN (2021), «La place est-elle prise: Contributions des Gilets jaunes aux luttes socio-environnementales locales. Pistes d'analyse à partir du cas finistérien», *Écologie & politique*, 62, pp. 67-82.
- DORMAGEN Jean-Yves, Laura MICHEL et Emmanuelle REUNGOAT (2021), «Quand le vert divise le jaune: Comment les clivages sur l'écologie opèrent au sein des Gilets jaunes», *Écologie & politique*, 62, pp. 25-47.
- DUBUISSON-QUELLIER Sophie (2009), *La consommation engagée*, Paris: Presses de Sciences Po.
- GIUGNI Marco (2008), «Political, Biographical, and Cultural Consequences of Social Movements», *Sociology Compass*, vol. 2, n° 5, pp. 1582-1600.
- GROSSETÊTE Mathieu (2019), «Quand la distinction se met au vert: Conversion écologique des modes de vie et démarcations sociales», *Revue française de socio-économie*, 22, pp. 85-105.

HAYAT Samuel (2022), «Unrepresentative Claims: Speaking for Oneself in a Social Movement», *American Political Science Review*, 116 (3), pp. 1038-1050.

HMED Choukri (2020), «Espace géographique et mouvements sociaux», in Olivier FILLIEULE (éd.), *Dictionnaire des mouvements sociaux: 2^e édition mise à jour et augmentée*, Paris: Presses de Sciences Po, pp. 237-244.

HUGUES Fanny (2021), «Se débrouiller chez soi en milieu rural au temps de confinement: L'espace domestique, support du travail de subsistance», *Revue des politiques sociales et familiales*, 141, pp. 119-128.

HUGUES Fanny (2023), «Getting by in rural France: La débrouille as a form of quiet popular resistance?», *European Journal of Cultural and Political Sociology*, 10 (1), pp. 127-151.

KRIESI Hanspeter (1993), «Sviluppo organizzativo dei nuovi movimenti sociali e contesto político», *Rivista italiana di scienza politica*, vol. 23, n° 1, pp. 67-117.

LAHIRE Bernard (1993), *La raison des plus faibles: rapport au travail, écritures domestiques et lectures en milieux populaires*, Lille: Presses universitaires de Lille.

LAMBERT Anne (2016), «Échapper à l'enfermement domestique», *Actes de la recherche en sciences sociales*, 215, pp. 56-71.

LAGROYE Jacques (2003), «Les processus de politisation», in Jacques LAGROYE (dir.), *La Politisation*, Paris: Belin.

LEACH Darcy (2013), «Prefigurative Politics», in David SNOW, Donatella DELLA PORTA et al. (éds), *The Wiley-Blackwell Encyclopedia of Social and Political Movements*, Londres: Blackwell.

LECLERCQ Catherine et Julie PAGIS (2011), «Les incidences biographiques de l'engagement: Socialisations militantes et mobilité sociale. Introduction», *Sociétés contemporaines*, 84, pp. 5-23.

MARTÍNEZ ALIER Joan (2009), *El Ecologismo de los pobres*, Barcelona: Editorial Icaria.

MAUGER Gérard (2006), *Les bandes, le milieu et la bohème populaire. Étude de sociologie de la déviance des jeunes des classes populaires, 1975-2005*, Paris: Belin.

MAURER Sophie (2000), « École, famille et politique : socialisations politiques et apprentissages de la citoyenneté. Bilan des recherches en science politique », *Allocations familiales*, 16.

MCADAM Doug (1989), « The biographical consequences of activism », *American Sociological Review*, 54.

MICHELETTI Michele (2003), *Political virtue and shopping: individuals, consumerism, and collective action*, New York : Palgrave Macmillan.

MIES Maria (1988), *Patriarchat und Kapital. Frauen in der internationalen Arbeitsteilung*, Zurich : Rotpunktverlag.

MISSET Séverine et Yasmine SIBLOT (2019), « “Donner de son temps” pour ne pas être des “assistés” : Bénévolat associatif et rapports à la politique au sein de ménages stables des classes populaires », *Sociologie*, 10, pp. 73-89.

PUDAL Bernard (1989), *Prendre parti. Pour une sociologie historique du PCF*, Paris : Presses de la FNSP.

POLANYI Karl (1972), *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris : Gallimard.

PRUVOST Geneviève (2013), « L'alternative écologique. Vivre et travailler autrement », *Terrain*, n° 60, pp. 36-55.

RUBERT Aldo (2021), « Retrouver sa propre radicalité : démobilisation, remobilisation et cohabitation jaune », *Condition humaine/ Conditions politiques*, 2. En ligne : [<https://revues.mshparisnord.fr/chcp/index.php?id=510>].

RUBERT Aldo (2022), « From discreet resistances to Yellow Vests protests in platform capitalism? An ethnographic survey among bicycle delivery workers », *European Journal of Cultural and Political Sociology*.

SAHLINS Marshall (1965), « On the Sociology of Primitive Exchange », in *The Relevance of Models for Social Anthropology*, A. S. A. Monographs 1, Londres : Tavistock / New York : Praeger.

SAHLINS Marshall (1974), « L'économie tribale », in M. Godelier *Un domaine contesté : l'anthropologie économique*. Paris, La Haye : Mouton.

SCHWARTZ Olivier (2009), « Vivons-nous encore dans une société de classes ? », *La Vie des idées*. En ligne: [<http://www.laviedesidees.fr/Vivons-nous-encore-dans-une.html>].

SCHWARTZ Olivier (2018), « Les femmes dans les classes populaires, entre permanence et rupture », *Travail, genre et société*, 39, pp. 121-138.

SPIRE Alexis (2016), « État des lieux : Les policy feedbacks et le rapport ordinaire à l'État », *Gouvernement et action publique*, 4 (4), pp. 141-156.

THOMPSON Edward Palmer (1963), *The Making of the English Working Class*, London : Victor Gollancz Ltd.

YATES Luke (2015), « Rethinking Prefiguration : Alternatives, Micropolitics and Goals in Social Movement », *Social Movement Studies*, 14 (1), pp. 1-21.

WHITTIER Nancy (2005), « From the Second to the Third Wave : Continuity and Change in Grassroots Radical Feminism », in Lee Anne Banaszak (éd.), *The U.S. Women's Movement in Global Perspective*, MD : Rowman Littlefield.

LE « COMLOTISME » DES GILETS JAUNES

DÉPASSER LES LECTURES NORMATIVES D'UNE POLITISATION PROFANE ET CONTESTATAIRE

ZAKARIA BENDALI

Le mouvement des gilets jaunes a fait surgir une forme sociale originale : le rond-point¹. On y discute de manière informelle et bienveillante, sans craindre les altercations ou les moqueries. On y gomme les désaccords², ce qui a permis, au moins au début du mouvement, l'existence d'un lieu public original où se côtoient des personnes hétéroclites idéologiquement³. Ainsi, les ronds-points se sont construits comme une agora, propice aux débats et aux discussions politiques, comme le montre la littérature sur le mouvement. Parmi *Les huit fonctions du rond-point* que propose Quentin Ravelli, on peut ainsi retenir celle de « lieu de formation politique », passant par un « apprentissage sur le tas » : « En côtoyant des personnes d'autres milieux sociaux, avec des métiers, des façons de penser et des parcours si variés, il est difficile de ne pas repartir, à chaque fois, avec des connaissances en plus. »⁴ Des observations similaires sont faites par Emmanuelle Reungoat et ses collègues⁵, qui soulignent, dans ces discussions, le renforcement relatif de compétences objectives et subjectives pour parler du champ politique spécialisé. Camille Bedock et ses collègues remarquent enfin que le mouvement a représenté « un lieu

1. Ce texte doit beaucoup aux critiques et remarques avisées de ses lecteur-rices, qui ont consacré leur temps et leur expertise à son amélioration. J'adresse ainsi toute ma reconnaissance à Bernard Voutat et Olivier Fillieule, ainsi qu'à Pauline Liochon, Raphaël Challier, Romain Carnac, Tamara Constantin, Anis Chérif-Alami, Can Konuk et Daniel Bizeul, et à mes camarades du collectif Quantité Critique, tout particulièrement à Nathan Gaborit et Gauthier Delozière.

2. Bernard de Raymond et Bordiec, 2020.

3. Bendali *et al.*, 2019.

4. Ravelli, 2020.

5. Reungoat, Buton et Jouhanneau, 2022.

d'acquisition de connaissances techniques, sur le système politique notamment »⁶.

L'enjeu de ce texte est de contribuer à la description de ce parcours d'apprentissage et de ses conséquences au sein d'un collectif de gilets jaunes. Il s'appuie sur deux types de données issues d'une recherche doctorale en cours : des observations ethnographiques menées de la mi-2019 à la fin 2022 sur un rond-point occupé, et des entretiens biographiques longs de deux à sept heures et menés autant que possible au domicile en 2021 et 2022. L'analyse de ces données dessine les contours d'un phénomène spécifique : à mesure que les enquêté-es s'instruisent et aiguisent leur compétence politique technique⁷, elles et ils développent une attitude de vigilance qui les amène à contester tous azimuts les discours dominants et légitimes, fort-es de leur contre-expertise nouvellement acquise. Cela se manifeste, dans le collectif étudié, par une certaine hégémonie des discours « complotistes », que je propose ici de définir comme des récits portant une visée de dévoilement, considérant les phénomènes sociaux et politiques comme résultant d'intrigues secrètes impliquant des acteurs occultes, puissants et malveillants, avec un recours fréquent au registre du surnaturel⁸.

Le terme de « complotiste » est d'abord un stigmate social, et son usage charrie avec lui une approche positiviste : le « complotisme » serait un mode de discours (voire de pensée) aux traits invariables, « un objet clé en main, [une] catégorie anhistorique et transparente, qui ignore entièrement les effets de labellisation, les accusations croisées et les dynamiques d'inclusion et d'exclusion qu'elle met en jeu »⁹. Il passe pour décrire une pathologie du corps social qui, sous l'influence d'une dérégulation inédite du marché de l'information¹⁰ serait en proie à une avalanche de *fake news* emportant avec elle les esprits les plus faibles. Dans cette vision alarmiste, pourtant remise en cause par l'étude empirique des circuits de l'information¹¹, des masses d'individus cognitivement désarmés

6. Bedock, Schnatterer, Bonin et Liochon, 2020, p. 229.

7. Bourdieu, 1977, p. 56.

8. Pour une discussion de l'exercice périlleux consistant à délimiter la catégorie de « théorie du complot », voir Walker, 2018.

9. Boullier, Kotras et Siles, 2021, p. 2.

10. Bronner, 2013.

11. Cardon, 2019.

rejetteraient en bloc les savoirs légitimes pour leur substituer un amas de sottises.

Le rapport scientifique *Les Lumières à l'ère numérique*¹², récemment commandé par la présidence de la République française, illustre cette vision normative. Il évoque les faiblesses psychologiques «qui permettent aux fausses informations d'exercer leurs effets néfastes sur les esprits»¹³, parmi lesquelles le «manque de vigilance», la «distraction» ou «une certaine forme de paresse intellectuelle»¹⁴. Il décrit, en se fondant sur des travaux de psychologie expérimentale, deux classes de personnes, dont certaines seraient plus «analytiques» et donc moins susceptibles de croire des récits sans en examiner la plausibilité, et d'autres plus «intuitives» et donc plus vulnérables¹⁵. Dans cette perspective essentialiste, la plupart des gens seraient intrinsèquement passifs dans leur réception de l'information : «La raison pour laquelle il arrive aux individus de se fier à de fausses informations relève probablement moins d'une motivation à y croire que de la simple incapacité à les identifier comme fausses.»¹⁶

Cette élaboration de l'objet est propre à des disciplines fondées sur l'analyse des corrélations entre des catégories construites statistiquement. Elle correspond à des études expérimentales et à des questionnaires¹⁷, qui emploient parfois la métaphore médicale, ou plus directement les méthodes de l'épidémiologie¹⁸ pour évaluer la prévalence au sein des populations de la «maladie» du «complotisme».

Les résultats de ces enquêtes sont sans doute utiles parce qu'ils permettent d'apprécier l'ampleur d'un phénomène social, pour peu que l'on conserve une certaine vigilance sur la construction des catégories statistiques employées pour le décrire¹⁹. En revanche, leurs outils, qui imposent de confondre *déclaration d'adhésion* à un énoncé complotiste et *croyance* complotiste, ne leur permettent pas d'apprécier la complexité de la réception de ces récits en conditions

12. Bronner *et al.*, 2022.

13. *Ibid.*, p. 33.

14. *Ibid.*, p. 35.

15. *Ibid.*, p. 35.

16. *Ibid.*, p. 34.

17. Pour une revue approfondie, voir Douglas *et al.*, 2019.

18. Pour une revue, voir van der Linden, 2022.

19. Motta, 2021.

réelles, dans des situations où les opinions sont exprimées de façon plus équivoque que dans une échelle de Likert. L'approche qualitative de la question ici mise en œuvre permet de mettre en évidence des contradictions entre le discours et la pratique des personnes propageant de tels énoncés et d'apprécier la distance qui peut exister entre le comportement des locuteurs et leurs paroles, même si elle reste elle-même impuissante à accéder à leurs convictions intimes.

Ce prisme impose de considérer à tout le moins qu'affirmer ou brandir des énoncés « complotistes » ne signifie pas toujours y croire, en soulignant la variété des modalités de réception des discours mobilisant l'imaginaire²⁰. Il rappelle combien les individus, même peu dotés en capital culturel légitime, savent faire preuve de provocation, d'ironie, de second degré, et conservent un quant-à-soi difficilement accessible à l'observateur recueillant des positionnements déclarés²¹. En bref, il incite à la prudence, car il peut exister d'autres raisons de formuler des discours « complotistes » que la conviction profonde, même si cette conclusion est la plus « intuitive » à la lecture des résultats de questionnaires expérimentaux.

Dans cette perspective, ce texte se tient à distance du diagnostic pathologique du « complotisme » pour envisager ce dernier comme une ressource discursive mobilisable dans le cadre d'un processus de politisation. Le « complotisme » est parfois présenté d'un point de vue militant comme la marque d'une dépolitisation, car il mettrait en accusation des individus plutôt que des structures et découragerait l'action collective face à un pouvoir présenté comme insaisissable et tout-puissant. Sur le terrain étudié, j'observe une situation de prime abord paradoxale, où l'accumulation de compétence politique et l'adhésion au « complotisme » semblent aller de pair. Je propose donc, à la suite de Pierre France²², d'envisager le « complotisme » non comme un attribut déficient de son énonciateur-trice, mais comme une ressource que les individus peuvent mobiliser de manière opportune en fonction des contraintes inhérentes aux interactions dans lesquelles ils se trouvent insérés.

20. Veyne, 1983.

21. Hoggart, 1957 ; Scott, 1990.

22. France, 2019.

Je m'efforce ici d'étayer cette proposition en montrant, à partir d'une conception élargie du politique²³, que le « complotisme » apparaît, dans le cas d'espèce, comme une ressource informelle de la politisation, entendue ici dans trois sens distincts. Il concourt d'abord à l'émergence d'un sentiment de compétence, d'habilitation et de légitimité dans la remise en cause des récits dominants (1.). Il sert ensuite à délimiter les contours d'un groupe d'appartenance et à construire un *nous* qui se distingue dans une société de « moutons » (2.). Enfin, il peut être mis en scène comme un savoir profane visant la contestation du monopole exercé sur la production de la vérité par certaines autorités épistémiques (3.). J'entends ainsi suggérer que, loin de vouloir détruire la maison des savoirs légitimes, les « complotistes » cherchent plutôt à y entrer par la fenêtre.

CONTEXTE DE L'ENQUÊTE

L'étude est circonscrite à un rond-point occupé, dans un espace faisant office de frontière entre les marges les plus densément bâties de l'agglomération parisienne et une vaste étendue rurale faite de champs ouverts ponctués de petits hameaux. La démarche consiste en une étude localisée et processuelle d'un seul collectif de gilets jaunes, en cours depuis la mi-2019. Celle-ci prend place dans le cadre du projet « Mystery of the Yellow France », une enquête collective multisituée portée par le Fonds national suisse de la recherche scientifique, et tire parti d'une enquête préliminaire menée au sein du collectif Quantité Critique²⁴. Ce rond-point se caractérise par un conflit fondateur menant à l'éviction, dès l'été 2019, des militant-es de gauche et des personnes rompues à l'action collective, notamment par le biais du syndicalisme, qui furent accusé-es de vouloir « récupérer » un collectif se voulant radicalement « asyndical, indépendant, apartisan ». Le groupe s'inscrit ensuite dans la durée, avec un effectif de 20 à 30 personnes mobilisées sur le rond-point chaque samedi depuis plus de trois ans. Il s'agit, à quelques exceptions près, de primo-militant-es issues des fractions précaires des classes populaires blanches, avec un âge

23. Collovald et Sawicki, 1991.

24. Quantité Critique, 2018; 2019a; 2019b.

moyen de 55 ans et une légère majorité de femmes. Ce collectif a connu, à partir de 2020, une transition unanime vers le mouvement contre les mesures sanitaires, que ses membres voient comme la continuation logique de la contestation des gilets jaunes.

Ce groupe, très spécifique par sa trajectoire, ne peut être considéré comme représentatif du mouvement dans son ensemble. Il doit être mis en contraste avec d'autres modes d'engagement et surtout de désengagement, qui concernent le plus souvent des personnes mieux dotées en ressources ayant fait un passage plus fugace dans le mouvement avant d'être rappelées aux obligations de leur vie quotidienne, de s'en distancier par souci de respectabilité²⁵ ou bien de s'orienter vers d'autres formes de militantisme.

DEVENIR CONSCIENT·E: LE « RÉVEIL » COMME MOMENT FONDATEUR DE LA POLITISATION DES GILETS JAUNES

SAISIR LE MOMENT DU « RÉVEIL »

La plupart des enquêtés assimilent leur engagement dans le mouvement à un « réveil ». Ils et elles se décrivent comme des personnes qui regardaient beaucoup la télévision auparavant, en s'informant principalement par le biais des journaux télévisés et des chaînes d'information en continu.

À l'occasion de leur engagement dans le mouvement, ces personnes deviennent pour la première fois les sujets directs du récit médiatique. Elles sont alors confrontées au traitement le plus souvent partial et dépréciatif réservé aux mouvements sociaux, qui s'est déployé avec une acuité particulière à l'encontre des gilets jaunes. Le constat d'un écart conséquent entre le traitement médiatique très défavorable du mouvement et ce qu'elles vivaient sur le terrain a suscité chez elles une désillusion et de la rancœur envers la télévision, allant pour certaines jusqu'à un sentiment de trahison vis-à-vis de cet « invité permanent »²⁶ avec lequel elles entretenaient un rapport parfois affectif.

25. Challier, 2022 ; Coquard, 2019, p. 31.

26. Masclet, 2018.

Parallèlement à cette défiance montante vis-à-vis des médias dominants et des informations qu'ils diffusent, les discussions politiques sur le rond-point sont un moment de circulation intensive d'informations contestataires, relayées notamment sur les réseaux sociaux. L'implication des engagé-es dans ces conversations leur a permis de découvrir des affaires, des scandales, des collusions et, de façon plus banale, des institutions et des modes d'organisation des structures politiques et économiques qui leur étaient auparavant inconnus.

Un double processus, découlant, d'une part, de la pratique militante confrontée à son traitement médiatique et, d'autre part, de l'échange d'informations contestataires sur les ronds-points, a conduit à une prise de distance par rapport à leurs pratiques informationnelles antérieures.

Le 17 novembre [2018, *date du déclenchement du mouvement*], je me suis rendu compte qu'on nous utilisait, en fait. Qu'on était utilisés comme des rouages d'une machine. On n'était pas des êtres humains. [...] Et j'ai eu, vraiment, ce sentiment de honte! La honte! La honte quoi! On était endormis avant. Je parle, endormie, je parle même de sortie d'une secte. Pour moi, je suis sortie d'une secte. (Marianne, 49 ans, animatrice en maison de retraite. *Conversation au rond-point*)

Et tu te rends compte que [*les gilets jaunes*], c'est pas des allumés de la tête quoi, alors qu'au tout début, moi je me disais [...] c'est tous des tarés... et puis quand tu fouilles, tu fouilles, tu cherches, et c'est comme un puzzle que tu reconstitues. Et là, tu te réveilles sur le monde, et tu te rends compte qu'on t'a menti et que tu vivais dans un monde d'illusions.» (Gaëlle, 54 ans, cadre administrative. *Conversation au rond-point*)

Notre plus grande force et la plus belle évolution, je trouve, c'est d'avoir ouvert les dossiers. Avant, on se laissait bercer. Moi la première, par des chiffres, par des estimations qu'on croyait réelles et justes. (Nadine, 64 ans, retraitée, ancienne directrice de centre social. *Entretien au domicile*)

Cette sortie d'un état «endormi» ou d'un «monde d'illusions», vécue par les enquêté-es comme une rupture biographique majeure, s'assimile à une conversion²⁷, c'est-à-dire une «substitution de l'irréversible à l'irréversible»²⁸ vécue comme un point de non-retour affectant l'expérience de façon globale et «perçue sinon comme miraculeuse, du moins comme immédiate, instantanée»²⁹.

On est arrivés à un point où on est peut-être plus beaucoup, mais on est arrivés à un point où, pour moi, c'est irréversible. (*Sergio, 52 ans, ingénieur au chômage. Conversation au rond-point*)

Aujourd'hui, on s'aperçoit de l'ampleur de la corruption, à tous les étages, dans tous les domaines, et ça, c'est une force invincible pour l'avenir. On ne peut pas ne plus savoir. (*Nadine, 64 ans, retraitée, ancienne directrice de centre social. Entretien au domicile*)

Sans nier l'ampleur du bouleversement que ce changement représente pour les enquêté-es, il convient néanmoins de rappeler que toute conversion fait l'objet d'un travail de soi qui nécessite du temps et des ressources³⁰ et doit, pour perdurer, reposer sur une communauté d'«autrui significatifs» conférant à l'individu la «structure de plausibilité»³¹ nécessaire au maintien des nouvelles convictions. Ce travail de conversion est donc éminemment interactionnel. Il se fait à la fois seul et à plusieurs, au travers de recherches menées sur internet qui alimentent des discussions sur le rond-point, qui à leur tour ouvrent des pistes pour de nouvelles recherches.

L'APPÉTENCE ET LA VIGILANCE COMME CONSÉQUENCES IMMÉDIATES DU « RÉVEIL »

Ce sentiment de découvrir un mensonge généralisé en commençant à s'intéresser à la politique se manifeste par deux dispositions nouvelles : la soif d'acquérir des savoirs techniques sur la politique et la défiance envers les discours émanant des détenteur-trices du savoir

27. Darmon, 2011.

28. *Ibid.*, p. 4.

29. *Ibid.*, p. 13.

30. *Idem.*

31. Berger et Luckmann, 1966, p. 251.

légitime (qu'il s'agisse des professionnel·les de la politique ou des mondes médiatique et scientifique dominants). La concomitance au sein du mouvement des gilets jaunes de ces deux phénomènes d'apprentissage et de détérioration de la confiance a déjà été soulignée par Bedock et ses collègues, qui montrent que, chez des personnes auparavant peu intéressées à la politique, le processus d'apprentissage à propos des institutions revient à l'élaboration d'un « discours critique sur [leurs] dysfonctionnements » et à l'adoption de « pratiques médiatiques et militantes invitant à la vigilance »³².

Un épisode particulier survenu à l'hiver 2019 permet d'illustrer cette concomitance. Il est relaté par Marianne, 49 ans, titulaire d'un baccalauréat technique en secrétariat et animatrice en maison de retraite, qui a rejoint le mouvement des gilets jaunes dès son déclenchement, d'abord pour protester contre le faible pouvoir d'achat de son foyer, qu'elle partage avec son mari ouvrier à la retraite et son fils apprenti en maçonnerie. Rapidement, au contact d'autres gilets jaunes et en faisant « ses propres recherches » sur internet, Marianne s'est découvert un vif intérêt pour la question de la dette publique de la France. Elle a appris ce que signifie l'endettement pour un État, ce qui le distingue de celui d'un particulier, et l'importance de la « règle d'or budgétaire » européenne. Elle a aussi commencé à considérer la récurrence de l'argument de la dette publique pour justifier la mise en œuvre de politiques d'austérité qu'elle estimait subir de plein fouet. Elle s'est mise à voir cette dette comme un instrument illégitime, par lequel des banques assujettissent les États et leur font perdre leur souveraineté. Elle cible particulièrement le groupe Rothschild & Cie, car elle sait qu'Emmanuel Macron y a travaillé, ce qu'elle considère comme une forme de collusion indigne d'un président de la République. Marianne relaie par ailleurs volontiers des discours « complotistes », où les éléments occultes se mêlent aux connaissances acquises sur le fonctionnement des institutions pour produire une dénonciation morale à visée critique. Sa réprobation de la dette publique emprunte ainsi au mouvement QAnon, quand elle désigne une cabale secrète de banquiers internationaux se prêtant à des rituels satanistes pour imposer leurs volontés aux

32. Bedock, Schnatterer, Bonin et Liochon, 2020, pp. 231-232.

gouvernements par l'entremise d'instances telles que la Banque mondiale ou la Commission européenne.

Avec plusieurs compagnons de lutte (qui ne font pas partie du collectif ici enquêté), Marianne a donc entrepris la rédaction d'une « proposition de loi citoyenne » portant « levée de l'anonymat des détenteurs des titres de la dette souveraine » et réclamant « un audit public [...] de la dette française afin d'en déterminer la part légitime qui peut et doit être remboursée ». Il s'agit d'une revendication calibrée, qui se veut raisonnable. Il n'y est pas question, par exemple, de proclamer une annulation pure et simple de cette dette, ce qui témoigne d'une volonté de présenter des demandes sérieuses. La rédaction de ce document a nécessité des recherches extensives pour présenter un argumentaire juridique convaincant, obéissant aux formes consacrées avec un exposé des motifs précédant une liste d'articles rédigés dans le vocabulaire et le style propres à cet exercice. Le texte cite un traité international, une ordonnance, un rapport d'information de la Commission des finances de l'Assemblée nationale et un rapport d'évaluation du montant de la dette française. Cette entreprise signale la volonté des gilets jaunes enquêtés de s'approprier collectivement un travail hautement spécialisé, ordinairement accompli par des assistants parlementaires formés dans des écoles de science politique, ainsi que le langage spécifique du droit, habituellement réservé aux juristes capables de le manier. En d'autres termes, ils transgressent, par ce travail qui usurpe une prérogative des dominants, la frontière rituellement instituée entre les profanes et les initiés³³. C'est une instance claire de politisation au sens d'un effort vers l'acquisition de compétence politique technique, mais la démarche ne s'arrête pas ici.

Une fois la proposition rédigée, Marianne s'est rendue, accompagnée d'un de ses amis, à la permanence d'une députée locale appartenant au parti au pouvoir (LREM), pour lui présenter le texte et argumenter son bien-fondé, tout en filmant l'entrevue avec son téléphone, afin de la retransmettre en direct aux abonnés de la page Facebook du collectif. Peu de temps après, sur

33. Bourdieu, 1982.

le rond-point, elle me raconte cet épisode, au cours duquel elle a également reproché à l'élue le rejet d'une proposition de loi visant à allonger le congé de deuil en cas de décès d'un enfant à charge, décision interprétée comme une économie indécente réalisée au bénéfice des créanciers anonymes de la France.

Elle nous a reçu, donc c'est Bertrand qui lui a expliqué la raison de notre présence chez elle en tant que, soi-disant, elle nous représente. Comme quoi on voulait la voir. On lui a fait une leçon sur la dette, quoi, en fait.

Z: Ah, et elle était pas au courant, elle?

Elle disait rien, elle écoutait. J'écoute, j'entends, tu sais. LREM, c'est j'écoute, j'entends. Et moi, je lui ai demandé, [...] « c'est quoi cette loi inhumaine que vous avez faite? » Alors ma question était pernicieuse, je savais bien où je la posais, la question, et t'as la réponse toute prête qui sort : « Ah oui, c'est parce qu'il manquait des détails dans le PPL et tout. » Alors moi je lui dis : « Expliquez-leur [*aux spectateur-trices du direct*] ce que c'est déjà, PPL. » [...] Je pense qu'ils sont briefés, parce que déjà la réponse qu'elle m'a donnée, moi, c'était du par cœur.

Il faut relever ici la volonté de « faire la leçon » à une députée sur son propre terrain, mais aussi le caractère stratégique attribué à une question « pernicieuse ». Par ailleurs, il faut remarquer la posture de relais vis-à-vis des spectateur-trices du direct, à qui Marianne entend expliciter les termes techniques tout en soulignant la langue de bois de l'élue. Le visionnage du direct *a posteriori* permet de contrôler la parole de l'enquêtée, qui n'a rien enjolivé de son récit, même si le silence de la députée semble davantage circonspect que coupable sur les images. Dans cet épisode, Marianne fait état d'un sentiment de compétence politique auquel elle était fort peu disposée avant sa « conversion ». Dans son cas, on peut dire que la mobilisation a produit une

auto-habilitation³⁴ politique, par laquelle une personne ne disposant pas des ressources qui forment le terreau d'un sentiment de compétence et de légitimité en vient néanmoins à porter la contradiction au-devant d'une élue de la majorité, dans sa permanence, en mettant en avant tout à la fois son aptitude à participer au travail législatif et sa capacité à déceler des artifices rhétoriques.

Le sentiment de compétence et de légitimité de l'ensemble des gilets jaunes ici enquêtés a été profondément bouleversé par leur entrée dans le mouvement. Mais si le cas de Marianne est particulièrement saillant, ces déplacements en forme d'auto-habilitation se font à des degrés variables, qui tiennent beaucoup aux différences dans les dotations préalables en capital culturel et à l'empreinte laissée par les trajectoires scolaires ou par leur absence, comme nous le verrons plus loin.

LE « COMLOTISME » EN INTERACTION, OU LA CONSTRUCTION D'UN ENTRE-SOI VALORISANT

LA FONCTION IDENTITAIRE DU « COMLOTISME » : UNE ÉLITE AVISÉE AU MILIEU DES « MOUTONS »

Pour désigner les entrepreneur-euses de contre-récits qu'elles et ils suivent et écoutent sur YouTube et Facebook, les gilets jaunes enquêté-es parlent de « lanceurs d'alerte ». Ce qualificatif met l'accent sur le caractère prétendument secret et dissimulé des informations colportées, qui donne le sentiment d'être un-e initié-e, mais leur confère aussi un caractère d'utilité publique. La participation aux conversations qui se nouent autour de ces récits sur le rond-point se fait souvent sur le mode de la révélation : « L'info est tombée que... », « on a eu des documents qui prouvent que... ».

Se constitue ainsi un entre-soi de personnes avisées, qui ne s'en laissent pas conter, par opposition aux « moutons », une autre catégorie récurrente du discours des enquêté-es. Sont ainsi désignées les personnes extérieures au mouvement, celles qui ne se sont pas mobilisées (ou ont depuis repris le cours de leur quotidien), que

34. Gaxie, 2007.

les enquêté-es considèrent comme des récepteur-trices passives, dociles et crédules du discours dominant, « tout seuls devant la télé », selon les mots de Bruno, un ouvrier industriel adepte de survivalisme et de radiesthésie. Le discours de Christiane, aide à domicile de 64 ans, principale importatrice de ces récits au sein du groupe, en fournit un bon exemple (ici en entretien au domicile) :

La populace autour est imprégnée de croyances, de stéréotypes et tout ça. C'est normal, parce qu'on est tous conditionnés depuis qu'on est nés, même avant notre naissance, on nous inculque tellement de choses qui sont fausses. [...] Beaucoup de gens n'osent pas, beaucoup de gens sont ancrés dans leur peur, leur formatage justement. On leur a fait croire depuis la nuit des temps à des choses qui n'existent pas. [...] C'est pour ça qu'on a du mal, tu vois. Parce que tout le monde n'a pas ton potentiel, toi, au moins, tu t'intéresses, tu poses des questions, tu t'informes. Mais tous les gens ne sont pas comme toi.

Tandis qu'il est aisé de considérer les « complotistes » comme les récepteur-trices démunies d'informations fausses visant à susciter des affects négatifs tels que la peur ou la méfiance, ces dernières se font une idée rigoureusement symétrique de celles et ceux qui ne partagent pas leurs points de vue. Ici, Christiane loue même la curiosité bienveillante de l'enquêteur en croyant y déceler du « potentiel », à la façon d'une professeure encourageant un élève prometteur à entretenir son appétence pour les connaissances qui lui sont enseignées. Elle renverse ainsi le rapport inégal sous-tendu par la situation d'entretien en endossant le rôle de l'initiée et en ramenant le chercheur à son statut de profane.

Dans sa thèse, Damien Karbovnik³⁵ rapproche le « complotisme » de l'ésotérisme tel que théorisé par le chercheur en sciences des religions Kocku von Stuckrad. L'ésotérisme, écrit K. von Stuckrad selon une traduction de Karbovnik, est un « élément de discours » fondé sur « la rhétorique d'une vérité cachée [...] établie en opposition aux autres interprétations de l'univers et de

35. Karbovnik, 2017.

l'histoire – souvent celles de la majorité institutionnalisée». ³⁶ Cette connaissance « peut être révélée par un moyen spécifique » associé à « une prépondérance de l'expérience individuelle ». Karbovnik ajoute que cette connaissance est « accessible seulement au prix d'une démarche spécifique en rupture avec le discours dominant ».

Dans cette perspective, l'adhésion revendiquée à ces discours permet de construire un entre-soi privilégié, détenteur d'une connaissance inaccessible au commun des mortels, acquise par l'expérience personnelle plutôt que par la réception passive. Ces discours offrent une réponse adéquate au besoin de légitimation intellectuelle d'une position minoritaire autant qu'à celui de communauté, de dignité et de solidarité, d'autant plus fort face à une « majorité institutionnalisée » qui, aux yeux des personnes mobilisées, insulte et diminue systématiquement le mouvement et ses participant-es.

Le « complotisme » semble en effet indissociable d'une expérience de sociabilité. Très souvent, les personnes interrogées relient le travail de recherche mené sur internet aux conversations qu'il permet d'alimenter sur le rond-point.

Tu sais, les savoirs, c'est une arme ! Moi je savais pas tout ça. Et maintenant je lis, et quand j'ai des vidéos importantes, je les transmets. (*Carine, la cinquantaine, cuisinière en restauration scolaire. Conversation au rond-point*)

Moi je fais des recherches la nuit, donc je leur ramène les infos. [...] C'est une ouverture sur le monde, les gilets jaunes, une ouverture sur la désinformation et la réinformation équitale. Tu vois ce que je veux dire ? Il y a un échange d'infos, une transmission au sein des gilets jaunes. Et ça tourne, c'est vivant, y a une synergie qui s'effectue au niveau des infos qui transitent. (*Christiane, 64 ans, aide à domicile. Entretien au domicile*)

On va gagner peut-être rien du tout, mais on a déjà gagné tout ce qu'on a vécu. On a gagné des liens sociaux et de l'intelligence collective. (*Éliane, 72 ans, retraitée. Conversation au rond-point*)

36. Von Stuckrad, 2004, cité dans Karbovnik, 2017, p. 108.

Le thème de la « transmission » semble signifier que ne pas être « tout seul devant sa télé », faire preuve d'« intelligence collective », c'est développer non seulement un certain rapport à la connaissance, mais aussi une solidarité de fait, puisque l'on se rejoint dans un consensus minoritaire autour de récits fortement délégitimés à l'extérieur du groupe d'appartenance. Ici, un emprunt fécond peut être fait à la psychologie sociale, qui propose l'hypothèse suivante : une des fonctions des énoncés « complotistes » serait l'expression de l'allégeance au groupe, de la disponibilité à choisir son camp³⁷. Tenir des positions jugées marginales ou choquantes à l'extérieur du groupe permettrait de signaler la loyauté envers celui-ci à travers une promptitude à « brûler les ponts »³⁸ avec le récit dominant, et à endurer les coûts liés à une telle apostasie. Cet argument, bien qu'il ne puisse expliquer à lui seul toutes les formes d'adhésion au « complotisme », rappelle combien le seul fait de croire, au sens de tenir pour vrai, n'épuise pas les motivations possibles des individus diffusant ces récits.

LE « COMLOTISME » EST REDEVABLE D'UN CERTAIN STYLE DE GROUPE

Une autre dimension de ce rapport sociable au « complotisme » est celle de la bienveillance et de l'inclusivité revendiquées par le groupe. Au nom de l'égalité, de l'horizontalité et de l'impératif de ne pas diviser un mouvement qui se sait idéologiquement composite, quasiment tous les discours sont accueillis dans une sereine équanimité. Il serait, par exemple, impensable sur un rond-point de délégitimer frontalement les paroles d'une personne présente en lui rétorquant qu'elle dit n'importe quoi, parce qu'il est nécessaire, aux yeux des participant·es, que chacun·e s'y sente à l'aise et ne craigne pas de prendre part à la discussion. Un travail conscient est fait pour taire les dissensions et affirmer un consensus minimal dans lequel « chacun pense ce qu'il veut ».

Dans ces conditions, les sceptiques se taisent. C'est le cas de Nadine qui, dans la confidence de l'entretien, ne cache pas son

37. Mus, Bor et Bang Petersen, 2022.

38. Mercier, 2020, p. 191.

rejet catégorique de ces discours qu'elle juge ineptes. Pourtant, sur le rond-point, elle ménage leurs auteur-trices. Quand, une semaine avant l'élection présidentielle de 2022, Christiane annonce que le premier tour du scrutin est un « simulacre » et « n'aura pas lieu », car il fait partie d'un « conditionnement » que des forces obscures imposent à l'humanité dans le cadre d'une « guerre spirituelle qui dure depuis des millénaires », Nadine la contredit avec clémence : « Avec tout le respect que j'ai pour la spiritualité parce que c'est très important, moi, j'irai voter. » En une autre occasion, alors que Carine, cuisinière en restauration scolaire, sans diplôme, m'explique que l'épouse du président de la République est en réalité un homme, de surcroît bien plus âgé que ce qu'il prétend, Nadine, qui se trouve derrière elle, accroche mon regard et fait une moue sceptique en secouant la tête, comme pour me dire « n'écoute pas ces bêtises ».

L'attitude de Nadine, si elle n'engage qu'elle-même, doit nous rendre attentif-ives au fait que les règles implicites des interactions au sein d'un collectif jouent beaucoup sur ce qui y est dicible et sur ce qui ne l'est pas, sur ce qui est valorisé et sur ce qui est condamné. Le « style de groupe » ainsi pensé « filtre les représentations collectives à tel point que celles-ci peuvent s'éloigner considérablement des significations que les chercheurs leur imputent »³⁹. Maintenir l'unité du groupe protestataire et euphémiser les conflits implique aussi un travail politique qui ne va pas de soi. Savoir entrer dans une conversation « complotiste » en manifestant de l'ouverture d'esprit, de la curiosité et de la bienveillance, faire en sorte que l'interlocuteur-trice ne perde pas la face quoi que l'on en pense par ailleurs, sont des compétences signalant une habileté dans l'interaction et une conformité au style de groupe qui pourraient être interprétées comme autant de marques de compétence politique chez des militant-es plus conventionnel-les.

Le cas de Nadine montre aussi que la prévalence du « complotisme » au sein d'un groupe doit autant au fait que certain-es locuteur-trices s'autorisent à le mobiliser qu'au fait que d'autres « laissent dire » sans le dénigrer. Si les interactions composent diverses

39. Eliasoph et Lichterman, 2003, p. 737. Traduction personnelle.

scènes sociales dotées de règles distinctes, tout porte à croire que les personnes susmentionnées auraient tenu des discours différents dans d'autres circonstances, jetant le doute sur toute analyse les assimilant de façon univoque à des «complotistes». En d'autres termes, souligner le caractère social et interactionnel du «complotisme» revient à prendre au sérieux le fait qu'il s'agit – empiriquement – d'un discours plutôt que d'une croyance. Comme tous les discours, il est lourdement tributaire de conditions d'énonciation précises, et sert des objectifs rarement explicites. En tout cas, il ne donne pas accès au for intérieur des personnes qui le prononcent, mais seulement au rôle qu'elles entendent se donner dans la situation présente.

LE «COMLOTISME» COMME RESSOURCE DANS LE CONFLIT. UNE CONTRE-EXPERTISE QUI PRODUIT DES SENTIMENTS D'HABILITATION VARIABLES

Dans une troisième perspective, le «complotisme» peut être envisagé comme une ressource utilisée pour contester le monopole des autorités épistémiques traditionnelles sur la production de la vérité. Il sert alors à installer l'antagonisme avec les détenteurs du savoir légitime, ce qui permet de penser son lien avec la politisation en tant que conflictualisation⁴⁰. Pour cela, je propose d'envisager le «complotisme» comme la mise en scène d'un savoir profane⁴¹ acquis en faisant «ses propres recherches». Des travaux en sciences sociales de la santé⁴² se sont penchés sur la dialectique entre le savoir profane et le savoir légitime, entre l'expérience individuelle et les discours d'autorité. Dans cette perspective, on peut considérer que la mise en avant d'un savoir dérivé de l'expérience personnelle est une tentative de légitimation d'une position marginale qui permet d'entrer en concurrence avec des autorités épistémiques. Je décris dans cette partie deux manières d'utiliser le «complotisme» à cette fin, tributaires de trajectoires scolaires distinctes et donc de rapports différenciés à la légitimité conférée par ce contre-discours.

40. Duchesne et Haegel, 2004.

41. Becker, 2006.

42. Freidson, 1960.

ENDOSSER LE RÔLE DE SACHANT·E EN QUÊTE DE LÉGITIMITÉ

Une première posture est incarnée sur le rond-point par Christiane, qui tient un rôle prescripteur, car elle « ramène les infos » au reste du collectif, jouissant de la légitimité de son expérience de soignante (elle a longtemps été infirmière) comme de malade (elle souffre de diabète). Elle est parfois mise à l'honneur lors de directs diffusés sur Facebook qui prennent la forme de séminaires durant lesquels elle présente un inventaire de médecines alternatives destinées à soigner le Covid-19, à atténuer les effets secondaires supposés du vaccin contre celui-ci ou même à servir d'alternative aux chimiothérapies.

Un entretien biographique mené avec Christiane a permis de mettre au jour son rapport particulier à l'école. Issue d'une famille modeste, elle s'y est fortement investie et relate avec beaucoup de fierté un parcours qui la distingue parmi sa parentèle.

J'étais une très bonne élève moi, je montais sur l'estrade pour les prix d'excellence, sans te mentir, une dizaine de fois par an. [...] De toute ma famille, ma mère avait quand même dix frères et sœurs, du côté de mon père ils étaient neuf, donc j'ai énormément de cousins, cousines. Aucun, aucun n'a fait d'études. Aucun. C'est pas péjoratif hein, chacun a son destin sur terre.

Devenue infirmière en psychiatrie, Christiane a conservé un attrait intense pour l'instruction, qui la conduit à passer une licence de psychologie en cours du soir, malgré la pénibilité liée à une charge de travail conséquente. Bien qu'elle n'ait pu mener à bien le projet de poursuivre en DEA, elle se remémore avec satisfaction le sentiment de légitimité acquis par ce biais.

Pendant que je bossais au CHS, j'ai passé des modules pour moi-même. [...] J'allais sur Jussieu, on allait dans les amphis hein, tu vois, on avait des petits travaux persos, comme toi t'as un travail à rendre pour valider certains modules de ta thèse. [...] L'estime de moi est remontée, mais t'as pas idée comment, quand je discutais avec un médecin ou autre, là, j'amenais le matos.

Aujourd'hui, Christiane s'investit énormément dans ce travail de recherche sur internet qui caractérise les pratiques informationnelles des gilets jaunes, mais elle s'affiche également comme une grande lectrice. Le jour de l'entretien, elle me reçoit dans son salon, jonché de piles de livres sur l'occultisme et la spiritualité :

Moi je suis en train, en vrac, là, puisqu'on est à bâtons rompus, d'essayer de te résumer en quelques petits bouts de fragments des milliers d'heures que j'ai passées à étudier, à m'informer. Toutes les nuits, je suis sur ma tablette, moi, tu vois [...] parce que ça me fascine, parce que je suis programmée pour ça, on va dire. Tu vois, là j'ai ces bouquins que je suis en train de lire, j'ai tout ça en route là *[elle désigne une pile de dix livres sur une table]*.

Z: Dix livres en même temps, t'es en train de lire?

Oui, j'ai pas compté... Et y en a encore à côté.

D'autres enquêtées font état des mêmes pratiques, en les décrivant dans des termes similaires :

J'ai passé des nuits entières, des nuits blanches à me documenter, aller sur internet à chercher des documents, aller vérifier des trucs, parce que j'aime bien aussi me faire une opinion par moi-même. *(Gaëlle, 54 ans, cadre administrative. Conversation au rond-point)*

Je suis tous les soirs sur la tablette jusqu'à deux heures du matin, moi je regarde plus la télé. Tu sais très bien que c'est des conneries. (...) Après, quand tu vas sur internet, comment trouver les bonnes infos, comment savoir si c'est les bonnes ou les mauvaises infos? *(Sylvie, 55 ans, ancienne responsable d'hôtellerie dans un Ehpad, en reconversion professionnelle. Entretien au domicile)*

On retrouve chez ces trois personnes la mise en avant d'une recherche désintéressée de la vérité, de l'indépendance d'esprit et du travail acharné poursuivi jusqu'au petit jour, autant de traits constitutifs de l'habitus scientifique par lesquels elles se hissent à

la hauteur de la figure de l'intellectuel·le légitime et se donnent les moyens symboliques de concurrencer le discours dominant. Le point commun de ces enquêtées est la pente légèrement ascendante de leur trajectoire sociale, facilitée par la détention d'un petit capital culturel légitime acquis au prix d'importants efforts. Outre le parcours de Christiane présenté plus haut, Sylvie possède un diplôme du supérieur court en communication qui lui a permis d'exercer longtemps le métier artistique et littéraire de conceptrice-rédactrice, tandis que Gaëlle, cadre dans un grand groupe d'assurances au sein duquel elle est entrée sans diplôme, a bénéficié tout au long de sa carrière de formations qui l'ont portée à un niveau master.

LA REMISE DE SOI AUX « LANCEURS D'ALERTE », UNE CONTESTATION ÉPISTÉMIQUE DOMINÉE

Un autre rapport à ce travail de recherche mené sur internet est observable chez les enquêtés·es les moins dotés·es en capital culturel. Bien que leurs pratiques informationnelles soient les mêmes que celles des trois enquêtées précédentes, ils et elles ne les mobilisent pas au sein d'une stratégie de distinction visant à s'attribuer les traits de l'intellectuel·le.

Carmen, âgée de 55 ans et titulaire d'un CAP mécanique dont elle n'a pas pu tirer parti, vit du « système D » et travaille occasionnellement comme animatrice en boîte de nuit sans déclarer son activité. Elle adopte un rapport plus fataliste à la connaissance, qu'elle aborde sur le rond-point dans une discussion collective à propos des velléités de certains gilets jaunes de se lancer dans la compétition électorale.

C'est une connerie de se présenter aux élections. (...) Président, faut en avoir dans le citron! *[Je lui fais remarquer qu'il y a des tas d'hommes politiques qu'on peut considérer comme incompetents]* Ouais, mais eux, ils sont déjà dedans. Nous, on n'est pas dedans, si tu veux partir d'en bas et devenir président, faut être calé au niveau droit et tout. Ils vont te niquer sinon.

Lors d'une autre conversation sur le rond-point, elle se remémore l'interview qu'elle a réalisée pour les besoins de la page Facebook du collectif avec C., un « lanceur d'alerte », essayiste de renommée

modeste convaincu que les crises économiques sont organisées et déclenchées par une élite occulte. On retrouve dans les mots de Carmen une forme de réalisme⁴³ dominé, par lequel elle se veut lucide sur l'incompétence qu'elle s'attribue, tout en l'associant à une forme d'authenticité.

Quand on rencontre ces gens qui sont des intellectuels, on n'est pas à leur niveau. Mais eux, ils sont scotchés, car on est la vérité, on est les vraies gens! On a le "vouloir-savoir", comme dit C.

Cette remise de soi⁴⁴ à des leaders d'opinion est plus explicite encore dans les mots de Carine. Elle suit assidûment les interventions sur YouTube de trois avocat-es sceptiques quant à la pandémie de Covid-19 et situé-es en pointe du mouvement de contestation contre les mesures sanitaires: Carlo Brusa, Virginie de Araujo-Recchia et Fabrice Di Vizio. Tandis que je la raccompagne chez elle en voiture après une journée au rond-point, je lui demande de me parler de ces « lanceurs d'alerte ».

C'est important d'avoir des gens comme ça avec nous, [...] ça nous guide, ça nous éclaire, sur l'économie, les infos sont à jour [...]. C'est éclairant, ça se tient! [...] Regarde, nous, jusqu'à maintenant: on est dans le vide! Mais pourtant ça paye, maintenant, avec tous ces économistes, tous ces avocats, ça nous rassure. Ça nous met dans le bon chemin, que quand même il y ait des gens qui nous aident, parce qu'eux, c'est des intellectuels. Nous, on n'est rien. On connaît rien. Mais attention, ils sont très humbles, très sympas. Très. Tous. [...] Parce que là, quand il y a tous ces avocats, on a une vue assez large. Parce que nous, sur le rond-point, on n'a pas des notions d'économie, on n'a pas tout ça. Moi, je suis ouvrière, je connais pas tout ça, mais j'apprends. Parce qu'on ne peut pas écouter que les ronds-points, parce qu'il faut qu'on soit autonomes, et surtout intellectuellement. Faut que tu sois autonome! Sinon, si ces gens-là ne t'éclairent pas au point de vue droit, économie...

43. Bourdieu, 1984, p. 5.

44. Bourdieu, 1977, p. 87.

Z: Mais, est-ce que tu penses qu'on est vraiment autonomes si on s'en remet à ces gens-là? Est-ce qu'on n'est pas dépendants d'eux?

Oui, mais, tout ça... Ces gens-là nous informent. Ils nous arment.

Carine et Carmen ont les mêmes pratiques informationnelles que les trois enquêtées précitées. Elles connaissent un grand nombre de chaînes YouTube de contre-information, consomment leurs contenus dans des proportions similaires et sont tout autant capables d'en restituer le contenu lors de conversations informelles. Pourtant, elles n'ont pas le sentiment d'effectuer des recherches ou de vérifier par elles-mêmes les informations. Elles demeurent dans une posture écrasée par le prestige des « intellectuel·les » qu'elles suivent et des sciences d'initié·es que sont le droit et l'économie. À la suite de Pierre Bourdieu, qui distinguait plusieurs modes de production des opinions⁴⁵ principalement dépendants de dotations différenciées en capital culturel, on peut noter ici à quel point la démarche d'acquisition de savoirs contestataires dans laquelle les enquêté·es sont engagé·es produit des sentiments d'habilitation et de valorisation relatifs à leurs ressources préalables. Le sentiment d'illégitimité de Carine et de Carmen joue à plein dans le rapport de déférence qu'elles entretiennent avec ces leaders d'opinion. Il faut, pour finir, remarquer que ces « lanceurs d'alerte » se parent des mêmes signes de prestige que les intellectuel·les dominant·es. Ils et elles se donnent des titres tels que « philosophe », « économiste », « géopoliticien » et se filment devant des bibliothèques débordantes, dans une scénographie qui n'est pas sans rappeler les colloques universitaires en ligne qui ont pris leur essor pendant la pandémie. On est donc loin du rejet des savoirs légitimes attribué à tort aux « complotistes ». Ces derniers, tout au contraire, semblent ici reconnaître leur prestige en se subordonnant à leurs codes.

CONCLUSION

Une perspective dominante sur le « complotisme » en fait une forme discursive fautive, un raisonnement boiteux et une croyance

45. Bourdieu, 1977, p. 71.

dépolitisante née d'une incompetence à orienter correctement sa critique. Cette perspective enjambe la question des écarts possibles entre discours, pratiques et croyances, et ne s'interroge ni sur les motivations des individus à dire ce qu'ils disent, ni sur la variété des modes de pensée circonstanciels qui peuvent être recouverts par le concept de « croire ».

J'ai essayé ici de tempérer ce constat en m'attachant d'abord à décrire le « réveil » vécu par les gilets jaunes que j'ai rencontrés et la conversion qu'il engendre à des dispositions d'hypervigilance et de « vouloir-savoir », compatibles avec l'attrait pour les contre-récits. J'ai ensuite considéré la place des théories « complotistes » dans les interactions observées au sein du groupe, pour mettre en évidence leur caractère social et contingent. Enfin, j'ai exposé deux modes d'appropriation de ces discours qui montrent comment le « complotisme » peut être utilisé dans une logique d'habilitation qui varie néanmoins selon le capital culturel. Dans cette perspective, ces discours peuvent être décrits comme des ressources de politisation, en ce qu'ils participent à l'émergence d'un sentiment d'habilitation à participer à des activités proprement politiques, à l'établissement des frontières du groupe et à la contestation du monopole des détenteurs du savoir légitime. L'enjeu de cette démarche est de défendre une approche compréhensive de ce phénomène social, afin de nuancer les interprétations normatives qui l'enserrent dans une dichotomie stricte entre savoir et croyance, et l'attribuent à une déficience cognitive des individus qui tiennent de tels discours.

RÉFÉRENCES

BECKER Howard (2006), « The Lay Referral System », *Knowledge, Work & Society*, vol. 4, n° 2, pp. 63-76.

BEDOCK Camille, Tinette SCHNATTERER, Loïc BONIN et Pauline LIOCHON (2020), « Une représentation sous contrôle : visions du système politique et réformes institutionnelles dans le mouvement des Gilets jaunes », *Participations*, vol. 28, n° 3, pp. 221-246.

BENDALI Zakaria, Raphaël CHALLIER, Magali DELLA SUDDA et Olivier FILLIEULE (2019), « Le mouvement des Gilets jaunes : un apprentissage en pratique(s) de la politique ? », *Politix*, vol. 128, n° 4, pp. 143-177.

BERGER Peter L. et Thomas LUCKMANN (1966), *The Social Construction of Reality: A Treatise in the Sociology of Knowledge*, New York : Anchor Books.

BERNARD DE RAYMOND Antoine et Sylvain BORDIEC (2020), « La forme politique des ronds-points », *Condition humaine/Conditions politiques* [En ligne], n° 1.

BOULLIER Henri, Baptiste KOTRAS et Ignacio SILES (2021), « Savoirs incertains. Étudier “complots” et “vérités” à l’ère numérique », *RESET* [En ligne], vol. 10.

BOURDIEU Pierre (1977), « Questions de politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 16, pp. 55-89.

BOURDIEU Pierre (1982), « Les rites comme actes d’institution », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 43, pp. 58-63.

BOURDIEU Pierre (1984), « Espace social et genèse des “classes” », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 52-53, pp. 3-14.

BRONNER Gérald (2013), *La démocratie des crédules*, Paris : PUF.

BRONNER Gérald (dir.) (2022), *Les Lumières à l’ère numérique*, Paris : PUF.

CARDON Dominique (2019), « Fake news panic : les nouveaux circuits de l’information », in *Culture Numérique*, Paris : Presses de Sciences Po, pp. 261-276.

CHALLIER Raphaël (2022), « Entre ronds-points ruraux et assemblées urbaines, quels gilets jaunes ? », in Sophie BÉROUD, Anne DUFRESNE, Corinne GOBIN et Marc ZUNE (dir.), *Sur le terrain avec les gilets jaunes. Approches interdisciplinaires du mouvement en France et en Belgique*, Lyon : Presses universitaires de Lyon, pp. 47-61.

COLLOVALD Annie et Frédéric SAWICKI (1991), « Le populaire et le politique. Quelques pistes de recherche en guise d’introduction », *Politix*, vol. 13, n° 1, pp. 7-20.

COQUARD Benoît (2019), *Ceux qui restent. Faire sa vie dans les campagnes en déclin*, Paris : La Découverte.

DARMON Muriel (2011), « Sociologie de la conversion. Socialisation et transformations individuelles », in Claudine BURTON-JEANGROS et Christoph MAEDER (dir.), *Identité et transformation des modes de vie*, Genève : Seismo, pp. 64-84.

DOUGLAS Karen M., Joseph E. USCINSKI, Robbie M. SUTTON, Aleksandra CICHOKA, Turkey NEFES, Chee SIANG ANG et Farzin DERAVID (2019), « Understanding Conspiracy Theories », *Advances in Political Psychology*, vol. 40, suppl. 1, pp. 3-35.

DUCHESNE Sophie et Florence HAEGEL (2004), « La politisation des discussions, au croisement des logiques de spécialisation et de conflictualisation », *Revue française de science politique*, vol. 54, n° 6, pp. 877-909.

ELIASOPH Nina et Paul LICHTERMAN (2003), « Culture in Interaction », *American Journal of Sociology*, vol. 108, n° 4, pp. 735-794.

FRANCE Pierre (2019), « Méfiance avec le soupçon ? Vers une étude du complot(isme) en sciences sociales », *Champ pénal* [En ligne], vol. 17.

FREIDSON Eliot (1960), « Client Control and Medical Practice », *American Journal of Sociology*, vol. 65, n° 4, pp. 374-382.

GAXIE Daniel (2007), « Cognitions, auto-habilitation et pouvoirs des “citoyens” », *Revue française de science politique*, vol. 57, n° 6, pp. 737-757.

HOGGART Richard (1957), *The Uses of Literacy: Aspects of Working-Class Life*, Londres : Chatto & Windus.

KARBOVNIK Damien (2017), *L'ésotérisme grand public: le réalisme fantastique et sa réception. Contribution à une sociologie de l'occulture*, Thèse de doctorat en sociologie, Université Paul Valéry – Montpellier III.

MASCLÉ Olivier (2018), *L'invité permanent. La réception de la télévision dans les familles populaires*, Paris : Armand Colin.

MERCIER Hugo (2020), *Not Born Yesterday: The Science of Who We Trust and What We Believe*, Princeton : Princeton University Press.

MOTTA Alessio (2021), « La “déferlante complotiste” ou la validation journalistique d'un cliché », *AOC* [En ligne], 14 juillet.

MUS Mathilde, Alexander BOR et Michael BANG PETERSEN (2022), «Do Conspiracy Theories Efficiently Signal Coalition Membership? An Experimental Test Using the “Who Said What?” Design», *PLoS One* [En ligne], vol. 17, n° 3.

QUANTITÉ CRITIQUE (coll.) (2018), «Les gilets jaunes ont-ils une couleur politique?», *L'Humanité*, 19 décembre.

QUANTITÉ CRITIQUE (coll.) (2019), «Gilets jaunes : à qui va profiter le mouvement?», *Mediapart*, 19 avril.

QUANTITÉ CRITIQUE (coll.) (2019), «Salaires : comment les gilets jaunes ont court-circuité les négociations collectives», *Mediapart*, 22 mai.

RAVELLI Quentin (2020), «Les huit fonctions du rond-point», *AOC* [En ligne], 3 février.

REUNGOAT Emmanuelle, François BUTON et Cécile JOUHANNEAU (2022), «Becoming Political while Avoiding Politics: a Study of Yellow Vests First-Timers», *French Politics*, vol. 20, pp. 395-419.

SCOTT James C. (1990), *Domination and the Arts of Resistance: Hidden Transcripts*, Yale: Yale University Press.

VAN DER LINDEN Sander (2022), «Misinformation: Susceptibility, Spread, and Interventions to Immunize the Public», *Nature Medicine*, vol. 28, n° 3, pp. 460-467.

VEYNE Paul (1983), *Les Grecs ont-ils cru à leurs mythes? Essai sur l'imagination constituante*, Paris: Seuil.

VON STUCKRAD Kocku (2004), *Was ist Esoterik? Kleine Geschichte des geheimen Wissens*, Munich: C. H. Beck.

WALKER Jesse (2018), «What We Mean When We Say “Conspiracy Theory”», in Joseph E. USCINSKI (dir.), *Conspiracy Theories and the People Who Believe Them*, Oxford: Oxford University Press.

ÉVÉNEMENT PROTESTATAIRE, POLITISATION ET DYNAMIQUE GÉNÉRATIONNELLE

LE CAS DU MOUVEMENT DU « 20 FÉVRIER » AU MAROC

JOSEPH HIVERT

En 2011, le Maroc a connu un moment inédit de son histoire protestataire avec l'émergence, dans le sillage des révolutions égyptienne et tunisienne, d'un mouvement contestataire d'ampleur : le Mouvement du « 20 février » (M20). Cette mobilisation a fait l'objet de nombreuses interprétations en termes de génération, aussi bien dans les médias qui ont vu dans le M20 l'avènement d'une « nouvelle génération »¹, une « génération démocratie », une « génération 20 février »², que dans certains travaux universitaires qui, en repérant une série de discontinuités avec les générations passées, ont estimé que les jeunes du M20 constituaient une « nouvelle génération sociologique »³. Ces interprétations ont en commun d'associer à un événement fondateur (le M20) la formation d'une génération, comme si les trajectoires de toutes celles et ceux qui y ont participé avaient été impactées de manière similaire. Pourtant, cette conception mécanique du rôle de l'événement dans la formation des générations politiques a été, à juste titre, largement critiquée⁴ et l'on peut se demander si elle ne constitue pas, dans le cas du M20, une fiction médiatiquement et politiquement entretenue.

1. *L'Express*, 2012.

2. *Jeune Afrique*, 2012.

3. Desrues, 2012.

4. Contre ce type d'usage, qui associe « à un événement fondateur la formation mécanique d'une – voire deux – génération(s) politique(s) », Julie Pagis a montré les effets socialisateurs de Mai 68 en distinguant « plusieurs ensembles générationnels qui connaissent en amont de 68 des cadres de socialisation primaire (familiaux, scolaires et politiques) – et donc des modes de génération – distincts » (Pagis, 2014, p. 75). Dans le même sens, Annick Percheron (1993) a montré que la guerre d'Algérie est à l'origine de socialisations différentes selon les groupes ou les individus et a produit de façon concomitante deux générations : la génération de l'Algérie algérienne et la génération de l'Algérie française.

L'objectif de ce chapitre n'est pas de mettre au jour une énième génération militante (la « génération 20 février ») distincte des générations militantes passées. Il s'attache plutôt à passer du repérage d'un « ensemble générationnel » à celui d'une « unité de génération »⁵ de façon à explorer empiriquement « la dynamique générationnelle de groupes délimités »⁶. En raisonnant à partir d'un corpus constitué d'une douzaine d'enquêtes (cf. encadré), il s'agit plus précisément d'interroger le lien entre participation à l'événement et formation de génération(s) politique(s) en explorant l'expérience de l'événement et les processus de politisation qui s'y jouent non pas à l'échelle des « jeunes » au sens large, mais au sein d'un groupe réel. L'enjeu est de prêter attention aux effets socialisateurs de l'événement⁷ sur une microcohorte militante donnée⁸ en s'intéressant à la façon dont celle-ci est percutée et politisée par l'événement. Pour interroger le rôle de l'événement dans les processus de socialisation politique, ce chapitre s'appuie sur une approche de la socialisation comme processus continu⁹ qui considère que les dispositions peuvent potentiellement changer tout au long de la vie, et tout particulièrement au cours des années impressionnables¹⁰. De cette conception de la socialisation, il résulte que la participation aux mouvements sociaux ne doit pas être considérée du seul point de vue des socialisations politiques antérieures, mais aussi à partir de ses effets potentiellement socialisateurs¹¹.

Ce chapitre est organisé en trois parties. Il s'attache, d'une part, à reconstruire les cadres, les temps et les modalités de la socialisation politique primaire de ce groupe de militant·es. Il revient, d'autre part, sur la façon dont ces militant·es rencontrent l'événement (le M20) et sur leur manière de réagir à ce dernier et de s'y engager. Il montre enfin que leur participation au M20 marque en profondeur leurs attitudes et comportements politiques et contribue en particulier à renforcer des dispositions et des aspirations

5. Mannheim, 2011 [1928]).

6. Cartier et Spire, 2011, p. 12.

7. Tackett, 1997 ; Ihl, 2002 ; Pagis, 2014 ; Fillieule *et al.*, 2018.

8. Les micro-cohortes peuvent tout aussi bien désigner des groupes restreints, constitués de quelques individus, ou des groupes plus étendus (Whittier, 1997, p. 762).

9. Darmon, 2016.

10. Sears et Valentino, 1997.

11. Fillieule, 2013, p. 3.

militantes communes. En adoptant une perspective générationnelle, il souligne alors comment l'événement protestataire, par les effets de politisation qu'il génère, participe à développer chez ces militant·es la conscience d'appartenir à un même groupe et de « faire génération ».

TERRAIN ET MATÉRIAU

Les 12 protagonistes qui font la matière de ce chapitre sont nés au début des années 1990 au sein de familles militantes qui résident à Rabat, Salé, Kénitra ou Casablanca. Leurs parents sont passés par l'Union nationale des étudiants marocains (UNEM)¹² et se sont engagés dans une des organisations marxistes-léninistes (*Ilâ al-amâm*, 23 mars) durant les décennies 1970 et 1980. En raison de leur engagement, les pères sont tous passés par la prison entre le début des années 1970 et le milieu des années 1980. Après les périodes de clandestinité et d'incarcération, les parents réinvestissent leurs capitaux individuels (militant, social) dans le secteur associatif, qui est alors en plein essor à la faveur du développement de l'aide internationale et qui offre des opportunités de reconversions militantes et professionnelles. Ils s'investissent en particulier au sein de l'Association marocaine des droits humains (AMDH)¹³. Plusieurs d'entre eux occupent une place importante dans le tissu associatif des années 1990. Dans le même temps, ils investissent les petits partis de la gauche radicale (Parti de l'avant-garde démocratique et socialiste – PADS) ou de l'extrême gauche (Voie démocratique – VD) légalisés à l'occasion de la libéralisation politique des années 1990.

Ces militant·es appartiennent aux classes moyennes de promotion¹⁴, qui émergent au lendemain de l'indépendance dans le cadre du développement de l'État-nation et au bénéfice de la phase de mobilité sociale qui l'a accompagnée. D'origine ouvrière

12. L'UNEM, née en 1956, est alors liée à l'Union nationale des forces populaires (UNFP), formée sur la base d'une scission avec l'Istiqlal en 1959, et au Parti communiste marocain.

13. Créée en 1979 par des militants de l'Union socialiste des forces populaires (USFP) et de la gauche radicale, l'AMDH constitue d'abord un espace de repli et d'entraide pour les familles de victimes, les détenus qui sortent de prison et les militants de l'opposition.

14. Escallier, 1994.

ou paysanne, les parents sont enseignants en collège, en lycée ou en université ou sont ingénieurs d'État.

Des entretiens approfondis et répétés ont été conduits entre 2012 et 2016 avec chacun et chacune des enquêtés ainsi qu'avec leurs parents¹⁵. L'analyse s'appuie également sur l'observation des enquêtés en situation de militantisme et dans divers contextes d'action non militants.

DES MATRICES DE SOCIALISATION POLITIQUE COMMUNES

Nés au début des années 1990, ces enfants de militants s'inscrivent dans des matrices de socialisation politique semblables : ils connaissent d'abord une socialisation politique familiale enveloppante et s'inscrivent ensuite dans des dispositifs de socialisation qui constituent des espaces de renforcement de leurs dispositions protestataires en même temps que des lieux d'autonomisation et de démarcation politique par rapport à la génération de leurs parents.

UNE SOCIALISATION POLITIQUE FAMILIALE ENVELOPPANTE

Les 12 enquêtés grandissent dans des univers domestiques saturés de significations politiques et au sein desquels les préférences politiques parentales sont particulièrement visibles, stables et homogènes. Exposé-es très tôt aux discussions politiques de leurs parents, ils s'imprègnent à travers elles de leurs préférences et positionnements politiques, ainsi que de leurs représentations structurées autour d'une opposition entre un « eux » (le roi, son entourage, les partis d'administration, les islamistes) et un « nous » (militants de gauche, héritiers du mouvement marxiste-léniniste). Ils s'imprègnent de ces oppositions à travers les jugements que leurs parents émettent à différentes occasions sur des sujets politiques, contre des adversaires politiques (le roi, le « Makhzen », les islamistes, etc.) ou contre des idéologies (islamisme, etc.). Alors que la famille est traditionnellement un des lieux où s'incorpore l'adhésion à l'arbitraire politique¹⁶, ces familles militantes contribuent au contraire à transmettre des dispositions critiques à l'égard de l'ordre politique et symbolique : le régime, le

15. Afin de préserver l'anonymat des enquêtés, leurs noms ont été modifiés.

16. Bourdieu, 1980.

Makhzen, la monarchie, voire la double figure du roi-commandeur des croyants sont contestés et font l'objet de jugements critiques à l'intérieur de l'enceinte domestique. Si les parents ne rêvent plus de renverser le régime et si l'action clandestine n'est plus au goût du jour, ils revendiquent cependant une constance dans leurs convictions comme dans leurs valeurs politiques.

La socialisation politique des enfants opère, par ailleurs, à travers la transmission d'une mémoire de l'engagement familial et collectif. Les parents choisissent souvent pour leurs enfants des prénoms militants : ces derniers portent en effet en très grand nombre des prénoms qui font directement référence à une figure militante nationale (Tahani ou Amine, par exemple, en référence au martyr Amine Tahani, militant d'*Ilâ-al-amâm* mort sous la torture en 1984) ou régionale (par exemple, Naji, en hommage à Naji-Al-Ali, caricaturiste palestinien assassiné à Londres en 1987 pour ses dessins en faveur de la lutte contre l'occupation israélienne). Au-delà des prénoms, la mémoire militante familiale se transmet par les récits, les souvenirs et les anecdotes élaborés et livrés aux enfants à l'intérieur de la famille. Cette mémoire vive¹⁷ participe à intégrer les enfants dans une histoire familiale significative et, à travers elle, ils apprennent à situer leur propre famille dans la continuité d'une histoire collective. Insérés précocement dans le monde militant de leurs parents, les enfants se familiarisent également avec des organisations (Voie démocratique, AMDH), des symboles (drapeaux, chansons, slogans, martyrs) et des pratiques (manifestations, sit-in, etc.). La plupart d'entre eux se sont rencontrés et fréquentés durant leur prime enfance dans le cadre des activités pour les enfants (les kermesses notamment) mises en place par les organisations militantes auxquelles appartiennent les parents.

Enfin, ces enfants partagent une inscription dans des univers domestiques marqués par l'importation de postures militantes. Leurs parents revendiquent une continuité entre leurs engagements « publics » et « privés » et réfèrent leurs pratiques éducatives et domestiques à ce qu'on pourrait appeler une éthique de la

17. Lavabre, 1994.

«fidélité militante»¹⁸, c'est-à-dire une propension à faire découler leurs pratiques de principes politiques (l'égalité entre les sexes, la laïcité, le refus de la privatisation de la famille). Cette fidélité militante se manifeste par l'introduction de normes laïques dans l'enceinte domestique : la plupart des parents ne font pas le ramadan et mangent devant leurs enfants pendant les périodes de jeûne, ils ne fêtent pas l'Aïd al-kabîr et n'achètent pas de mouton à cette occasion. Ils donnent à cette préférence irrégulière une forte visibilité au sein de l'espace domestique et cherchent à mettre en cohérence leurs discours et leurs pratiques. Les parents tendent également à référer leurs modes d'autorité et d'encadrement éducatif à des considérations militantes : ils valorisent en entretien l'autonomie de l'enfant, le libre apprentissage, et rejettent les pratiques éducatives «autoritaires» au nom de principes militants : «Il n'y avait pas de violence à la maison, on ne battait jamais nos enfants. [...] On ne peut pas être militant pour les droits de l'homme et battre ses enfants, il faut être cohérent», explique par exemple cette militante qui est ingénieure. Sans nier que des logiques militantes puissent avoir ici leur place, il convient de souligner l'aptitude des parents à colorer de militantisme des pratiques qui relèvent pour l'essentiel de leur ethos de classe.

DES SOCIALISATIONS POLITIQUES DE RENFORCEMENT

Ces enfants de militant·es connaissent, à l'âge de l'adolescence, des socialisations de renforcement à travers leur participation aux colonies de vacances de l'AMDH et leurs premiers engagements militants. Lieu commun des trajectoires des enquêté·es, les colonies de vacances sont révélatrices des transformations qui affectent l'espace militant à partir des années 2000. Après avoir mis en place un gouvernement d'alternance en 1998, le régime opère un second «désamorçage»¹⁹ en prenant un tournant social : le roi Mohammed VI prend en charge le social et en fait un des principaux chantiers de son règne. En 1999 est créée la Fondation Mohammed V pour la solidarité et, en 2005, le roi lance l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH). En parallèle, les références à la société civile se multiplient et l'aide des bailleurs de fonds favorise

18. Willemez, 2003, p. 146.

19. Dupret et Ferrié, 2011.

l'émergence de nombreuses associations qui viennent occuper les terrains délaissés par l'État «ajusté»²⁰. À partir de 2004 et du Forum social Maroc qui voit le jour à l'initiative de militants associatifs qui ont participé au Forum social mondial en 2002²¹, des structures dédiées aux jeunes sont créées dans le giron de différentes associations. C'est dans ce contexte que voit le jour un «club des jeunes» au sein de l'AMDH et que l'association organise chaque été, à partir de 2004, des colonies de vacances au profit des jeunes âgés de 15 à 18 ans.

Ces colonies constituent des lieux de formation au militantisme : placés en situation d'apprentissage, les enfants expérimentent le débat politique et développent des savoirs et savoir-faire militants à travers des ateliers de formation qui portent sur diverses thématiques (démocratie, droits de l'homme, genre, laïcité) et qui sont animés par de jeunes militants de l'AMDH engagés par ailleurs à la Voie démocratique ou au PADS. Elles offrent également aux enfants l'occasion d'expérimenter l'action collective dans ses formes pratiques. En 2007, par exemple, les participant·es entament un sit-in au sein des colonies pour revendiquer le droit à la mixité dans les chambres et pour reculer l'heure de l'extinction des feux : «Ils ont fait des slogans, fabriqué des banderoles, ils faisaient des petits groupes de discussion, des *halaqiyat al niqach* [des cercles de discussion] », raconte un des animateurs²². Ces expériences militantes à petite échelle relèvent d'une logique d'apprentissage de l'action collective et contribuent à développer des compétences critiques.

Point de départ des carrières militantes, les colonies engendrent des changements de perspective dans la vie des enfants. Concomitamment aux colonies, ils connaissent au moment du lycée leurs premières expériences militantes en dehors du giron parental : ils manifestent entre copains contre la guerre d'Irak, pour la cause palestinienne, ils s'investissent dans le club des jeunes de l'AMDH et dans les clubs de droits de l'homme de leurs lycées, certain·es s'engagent au sein des coordinations contre la cherté de la vie (*Tansiqiyyate*) ou à ATTAC-Maroc. Cette séquence de trajectoire

20. Catusse, 2002.

21. Cheynis, 2005.

22. Entretien avec Abdelhakim, Rabat, avril 2015.

biographique correspond également au moment où les enquêtées se démarquent politiquement de leurs parents en donnant à leur engagement une touche propre qui leur permet de s'approprier l'héritage parental sans se fondre pour autant dans le modèle de la copie carbone. Cette démarcation se manifeste d'abord au niveau des préférences idéologiques, comme l'explique bien Younes :

Dans la continuité des colonies, on avait déjà fait un club jeunes de l'AMDH, et c'est là, toutes les formations on les a confectionnées à notre façon, ce qui fait qu'on voyait des films hippies, on voyait des documentaires anarchistes, on était beaucoup plus impressionnés par les mouvements hippies, par les anarchistes, tu vois des choses comme ça, des mouvements beaucoup plus libres que le communisme et les autres idéologies plus connues dans l'autre génération.

Se tenant à distance des idéologies marxistes-léninistes et des partis de gauche, jugés « trop rigides », « trop fermés », ils se démarquent également du modèle parental sur la question des modes d'action. Une des enquêtées, dont les parents sont engagés à la Voie démocratique, explique par exemple qu'elle n'a pas intégré cette organisation parce que « c'est un parti trop traditionnel, dans ses modes d'action, c'est toujours *massira* [la marche], il n'y a pas trop d'innovation et on ne pense pas à faire d'autres choses, d'autres modes de protestation, et même quand on propose, c'est pas pris au sérieux ».

Loin de refléter une contestation radicale du modèle militant parental, la distance que les enfants entretiennent à l'égard de la scène politique instituée et des idéologies marxistes-léninistes apparaît révélatrice des transformations structurelles que connaît la scène militante à partir des années 1990 (décompression autoritaire, fin des périodes d'engagement totalisant et émergence de nouvelles offres d'engagement). Les petites démarcations qu'opèrent les enfants par rapport à leurs parents rappellent également que l'infléchissement de l'héritage politique familial, à l'instar de l'héritage culturel²³, constitue une des conditions de son appropriation²⁴.

23. De Singly, 1996.

24. Fleury, Mathieu et Pette, 2018, p. 374.

FAIRE L'ÉVÉNEMENT : UNE COHORTE MILITANTE AUX AVANT-POSTES DU MOUVEMENT DU « 20 FÉVRIER » À RABAT

À la veille du 20 février 2011, ce groupe d'enquêtées, âgées de 17 à 22 ans, forme une cohorte d'âge homogène (effet d'âge) et partage l'expérience des colonies de vacances (effet de cohorte) et des premiers engagements au lycée, ainsi qu'un investissement continu au sein de l'AMDH. En 2011, ils entrent dans le Mouvement du « 20 février » via l'AMDH et s'engagent au sein de la coordination de Rabat, où ils vont former un « noyau dur ». Tout au long de l'année 2011, ils s'illustrent par un investissement très soutenu et trouvent dans le M20 un contexte d'action propice à l'actualisation de leurs dispositions, savoir-faire et savoir-être militants. Les ressources dont ils disposent leur permettent de se positionner aux avant-postes de la mobilisation à Rabat.

LE MOUVEMENT DU « 20 FÉVRIER »

À la suite d'un appel à manifester lancé sur internet par des jeunes issus de divers réseaux sociaux et militants, le 20 février 2011, des milliers de personnes manifestent dans plus d'une cinquantaine de villes du Maroc. Elles revendiquent l'instauration d'une constitution démocratique rédigée par une assemblée constituante élue, la justice sociale (accès aux soins, à l'école, à l'emploi), le refus du clientélisme, de la corruption et de la privatisation des services publics, l'application des principes de « bonne gouvernance » dans la gestion des affaires publiques, etc. L'entourage du roi est particulièrement visé par les protestataires, qui dénoncent la mainmise sur les affaires économiques du pays par certains de ses plus proches conseillers, dont Mounir Majidi, son secrétaire particulier, et la présence dans le champ politique de son ami et conseiller Fouad Ali El Himma.

Organisé sous la forme d'une coordination nationale décentralisée dans plus de 90 villes du pays, le M20 est parvenu à fédérer durablement, grâce à un travail politique d'homogénéisation des revendications et de mise en suspens provisoire des clivages entre groupes mobilisés, une pluralité d'acteurs et d'organisations : des jeunes militants de l'AMDH, d'Attac-Maroc

ou du Mouvement alternatif pour les libertés individuelles (MALI), les jeunesses des partis de l'opposition parlementaire (PSU, PADS, PJD) ou non parlementaire (Annahj Addimocrati), mais aussi une partie de celles, dissidentes, de la gauche gouvernementale (USFP). Des militants issus d'organisations non reconnues, mais tolérées comme Al-Adl wal-Ihssan (Justice et bienfaisance) et Al Badil al-Hadari (l'Alternative civilisationnelle) ont aussi rejoint la coalition. Bien que n'ayant pas tous rallié le mouvement dès l'appel à manifester le 20 février 2011, ces acteurs, qu'ils soient «indépendants», multipositionnés ou issus de partis politiques, se sont mobilisés conjointement autour de revendications communes.

DES PIONNIÈRES DE LA PROTESTATION À RABAT

Suite aux soulèvements populaires en Tunisie qui conduisent à la fuite de Ben Ali le 14 janvier, puis aux mobilisations contre le régime du président Moubarak en Égypte, plusieurs associations et collectifs, dont l'AMDH, organisent à Rabat, à partir du mois de janvier 2011, des sit-in en soutien aux peuples tunisien et égyptien devant les ambassades des deux pays. Avant même la chute du régime de Ben Ali, cyberactivistes²⁵ et citoyens ordinaires s'activent sur la Toile marocaine, où des groupes Facebook sont créés («Le peuple veut le changement», etc.) : ils constituent des plateformes de discussion et de diffusion de paroles contestataires à partir desquelles émerge l'idée d'une manifestation nationale, qui sera fixée au 20 février. Dans le même temps, des jeunes affiliés à l'AMDH se rencontrent le 8 février dans les locaux de l'association pour discuter des opportunités d'action et des revendications du M20. Ils discutent des modalités concrètes de la mobilisation, de ses revendications et de ses principes d'organisation. Ils mettent en place, sur la page Facebook du mouvement, une plateforme de revendications qui restent suffisamment larges et non hiérarchisées pour permettre une pluralité d'interprétations et d'appropriations. Ils réalisent, au siège de l'AMDH, la vidéo

25. Ksikes, 2011.

appelant à manifester le 20 février, qui est postée le 12 février sur YouTube et sur la page Facebook du groupe « mouvement du 20 février ». Le même jour, à Casablanca, les représentants nationaux des jeunesses des partis de la gauche radicale se réunissent et publient la première déclaration de soutien des organisations politiques à l'appel du 20 février. Le 17 février, les revendications du Mouvement du « 20 février » sont présentées lors d'une conférence de presse qui se tient à l'AMDH.

Notre groupe d'enquêté-es forme le « noyau dur »²⁶ des jeunes militant-es (une vingtaine) qui se réunissent dans les locaux de l'AMDH durant les semaines qui précèdent la manifestation du 20 février. Ils inscrivent le M20 dans la continuité des activités réalisées avec l'AMDH et des réseaux constitués les années précédentes. Comme l'explique Yacine, « dans la continuité des colonies, on avait déjà fait un club jeunes de l'AMDH et c'est directement après qu'est venu le Mouvement du 20 février, et quand il est venu, il a trouvé déjà un réseau qui était fait, surtout à Rabat, c'était toute la clique qui s'était réunie lors de colonies et qui s'est retrouvée ». L'AMDH fait figure de point de ralliement et offre aux jeunes l'occasion de réactiver les réseaux de sociabilité formés en amont du M20.

Ces enquêté-es entrent ainsi dans le M20 sur la base de leurs réseaux sociaux individuels et organisationnels et s'engagent en se positionnant en tant qu'indépendants²⁷. Cependant, les appartenances de groupe et de solidarité initiales vont progressivement s'élargir au profit d'une stratégie commune de lutte : au lendemain de la manifestation du 20 février, qui est perçue comme une réussite symbolique²⁸, l'heure est à l'union, à la construction d'un « nous » et d'une cause unifiée à partir d'éléments irréductiblement hétérogènes. Ce « nous » protestataire est renforcé par le discours du roi prononcé le 9 mars, au cours duquel il annonce

26. L'expression « noyau dur » est utilisée par plusieurs enquêté-es pour désigner le petit groupe de militant-es qui participe à la préparation de la marche du 20 février 2011 à Rabat.

27. Il s'agit là d'une autolabellisation qui est revendiquée, dans le M20, par des individus sans appartenance politique, par des cyberactivistes et des acteurs du monde associatif (Bennani-Chraïbi et Jeghlal, 2012, p. 876).

28. Les manifestations du 20 février se sont déroulées dans 53 villes et ont rassemblé, à l'échelle du Maroc, 238 000 manifestant-es d'après les organisateurs, 37 000 selon la police.

un projet réformiste²⁹. En refusant de prendre part au processus de la CCRC, le M20 devient en effet l'objet de catégorisations externes stigmatisantes – les protestataires sont assimilés à des « nihilistes » –, qui participent autant à disqualifier le mouvement auprès du public partisan qu'à justifier le recours arbitraire à la répression³⁰. En retour, l'expérience collective des violences policières et l'apparition, dans les discours, d'une martyrologie suite aux emprisonnements, aux blessés et aux décès qui surviennent dans différentes coordinations du pays³¹ contribuent à durcir la position du M20 et à raffermir l'identité collective du groupe. Les militant·es s'inscrivent alors dans un entre-soi « vingt-févrieriste », comme en témoignent les propos de Sarah, qui explique que « c'était une raison de vivre, le 20 février, pour nous, on ne faisait que ça, on faisait que du 20 février, on parlait que de ça, on ne voyait même plus nos autres amis, on voyait que les gens du 20 février. »

UN INVESTISSEMENT SOUTENU ET GRATIFIANT

Tout au long de l'année 2011, les 12 enquêté·es s'illustrent par un engagement très soutenu et beaucoup d'entre eux laissent le militantisme empiéter sur leurs études. Younes, par exemple, décide d'interrompre ses études, car « il y avait des réunions tout le temps, fallait tracter, fallait toujours faire des trucs. [...] Je faisais que ça jour et nuit... J'avais déjà quitté la maison de mes parents, j'habitais dans les locaux d'ATTAC. » Si ces jeunes militant·es s'engagent corps et âme dans la mobilisation, c'est en raison de leur disponibilité biographique, mais aussi du plaisir qu'ils prennent à militer, de l'enthousiasme que procure leur

29. Lors de son discours du 9 mars 2011, le roi annonce, sans faire allusion aux mobilisations qui agitent le Maroc depuis le 20 février, sa volonté de réformer la Constitution marocaine avec l'objectif d'un rééquilibrage des pouvoirs. Une Commission consultative de révision de la Constitution (CCRC) est mise en place le 10 mars, avec pour mission de préparer un projet de texte constitutionnel après consultation de l'ensemble des forces politiques, syndicales et associatives du Royaume.

30. Smaoui et Wazif, 2013. Les semaines qui suivent le discours du roi sont en effet marquées par le durcissement de la répression. Le sit-in du 13 mars, organisé devant la Wilaya de Casablanca pour revendiquer des réformes plus radicales et moins floues que celles proposées par le souverain dans son discours, est violemment réprimé par les forces de l'ordre. La répression s'intensifie au cours des mois de mai et juin 2011, à l'approche de la campagne référendaire.

31. Le 29 mai, Kamal Omari est blessé durant la dispersion d'une marche à Safi et décède le 2 juin des suites des coups reçus. L'AMDH recense une dizaine de « martyrs » au cours de la période 2011.

participation à ce mouvement et des satisfactions qu'ils retirent de leur activité³². L'enthousiasme ou l'exaltation qui les anime est d'autant plus grand que les pratiques délibératives et les modes d'organisation horizontaux adoptés par le M20³³ tendent à gratifier les militant·es les plus doté·es en ressources militantes et discursives. En effet, d'une part, leur inscription dans des réseaux de sociabilité préexistants et informels, souvent exclusifs, leur confère un ascendant sur celles et ceux qui n'en font pas partie : en l'absence de dispositifs d'encadrement bien formalisés au sein du M20, ces réseaux deviennent des lieux de décision informels et d'arrangements passés en dehors des lieux décisionnels du collectif. D'autre part, les modalités décisionnelles et les pratiques délibératives, comme celle de l'« unanimité sans vote » lors des assemblées générales (AG), qui consiste à clore l'AG quand l'ensemble des membres s'est accordé sur le sujet mis à l'ordre du jour, favorisent les militant·es politisé·es et doté·es de compétences à la prise de parole publique. Alors que les jeunes qui ne sont pas familiers de la prise de parole en public tendent à s'effacer au moment des AG, les militant·es qui, comme nos enquêté·es, maîtrisent l'art du débat et de l'argumentation politique y trouvent l'occasion de démontrer leurs compétences discursives. Plusieurs militant·es de notre corpus connaissent par ailleurs une forte visibilité médiatique au cours de ce moment protestataire : ils la doivent à leurs capitaux culturel et militant, à leurs compétences linguistiques et à leur maîtrise du français en particulier, qui leur permettent de s'exprimer dans les termes requis par les médias étrangers, mais aussi à leur appartenance à l'AMDH. En effet, au cours du moment protestataire, les liens avec les médias étrangers passent par le comité « communication » de la coordination du M20 à Rabat, investi par des militant·es affilié·es à l'AMDH qui orientent les journalistes vers tel ou tel jeune du M20. Comme le souligne Younes, « on était à l'AMDH depuis longtemps, donc nous, les jeunes de l'AMDH, on était privilégiés pour parler aux médias ».

32. Gaxie, 1977.

33. Construit sur un mode acéphale, le fonctionnement du M20 est marqué par le refus d'une représentation du collectif à l'échelle nationale (principe d'autonomie et de décentralisation), par le refus des principes de délégation et de représentation et par le refus de l'usage du vote en assemblée générale au profit du « consensus ».

Au regard des ressources dont ils sont dotés (dispositions à l'action collective, compétences discursives, insertion dans des réseaux pré-existants et informels) et des propriétés du contexte dans lequel ils s'engagent, on comprend alors pourquoi ces enfants de militant·es en sont venus à figurer parmi les leaders de la mobilisation.

UNE UNITÉ DE GÉNÉRATION MILITANTE RÉVÉLÉE

PAR L'ÉVÉNEMENT PROTESTATAIRE

À la veille du M20, ces militant·es forment un groupe réel, localisé, qui est passé par des contextes et des expériences de socialisation semblables. En amont du M20, ils investissent le club des jeunes de l'AMDH à Rabat, ainsi que les colonies de vacances, et se réapproprient ces espaces de politisation en leur donnant une couleur propre : ils y organisent des débats et des projections de films documentaires sur les mouvements anarchistes et libertaires, ils y discutent de sexualité et de laïcité, ils y développent une critique des idéologies marxistes-léninistes et y nourrissent des appétences pour « la politique autrement » et pour des modes d'action non conventionnels. En 2011, ils entrent dans le M20 via le réseau organisationnel auquel ils appartiennent (l'AMDH) et figurent parmi les pionniers de la protestation à Rabat. Comme on va le voir, le M20 vient offrir à ces militant·es l'occasion de prolonger et de développer les mêmes aspirations et appétences pour la « politique autrement », les mêmes « intentions fondamentales »³⁴ forgées les années précédentes, mais restées jusqu'ici à l'état d'embryon. En s'engageant dans la protestation, ils se retrouvent en effet plongés dans une dynamique conflictuelle avec d'autres acteurs, groupes et générations militantes qui, passés par des contextes et des expériences de socialisation différents, appréhendent l'action protestataire à partir d'autres schèmes et d'autres ressources. Et c'est au cours de cette dynamique conflictuelle que ces militant·es en viennent à affirmer une identité politique collective propre³⁵ et à développer une conscience générationnelle³⁶.

34. Mannheim, 2011 [1928], p. 88.

35. Whittier, 1997.

36. Pour Mannheim, c'est précisément « la dimension subjective de la conscience générationnelle » qui distingue l'unité de génération de l'ensemble générationnel.

DÉLIMITER LES FRONTIÈRES DU GROUPE ET S’AFFIRMER POLITIQUEMENT EN SE « FROTTANT » AUX AUTRES GÉNÉRATIONS

Ces militant·es ont largement œuvré à la construction et à la définition du M20 comme un mouvement de « jeunes ». Ils sont à l’origine de la plateforme constitutive du M20, qui date du 14 février 2011 et qui marque la fusion de plusieurs groupes virtuels, et dans laquelle la référence aux « jeunes » est la plus explicite. Cette plateforme donne naissance au groupe « jeunes du 20 février » (*Chabab ‘achrin fabrayir*) qui dépasse les réseaux sociaux virtuels pour constituer un groupe réel, formé par de jeunes militant·es affiliées à l’AMDH et dont nos enquêtées constituent le noyau dur. Ils signent un communiqué au nom de « *Chabab ‘achrin fabrayir* », qui sera rendu public lors de la conférence de presse qui se tient au siège de l’AMDH à Rabat le 17 février 2011. La « jeunesse » du M20 est alors perçue et construite, par les vingt-févrieristes eux-mêmes, mais aussi par les médias, comme « un groupe social, sujet historique capable de poser et de réaliser ses propres fins »³⁷. En rendant le groupe visible à lui-même et aux autres, les manifestations du 20 février et les suivantes produisent ou entretiennent la croyance en l’existence de la classe d’âge mobilisée³⁸. Parés de toutes les vertus, le « jeunisme » du mouvement et la supposée virginité politique de ses acteurs sont érigés en marqueur générationnel, en « qualité indispensable pour se débarrasser des obstacles idéologiques et méthodologiques imbibant la culture de l’ancienne génération de militants »³⁹. Les militant·es des générations passées se voient ainsi souvent, dans les discours, renvoyées au passé, à l’inertie, à la préhistoire protestataire, par des jeunes qui, forts d’une légitimité militante nouvellement acquise, s’érigent en force de changement et entendent à leur tour marquer de leur empreinte l’espace protestataire. En jugeant la mobilisation de 2011 à l’aune des protestations passées et en se comparant à la génération militante de ses parents, Younes évoque en ce sens : « Ils ont fait les mêmes choses pendant trente ans et ça n’a rien changé. Il a fallu que le mouvement arrive pour que ça change, c’était pas eux [à l’origine

37. Mauger, 2015, p. 100.

38. Champagne, 1984.

39. Chapouly, 2011, p. 48.

du changement], c'était nous tout simplement. » La volonté de se démarquer des aînés se traduit également, en pratique, dans les modes d'organisation et de fonctionnement adoptés par les jeunes protestataires : l'autonomie laissée aux coordinations, l'absence de représentation du collectif à l'échelle nationale ou encore les principes délibératifs qui régissent les AG sont présentés comme autant d'antidotes aux formes traditionnelles du militantisme incarnées par les partis politiques (jugés hiérarchiques, inégalitaires, bureaucratiques) et associées aux militant·es des générations 1970.

Si les militant·es de notre corpus marquent leur différence par rapport aux anciennes générations, c'est surtout en relation à d'autres jeunes militant·es de leur classe d'âge qu'ils et elles affirment leur singularité et leurs spécificités. Loin de mobiliser une classe d'âge homogène et unifiée, le M20 rassemble des jeunesses compartimentées, mais liées entre elles par des rapports d'identification et de distinction⁴⁰. Nos enquêt·es partagent avec une partie des jeunes mobilisé·es une critique des manières de faire et de penser d'une génération militante adulte qui occupe les postes de pouvoir et d'influence dans les organisations (syndicats, partis, associations). Ils entretiennent également des liens, parfois étroits, avec certains jeunes des partis, de la VD ou du PADS, qu'ils connaissent depuis les colonies de vacances. Mais ils s'en distinguent cependant en mobilisant un autre mode de présence au sein de la scène protestataire, qui puise dans leurs socialisations passées (colonies, club des jeunes de l'AMDH) et dans les compétences et savoir-faire dont ils disposent. S'ils maîtrisent, par leur socialisation militante et familiale, les pièces traditionnelles du répertoire de la protestation marocaine, ils font preuve d'inventivité et lancent une série d'actions symboliques et originales au cours de l'action protestataire : le 16 mars, pour contrer la médiatisation des actes de vandalisme commis lors de certaines manifestations le 20 février 2011, ils distribuent des roses aux forces de l'ordre postées sur l'avenue Mohammed V à Rabat, certains se rendent dans les hôpitaux pour donner leur sang et un appel

40. Mauger, 2015, p. 102.

au civisme dans les administrations et au non-versement de pots-de-vin est lancé⁴¹. S'inspirant des « performances politiques », ils mettent également en place des actions « éclair » ou *flash-mob*, qui consistent à investir soudainement un lieu public et à proposer une mise en scène de courte durée avant de se disperser⁴². Le 6 mars, à 17h, plusieurs dizaines de militant·es se rassemblent devant le parlement pour organiser un *freeze for freedom* : scotch collé sur la bouche, ils se figent plusieurs minutes, comme pétrifiés, pour revendiquer un « État de droit » et « plus de démocratie ». Ce *freeze* est suivi de représentations artistiques, de chants et de la lecture de poèmes contestataires. Younes explique le recours à ce mode d'action par le fait qu'« on était plus créatifs, on ne voulait pas toujours faire des sit-in, des manif, c'est toujours la même chose... on voulait innover, changer les modes d'action ». À l'initiative de la campagne vidéo mise en place au moment du lancement du mouvement, ils constituent par la suite des comités ou groupes artistiques et affirment des aspirations et des appétences pour ce que certain·es appellent l'« artivisme »⁴³.

L'affirmation de cette sensibilité artistique opère par opposition aux militant·es qualifié·es de « classiques », c'est-à-dire aux militant·es qui sont engagées dans les partis politiques ou au sein du syndicat étudiant (UNEM) et qui, en raison de leur socialisation politique, sont plus enclin·es à préférer des moyens de protestation conventionnels. Yacine explique à ce propos :

Ils ne venaient pas travailler avec nous, ils étaient toujours dans la critique, nous on veut faire *massira* [la marche], ils étaient toujours dans la réaction et nous dans l'action. C'étaient plusieurs conflits qui se passaient en même temps. [...] C'étaient des gens bloqués dans leur tête, ils voyaient toujours le militantisme dans sa forme classique, c'est ça qui nous bloquait, sit-in, conférence, et si tu faisais autre chose ils te disaient la fameuse expression « *raqs ala dimaa dyal chouhada* » [danser sur le sang des martyrs].

41. Vairel, 2014, p. 313.

42. Pour un exemple de l'usage de cette forme d'action en contexte répressif, voir Shukan, 2008.

43. Boubia, 2015.

Cet extrait d'entretien montre bien que les différences générationnelles ne se réduisent pas aux différences entre «jeunes» et «vieux», mais apparaissent également entre des groupes plus finement gradués au sein des générations⁴⁴. Les modes d'action que proposent ces jeunes militant·es ne sont pas partagés par tous les membres de l'ensemble générationnel auquel ils appartiennent. Si les militant·es engagés dans les partis sont perçus par ces enquêtés comme des obstacles au déploiement de nouvelles pratiques militantes, en retour, celles et ceux qui, comme Yacine, se réclament de la «politique autrement» sont souvent perçus, par les jeunes des partis politiques, comme des hérétiques : les initiatives qu'ils proposent ne sont pas prises au sérieux et apparaissent aux yeux de certains comme une lubie. De même, leurs façons de se définir (libertaires, anarchistes pour certains), de s'habiller et de parler, de même que leurs préférences culturelles les distinguent, si bien que certains les qualifient de *hschaychiya* (les fumeurs de joints, les babas cool). Enfin, c'est leur anticonformisme qui est mis en cause par d'autres militant·es : «Ils donnent une mauvaise image du mouvement, dans un quartier populaire, une jeune fille en jupe, en décolleté, qui fume, ça pose problème en termes d'image, ils s'embrassent en public, dans la rue, ça pose problème», souligne par exemple Jamal (26 ans, encarté au PADS), qui est fortement investi dans le M20 et qui, en raison d'une socialisation familiale plus conformiste, est enclin à percevoir les pratiques et le comportement de ces militant·es comme inadaptés, voire scandaleux.

UNE IDENTITÉ POLITIQUE COLLECTIVE RÉAFFIRMÉE DANS DES ESPACES DE POLITISATION ALTERNATIFS

À partir de 2012, alors que le mouvement s'essouffle sous l'effet du retrait des militant·es de Justice et Bienfaisance⁴⁵ et que les différends idéologiques et politiques entre acteurs ressurgissent, ce groupe de militant·es se sent de plus en plus marginalisé au sein

44. Ce que Nancy Whittier appelle les «micro-cohortes».

45. Cette organisation à référentiel islamiste décide de se retirer du mouvement suite à la victoire du Parti Justice et Développement (PJD) aux élections législatives de novembre 2011, estimant que le fruit de ses efforts a davantage profité à ce dernier.

de la coordination de Rabat. Ils apparaissent dominés dans les rapports de force avec les acteurs qui restent mobilisés, principalement des militant·es engagé·es dans les partis politiques (VD, PADS, PSU) et quelques indépendants. Moins dotés en ressources partisans, ils se sentent mis à l'écart et dépossédés d'une dynamique protestataire qu'ils ont largement contribué à faire émerger. Ces aspirations déçues, trop souvent appréhendées de façon misérabiliste dans la littérature, sont source de mobilisations individuelles et collectives. Elles les conduisent à inventer de nouvelles positions mieux adaptées à leurs dispositions : ces jeunes militant·es mettent alors leurs dispositions contestataires au service de projets ou de collectifs artistiques ou culturels et cherchent à créer des espaces militants « alternatifs », « émancipés », à distance de la scène politique instituée. Ils sont à l'origine de la création de Cinéma guérilla, un collectif qui voit le jour en juillet 2012 à l'initiative de jeunes militants étudiants en cinéma qui entendent lutter pour la liberté d'expression via le cinéma (« la caméra est notre arme »). Ce collectif produit six courts-métrages qui entendent rompre avec le « consensus imposé » par les organismes culturels subventionnaires⁴⁶ et dont le premier projet est le film *My Makhzen and Me*, réalisé par Nadir Bouhmouch. Ils sont également à l'initiative du Festival résistance et alternatives⁴⁷ et s'investissent aussi au sein du Théâtre de l'Opprimé⁴⁸ ou de l'UECSE (Union des étudiants pour le changement du système éducatif)⁴⁹. Ces actions qui opèrent en marge du M20 participent à donner du sens à ces militant·es déçu·es et marginalisé·es et à développer chez elles et chez eux la conscience d'appartenir à un groupe particulier porteur d'aspirations communes. Ces réengagements ne peuvent cependant être imputés au seul temps court de l'événement : le M20 ne fait en

46. Kozlowski, 2013.

47. Ce festival, qui a eu trois éditions (2012, 2013 et 2014), propose des projections de films, des pièces de théâtre et des débats publics.

48. Créé en 2012, ce théâtre reprend la méthodologie de travail fondée par le Brésilien Augusto Boal et organise des ateliers destinés au grand public, des prestations dans l'espace public et des formations dans les écoles.

49. Créée en 2012, l'UECSE conteste la privatisation de l'éducation supérieure et se propose d'agir pour changer le système éducatif au Maroc. Elle organise des activités dans l'espace public : des sit-in, mais aussi des universités populaires et des journées de « philosophie dans la rue » (*L'felsefa f'zenqa*). Estimant que le M20 s'est focalisé sur les changements de lois, l'UECSE entend travailler sur le changement des mentalités, en développant de nouveaux modes d'action.

quelque sorte que révéler ou renforcer des dispositions et des aspirations préexistantes, et l'investissement dans ces espaces militants alternatifs doit également être appréhendé comme un moyen de faire face à son essoufflement et au sentiment de marginalisation qui habite alors les enquêtés. La trajectoire de Yacine montre comment la participation au M20 engendre des changements de perspective dans leur vie, mais également comment le lien générationnel qui les unit est forgé par une communauté d'expériences post-20 février.

Yacine a 18 ans en 2011. Salarié de l'Espace associatif⁵⁰, son père est engagé à la Voie démocratique et sa mère est professeure de français en collège. Ses parents soutiennent dès le départ très activement la mobilisation. Quand il a 14 ans, ses parents déménagent de la zone d'habitat social qu'ils habitent à Kénitra pour s'installer en centre-ville. Yacine se fait alors d'autres amis et s'ouvre sur de nouvelles pratiques : il assiste à des concerts et des festivals qui émergent avec le mouvement *Nayda*⁵¹ (« j'ai vécu le mouvement metal »), il s'initie à la guitare ainsi qu'à la photo. Parallèlement, il réalise un parcours scolaire brillant, principalement dans des écoles privées. Passé par les colonies de vacances de l'AMDH (cinq années consécutives) et par le club des jeunes, Yacine rejoint en 2011 la coordination de Rabat, où il retrouve, comme il le dit, sa « clique ». Sa participation au M20 à Rabat et les rencontres qu'elle occasionne vont alors infléchir son parcours scolaire. Il explique :

Du coup, jusqu'au bac, j'ai assuré cette partie études, mais après le bac est venu le conflit, moi je veux faire l'art, je ne veux pas faire l'ingénierie, des trucs comme ça, j'ai passé un bon moment de conflit sur ça avec eux [ses parents] [...] eux ils voulaient que

50. Créé en 1996, l'Espace associatif rassemble des militants associatifs issus de différents secteurs (droits de l'homme, cause des femmes, etc.). Cette association organise des débats et des sessions de formation et finance également des études et des publications.

51. Héritier de la scène musicale et culturelle underground de la fin des années 1990 qui se fédère à Casablanca autour d'un Festival indépendant de musiques urbaines, L'Boulevard, le mouvement *nayda* (littéralement, « ça bouge, ça se lève ») touche, dans les années 2005-2007, de nombreux secteurs artistiques et créatifs (musique, mode, design, graphisme, presse, etc.). Ce mouvement culturel donne une importance particulière à la *darija* (l'arabe marocain). Sur ce mouvement, voir Caubet, 2019.

je fasse une carrière d'ingénieur, de médecin ou d'architecte. [...] Ce qui s'est passé, c'est que quand je suis venu à Rabat pour le Mouvement du 20 février, j'ai rencontré tout le monde du 20 février, des journalistes, des cinéastes.

Déjà doté d'appétences artistiques (photo, cinéma) en amont du M20, Yacine rencontre au sein de la coordination de Rabat de nouveaux « autrui significatifs », des militants journalistes, des étudiants en école de cinéma, « des artistes engagés ». À la déception de ses parents, il décide alors d'entreprendre des études de cinéma et intègre, en septembre 2011, l'Institut supérieur des métiers de l'audiovisuel et du cinéma à Rabat.

Fin 2011, alors que la dynamique protestataire se désagrège, Yacine et son groupe d'amis se sentent dépossédés d'une action collective dont ils revendiquent la paternité : leurs aspirations pour la « politique autrement » sont déçues, contrariées au sein de la coordination par des militants « classiques », « pas réceptifs à nos idées ». Ils décident de se retirer du mouvement « parce qu'on ne voyait plus l'intérêt de faire des choses comme ça, on est rentrés dans un autre truc, dans une mouvance beaucoup plus artistique ». Ils s'investissent alors dans le collectif Guérilla cinéma et dans le Festival résistance et alternatives, qu'ils participent à créer début 2012. Yacine résume cette séquence en ces termes :

Tout le monde tirait de son côté et on s'y retrouvait plus, on avait fait le Festival résistance et alternatives, c'était la seule chose qui nous restait, nous jeunes du 20 février, de toute cette mouvance, c'était le festival, on était beaucoup plus dans les films, les expositions, les nouvelles formes de protestation, choses qui n'arrivaient pas à passer au sein du mouvement, alors que c'étaient nous qui avions commencé tout ça [...], mais on ne pouvait plus avoir notre mot à dire, on ne pouvait pas s'imposer non plus.

Cet extrait d'entretien souligne comment ces enquêtées se sentent en décalage dans la configuration protestataire de 2012 : leurs dispositions ne sont plus ajustées aux possibilités d'action

qu'offre le M20. C'est pourquoi « ils font craquer la position »⁵² de manière à ce qu'elle soit plus conforme à leurs dispositions. Pour ce faire, ils créent de nouveaux collectifs artistiques en marge du M20, pourvoyeurs de nouvelles positions mieux adaptées. Les aspirations déçues génèrent donc ici de la mobilisation.

CONCLUSION

Si le propre d'une génération politique est de faire coïncider l'âge et un comportement politique collectif⁵³, « de résulter d'interactions entre la période, l'appartenance à une cohorte et le cycle de vie »⁵⁴, alors ce groupe de militant·es constitue bien une génération militante ou, plus exactement, une unité de génération militante au sens de Mannheim. En amont du M20, ces enquêtées constituent en effet une cohorte d'âges proches (effet d'âge), ils et elles connaissent des expériences de socialisation semblables et s'inscrivent dans les mêmes dispositifs de formation militante (effet de cohorte). L'effet de période conduit alors, en se combinant aux effets d'âge et de cohorte, à révéler cette unité générationnelle militante. Si l'événement la révèle plus qu'il ne la produit⁵⁵, c'est parce qu'elle était déjà en germe, qu'elle existait en tant que potentialité⁵⁶. Un des résultats de ce chapitre est précisément de montrer que les effets de l'événement ne s'inscrivent pas sur une page blanche, mais s'exercent sur des acteurs déjà socialisés. L'événement protestataire joue ici un rôle de socialisation de renforcement, en venant consolider des dispositions acquises antérieurement. L'attention portée au passé incorporé des acteurs dans l'analyse des effets socialisateurs de l'événement n'implique cependant pas de négliger les logiques de situation et d'interaction qui se jouent au cours de la dynamique protestataire. Un autre résultat important de ce chapitre est en effet de montrer que c'est en partie à travers les dynamiques conflictuelles

52. Bourdieu, 2016, p. 957.

53. Braungart et Braungart, 1989.

54. Muxel, 2011, p. 19.

55. Favre, 1989, p. 317 ; Bennani-Chraïbi, 2007.

56. Comme l'écrit Gérard Mauger, « tout porte à croire qu'ils [les événements fondateurs] ne font, le plus souvent, que consolider les dispositions préexistantes, d'où l'hypothèse, formulée par Mannheim, d'"unités de génération" au sein d'une même génération » (2011, p. 16).

qui opèrent entre groupes militants au cours du moment protestataire que se fabrique une conscience générationnelle. C'est plus précisément en s'opposant et en se démarquant non seulement des visions du monde et des manières de s'engager des générations militantes passées, mais aussi de celles d'une partie des militant·es de leur classe d'âge que ce groupe d'enquêté·es développe le sentiment de « faire » génération. Cependant, cette conscience générationnelle n'est pas seulement le produit d'une participation à l'événement protestataire : elle se constitue et se consolide également à travers les expériences militantes post-20 février qui découlent des aspirations déçues et du sentiment de désajustement que ces enquêté·es éprouvent dans un contexte protestataire dans lequel ils et elles ne se sentent plus à leur place.

RÉFÉRENCES

BENNANI-CHRAÏBI Mounia et Mohamed JEGHLALLY (2012), « La dynamique protestataire du Mouvement du 20 février à Casablanca », *Revue française de science politique*, vol. 62, n^{os} 5-6, pp. 867-894.

BENNANI-CHRAÏBI Mounia (2007), « “Jeunesses” marocaines et politique : le clivage générationnel revisité », in *Jeunesses des sociétés arabes : Par-delà les promesses et les menaces*, [En ligne] Le Caire : CEDEJ – Égypte/Soudan, pp. 137-163.

BOUBIA Amina (2015), « Artivism in the Arab World : a Major Driving Force towards Democracy », *Mediterranean Yearbook*, IEMED, pp. 320-323.

BOURDIEU Pierre (1980), *Le sens pratique*, Paris : Minuit.

BOURDIEU Pierre (2016), *Sociologie générale. Vol. 2 : Cours au Collège de France, 1983-1986*, Paris : coll. « Cours et travaux », Paris : Raisons d'agir/Seuil.

BRAUNGART Richard G. et Margaret M. BRAUNGART (1989), « Les générations politiques », in Jean CRETE et Pierre FAVRE (dir.),

- Génération et politique*, Québec : Presses de l'Université de Laval/Economica, pp. 7-51.
- CARTIER Marie et Alexis SPIRE (2011), « Approches générationnelles du politique », *Politix*, n° 96, pp. 7-15.
- CATUSSE Myriam (2002), « Le charme discret de la société civile. Ressorts politiques de la formation d'un groupe dans le Maroc ajusté », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 9, n° 2, pp. 297-318.
- CAUBET Dominique (2019), « De la Nayda à l'après 20-Février au Maroc, écrire en darija : textes d'une jeunesse... », in Abdelfettah BENCHENNA, Hélène BOURDELOIE et Zineb MAJDOULI (dir.), *Cultures et jeunes adultes en région Méditerranée : circulations, pratiques et soft power*, Paris : L'Harmattan, pp. 277-295.
- CHAMPAGNE Patrick (1984), « La manifestation. La production de l'événement politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 52-53, pp. 19-41.
- CHEYNIS Éric (2005), « L'altermondialisme au prisme marocain », *Critique internationale*, vol. 27, n° 2, pp. 177-191.
- DARMON Muriel (2016), *La socialisation*, Paris : Armand Colin (3^e éd.).
- DESRUES Thierry (2012), « Moroccan Youth and the Forming of a New Generation : Social Change, Collective Action and Political Activism », *Mediterranean Politics*, vol. 17, n° 1, pp. 23-40.
- DE SINGLY François (1996), « L'appropriation de l'héritage culturel », *Lien social et Politiques*, n° 35, pp. 153-165.
- DUPRET Baudouin et Jean-Noël FERRIÉ (2011), « La nouvelle architecture constitutionnelle et les trois désamorçages de la vie politique marocaine », *Confluences Méditerranée*, n° 78, pp. 25-34.
- ESCALLIER Robert (1984), *Citadins et espaces urbains au Maroc*, Tours, URBAMA, n° 8-9.
- FAVRE Pierre (1989), « De la question sociologique des générations et de la difficulté à la résoudre dans le cas de la France », in Jean CRETE et Pierre FAVRE (dir.), *Génération et politique*, Québec/Paris : Presses de l'Université de Laval/Economica, pp. 283-321.

FILLIEULE Olivier (2013), «Political socialization and social movements», in David A. SNOW, Donatella DELLA PORTA, Bert KLANDERMANS et Doug McADAM (dir.), *The Wiley- Blackwell encyclopedia of social and political movements*, Hoboken (NJ): Wiley-Blackwell, pp. 968-974.

FILLIEULE Olivier, Sophie BÉROUD, Camille MASCLÉ et Isabelle SOMMIER (dir.), (2018), *Changer le monde, changer sa vie. Enquête sur les militantes et les militants des années 1968 en France*, Paris: Actes Sud, 2018.

FLEURY Laure, Lilian MATHIEU et Mathilde PETTE (2018), «Les genèses enfantines des humeurs contestataires», in Olivier FILLIEULE et al. (dir.) *Changer le monde, changer sa vie. Enquête sur les militantes et les militants des années 1968 en France*, Paris: Actes Sud, pp. 374-375.

GAXIE Daniel (1977), «Économie des partis et rétributions du militantisme», *Revue française de science politique*, vol. 27, n° 1, pp. 123-154.

IHL Olivier (2002), «Socialisation et événements politiques», *Revue française de science politique*, vol. 52, n°s 2-3, pp. 125-144.

KOZŁOWSKI Nina (2013), «Cinéma. Pellicules de rebelles», *Telquel*, 30 mars.

KSIKES Driss (2011), «Genèse du cyber-activisme au Maroc», *Economia*, 12, Cesem, Rabat, pp. 80-83.

LAVABRE Marie-Claire (1994), *Le fil rouge. Sociologie de la mémoire communiste*, Paris: Presses de la FNSP.

MANNHEIM Karl (2011) [1^{re} éd. all. 1928], *Le problème des générations*, Paris: Armand Colin.

MAUGER Gérard (2015), *Âges et générations*, Paris: La Découverte.

MAUGER Gérard (2011) [1^{re} éd. all. 1928], «Postface», in Karl MANNHEIM, *Le problème des générations*, Paris: Armand Colin, pp. 115-155.

MUXEL Anne (2011), *La politique au fil de l'âge*, Paris: Presses de Sciences Po.

PAGIS Julie (2014), *Mai 68, un pavé dans leur histoire. Événements et socialisation politique*, Paris: Presses de Sciences Po.

SEARS David O. et Nicholas A. VALENTINO (1997), « Politics Matters: Political Events as catalysts for Preadult Socialization », *American Political Science Review*, vol. 91, n° 1, pp. 45-65.

SHUKAN Tatyana (2008), « Le flash-mob : forme d'action privilégiée des jeunes contestataires en Biélorussie », *Raisons politiques*, n° 29, pp. 9-21.

SMAOUI Sélim et Mohamed WAZIF (2013), « Étendard de lutte ou pavillon de complaisance? S'engager sous la bannière du "mouvement du 20 février" à Casablanca », in Amin ALLAL et Thomas PIERRET (dir.), *Au cœur des révoltes arabes : Devenir révolutionnaires*, Paris : Armand Colin, pp. 55-79.

TACKETT Timothy (1997), *Par la volonté du peuple. Comment les députés de 1789 sont devenus révolutionnaires*, Paris : Albin Michel.

VAIREL Frédéric (2014), *Politique et mouvements sociaux au Maroc. La révolution désamorcée?*, Paris : Presses de Science Po.

WHITTIER Nancy (1997), « Political Generations, Micro-Cohorts, and the Transformation of Social Movements », *American Sociological Review*, vol. 62, n° 5, pp. 760-778.

WILLEMEZ Laurent (2003), « Engagement professionnel et fidélités militantes. Les avocats travaillistes dans la défense judiciaire des salariés », *Politix*, vol. 16, n° 62, pp. 145-164.

«SI TU ENLÈVES TA VESTE, TU ES LE BIENVENU»

LE REJET DES ORGANISATIONS MILITANTES DANS LE HIRAK DU RIF ENTRE LOGIQUES DES DISPOSITIONS ET DE LA SITUATION

AHMED CHAPI

La littérature a montré depuis longtemps en quoi l'engagement génère des conséquences biographiques durables et en quoi les visions du monde qui en sont le produit peuvent être réactivées dans d'autres luttes collectives¹, les activistes des mouvements sociaux opérant et réajustant leurs choix tactiques et stratégiques en fonction de leurs expériences et de leurs observations des luttes passées². En revanche, peu d'études montrent concrètement par quels processus socialisateurs se transforment les visions du monde des protestataires dans le cours même d'une mobilisation et comment ces modifications vont se retraduire dans la (re)définition de l'identité collective de mouvements subséquents. Une énigme a formé le point de départ de la construction de cet article : celle du constat d'un rejet net des organisations militantes (qu'elles soient partisans, syndicales ou associatives) au sein du mouvement protestataire du Hirak du Rif (2016-2017, nord du Maroc), alors même que ces organisations sont des entrepreneurs routiniers des mobilisations passées et que la structuration d'un espace protestataire au Maroc depuis le début des années 1990 est étroitement liée au travail d'encadrement de ces organisations³. Lors de nos entretiens avec les activistes du Hirak du Rif, il est apparu que, durant leurs différentes expériences protestataires, ces derniers développent progressivement une défiance à l'égard des organisations

1. McAdam, 1988 ; Beckwith, 2016.

2. Whittier, 2004 ; Gupta, 2009.

3. Bennani-Chraïbi, 2021 ; Vairel, 2014.

militantes. Né en octobre 2016, au lendemain du décès dans des circonstances dramatiques de Mouhcine Fikri (un marchand de poisson broyé dans une benne à ordures après avoir protesté contre la saisie de sa marchandise par les autorités policières), le mouvement porte un ensemble de revendications économiques, sociales et juridiques dans cette région à forte tradition protestataire⁴. Il prend de l'ampleur tout au long de la séquence protestataire avant qu'une campagne de répression, amorcée en mai 2017, n'y mette un terme progressivement. Il s'appuie sur un ensemble de réseaux informels d'interconnaissance tout en rejetant la participation des organisations militantes. Les meneurs⁵ du mouvement s'appuient sur la mémoire des luttes du Mouvement du 20 février (M20F) qui mêle, en 2011-2012, militants sans appartenance organisationnelle et militants provenant de différentes organisations et obédiences⁶, afin de justifier leur rejet des « boutiques politiques », supposément associées à la « compromission » et au « marchandage » avec le pouvoir. Ainsi, la non-inclusion des organisations militantes est bien une conséquence de la précédente mobilisation du M20F. Le fait que des activistes décident de la non-inclusion des organisations politiques à la suite de leur expérience militante passée nous amène à nous intéresser à des bifurcations au niveau de leurs visions du monde et de leurs conceptions des luttes collectives et, plus spécifiquement dans ce travail, à des processus de socialisation⁷. Comment la participation à des événements protestataires amène-t-elle à une transformation des visions du monde en matière de conduite des luttes collectives? Et, partant, comment ces expériences socialisatrices permettent-elles

4. Suárez Collado, 2017.

5. Étant donné que nos entretiens ont été conduits avec une écrasante majorité d'hommes et que les processus développés ici renvoient à des univers très masculins, nous n'avons pas eu recours à l'écriture inclusive dans ce chapitre. Il n'empêche qu'il y a eu une grande participation de femmes lors du Hirak, que certaines ont été des meneuses du mouvement et que la participation a généré tout un ensemble d'apprentissages militants.

6. Ce mouvement de contestation s'est développé dans le sillage des soulèvements dits arabes en mêlant militants sans appartenance organisationnelle et militants provenant de différentes organisations et obédiences (partis politiques de gauche et d'extrême gauche, syndicats, organisations islamistes, associations des droits humains, mouvement amazigh, etc.). Pour plus de développements concernant le M20F, nous renvoyons à Bennani-Chraïbi et Jeghlally (2012) et Smaoui et Wazif (2013).

7. Bien entendu, d'autres paramètres entrent en compte, comme les luttes de sens entre acteurs ou les (dé)valuations mouvantes dans le temps associées à une cause ou à un collectif, mais dans ce travail, nous donnons le primat aux processus de socialisation.

de rendre compte de stratégies d'alliances différenciées d'une séquence protestataire à l'autre?

En partant de l'idée que le groupe militant façonne les individus autant que ces derniers fabriquent en retour le groupe militant⁸, et que non seulement la participation au sein des mouvements sociaux dépend d'une socialisation politique (antérieure), mais qu'elle génère elle-même des effets socialisateurs⁹, nous voulons nous intéresser aux processus microsociologiques¹⁰ qui mènent les activistes du Hirak à rejeter les organisations politiques. Plutôt que d'étudier ces dynamiques en surplomb, autour de la « crise de la représentation », de la « défiance » à l'égard des corps intermédiaires, il s'agira de voir comment la défiance à l'égard des organisations politiques se construit au fil des diverses expériences d'engagement, en tenant compte de la forte intrication entre histoire individuelle et histoire protestataire¹¹; en somme, des processus de (re)socialisation politique peuvent contribuer à l'expliquer. La socialisation politique est appréhendée ici en tant que « processus relationnel et continu d'intériorisation de façons de faire, d'être et de penser qui structurent politiquement le rapport des individus au monde qui les entoure¹² » et s'inscrit dans une approche continue de la socialisation¹³ qui tient compte de la pluralité des dispositions des individus et de leurs contextes d'action¹⁴. C'est ainsi que l'on s'inscrit dans une réflexion au croisement des conséquences des mouvements sociaux, des effets de la participation aux protestations et de la socialisation politique.

Nous faisons le pari d'étudier ces dynamiques à travers une démarche processuelle et en nous focalisant sur une seule trajectoire, celle de Khalil, activiste du M20F, puis meneur au sein du Hirak. L'argument central développé ici est que le rejet des organisations militantes lors du Hirak du Rif gagnerait à être saisi au croisement des logiques dispositionnelles (intériorisation de

8. Sawicki, 2003; Voegtli, 2010.

9. Fillieule, 2013; Fillieule et Neveu, 2019.

10. À comprendre au sens des « micro-fondations de l'action politique » (Jasper, 2004), soit la nécessité de se placer à l'échelle micro des individus et de leurs interactions.

11. Auyero, 2003.

12. Dafflon, 2019, p. 58.

13. Darmon, 2006.

14. Lahire, 2013.

dispositions et apprentissages militants) et des logiques de la situation (contexte d'action et dynamique manifestante)¹⁵. Nous pouvons ainsi montrer en quoi des produits d'expériences militantes passées peuvent s'actualiser dans la définition de l'identité collective d'un mouvement et affiner ainsi le lien entre conséquences individuelles de la participation (transformations des manières de voir et de lutter) et conséquences des mouvements sociaux (transformations des stratégies d'alliance et de conflit).

Ce travail s'appuie sur un matériau qualitatif collecté à partir de 2018 aux fins d'une enquête doctorale portant sur les ressorts du maintien de l'engagement dans les mouvements protestataires, à travers le cas du Hirak du Rif. Plus précisément, je m'appuie sur un entretien semi-directif de plus de trois heures conduit en 2021 avec Khalil¹⁶, ainsi que sur diverses traces numériques tirées de son profil Facebook. Ces dernières ont l'avantage de saisir ses représentations du monde et ses prises de position à différents moments de sa trajectoire militante bien avant la conduite de l'entretien, dont la situation peut amener à une mise en cohérence de la trajectoire passée avec les attentes perçues de l'enquêteur (et ce d'autant plus que l'entretien mené avec un chercheur ne parlant pas rifain et venant de la capitale du pays peut favoriser la production de verbalisations légitimistes).

Dans un premier temps, et à une échelle méso, il s'agira de comprendre à travers quels mécanismes et événements se déprécie progressivement le militantisme associé aux organisations militantes dans la ville d'Al Hoceima, afin de saisir *in fine* les logiques de la déprise organisationnelle qui s'est cristallisée lors du Hirak. Les trois

15. Deux aspects sont à prendre en compte ici : d'un côté, les pratiques sont générées par la rencontre entre passé incorporé et contexte d'action présent (Lahire, 1998) ; de l'autre côté, il convient de souligner la multiplicité des acteurs en présence et la complexité des luttes de sens qui se jouent à différents niveaux de l'interaction manifestante (Fillieule et Tartakowsky, 2013).

16. Les prénoms des enquêtés cités dans ce travail sont anonymisés. Le nom de Nasser Zefzafi n'a pas été anonymisé, étant donné son rôle majeur dans la dynamique protestataire et sa très forte visibilité militante et médiatique.

parties suivantes sont marquées par un resserrement de la focale au niveau micro, à l'échelle individuelle de Khalil, et doivent permettre de comprendre comment sa participation directe à des événements protestataires l'amène à un progressif rejet des organisations militantes dans la conduite de l'action collective. Nous reviendrons, d'abord, sur sa socialisation politique et ses expériences militantes, en montrant en quoi la protestation de rue et l'appropriation d'un héritage résistant rifain¹⁷ constituent les matrices de son rapport au politique. Puis nous verrons que les produits de ses expériences d'engagement passées charrient une défiance à l'égard des organisations militantes étudiées en première partie. En se penchant ensuite sur une période « froide » entre les deux séquences « chaudes » que sont le M20F et le Hirak, on verra que les dispositions à l'action collective de Khalil ne trouvent pas de contexte d'actualisation favorable, mais que celui-ci transmet une mémoire de luttes autour du rejet des organisations militantes à des pairs ayant un rapport distant à l'espace militant. Enfin, en revenant sur l'émergence d'une nouvelle séquence protestataire en 2016, nous montrerons comment s'actualisent des dispositions anti-organisations militantes dans les luttes pour l'imposition d'un sens à la mobilisation naissante. Cela nous permettra de saisir les conditions de possibilité de l'émergence d'un Hirak sans « boutiques politiques ». La cristallisation progressive d'une défiance à l'égard des organisations militantes n'est pas seulement une affaire de perception de « lâchages ». Elle reflète également un positionnement visant à contester et mettre à l'écart certaines formes de domination culturelle.

LES MOMENTS CLÉS DU DISCRÉDIT

DES ORGANISATIONS MILITANTES À AL HOCEIMA

Le risque est grand de vouloir dégager de façon linéaire une inexorable défiance à l'égard des organisations militantes au regard d'un résultat final, à savoir une mobilisation populaire de grande

17. Nous entendons par « appropriation » ou « valorisation » d'un héritage résistant rifain le fait qu'un acteur ou un groupe d'acteurs s'autodéfinisse par une mise en avant des figures, événements et symboles qui sont au cœur des récits sur la résistance anticoloniale du Rif et de son rapport conflictuel à l'État marocain au lendemain de l'indépendance en 1956.

ampleur sans organisations militantes, le Hirak du Rif, et d'identifier rétrospectivement des événements qui auraient porté en eux dès leur naissance les germes du potentiel de défiance. Pourtant, nous avons bien affaire à des activistes qui cultivent fortement une distance et une méfiance à l'égard des partis politiques et des associations principalement. Dans cette partie, nous voulons montrer à un niveau méso quels processus vont favoriser la propension des activistes du Hirak à associer toute organisation, toute appartenance organisationnelle, qu'elle soit partisane ou associative, à un risque de « compromission », de « mercenariat », de « marchandage », les incitant ainsi à les rejeter afin de « préserver (*tahsin*) » les luttes populaires. Un double niveau doit être distingué : la défiance à l'égard des partis politiques et des mécanismes électoraux ; la défiance à l'égard des organisations militantes actives dans l'espace protestataire.

À Al Hoceima, les militants qui participent à la progressive structuration d'un espace militant et à la genèse d'un répertoire protestataire sont traditionnellement rattachés à des organisations militantes. Des militants de gauche et d'extrême gauche jouent dès les années 1970 un rôle prépondérant dans la conduite des luttes syndicales, culturelles et protestataires. Lors des années 1980, le mouvement lycéen amorce des tentatives de passage à la rue et des syndicalistes organisent parfois lors du 1^{er} Mai des cortèges manifestants. C'est toutefois à partir du début des années 1990 que s'amorce le processus de routinisation de la manifestation de rue, processus qui se prolonge lors des années 2000 et qui s'inscrit dans des dynamiques nationales analogues. Des militants multipositionnés dans des associations (notamment l'Association marocaine des droits humains – AMDH ou des groupes de diplômés chômeurs) et des syndicats (notamment la Confédération démocratique du travail, CDT) s'approprient progressivement l'espace public pour organiser des sit-in et des marches. Souvent, plusieurs organisations partisans, syndicales et associatives forment des collectifs ponctuels afin d'organiser les manifestations. Les entrepreneurs protestataires investissent particulièrement les causes internationales (en soutien aux peuples irakien et palestinien notamment). Les entrepreneurs les plus routiniers de l'espace protestataire d'Al Hoceima

sont rattachés à des organisations d'extrême gauche et sont parfois multipositionnés (Association nationale des diplômés chômeurs du Maroc – ANDCM, Voie démocratique – VD, AMDH). Et ce sont en particulier ces derniers qui seront écartés de la conduite de la mobilisation lors de l'émergence du Hirak.

Différents événements et reconfigurations contribuent à cristalliser une défiance à l'égard des organisations militantes d'une façon générale et des élites partisans et associatives plus particulièrement. D'après notre analyse, trois éléments sont structurants : en 2004, l'initiation d'un processus de réconciliation à travers la création de l'Instance équité et réconciliation (IER) et les modalités de la reconstruction au lendemain du tremblement de terre qui frappe la province d'Al Hoceima ; en 2008, la création du Parti authenticité et modernité (PAM), qui est fortement implanté à Al Hoceima ; en 2011, la séquence protestataire du M20F qui voit la cohabitation de militants sans appartenance organisationnelle et ceux ayant des appartenances organisationnelles. Nous allons rapidement revenir ici sur ces reconfigurations.

L'IER est mise en place en 2004 par le roi Mohamed VI afin de documenter les violations des droits humains dans le pays entre 1956 et 1999. Des auditions de victimes retransmises en direct à la télévision (sans que les noms des tortionnaires puissent être mentionnés) ont lieu, des mesures de réparations financières aux victimes sont instaurées et un rapport final contenant des recommandations est publié afin d'éviter la reproduction de ces violations¹⁸. Parmi l'élite de gauche, nous observons diverses appropriations de ce « moment »¹⁹. Une partie de l'élite locale prend part au processus de réconciliation, tandis qu'une autre s'en distancie et souligne les limites du travail de l'organisme, en exposant ses positions sur la question de la réconciliation avec le Rif, par exemple, via le Comité de la déclaration du Rif²⁰, créé en 2005. Sur un autre plan, au lendemain du tremblement de terre de 2004 qui frappe la province d'Al Hoceima, l'État charge une « équipe civile aux

18. Pour plus de développements concernant l'IER, nous renvoyons à Laouina (2016) et Vairel (2014).

19. Nahhass et Bendella, 2022.

20. Il convient de souligner que les positionnements des membres de ce comité sont hétérogènes, et que certains se rallient à l'IER.

multiples attributions» de gérer les modalités pratiques de la distribution de l'aide et donc d'agir comme intermédiaire entre l'État et la population. La gestion de ce processus est largement décriée par la population, qui formule des récriminations à l'égard des éventuels détournements de l'aide allouée. Selon certaines lectures²¹, les processus de réconciliation via l'IER et de reconstruction au lendemain du tremblement de terre de 2004 auraient favorisé et accéléré la cooptation d'une partie de l'élite locale de gauche et une restructuration des réseaux locaux du pouvoir. Le PAM est quant à lui créé en 2008 par un proche du roi, notamment afin de contrer l'ascension du Parti justice et développement (PJD), à référentiel islamiste. Il compte parmi ses leaders nationaux de nombreux militants originaires du Rif et contrôle la municipalité d'Al Hoceima dès 2009. Intégrant une partie de la population dans des réseaux clientélares²², il est aussi censé contenir les potentielles futures mobilisations collectives dans la région et offrir une forme de représentation politique au Rif via ses cadres disposant de postes politiques influents à Rabat. Une partie des cadres qui vont former le PAM a déjà été impliquée dans le processus de réconciliation et une autre partie provient de l'équipe civile. Ainsi, une partie de l'élite associative déjà discréditée va désormais investir l'espace partisan. Au même moment que se reconfigurent les élites locales du pouvoir et les modalités d'intermédiation entre le pouvoir central et le Rif, une connexion qui a pour dénominateur commun la défiance est opérée entre différents processus : réconciliation sous la houlette de l'IER, reconstruction au lendemain du tremblement de terre de 2004 et émergence du PAM comme nouvelle force politique de la région.

En 2011-2012, le M20F se présente sous la forme d'un mouvement multisitué et décentralisé. À Al Hoceima, mais aussi ailleurs, les militants sans appartenance organisationnelle reprochent à ceux ayant une appartenance organisationnelle d'avoir quitté la scène et « marchandé » la cause. Ces tensions trahissent des jeux de concurrence entre différents entrepreneurs de l'espace protestataire. En effet, le M20F est composé d'acteurs hétérogènes, aussi bien des

21. Aarab, 2019.

22. Suárez-Collado, 2018.

protestataires sans appartenance que des militants de partis, d'associations de droits humains, de militants islamistes ou de militants du mouvement amazigh. Bien qu'un travail d'homogénéisation des revendications et des prises de position soit opéré, inévitablement, certaines logiques organisationnelles peuvent prendre le pas. Les assemblées générales sont organisées au siège d'une organisation donnée, une organisation politique peut se retirer de la rue, des divergences peuvent opposer des organisations quant à l'offre politique proposée par le régime. Enfin, d'autres mécanismes sont à prendre en compte, en lien avec la forte interconnaissance (à peu près 56 000 habitants en 2014) caractéristique de la ville. Des commérages circulent rapidement au sujet d'épisodes passés qui auraient supposément donné lieu à des compromissions et des transactions, et des rumeurs circulent sur tel ou tel militant ayant perçu tel ou tel avantage matériel. Ces discussions deviennent l'ordinaire des sociabilités de cafés, et du fait que chaque militant a ses habitudes dans un café et est associé à ce lieu, une étiquette dépréciative est collée, englobant peu ou prou le militant partisan ou associatif. Un militant de gauche d'Al Hoceima explique ainsi :

Viendront l'équité et la réconciliation et le tremblement de terre. Ces deux éléments ont écorné l'image de la personne de gauche, qui est un militant, qui se sacrifie pour les autres. [...] Jusqu'à maintenant, les rumeurs, etc. Et comme je t'ai dit, Al Hoceima, c'est la ville de la gauche par excellence, une petite ville, ça va se voir. Un ensemble de militants des années 1980-1990 ont pris de l'argent. Une petite ville comme Al Hoceima, ses cafés sont limités, ses espaces sont limités, si 50 militants ont pris de l'argent [...], à un moment, ça devient le sujet de discussion des gens ordinaires (*hadith el 'amma*). (Entretien avec un militant de gauche d'Al Hoceima, janvier 2018)

C'est ainsi qu'avec le Hirak, tout ce qui a trait à l'appartenance à un parti ou à une association est assimilé à la compromission²³.

23. Il est à préciser que ces commérages peuvent aussi concerner des militants du Mouvement Amazigh, alors que l'extrait d'entretien précédent se limitait au cas des militants de gauche.

Le rejet est total, peu importe que les individualités et groupes militants soient dans l'opposition parlementaire ou extra-parlementaire, ou qu'ils aient une longue histoire d'opposition au pouvoir. Après cette contextualisation centrée au niveau méso sur les collectifs militants, il s'agira de voir dans les parties suivantes comment la participation à des protestations amène à une reconceptualisation des manières de lutter collectivement, et ce, en nous plaçant à une échelle individuelle attentive au vécu des événements.

LA GENÈSE DE DISPOSITIONS ANTI-ORGANISATIONS MILITANTES COMME UN PRODUIT DE LA PARTICIPATION PROTESTATAIRE

L'objectif de cette partie est de montrer que la cristallisation d'une défiance à l'égard des organisations militantes est le produit de la participation directe à des événements protestataires préalables, et de la perception des interactions qui s'y sont produites. Ces processus seront saisis à un niveau plus individuel, en encastrant l'expérience de Khalil dans des événements protestataires. Mais tout d'abord, nous allons revenir sur la socialisation politique et sur les expériences militantes de Khalil, qui s'articulent autour de la protestation de rue et de l'appropriation d'un héritage résistant rifain.

Khalil est issu d'un milieu populaire. Il naît en 1980 à Al Hoceima d'un père maçon et d'une mère au foyer. Il arrête ses études à la dernière année de l'école primaire. Il commence à travailler dès l'âge de 7 ans dans le souk, puis dans le commerce de détail. Par la suite, il travaille dans différents cafés en tant que préparateur de commandes. Cette sortie précoce de la sphère scolaire, qui est allée de pair avec une entrée très précoce dans la sphère professionnelle, renforce son sentiment d'être pris dans des urgences économiques; les longues et pénibles heures de travail pour un faible salaire venant aussi attester du vécu de situations de domination dans la sphère professionnelle. Au sein de la sphère familiale, la transmission intergénérationnelle d'une mémoire des événements qui ont jalonné l'histoire politique de la région est partiellement inhibée, car elle renvoie à des événements douloureux, ce qui illustre par ailleurs «les mécanismes de filtrage des événements

historiques par la mémoire familiale»²⁴. Si les pôles paternel et maternel sont dans un registre d'évitement, une belle-mère lui évoque les faits d'armes d'un insurgé originaire de sa tribu lors du soulèvement du Rif de 1958-1959. Mais c'est surtout lors de l'adolescence et à travers des figures militantes du voisinage que Khalil intériorise des récits politiques et culturels qui vont durablement structurer son rapport au politique. Des militants du Mouvement Amazigh²⁵ se réunissent souvent dans la maison d'un de ses voisins. Aussi, des figures de la musique engagée locale habitent dans le même quartier. Khalil participe aux sociabilités du quartier qui mêlent chants et discussions. Il est pour la première fois confronté à ces récits qui évoquent la République du Rif (1921-1926), dirigée par Mohamed Ben Abdelkrim²⁶, et l'existence d'un alphabet tifi-nagh. La curiosité politique de Khalil est ainsi attisée. Désormais, il n'hésite pas à interpellier des aînés dans la rue afin qu'ils lui racontent leurs souvenirs de la guerre du Rif et de la répression du soulèvement de 1958-1959. Dès lors, les personnages et événements qui forgent son rapport politique au monde appartiennent aux « cadres sociaux de la mémoire²⁷ » de son groupe d'appartenance, ce qui produit en retour une valorisation de son appartenance rifaine et amazighe. Mais l'intériorisation de dispositions critiques ne suffit pas pour expliquer l'engagement, encore faut-il qu'elles soient réappropriées et puissent s'actualiser dans une pratique militante²⁸.

C'est à partir du début des années 2000 que Khalil est socialisé à l'action manifestante, plus précisément dans le cadre des marches du 1^{er} Mai. Dans le cortège, il marche aux côtés de militants du Mouvement Amazigh qui viennent de créer une association active à l'échelle locale. Lors de l'une de ces manifestations, Khalil brandit le portrait d'Al Khattabi et une pancarte revendiquant

24. Percheron, 1993, p. 93.

25. Le Mouvement Amazigh renvoie à un ensemble de collectifs formels et informels, actifs dans différents espaces (universitaire, associatif, protestataire et médiatique), qui adoptent l'amazighité comme référentiel et qui luttent pour la défense des droits politiques, économiques et culturels du peuple amazigh. Sa genèse remonte à la fin des années 1960 et au début des années 1970. Pour plus de détails, voir, par exemple : Suárez-Collado (2013).

26. Mohamed Ben Abdelkrim Al Khattabi (1881-1963) a mené la lutte anticoloniale du Rif contre les occupants espagnols et français dans le cadre de la guerre du Rif (1921-1927) jusqu'à son exil en 1926.

27. Halbwachs, 1925.

28. Fleury, Mathieu et Pette, 2018, p. 374.

la constitutionnalisation de la langue amazighe. Au milieu des années 2000, Khalil participe aux manifestations organisées dans la localité voisine de Tamassint qui revendiquent une plus grande aide étatique suite au tremblement de terre qui frappe la province d'Al Hoceima en 2004. Nous avons vu dans la précédente partie en quoi l'équipe civile chargée de la reconstruction au lendemain du tremblement de terre fait l'objet d'un fort discrédit. À la même époque, travaillant dans un café situé à côté d'un hôtel célèbre de la ville, Khalil rejoint le sit-in ouvert organisé par les employés de l'hôtel désormais licenciés. Lors d'une protestation, le mégaphone lui est confié afin qu'il lance des slogans. À cet égard, Khalil indique participer à toutes les protestations dont il a vent. Lorsque les militants diplômés chômeurs (DC) manifestent à côté de son lieu de travail, il se joint à eux et leur indique qu'il est prêt lui aussi à prendre des coups, alors même que les militants DC l'en dissuadent²⁹. En ce sens, les modalités de sa participation politique se structurent autour de la protestation de rue et de la valorisation des symboles de la résistance rifaine. En 2005, dans le cadre des séances d'auditions de victimes des années de plomb organisées par l'Instance équité et réconciliation (IER), une séance d'audition publique est organisée dans un hôtel d'Al Hoceima. Khalil s'y rend aux côtés de militants issus ou proches du Mouvement Amazigh. Dès l'ouverture de la session, ils se mettent à applaudir pendant de longues minutes avant d'enchaîner sur différents slogans remettant en cause les modalités de la réconciliation entreprises par le régime afin de tourner la page des violations des droits humains. La séance est perturbée pendant de longues heures avant que les militants se retirent de la salle. Khalil évoque qu'il a dû employer sa force physique pour pousser les portes face aux agents de sécurité qui ne voulaient pas que les protestataires accèdent à la salle principale. Ces auditions sont organisées en collaboration avec des figures associatives locales, souvent issues des rangs de la gauche. La tenue de ces auditions et le versement d'indemnités aux victimes font partie des technologies de pouvoir qui visent à arrimer

29. Les différentes organisations de diplômés chômeurs qui luttent pour un accès pérenne à la fonction publique font partie des entrepreneurs les plus visibles au sein de l'espace protestataire national. Voir *Emperador Badimon*, 2007.

dans le giron du pouvoir une partie de l'élite locale rifaine et sceller ainsi la réconciliation du régime avec le Rif. Ainsi, du fait de sa participation directe à un événement protestataire disruptif qui perturbe une audition soigneusement préparée et qui se voulait solennelle, on voit bien se structurer les germes d'une défiance à l'égard d'élites politiques et associatives locales désormais prises dans des rapports collusifs avec l'État. La logique du rejet des organisations militantes est progressive. Ici, on voit en quoi la protestation contre une audition de l'IER constitue les prémices d'une défiance contre les élites associatives. Une partie de ces élites va d'ailleurs rejoindre le PAM par la suite. Ainsi, s'il y a des circulations et repositionnements entre les espaces associatif et partisan, à l'échelle des perceptions de nos (futurs) activistes du Hirak, nous constatons que la logique de la défiance à l'égard des élites associatives et la logique de la défiance à l'égard des élites partisans se rejoignent. En ce sens, c'est le vécu de différents événements protestataires qui infléchit progressivement les visions du monde de Khalil plutôt que le « développement d'une quelconque lucidité ou l'effet mécanique d'exposition à un événement »³⁰.

Khalil s'investit dès le premier jour dans les mobilisations du M20F. Il est témoin des violences qui émaillent Al Hoceima dans l'après-midi du dimanche 20 février 2011, alors que plusieurs cortèges défilent dans la ville sans incident pendant la matinée. Au terme de ce premier jour de protestations, divers lieux sont incendiés et saccagés (hôtels, agences bancaires, conseil municipal, pachalik), le commissariat central de la ville est lui la cible de jets de pierres. Mais c'est surtout la découverte, le lendemain, de cinq corps calcinés dans l'une des agences bancaires qui va provoquer la stupéfaction au sein de la population. L'une des victimes est un ami et voisin de Khalil, avec qui il a l'habitude de partager des sociabilités juvéniles et des discussions politiques dans le quartier. La version avancée par les autorités est que ces cinq personnes sont retrouvées piégées dans un incendie déclenché dans l'agence à la suite d'actes de vandalisme. Le procureur du roi réclame une somme exorbitante aux familles des victimes qui souhaitent accéder aux enregistrements

30. Ihl, 2002, p. 142.

vidéo de l'agence bancaire. Les semaines suivantes, des contre-récits émergent, remettant en cause la version officielle. Divers témoins affirment avoir vu certains de ces jeunes à d'autres endroits de la ville, bien après l'extinction de l'incendie dans l'agence bancaire. Les circonstances dramatiques de la disparition, la perception d'un camouflage étatique du crime, l'apposition d'une étiquette de « délinquants » aux jeunes, alors même qu'ils appartiennent au même espace d'interconnaissance, génèrent une rupture dans les visions du monde militantes de Khalil et un renforcement de la défiance et de l'antagonisme à l'égard de l'appareil d'État. En somme, cela provoque chez lui une « véritable redéfinition identitaire productrice d'une nouvelle façon de se situer par rapport au politique »³¹.

Lors des manifestations du M20F, Khalil s'investit dans les services d'ordre. Son rôle consiste à baliser l'itinéraire manifestant, mais aussi à surveiller les rangs et prévenir d'éventuels dérapages. Il est ainsi amené à se confronter verbalement ou physiquement à de potentiels auteurs de troubles, inclination favorisée par ses ressources physiques et sa personnalité « directe ». Khalil dispose ainsi de compétences plus « pratiques » et « physiques » quant à la conduite de la manifestation, plutôt que des compétences oratoires, d'organisation d'une assemblée générale ou de négociation avec les autorités. On pourrait faire l'hypothèse qu'il est dans une position dominée par rapport aux militants rodés à la prise de parole publique et plus dotés en capitaux scolaires et culturels. Mais on aurait tort de se cantonner à cette lecture univoque, car des dynamiques plurielles se jouent au sein de l'action protestataire. La scène suivante semble l'attester. Lors d'une manifestation du M20F, les organisateurs de la marche s'arrêtent devant l'agence bancaire où ont été retrouvés les corps des cinq jeunes, afin de leur rendre hommage, et comptent mettre fin à la manifestation à cet endroit. Khalil s'y oppose vigoureusement et insiste pour que l'action soit clôturée sur la grande place de la ville, car, selon lui, les jeunes auraient été torturés dans le commissariat voisin avant que leurs corps soient jetés dans l'agence bancaire. Selon lui, terminer la manifestation devant l'agence bancaire reviendrait à avaliser la

31. Siméant, 2003, p. 178.

version du pouvoir selon laquelle ces jeunes y avaient pénétré pour y commettre un délit. Après différentes concertations et malgré les craintes de certains organisateurs concernant un éventuel dérapage, le point de vue exprimé par Khalil prévaudra et l'action sera clôturée sur la grande place³². Ces luttes de sens quant à la conduite de l'action manifestante témoignent de rapports différenciés à la cause des « martyrs » au sein du M20F. Le point de vue de Khalil, voisin et ami de l'un des « martyrs », charrie une charge plus conflictuelle, puisqu'il pointe la responsabilité des corps sécuritaires qui seraient responsables de la mort des cinq jeunes.

En parallèle de ces manifestations du M20F, les groupes de DC³³ établis depuis les années 1990 à Al Hoceima (et plus largement au Maroc) intensifient leurs protestations en 2011, car ils perçoivent que l'État est sur la défensive lors de cette temporalité protestataire exceptionnelle aux niveaux national et régional, et qu'il aurait ainsi intérêt à acheter la paix sociale avec des embauches dans le secteur public. Ils organisent très fréquemment des campements, des blocages de routes, des sit-in et des marches afin d'infléchir les positions des autorités étatiques. Ces dernières alternent leurs réponses en fonction des épisodes protestataires, oscillant entre répression, laisser-faire et ouverture de négociations. Lors d'un épisode protestataire à l'automne 2011, deux protestations ont lieu à différents endroits de la ville. Une protestation est organisée par des DC autour de leurs revendications. Une autre est organisée par les familles des « cinq martyrs » devant la cour d'appel de la ville et voit la présence de protestataires du M20F, dont Khalil. Les familles des victimes décident – les récits divergent – d'organiser une petite marche à travers la ville et/ou d'interpeller un convoi royal de passage afin de faire parvenir un message à propos de leur cause. Cette action met sur le qui-vive l'appareil sécuritaire local. Du point de vue de Khalil, les forces de l'ordre qui encadrent la manifestation des DC sont redéployées pour disperser la protestation à laquelle il participe et, en retour, des garanties sont données aux diplômés chômeurs quant à leur embauche s'ils levaient leur

32. D'autres participants à cet événement confirment la prise de position de Khalil.

33. L'ANDCM est le principal groupe de DC qui se mobilise à Al Hoceima.

action. On voit bien ici les mécanismes qui émergent de la situation manifestante. Des traitements différenciés des groupes manifestants ont lieu en fonction de la nature des revendications³⁴. Ces opérations étatiques visent à diviser les groupes manifestants et à mettre en concurrence différentes formes de lutte collective. Il est important de préciser que ces opérations sont conjoncturelles, en fonction de la perception des intérêts étatiques à un moment donné, puisque les protestations des DC peuvent parfois être violemment réprimées et que l'État ne concrétise pas toujours les éventuels accords d'embauche. Nous avons également vu dans la précédente partie que Khalil n'hésite pas à se joindre aux protestations de rue des DC, qui sont routinières dans l'espace public, parce qu'il perçoit leurs revendications comme légitimes. Du fait que – selon lui – les forces qui maintiennent l'ordre dans la manifestation des DC sont redéployées pour disperser la protestation plus conflictuelle des familles des « martyrs », un mécanisme inverse est en jeu ici. Le sentiment de lâchage³⁵ émerge dans le cours même de l'action manifestante. Nous savons que des dialogues ont lieu à la même période entre les groupes de DC et les autorités régionales et qu'ils débouchent sur des formes de transactions, le retrait de la rue s'accompagnant de promesses de création de postes dans la fonction publique³⁶. Le rapport des militants et des groupes DC au M20F est empreint d'ambivalence. Certains groupes de DC soutiennent le M20F à ses débuts avant de s'en distancier progressivement, d'organiser leurs propres manifestations et de faire valoir leurs propres revendications autour de l'accès à l'emploi public. Certains militants DC continuent jusqu'au bout à se mobiliser au sein du M20F, mais le font à titre individuel et non pas au nom de leur groupe. Ces multipositionnements et ces fluctuations dans les prises de position font que le militantisme des DC est assimilé à une dimension purement « catégorielle » et « matérielle » par les activistes sans appartenance comme Khalil. Ce dernier souligne ces ambivalences et leurs effets :

34. Le traitement étatique des mobilisations est toujours variable en fonction de la nature du groupe et des revendications qu'il porte (Tilly, 1978).

35. Le lâchage d'un allié peut être considéré comme une expérience fondatrice dans la socialisation militante. Mathieu (2012).

36. Nahhass, 2013.

Comment se fait-il, alors qu'on doit unifier les rangs, on sortait avec une masse (*kamm*) importante. Et les diplômés chômeurs organisaient leurs manifestations à part, ils ne se joignaient pas à nous. Pourquoi? [...] En 2011, lors du 20 février, on était rassemblé. Puis, petit à petit, ils ont commencé à se retirer. Ils avaient leur clique à part, au niveau régional, au niveau provincial, ils faisaient leurs marches à part. [...] Des diplômés chômeurs nous disaient: nous sommes avec vous et c'est tout, ils ne venaient pas au nom de la section de l'association des diplômés chômeurs. Donc, ça a créé une différence. Pourquoi ces gens ne se joignent pas à nous? (*Entretien avec Khalil*)

La motivation principale de l'engagement des militants DC concerne l'obtention d'un emploi public, et le style de négociation imposé par les autorités alimente la défiance plutôt que la coopération entre groupes³⁷. Ces rapports différenciés à l'action collective permettent ainsi de comprendre les sentiments de lâchage éprouvés par Khalil, qui perçoit l'engagement de ces groupes comme étant trop intéressé matériellement:

Donc toi, tu as un diplôme, tu affaiblis nos luttes, c'est ce qui a créé des différences. Et dans le futur, on ne va pas faire confiance. Ce n'est pas qu'on les accuse de quelque chose. Mais au vu de leur travail, lorsqu'on évalue leurs protestations, on trouve des intérêts personnels et subjectifs. Et nous, on refuse ça. Si on fait quelque chose, on le fait pour l'intérêt général, pour tout le monde. Toi, tu en bénéficies, tu as une fonction, niveau 11 ou 10. Moi aussi, je dois avoir une part, tu ne dois pas m'abandonner. Toi, quand tu as ton poste et que tu me laisses dans la rue, que tu tires profit de moi, je ne vais pas apprécier cela. (*Entretien avec Khalil*)

Du fait que le groupe de DC le plus actif à l'échelle d'Al Hoceima est très marqué idéologiquement à l'extrême gauche³⁸, c'est par extension tout un univers idéologique, organisationnel et rhétorique

37. Emperador Badimon, 2020.

38. L'ANDCM «a toujours préservé sa filiation idéologique avec le syndicalisme universitaire d'extrême gauche» (Emperador Badimon, 2011, p. 82).

qui va susciter de la défiance. À la même période, Khalil développe aussi ses compétences en matière d'écriture, sous la pression notamment de ses amis qui lui reprochent l'illisibilité de ses statuts Facebook. La conjonction entre une désirabilité sociale, les pressions des pairs, une mobilisation protestataire intense et une quête de respectabilité culturelle l'amènent à s'approprier progressivement et à tâtons l'écrit. L'on se souvient qu'une quinzaine d'années plus tôt, il développe ses compétences de lecture sous la pression diffuse des clients du café qui lisent le journal.

Khalil cesse de participer aux mobilisations du M20F à partir de fin 2011. Ce retrait doit être également saisi à la lumière des évolutions du champ politique national et des interactions entre politique institutionnelle et politique de la rue. Les rangs manifestants se rétrécissent après le retrait en décembre 2011 du Mouvement justice et bienfaisance (principale organisation d'opposition au Maroc et qui est à référentiel islamiste). Et l'offre politique du régime obtient un succès après la victoire du « oui » à la réforme constitutionnelle lors du référendum qui se tient le 1^{er} juillet 2011 et le passage du Parti justice et développement (PJD) du statut de parti d'opposition parlementaire à la direction de la majorité gouvernementale après que ce dernier arrive en première position des élections législatives de novembre 2011. Ainsi, après plusieurs mois de protestation, la mobilisation s'essouffle et le régime parvient à imposer sa temporalité politique, qui prend le dessus sur la temporalité protestataire. Si le M20F voit une cohabitation entre organisations militantes et militants sans appartenance organisationnelle, Khalil remet en cause la présence des premières, car il considère qu'elles sont la source de démobilisations et de compromissions³⁹. Il présente une lecture binaire entre, d'un côté, les militants sans appartenance qui auraient été lâchés et qui défendaient corps et âme la cause des « martyrs » et, de l'autre, les militants ayant des appartenances organisationnelles (que ce soit dans des organisations de gauche ou dans le mouvement amazigh), qui auraient toujours, selon lui, « vendu la cause en échange de ressources matérielles ». C'est par un travail d'interprétation *a posteriori* des événements et des prises de position

39. Le rôle démobilisateur joué par les organisations bureaucratisées dans les luttes des « pauvres » est au cœur du travail de Piven et Cloward (1977).

de différents protagonistes que Khalil est amené à revoir sa position à l'égard du rôle des organisations militantes dans les luttes collectives. Ces expériences protestataires cristallisent progressivement un rejet des structures militantes organisées. Le rejet est d'autant plus exacerbé qu'on a vu précédemment que Khalil est prêt à subir des coups par solidarité avec la cause des DC, alors même qu'il n'est pas dans une logique de recherche d'une rétribution matérielle. Son expérience au sein du M20F contribue donc à la remise en cause d'un certain nombre de postulats routiniers et à la construction de nouvelles visions du monde⁴⁰. Pris dans une dynamique collective intense, la participation de Khalil dans le M20F charrie son lot d'ambivalences, puisqu'elle est à la fois source d'apprentissages pluriels et de désillusions, ce qui indique bien les produits socialisateurs potentiellement contradictoires issus de la participation aux mobilisations⁴¹.

Nous verrons dans la prochaine partie, qui correspond à un reflux des dynamiques protestataires à Al Hoceima (2012-2016), que la défiance de Khalil à l'égard des organisations militantes ne fait que s'exacerber. Sa volonté de passer à l'action collective ne trouve pas d'offre d'engagement. Khalil développe en parallèle un activisme numérique soutenu, particulièrement sur Facebook, et devient le passeur d'une mémoire de luttes autour des événements du M20F et de la valorisation d'un héritage résistant rifain. La diffusion de tels récits permet d'expliquer comment le discours «anti-boutiques politiques» du Hirak trouvera une base de réception favorable.

ENGAGEMENT PROTESTATAIRE « EN SUSPENS », TRANSMISSION D'UNE MÉMOIRE DE LUTTES ET EXACERBATION DE LA DÉFIANCE ENVERS LES ORGANISATIONS MILITANTES

Entre l'essoufflement du M20F et l'émergence du Hirak, le site d'Al Hoceima connaît un certain reflux manifestant. Outre les protestations catégorielles, celles des entrepreneurs protestataires

40. Sewell et McAdam, 2001, p. 118.

41. Neveu, 2009, pp. 530-531.

traditionnels (comme les militants de l'AMDH ou ceux de l'ANDCM), des protestations ont lieu autour d'enjeux locaux, comme la cherté des factures d'eau et d'électricité (sit-in organisé en novembre 2014) ou un cas de négligence médicale d'une patiente (un sit-in organisé en janvier 2014). Ces protestations, lancées par des militants de l'AMDH, des journalistes et des militants sans appartenance, restent éphémères. Khalil ne s'investit que très rarement dans des protestations lors de cette temporalité froide, située entre deux séquences protestataires inédites qui, elles, ont vu sa participation intense sur plusieurs mois. En revanche, il continue d'exprimer sa défiance à l'égard des organisations militantes et des élites partisans via de nombreuses publications sur son profil Facebook. Il se fait aussi le passeur d'une mémoire de luttes autour du rejet des organisations militantes et de la valorisation des symboles du Rif. C'est ce que nous allons voir dans cette partie.

Khalil devient de plus en plus connu pour son activisme numérique sur Facebook. Il y publie de nombreux statuts charriant une forte critique contre les élites qui auraient « vendu le Rif » et se seraient « compromises » avec le Makhzen. Il continue d'exprimer sa désillusion suite à sa participation dans le M20F. Cette trace numérique publiée en 2015 en atteste :

Durant les jours du 20 février à Al Hoceima en 2011. Je suis descendu dans la rue, je suis tombé sur l'être humain, mais pas sur son humanité. Je suis tombé sur une instance politique et des droits humains (*huquqiya*) sans conscience. Je suis tombé sur des religieux qui prétendent être religieux, mais je n'ai pas trouvé Allah en eux. Je suis tombé sur de nombreuses copies humaines, mais pas sur un humain authentique (*asli*). J'ai trouvé que toutes les associations de la société civile étaient semblables, stables, consentantes, satisfaites, soumises. Je ne suis pas tombé sur quelqu'un de révolté contre la situation. J'ai trouvé que tous étaient des esclaves, mais qui voulaient paraître comme des maîtres. J'ai ri et j'ai compris que j'étais dans l'État du Makhzen. (T.N.⁴², *profil Facebook de Khalil, 20 janvier 2015*)

42. Trace numérique.

Ainsi, Khalil manifeste un désenchantement suite à sa participation au M20F et exprime clairement sa défiance à l'égard de toutes les organisations militantes, indépendamment de leur référentiel. Les organisations (peu importe leur rapport au pouvoir ou leur histoire militante) sont assimilées en bloc au monde de la compromission et de la soumission au Makhzen. Nous avons vu que divers épisodes protestataires passés contribuent à la construction d'une défiance totale ; Khalil y fait écho en mobilisant, lors de l'entretien, le registre de l'« apprentissage des erreurs du passé ». Il exprime un regard plus froid, en réinterprétant les événements passés, ses propres prises de position et celles d'autrui. En ce sens, il se dit devenu plus lucide et affirme qu'il ne se ferait plus avoir dans le futur. Toujours sur son profil Facebook, Khalil exprime de fortes critiques à l'égard des élites partisans, notamment celles du PAM :

Les plus grands opportunistes que la région du Rif a connus depuis le début du XXI^e siècle. Ils t'encerclent de tous les côtés. Et s'ils pouvaient t'interdire de respirer de l'air, ils le feraient. Et ce, seulement pour prouver leur réussite au détriment de la cause du Rif. Ce sont les Pamistes alliés du Makhzen... et qui prétendent t'aimer. (*T.N., profil Facebook de Khalil, 6 février 2015*)

En parallèle, Khalil se fait l'agent d'une mémoire de luttes dans différents espaces : numériques, sociabilités de voisinage et de cafés. Plusieurs enquêtés (et futurs activistes du Hirak) qui ne disposent pas d'une grande expérience militante⁴³ se souviennent du rôle de passeur joué par Khalil :

Dans notre *houma* [quartier], c'étaient des discussions permanentes. Il [Khalil] avait une vision à propos du Rif, comme quoi on doit protester, bien avant le Hirak. Il parlait toujours de politique, du Rif. Par exemple, il nous parlait de choses qu'on n'avait pas vécues.

43. Nous n'avons pas l'espace dans ce texte pour montrer comment des individus ayant des rapports plus ou moins distants à l'espace militant ont été socialisés à des récits militants autour de la mémoire des événements du M20F et du rejet des organisations militantes bien avant l'émergence du Hirak. Car l'une des conditions de l'émergence d'un Hirak sans « boutiques politiques » réside dans une base protestataire socialisée et réceptive à ce type de discours.

Une fois, quand ils sont venus faire l'équité et la réconciliation à Al Hoceima, ils étaient partis casser ça. Ils sont montés dans une fourgonnette, je ne me rappelle plus le lieu, mais en tout cas, ils sont arrivés, ils ont commencé à applaudir et ont lancé des slogans. Il nous avait raconté ça. (*Entretien avec Abdelmounaim, 26 février 2021*)

Ainsi, du fait de la mise à distance de l'univers de la participation politique et associative, de la mise en avant de récits renvoyant à la résistance rifaine, des activistes comme Khalil participent de l'émergence d'un pôle militant s'identifiant à partir de cadres d'interprétation du monde rifains⁴⁴. Il lui arrive aussi de se prendre en photo avec un drapeau de la République du Rif et de publier cela sur Facebook. À travers son activisme numérique, son expérience protestataire, son travail dans un café stratégique du centre-ville, Khalil dispose d'une certaine visibilité militante. C'est ainsi que de nombreuses personnes l'interpellent sur son lieu de travail afin de se prendre en photo avec son drapeau. Khalil le leur donne volontiers afin de «casser la barrière de la peur». Il joue ainsi un rôle de passeur militant et participe de la réappropriation de symboles transgressifs dans l'espace public à la fois dans les espaces physiques de la vie sociale et dans les espaces numériques. Ces petites transgressions participent d'une volonté de faire de ce drapeau l'une des pièces légitimes de la scénographie protestataire. Lors des mobilisations du M20F en 2011-2012, le drapeau de la République du Rif est surtout brandi dans le site voisin de Beni Bouayache et quasiment pas à Al Hoceima. Le brandir est perçu comme un acte transgressif du point de vue des agents sécuritaires, mais aussi pour une partie des protestataires. Ces usages transgressifs au quotidien permettent de situer l'apparition plus importante de drapeaux de la République du Rif lors de l'émergence du Hirak⁴⁵.

44. Différents entrepreneurs militants comme le mouvement culturel amazigh, les associations culturelles amazighes, les associations locales de défense des droits humains et de la mémoire, ainsi que les mouvements régionalistes, autonomistes, fédéralistes ou républicains rifains, ont joué un rôle dans l'appropriation plus marquée d'un héritage résistant rifain (qui se recoupe partiellement avec un héritage amazigh). Nous n'avons pas ici l'espace pour développer ces processus. Nous pouvons toutefois renvoyer aux thèses de Suárez-Collado (2013) et Nahhass (2014).

45. Si les usages de ce drapeau sont pluriels, allant de la réappropriation mémorielle d'un symbole de résistance à une affirmation plus ou moins prononcée de l'indépendance du Rif, il est clair que le régime politique marocain y trouve un moyen d'accuser les contestataires de «séparatisme» et de légitimer ainsi un traitement répressif des mobilisations.

Aussi, bien avant le début du Hirak, les récriminations à l'égard de la dégradation des conditions de vie économiques et sociales sont multiples, et le discrédit des élites militantes et des institutions étatiques est largement répandu. Une volonté de passer à l'action collective est manifeste chez un certain nombre d'activistes comme Khalil, mais ne trouve pas de cadre d'actualisation :

Message à tous ceux qui marchent avec la cause du Rif : soyez heureux un peu et vous le regretterez beaucoup après. Cette masse importante va bien exploser un jour ou l'autre [...] je te jure que tout le monde n'est pas content, c'est juste une question de temps. Soit on sera au rendez-vous, soit on ne le sera pas. (*T.N., profil Facebook de Khalil, 11 février 2016*)

Ainsi, malgré ses désillusions militantes passées, Khalil continue d'exprimer sa volonté d'investir la rue dans un contexte où l'offre de protestation est limitée. On voit ainsi en quoi son rapport au politique est fortement structuré autour de la protestation de rue et en quoi ses fortes dispositions pour l'investissement de la rue « ne trouvent pas toujours les conditions de leur expression »⁴⁶.

ACTIVATION DE DISPOSITIONS ANTI-ORGANISATIONS MILITANTES ET ÉMERGENCE D'UN HIRAK POPULAIRE SANS « BOUTIQUES POLITIQUES »

À la suite du décès dans des circonstances tragiques de M. Fikri, une nouvelle séquence protestataire émerge à Al Hoceima en octobre 2016. Dans cette partie, nous voulons montrer ce que les luttes pour l'imposition d'un sens à la mobilisation doivent aux produits des expériences militantes passées, « ce qui du passé peut être attesté empiriquement comme pesant effectivement sur le cours de l'action »⁴⁷. Pour ce faire, nous suivons toujours la trajectoire de Khalil qui, dans différentes scènes, tente d'imposer une identité de mouvement résolument sans présence d'organisations

46. Lahire, 2002, p. 5

47. Gobille, 2015, p. 162.

militantes⁴⁸. Afin d'objectiver les luttes et les modalités pour le contrôle de la mobilisation, nous développerons des éléments empiriques autour du contrôle des assemblées générales (AG), de l'accès à la tribune et de l'émergence d'un porte-parole du groupe. L'enjeu est d'éviter de tomber dans un raisonnement téléologique qui lierait mécaniquement préexistence de dispositions anti-organisations militantes et surgissement d'un mouvement sans «boutiques politiques». Deux groupes en lutte doivent être distingués: d'un côté, des militants qui s'opposent à la présence des organisations militantes et qui se définissent par rapport à leur appartenance au Rif et à l'amazighité (dont fait partie Khalil); de l'autre, des militants ayant des attaches organisationnelles à des collectifs d'extrême gauche et qui ne sont pas contre la présence d'organisations militantes. Quand bien même certains de ces militants d'extrême gauche sont engagés depuis les années 1980 et que les activistes du Hirak sont appelés au début de la mobilisation «les jeunes d'Al Hoceima» ou «les jeunes du Hirak social d'Al Hoceima» et sont donc confondus avec la figure des «jeunes», on constate que de nombreux militants d'extrême gauche appartiennent aux mêmes tranches d'âge que les activistes du Hirak. L'âge n'est donc pas le seul facteur distinguant les deux groupes. Il s'agit principalement du rapport à l'organisation et du type de rhétorique mobilisée. Ces deux groupes cohabitent déjà lors du M20F. Et c'est à partir de la mémoire de ces expériences militantes passées que des activistes comme Khalil vont opérer un travail de neutralisation des appartenances organisationnelles.

Khalil ne se rend pas sur les lieux du drame le soir même⁴⁹, car il rentre tôt chez lui après une longue journée de travail. Mais dès le lendemain, lors d'un rassemblement à côté des lieux du drame, il est gêné par la présence d'une banderole d'une association de DC. Il contacte des activistes proches de lui (sans appartenance organisationnelle) et leur indique de venir afin de convaincre les

48. Étant donné que toutes les organisations militantes sont rejetées lors du Hirak, les termes «organisations militantes» et «boutiques politiques» sont utilisés ici de façon interchangeable.

49. La nuit du 28-29 octobre 2016, un regroupement d'une centaine de protestataires se tient à côté des lieux du drame. Les participants réclament la venue du procureur du roi et du gouverneur de la province. Dès ce soir, N. Zefzafi joue un rôle prééminent en matière d'encadrement du regroupement et de prise de parole.

militants DC de retirer leurs banderoles. Cet argument est justifié par la nécessité d'unifier les rangs et donc de mettre en veille les marqueurs organisationnels et idéologiques les plus saillants⁵⁰. Lors d'une manifestation les jours suivants, Khalil éprouve un agacement face au discours d'un militant d'extrême gauche⁵¹ évoquant un complot étranger visant à diviser le pays, y voyant un décalage avec la logique politique de la situation et les attentes et visions du monde de la base protestataire. Il appelle dès lors Nasser Zefzafi (qu'il connaît) à prendre la parole, car elle lui semble plus ajustée aux attentes et aux catégories de compréhension des participants. Ainsi, quelques heures et jours seulement après l'incident tragique que connaît la ville d'Al Hoceima, les représentations et les calculs protestataires de Khalil sont façonnés par deux préoccupations centrales de son histoire militante : prévenir toute forme de dérapage (précédent des violences du dimanche 20 février 2011) et prévenir toute forme de « récupération » de la mobilisation (la nouvelle figure du « martyr » M. Fikri, dont la cause risquerait d'être « marchandée », comme celle des « cinq martyrs » du 20 février). Les calculs protestataires se basent ainsi sur la perception des succès et échecs passés : « À chaque cycle de contestation, les mouvements doivent donc se confronter à un nouveau terrain et reconsidérer ce qui a fonctionné, ce qui a échoué et la meilleure façon de procéder compte tenu de ces informations et du nouvel environnement tactique. »⁵²

Ainsi, les personnes qui veulent s'investir dans le Hirak sont tenues d'« enlever leur veste », c'est-à-dire qu'elles ne peuvent pas participer en tant que représentantes d'une organisation, ni afficher leur appartenance à celle-ci lors des AG. Le mot d'ordre explicite, « non aux boutiques politiques », martelé par le principal meneur au fil de ses lives sur Facebook et de ses prises de parole lors des manifestations, rend la distinction moins évidente. Lors des premières semaines, les prises de parole sont multiples

50. Ces tentatives de mise en veille des marqueurs idéologiques et organisationnels ont déjà été observées lors de précédentes mobilisations, comme celles du M20F, mais elles n'ont pas vu une mise à l'écart nette des organisations militantes.

51. Étant donné que le groupe de DC le plus actif à Al Hoceima est marqué à l'extrême gauche, nous utiliserons ici de façon interchangeable « militant DC » et « militant d'extrême gauche ».

52. Gupta, 2009. p. 418.

pendant les manifestations, et les assemblées générales mêlent des réseaux militants composites, notamment ceux issus de l'extrême gauche. Progressivement, les militants d'extrême gauche sont écartés de l'encadrement de la mobilisation. L'accès à la tribune est restreint et les prises de parole sont limitées. Un travail de mise en sens de la mobilisation et d'homogénéisation du discours est ainsi opéré autour des prises de parole de N. Zefzafi. L'adoption du nom «Hirak populaire» s'est routinisée rapidement pour contrer la proposition d'appellation «mouvement du 28 octobre», qui émane début novembre de militants de la Voie démocratique (VD), un parti d'extrême gauche. Du fait que certains membres de l'ANDCM sont aussi militants de la VD, cela renforce chez les activistes sans appartenance du «pôle rifain» la perception d'une volonté d'accaparement du mouvement par les «boutiques politiques». Lors des AG, les activistes opposés à la présence des organisations militantes mobilisent leurs réseaux de proximité pour être en surnombre et contrer ce qu'ils perçoivent comme un déploiement de l'extrême gauche afin de capter la mobilisation :

Je suis au travail, par exemple, les gars m'appellent : «Ah vous êtes où les gars? Ils ont fait un déploiement ici. Où êtes-vous?» Je lui dis : «Pourquoi? Il n'y a pas les gars?» Il me dit : «On est en minorité. Et moi, je vais prendre le téléphone, je vais appeler les gars, [noms], bon un ensemble de gars. Oh les gars, vous avez laissé les gars tout seuls, je suis en service. Et là, leur nombre sera triplé et c'est là où on sera plus tranquilles.» (*Entretien avec Khalil*)

Un mécanisme important est à retenir ici. En miroir au rejet des organisations politiques associées à la «compromission» et au «marchandage», la confiance est placée en un jeune habitant de la ville, N. Zefzafi, qui émerge progressivement comme le meneur principal du mouvement. Ce dernier, sans appartenance organisationnelle, n'est pas associé aux «querelles militantes» et aux «compromissions» du passé. Il dispose d'une visibilité grâce à ses vidéos critiques diffusées sur Facebook. Lors d'une AG, il est décidé que la page Facebook de N. Zefzafi devienne la page officielle du Hirak. S'il y a bien des mécanismes de décision collective (dans le

cadre d'assemblées générales ou de réunions plus restreintes), des formes d'action collective qui permettent à des profils ayant un rapport distant à l'espace militant de trouver un cadre d'investissement protestataire favorable, le Hirak demeure étroitement associé à la figure de N. Zefzafi. C'est bien parce qu'ils appartiennent au même espace d'interconnaissance, qu'ils évoquent dans le passé la nécessité de «défendre le Rif» à la fois dans leurs interactions numériques sur Facebook et dans des sociabilités de cafés, qu'ils partagent la mémoire des lâchages du M20F, que Khalil promeut la figure de N. Zefzafi. La mise à l'écart des organisations militantes et la mise en veille des marqueurs organisationnels et idéologiques les plus saillants s'accompagnent de la promotion d'un «nouveau visage», «jeune», censé incarner l'intégrité. Khalil et Zefzafi se connaissent bien avant le Hirak. Ils ont un an d'écart d'âge, sont nés tous les deux à Al Hoceima, quittent tôt l'institution scolaire et viennent de milieux populaires. Sans certifications scolaires à faire valoir sur le marché du travail, Khalil travaille dans un café depuis une dizaine d'années lorsque le Hirak émerge, tandis que Zefzafi, dont l'histoire professionnelle tourne autour des petits boulots (agent de sécurité, vente et réparation de téléphonie mobile), est sans emploi à cette même période. Ils exemplifient ces profils types rencontrés lors du Hirak qui ont un rapport tendu aux institutions scolaires et universitaires, et qui ne se retrouvent pas dans le discours du militantisme étudiant, particulièrement celui marqué à l'extrême gauche, jugé trop abstrait. La «remise de soi» de Khalil à Nasser Zefzafi, figure routinière de la ville, dépeinte comme modeste et terre-à-terre, partageant les mêmes galères de la vie et le même univers de sociabilités, s'explique par une homologie des positions économiques et politiques : un ancrage dans l'univers des petits boulots et une inscription à la marge des organisations les plus établies de l'espace militant. Ils sont animés par la défense de l'héritage de la résistance rifaine et estiment nécessaire de «défendre leur région» face à ce qu'ils perçoivent comme une «politique de marginalisation délibérée du Makhzen». La confiance placée dans Nasser Zefzafi fait que ce dernier devient un pôle d'impulsion et d'attraction protestataire. Il opère un travail d'unification et de valorisation des codes moraux,

culturels et sociaux du groupe, autour de la « fierté (*'izzat al-nafs*) » des Rifains et de leur refus de l'« indignité ».

Nous, on était contre cette organisation, contre la structuration. C'est venu spontanément, ça doit rester spontané⁵³. On a la confiance en un monsieur qui a été secrété du terrain. C'est lui qui a eu le courage de parler, de faire sortir le gouverneur, de faire sortir le procureur. Son discours était à la hauteur. C'est lui qui va continuer, c'est lui le porte-parole officiel. [...] Moi quand je parlais, je m'adressais à Nasser : Nasser, les gens te font confiance ou pas ? Qu'est-ce qu'on va faire ? Oui, c'est bien qu'on fasse les mécanismes démocratiques, le vote, mais toutes les intentions ne sont pas bonnes... (*Entretien avec Khalil*)

Khalil voit d'un œil méfiant la pérennisation de mécanismes organisationnels. Il y perçoit un risque d'infiltration du Hirak ou de domination des militants d'extrême gauche. Il associe ces procédures aux luttes entre différents courants politiques qui ont participé de l'échec du M20F, selon son point de vue⁵⁴. Ces mécanismes semblent d'ailleurs favoriser des militants qui sont rodés à la maîtrise de la parole publique et des procédures organisationnelles, et qui disposent d'un certain capital culturel. Ils réassignent Khalil à des formes de domination culturelle et militante. Khalil est dans un registre militant plus pratique, celui de la mobilisation de réseaux de proximité, de l'organisation de la manifestation et de la surveillance des rangs grâce à sa connaissance de l'espace d'interconnaissance locale et à ses ressources physiques. Aussi, Khalil met en avant N. Zefzafi, car ce dernier représente une figure de confiance et d'intégrité. Bien avant l'émergence du Hirak – et alors qu'on a vu qu'il possédait des dispositions à l'investissement de la rue qui ne trouvaient pas

53. Le terme « spontané » ne doit pas être entendu ici comme désignant une mobilisation qui surgirait de nulle part sans dispositions, liens et travail de mobilisation préalables, mais plutôt comme une opposition entre, d'un côté, une mobilisation structurée par des logiques organisationnelles et, de l'autre côté, des formes de mobilisation plus informelles, qui limitent la présence des organisations militantes en leur sein.

54. On gardera en tête que la question du succès ou de l'échec d'un mouvement protestataire est subjective et que les appréciations peuvent varier au sein d'un même mouvement (Giugni, 1999).

de cadre d'activation favorable – dans son imaginaire politique, la mobilisation des Rifains ne peut être menée que par un leader digne de confiance :

La perle du Rif chérie... le morceau de gâteau que les mouches et les loups convoitent. Mais j'assure aux Makhzénien que la volonté du peuple rifain amazigh est au-dessus des rêves de tous les malades. Et nombreux sont ceux qui ont besoin d'une consultation psychologique!!! Le peuple attend un leader digne de confiance, honorable, qui poursuit la voie de Moulay Mohand⁵⁵ et l'indice c'est que les Rifains sont prêts. Regardez la marche du 20 février 2011 et vous en serez assurés. (*T.N., profil Facebook de Khalil, 27 janvier 2015*)

En miroir au rejet des partis et des mécanismes organisationnels, Khalil estime que la mobilisation collective s'incarne dans un seul homme. La rencontre entre les dispositions anti-organisations militantes de Khalil, sa vision des luttes collectives imprégnée d'un imaginaire héroïque et la logique d'une situation marquée par une lutte entre le groupe des militants d'extrême gauche et le groupe des activistes sans appartenance organisationnelle font que Khalil promeut la figure de Nasser Zefzafi en tant que porte-parole du groupe. Lors de cette période d'indétermination sur le groupe qui va conduire la mobilisation, d'autres développements viennent durcir les positions et renforcer les antagonismes entre les deux groupes militants. Si certains activistes du Hirak accusent des militants d'extrême gauche d'« opportuniste » et de « mercenariat », certains de ces derniers adoptent en retour le terme de « victimes du décrochage scolaire », afin de stigmatiser des profils activistes qui ne disposeraient pas des capitaux scolaires et culturels supposément nécessaires pour mener une mobilisation. Pour des activistes comme Khalil, qui ont un rapport tendu à l'institution scolaire, ces assignations verbales ne font que renforcer cette volonté de mettre à distance des organisations politiques perçues comme des véhicules de certaines

55. Moulay Mohand est une appellation de Mohamed Ben Abdelkrim Al Khattabi.

formes de domination culturelle et sociale⁵⁶. Les conceptions différenciées en matière d'action collective viennent ainsi recouper des possessions inégales en matière de ressources scolaires et culturelles. Le refus des instances partisans et associatives représente, par extension, le rejet de certaines pratiques militantes (la mise en place de mécanismes d'organisation formels) et d'un répertoire discursif (la rhétorique caractéristique du militantisme estudiantin d'extrême gauche). Ce clivage ne se recoupe pas au niveau des positions économiques. Les diplômés chômeurs connaissent eux aussi des formes de précarité. Ils alternent entre périodes d'inactivité et petits boulots, aspirant à connaître une stabilité économique et sociale en revendiquant un recrutement direct dans la fonction publique⁵⁷. Entendons-nous bien, des AG sont bien organisées. Mais il s'agit pour les activistes sans appartenance organisationnelle de s'en approprier un déroulement favorable. Ces derniers activent leurs réseaux militants et amicaux afin de peser sur l'AG, maîtriser son déroulement et produire des conclusions favorables. L'objectif est d'écarter les organisations militantes d'une façon générale, et les partis politiques en particulier. Progressivement, les activistes sans appartenance organisationnelle s'assurent le contrôle du sens de la mobilisation : prise de parole restreinte (notamment autour de N. Zefzafi), choix d'un porte-parole du groupe, nom du mouvement, stratégies d'alliance et de conflit. L'on saisit bien ainsi « comment les différents engagements modifient sans cesse imperceptiblement les dispositions initiales conduisant à une série d'ajustements qui transforment aussi bien l'individu que l'organisation dans laquelle il milite »⁵⁸. En l'occurrence, si Khalil possédait de fortes dispositions à l'investissement de la rue sans qu'il ait de réserves à l'égard de la présence des organisations militantes, toute une série de désillusions militantes vont progressivement bouleverser radicalement ses visions du monde, jusqu'à ce qu'il développe une conception des luttes collectives marquée par la non-présence

56. Et ce d'autant plus que Khalil a fait preuve de « bonne volonté culturelle » (Bourdieu, 1979) par le passé.

57. La focale est mise ici sur les militants DC, en première ligne des luttes pour le contrôle de la dynamique protestataire naissante. Les militants plus âgés des partis et associations d'extrême gauche sont très souvent fonctionnaires de l'administration locale, enseignants ou encore avocats.

58. Berlivet et Sawicki, 1994, p. 113.

des organisations militantes, et que ces dispositions soient réactualisées ultérieurement dans le façonnement d'un mouvement protestataire sans « boutiques politiques ».

CONCLUSION

Nous avons vu comment la désaffection à l'égard des organisations militantes se construisait dans le cours même de la participation à des événements protestataires. Émergent de la situation manifestante des effets puissamment socialisateurs en matière de redéfinition des identités militantes et de transformation des manières de lutter collectivement. Ce rejet est un produit des expériences militantes passées, mais conditionne aussi les possibilités d'émergence d'un mouvement protestataire rejetant toutes les « boutiques politiques ». Si nous avons fait le choix de nous focaliser sur la trajectoire de Khalil, il est important de resituer sa trajectoire dans une trajectoire collective, et de garder en tête qu'un ensemble d'acteurs, aux motivations parfois différenciées, pris dans des jeux d'interdépendance et des échanges de coups, contribuent au façonnement de la dynamique protestataire. Les actions de Khalil sont situées et informent sur les visions du monde d'activistes dont les profils sont proches : défiance à l'égard des institutions étatiques et des organisations militantes, valorisation de la non-appartenance organisationnelle et valorisation de l'appartenance aux univers rifain et amazigh. Malgré une faible possession de capitaux scolaires et culturels, la socialisation protestataire au long cours d'activistes comme Khalil leur permet de disputer le leadership aux militants les plus établis de l'espace militant (dotés de titres universitaires), et même de monopoliser la rue lors du « moment Hirak ». Nous espérons avoir montré toute l'utilité qu'il y avait à ne pas séparer artificiellement les niveaux individuel et collectif, et avoir montré que des changements au niveau des dispositions des individus, produits de différentes expériences socialisatrices, s'actualisent et pèsent dans la définition des luttes collectives et des identités de mouvement, éclairant ainsi tout l'intérêt qu'il y a à penser conjointement socialisation politique, effets socialisateurs de la participation aux protestations et conséquences des mouvements sociaux.

RÉFÉRENCES

AUYERO Javier (2003), *Contentious Lives: Two Argentine Women, Two Protests, and the Quest for Recognition*, Durham: Duke University Press.

AARAB Rachid (2019), «Alhucemas 2004. “El terremoto es natural y la marginalización es política” », in Laura Feliu MARTÍNEZ, Josep Lluís Mateo DISPE et Ferran IZQUIERDO BRICHS (dir.), *Un siglo de movilización social en Marruecos*, pp. 363-384.

BECKWITH Karen (2016), «All is not lost: the 1984-85 British miners’ strike and mobilization after defeat», in Lorenzo BOSI, Marco GIUGNI et Katrin UBA (dir.), *The consequences of social movements*, Cambridge: Cambridge University Press, pp. 41-65.

BENNANI-CHRAÏBI Mounia et Mohamed JEGHLLALY (2012), «La dynamique protestataire du Mouvement du 20 février à Casablanca», *Revue française de science politique*, vol. 62, n^{os} 5-6, pp. 867-894.

BENNANI-CHRAÏBI Mounia (2021), *Partis politiques et protestations au Maroc (1934-2020)*, Rennes: Presses universitaires de Rennes.

BERLIVET Luc et Frédéric SAWICKI (1994), «La foi dans l’engagement. Les militants syndicalistes CFTC de Bretagne dans l’après-guerre», *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, vol. 7, n^o 27, pp. 111-142.

BOURDIEU Pierre (1979), *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris: Minuit.

CLOWARD Richard et Francis PIVEN (1977), *Poor People’s Movements: Why They Succeed, How They Fail*, New York: Pantheon Books.

DAFFLON Alexandre (2019), *La socialisation au village: encadrement des jeunes et apprentissage du politique en milieu rural*, Thèse de doctorat en science politique, Université de Lausanne et École des hautes études en sciences sociales.

DARMON Muriel (2006), *La socialisation*, Paris: Armand Colin.

EMPERADOR BADIMON Montserrat (2007), «Diplômés chômeurs au Maroc: dynamiques de pérennisation d’une action collective plurielle», *L’Année du Maghreb*, III, pp. 297-311.

EMPERADOR BADIMON Montserrat (2011), « Où sont les diplômés chômeurs? Un exemple de pragmatisme protestataire à l'époque du "20 février" », *Confluences Méditerranée*, vol. 3, n° 78, pp. 77-91.

EMPERADOR BADIMON Montserrat (2020), *Lutter pour ne pas chômer: Le mouvement des diplômés chômeurs au Maroc*, Lyon: Presses universitaires de Lyon (Actions collectives).

FILLIEULE Olivier (2013), « Political Socialization and social movements », in David A. SNOW, Bert KLANDERMANS, Donatella DELLA PORTA et Doug McADAM (dir.), *The Wiley-Blackwell Encyclopedia of Social and Political Movements*, Malden: Wiley-Blackwell, pp. 968-974.

FILLIEULE Olivier et Danielle TARTAKOWSKY (2013), *La manifestation*, Paris: Presses de Sciences Po.

FILLIEULE Olivier et Erik NEVEU (2019), *Activists Forever? Long-term Impacts of Political Activism*, Cambridge: Cambridge University Press.

FLEURY Laure, Lilian MATHIEU et Mathilde PETTE (2018), « Les genèses enfantines des humeurs contestataires », in Olivier FILLIEULE, Sophie BÉROUD, Camille MASCLÉ et Isabelle SOMMIER (dir.), *Changer le monde, changer sa vie. Enquête sur les militantes et les militants des années 1968 en France*, Arles: Actes Sud, pp. 359-387.

GIUGNI Marco (1999), « How social movements matter: Past research, present problems, future developments », in Marco GIUGNI, Doug McADAM et Charles TILLY (dir.), *How social movements matter*, Minneapolis: University of Minnesota Press, pp. 13-33.

GOBILLE Boris (2015), « De l'étiologie à l'historicité des crises: sociologie des crises politiques et sociohistoire du temps court », in Myriam AÏT-AOUDIA et Antoine ROGER (dir.), *La logique du désordre: relire la sociologie de Michel Dobry*, Paris: Presses de Sciences Po, pp. 153-176.

GUPTA Devashree (2009), « The power of incremental outcomes: How small victories and defeats affect social movement organizations », *Mobilization: An International Quarterly*, vol. 14, n° 4, pp. 417-432.

- HALBWACHS Maurice (1925), *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris: Albin Michel.
- JASPER James (2004), «A strategic approach to collective action: Looking for agency in social-movement choices», *Mobilization: An International Quarterly*, vol. 9, n° 1, pp. 1-16.
- IHL Olivier (2002), «Socialisation et événements politiques», *Revue française de science politique*, vol. 52, n° 2, pp. 125-144.
- LAHIRE Bernard (1998), *L'homme pluriel: les ressorts de l'action*, Paris: Nathan.
- LAHIRE Bernard (2013), *Dans les plis singuliers du social: individus, institutions, socialisations*, Paris: La Découverte.
- LAOUINA Marouane (2016), «L'Instance Équité et Réconciliation. Une justice transitionnelle sans transition?», in Éric GOBE (dir.), *Des justices en transition dans le monde arabe? Contribution à une réflexion sur les rapports entre justice et politique*, Centre Jacques-Berque, pp. 247-262.
- MATHIEU Lilian (2012), *L'espace des mouvements sociaux*, Vulaines-sur-Seine: Éditions du Croquant.
- MCADAM Doug (1988), *Freedom Summer*, Oxford: Oxford University Press.
- MCADAM Doug et William SEWELL (2001), «It's about time: Temporality in the study of social movements and revolutions», in Ronald R. AMINZADE, Jack A. GOLDSTONE, Doug MCADAM, Elizabeth J. PERRY, William H. SEWELL Jr., Sidney TARROW et Charles TILLY (dir.), *Silence and voice in the study of contentious politics*, Cambridge: Cambridge University Press, pp. 89-125.
- NAHHASS Mohamed (2013), «*Les diplômés-chômeurs d'Al Hoceima à l'heure du mouvement du 20 février*», Mémoire de fin d'études en master de sociologie politique et dynamiques sociales, Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales, Université Hassan II – Casablanca.
- NAHHASS Badiha (2014), «*La mémoire et ses usages: le cas du Rif*», Doctorat en sciences sociales, Université Hassan II – Casablanca.
- NAHHASS Badiha et Ahmed BENDELLA (2022), «Le Rif: les méandres d'une réconciliation», *L'Année du Maghreb*, n° 26, pp. 141-156.

NEVEU Erik (2009), *Dynamiques et effets des mobilisations*, in Antonin COHEN, Bernard LACROIX et Philippe RIUTORT (dir.), *Nouveau manuel de science politique*, Paris: La Découverte, pp. 530-548.

PERCHERON Annick (1993), *La socialisation politique*, Paris: Armand Colin.

SAWICKI Frédéric (2003), « Les temps de l'engagement. À propos de l'institutionnalisation d'une association de défense de l'environnement », in Jacques LAGROYE (dir.), *La politisation*, Paris: Belin, pp. 123-146.

SIMÉANT Johanna (2003), « Un humanitaire "apolitique"? Démarcations, socialisations au politique et espaces de la réalisation de soi », in Jacques LAGROYE (dir.), *La politisation*, Paris: Belin, pp. 163-196.

SMAOUI Sélim et Mohamed WAZIF (2013), « Étendard de lutte ou pavillon de complaisance? S'engager sous la bannière du "mouvement du 20 février" à Casablanca », in Amin ALLAL et Thomas PIERRET (dir.), *Au cœur des révoltes arabes. Devenir révolutionnaires*, Paris: Armand Colin, pp. 55-80.

SUÁREZ-COLLADO Ángela (2013), « *El movimiento amazigh en el Rif: identidad, cultura y política en las provincias de Nador y Alhucemas* », Thèse de doctorat, Universidad Autónoma de Madrid.

SUÁREZ-COLLADO Ángela (2017), « "Le temps des cerises" in Rif: Analysis of a Year of Protests in Northern Morocco », *Notes Internacionales*, CIDOB, n° 184, pp. 1-5.

SUÁREZ-COLLADO Ángela (2018), « Centre – periphery relations and the reconfiguration of the state's patronage networks in the Rif », in Laura RUIZ DE ELVIRA, Christoph SCHWARTZ et Irene WEIPERT-FENNER (dir.), *Clientelism and Patronage in the Middle East and North Africa*, Abingdon: Routledge, pp. 168-191.

TILLY Charles (1978), *From Mobilization to Revolution*, Reading (MA): Longman Higher Education.

VAIREL Frédéric (2014), *Politique et mouvements sociaux au Maroc. La révolution désamorcée?*, Paris: Presses de Sciences Po.

VOEGTLI Michaël (2010), « "Quatre pattes oui, deux pattes, non!" L'identité collective comme mode d'analyse des entreprises de

mouvement social», in Éric AGRIKOLIANSKY, Olivier FILLIEULE et Isabelle SOMMIER (dir.), *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*, Paris: La Découverte, pp. 203-223.

WHITTIER Nancy (2004), «The Consequences of Social Movements for Each Other», in David A. SNOW, Sarah A. SOULE et Hanspeter KRIESI (dir.), *The Blackwell Companion to Social Movements*, Londres: John Wiley & Sons Ltd, pp. 531-551.

SOCIALISATION POLITIQUE, POLITISATION ET EXPÉRIENCES DES RAPPORTS DE DOMINATION

RETOUR SUR UN PROGRAMME DE RECHERCHE COLLECTIF

ALEXANDRE DAFFLON ET CAMILLE MASCLET

Les études sur la socialisation politique – traditionnellement définie comme l'ensemble des mécanismes et processus de transmission et d'incorporation des opinions et représentations politiques des individus – ont connu un regain d'intérêt ces trente dernières années, en questionnant et explorant de nouvelles dimensions et périodes de la socialisation politique. Les pays anglo-saxons¹ et du nord et de l'est de l'Europe² sont les premiers à tenter de donner un nouveau souffle aux travaux sur la socialisation politique, principalement en s'attellant à dépasser une focalisation étroite sur les premiers apprentissages de la vie. À partir de méthodes renouvelées et au service de l'analyse des mécanismes de transformations individuelles, ces travaux suggèrent de concentrer les efforts de recherche sur « les années de changement »³ et plus particulièrement sur les instances de socialisation qui prennent en charge le passage de la fin de l'adolescence au début de l'âge adulte. En France⁴, sous l'impulsion de la sociologie critique et du renouvellement des travaux sur la politisation, l'élan se fait un peu plus tardivement, dans les années 2000, et principalement autour des débats sur la définition du politique et de la nécessité de prendre

1. Sears, 1990 ; Sapiro, 1994.

2. Westholm, Lindquist et Niemi, 1990 ; Dekker et Meyenberg, 1991 ; Csepeti *et al.*, 1994 ; Ichilov, 2013.

3. Niemi et Hepburn, 1995.

4. Plusieurs numéros de revues de sciences sociales abordent ce domaine de recherche (*Revue française de science politique*, 2001 : *Devenir militant* ; *Revue française de science politique*, 2002 : *Dimensions de la socialisation politique* ; *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2004 : *Le capital militant* ; *Sociétés contemporaines*, 2011 : *Les incidences biographiques de l'engagement* ; *Politix*, 2012 : *Différencier les enfants : Socialisation [et] politique* ; *Sociétés contemporaines*, 2019), témoignant d'un regain d'intérêt pour le sujet.

en compte des instances de socialisation plus variées et parfois peu explorées⁵.

C'est dans ce contexte de recrudescence des études sur la socialisation politique que nos premières réflexions prennent forme. En effet, si nous travaillons sur deux terrains différents, l'un consacré aux effets de l'engagement féministe sur les militantes des années 1970 et leurs enfants en France et l'autre aux sociabilités populaires juvéniles en milieu rural en Suisse, le début de nos recherches doctorales en 2009 et 2011 est marqué par plusieurs interrogations et insatisfactions vis-à-vis de la littérature consacrée aux processus de socialisation politique. Il nous apparaît tout d'abord que les travaux adoptent des conceptions variables du politique, ce qui n'est pas sans conséquence sur la manière d'interpréter le poids des différentes instances et périodes de socialisation sur les individus. Deuxièmement, si sous l'influence des travaux sur la socialisation, les recherches appellent à concevoir les processus d'intériorisation du politique de manière plus dynamique et à prendre davantage en compte la pluralité des sphères de vie investies, les réflexions méthodologiques pour y parvenir restent insuffisamment développées. Enfin, à la faveur d'un renouveau des études sur la politisation, les notions de politisation et de socialisation politique sont parfois utilisées de manière interchangeable, alors qu'elles n'interrogent pas les mêmes phénomènes et que leur focale d'analyse diffère à notre sens. L'ensemble de ces éléments va constituer le point de départ de nos réflexions et aboutir à une proposition théorique pour tenter de mieux appréhender la socialisation politique et d'opérationnaliser son analyse.

Ce chapitre a pour objectif de revenir sur nos interrogations de départ concernant la socialisation politique, ainsi que sur les réponses que nous avons pu y apporter et les logiques qui y président. À partir d'un retour réflexif, il s'agit plus précisément de comprendre les conditions d'émergence du programme de recherche que nous avons tenté de lancer, de le réinscrire dans des dynamiques individuelles et collectives et de souligner ses apports. Dans un premier temps, nous montrerons en quoi l'émergence de

5. Maurer, 2000.

nos réflexions sur la socialisation politique est tributaire de parcours académiques spécifiques, mais aussi d'un contexte scientifique particulier, celui du CRAPUL, dont les membres ont posé les jalons d'une réflexion plus générale sur le politique et les manières de l'appréhender, en prolongeant des perspectives méthodologiques et théoriques élaborées par la sociologie politique francophone en amont des années 2000. Pour retracer cette dynamique collective et décrire comment nos travaux révèlent l'ancrage théorique du CRAPUL, nous nous sommes plongé-es dans nos archives et avons rouvert un certain nombre de vieux dossiers : ceux de nos projets de thèse déposés à l'Université de Lausanne (Unil), ceux des séminaires doctoraux dédiés à la socialisation politique, mais aussi les premiers comptes-rendus de nos discussions sur l'organisation d'une journée d'étude, puis la coordination d'un numéro de revue. Ce travail évite en partie l'illusion rétrospective et permet de saisir l'état de nos discussions à chaque stade de nos interrogations, mettant ainsi la main sur des éléments aujourd'hui oubliés, mais qui constituaient à l'époque la trame de nos réflexions. Dans un second temps, nous présenterons les manières dont nous avons opérationnalisé l'approche que nous défendons de la socialisation politique et les résultats sur lesquels nos travaux débouchent à partir d'exemples tirés de nos thèses⁶.

L'ÉMERGENCE D'UN QUESTIONNEMENT ET SES CONDITIONS

Le lancement de nos recherches doctorales est marqué par différents décalages et insatisfactions par rapport à la manière d'appréhender la socialisation politique dans la littérature. Ces approches nous posent alors question à plusieurs niveaux et la construction de nos objets d'étude entend répondre à des aspects insuffisamment explorés dans cette littérature, en particulier dans certains sous-champs (socialisation politique familiale, travaux sur les « années impressionnables ») qui sont foisonnants dans la recherche

6. Ces réflexions ont été menées à l'origine avec Yassin Boughaba, auteur d'une thèse sur les citoyennetés populaires en Suisse (2016), qui a grandement contribué à ce travail collectif. Nous remercions également Camille Hamidi pour sa lecture et ses remarques sur une version antérieure de ce texte.

anglophone. À l'inverse, si les travaux francophones en sociologie politique – notamment ceux, nombreux, qui traitent des rapports au politique – constituent un point d'appui important pour nous, plus rares sont ceux qui s'intéressent explicitement *aux apprentissages et à l'intériorisation du politique* au fil de la vie dans une perspective en termes de socialisation, tandis que des zones de flou demeurent quant aux implications analytiques et à l'opérationnalisation d'une approche élargie.

La thèse d'Alexandre Dafflon porte sur la socialisation politique des jeunes ruraux issus de milieux populaires en Suisse à partir d'une ethnographie de leur engagement au sein de sociétés de jeunesse campagnarde (SJC). Elle a pour objectif de saisir ce qui se joue politiquement dans des organisations qui ne revendiquent aucun but politique et auxquelles les individus adhèrent avant tout pour leur caractère amical et festif. Pour ce faire, elle articule la socialisation « en train de se faire » avec le passé incorporé des individus et la pluralité de leurs insertions sociales. Partant du constat d'un relatif désintérêt pour la période des « années impressionnables »⁷, la thèse vise à renouveler les études sur la socialisation politique par un déplacement d'objet – des enfants aux « années impressionnables » –, par une focalisation sur des univers ou des populations peu explorées – les jeunes ruraux – et, enfin, par une conception élargie des instances et des produits de socialisation politique.

La recherche doctorale de Camille Masclet s'intéresse à l'engagement dans les mobilisations féministes de la « deuxième vague » en France et à ses effets sur les participantes et leurs enfants. À partir d'une enquête par questionnaire et entretiens, l'objectif est d'analyser la manière dont la participation à ce mouvement social a pu transformer les trajectoires des femmes concernées sur différents plans et influencer la socialisation politique de leurs enfants. Si les travaux sur les socialisations politiques familiales constituent un point d'appui important, la thèse aspire à renouveler cette littérature, en l'articulant avec les recherches sur les incidences biographiques de l'engagement, d'une part, et en se démarquant de

7. Sears et Levy, 2003.

certains prismes dominants dans ces travaux, d'autre part (définition restrictive de la socialisation politique, intérêt pour les résultats et la « réussite » et recherche de facteurs favorisant la transmission).

ZONES D'OMBRE ET INSATISFACTIONS

DANS L'ANALYSE DE LA SOCIALISATION POLITIQUE

Au-delà des questionnements liés à la spécificité de nos objets de recherche, nous partageons, dès le lancement de nos recherches, trois insatisfactions communes quant à la littérature explicitement consacrée à la socialisation politique, tant au niveau des mécanismes d'apprentissage, des contenus et des lieux de la transmission, qu'à celui des modes d'appropriation⁸. C'est particulièrement le cas dans les corpus de référence pour nos thèses que sont les travaux sur les transmissions politiques familiales, d'une part, et ceux sur les années impressionnables, d'autre part.

D'abord, en travaillant la question des contenus de la socialisation politique, à savoir ce qui se transmet au cours de ce processus, nous constatons que de nombreux travaux sur la socialisation politique privilégient encore bien souvent une définition stato-centrée de la politique, dans laquelle les produits de la socialisation sont conçus en termes de compétence et de degré auquel les individus accordent de l'intérêt à l'univers politique institutionnalisé. Une conception que l'on retrouve largement dans le monde anglo-saxon, où beaucoup de *social scientists* continuent d'analyser la socialisation politique des individus à partir du rapport qu'ils entretiennent avec les partis et les élections⁹. Ces recherches s'appuient sur les travaux fondateurs de Converse¹⁰, qui en insistant sur l'inégale capacité des individus à maîtriser les catégories idéologiques de classement, ont permis de rompre avec les illusions de la théorie démocratique. Des travaux amendés en France par Gaxie¹¹ : ce dernier, dans une perspective bourdieusienne, met au cœur des inégalités de politisation les écarts de compétence non pas technique, mais statutaire.

8. Nous revenons ici de manière succincte et non exhaustive sur la littérature. Pour une revue plus détaillée, voir Boughaba, Dafflon et Masclet, 2018.

9. Sears et Levy, 2003; Jennings, 2007; Prior, 2010; Coffé et Voorpostel, 2010; Abendschön, 2013.

10. Converse, 1964.

11. Gaxie, 1978.

Si ces travaux ont permis de souligner les effets de dépossession de la domination et de l'autonomisation du politique, la conception des produits de socialisation politique qu'ils engagent a été critiquée pour sa tendance à reproduire les visions dominantes des frontières du politique¹² et pour ne rendre compte que de la distance entre profanes et professionnelles, spécialement chez les groupes se situant dans les régions les moins favorisées du monde social. C'est pourquoi, sans remettre en cause les effets de domination de la spécialisation politique, des travaux insistent dès les années 1980 sur les formes de compensation aux ressources individuelles¹³, notamment via le militantisme¹⁴ ou les relations quotidiennes¹⁵, quand d'autres interrogent les appréhensions populaires du politique, en montrant qu'elles ne sont pas uniquement faites de remise de soi, mais également de résistances¹⁶, de jugements critiques, d'humour ou de dérision¹⁷.

Si ces efforts d'amendement ne cessent d'être poursuivis par d'autres enquêtes, la définition stato-centrée du politique a tout de même deux principales conséquences sur la recherche en matière de socialisation politique. D'abord, elle pousse les chercheurs et chercheuses à s'intéresser avant tout aux produits de la socialisation à la politique, tels que le positionnement idéologique (par exemple, la position sur le clivage gauche-droite en France), les préférences partisans, les pratiques de vote et de participation, ou encore le degré d'intérêt porté à la compétition politique. Dans le cadre de la socialisation politique familiale, les enquêtes quantitatives ont par exemple tendance à comparer les générations familiales et à regarder si les enfants reproduisent certains traits politiques de leurs parents pour conclure à la « réussite » ou non des transmissions familiales¹⁸. Cette perspective aurait par exemple, dans le cas des militantes féministes étudiées par Camille Mascret, consisté à observer seulement si leurs enfants étaient devenus des militant·es (féministes), en délaissant ce qu'ils et elles ont pu hériter comme

12. Leca, 1973.

13. Michelat et Simon, 1982.

14. Pudal, 2009.

15. Blondel et Lacroix, 1989.

16. Pialoux, 1996.

17. Lüdtke, 1996; Collovald et Sawicki, 1991.

18. Wernli, 2007; Jennings, Stoker et Bowers, 2009.

représentations et pratiques liées au féminisme. Deuxièmement, les enquêtes adoptant une vision stato-centrée du politique concluent souvent aux effets limités d'instances où les activités et les discussions politiques sont peu présentes¹⁹, alors même que les travaux les plus récents sur le milieu associatif²⁰, professionnel²¹ et scolaire²² tendent à nuancer ces résultats.

Pour dépasser les limites de la définition stato-centrée du politique, certains travaux proposent d'aborder la politique de manière plus élargie. C'est le cas des recherches qui s'intéressent aux relations que les individus entretiennent avec les différents rapports sociaux de domination, en termes d'intériorisation, de reproduction et/ou de contestation²³. Ces travaux ont l'avantage de ne pas restreindre la question du politique à une sphère spécifique, mais celle-ci demeure néanmoins abordée de manière marginale, voire implicite. Des propositions se dégagent également des recherches qui s'intéressent aux rapports « ordinaires » au politique²⁴, ainsi que de ceux qui voient dans les processus de conflictualisation et de montée en généralité une définition élargie de la politisation²⁵. Ces propositions sont bien entendu déterminantes dans le cheminement de nos réflexions. Pour autant, elles ont tendance à utiliser socialisation politique et politisation comme deux termes interchangeables, alors qu'ils font référence à des histoires et des champs de recherche distincts et que leurs focales d'analyse divergent, ce que notait déjà Greenstein²⁶ trois décennies auparavant. Les travaux sur la politisation s'intéressent davantage au repérage du politique qu'aux mécanismes de socialisation qui le sous-tendent et ont bien souvent tendance à évaluer l'implication politique des individus à partir de phénomènes qui font l'objet, tant implicitement qu'explicitement, d'une attention, d'un désaccord, d'une

19. Jennings et Langton, 1968.

20. Hamidi, 2010.

21. Peterson, 1992; Sainsaulieu et Surdez, 2012.

22. Niemi et Junn, 2005; Ekman et Zetterberg, 2010.

23. Hoggart, 1970; Schwartz, 1990; Varikas, 1991a; Achin et Naudier, 2010.

24. Lefebure, 2009; Aït-Aoudia, Bennani-Chraïbi et Contamin, 2011; Bennani-Chraïbi, 2021.

25. Duchesne et Haegel, 2004; Eliasoph, 2010; Gamson, 1992; Hamidi, 2010.

26. Greenstein, 1970.

dénonciation ou d'une désingularisation, passant parfois sous silence les comportements qui ne remettent pas en cause l'ordre social.

Le deuxième aspect insuffisamment exploré par les travaux sur la socialisation politique, à notre sens, concerne l'articulation des différentes sphères de vie et des périodes de socialisation dans les apprentissages politiques. Si les travaux les plus récents se sont alors efforcés de dépasser l'enfance et la famille comme période et instance de socialisation politique, nos terrains respectifs montrent qu'ils n'interrogent pas suffisamment le caractère durable des dispositions intériorisées et leur éventuelle transformation dans le temps, sous l'effet d'une multiplicité d'agents de socialisation. De nombreux travaux traitant spécifiquement de la socialisation politique s'appuient régulièrement sur des méthodes quantitatives et développent bien souvent une conception unidimensionnelle de la socialisation en retraçant la formation des attitudes politiques à partir d'analyses de pratiques particulières (familiales, scolaires, professionnelles, culturelles, militantes). Cela rend difficile l'observation de la transférabilité des dispositions d'un contexte à l'autre, alors même que la sociologie de la socialisation a bien montré que cette transposabilité n'est jamais automatique²⁷. C'est particulièrement le cas des travaux sur les « années impressionnables »²⁸ qui considèrent cette période de la vie comme la plus propice au changement sans jamais montrer comment s'articule la pluralité des sphères de vie qui caractérise les années de jeunesse au passé des individus. Les travaux sur la transmission des héritages familiaux souffrent du même tropisme. Bien que Percheron ait insisté sur le caractère actif de l'individu socialisé qui se livre à une appropriation et à une négociation de son héritage politique familial²⁹, rares sont les travaux dans ce sous-champ à interroger les modalités et les conditions sociales de ces appropriations et à regarder la manière dont les autres sphères de vie des enfants entrent en jeu et produisent d'éventuelles dissonances ; des questions là encore

27. Lahire, 2002, 2007.

28. Sigel, 1989 ; Sears, 1990 ; Sears et Valentino, 1997.

29. Percheron, 1993.

largement développées dans les travaux sur la socialisation³⁰ – qui montrent que les individus incorporent des modèles d'action contradictoires en fonction des sphères et des périodes de vie³¹ –, mais peu travaillées dans le champ de la socialisation politique, à l'exception de quelques enquêtes³².

Enfin, dès le début de nos recherches, nous constatons une tendance, dans la littérature, à identifier les résultats de la socialisation politique, plutôt qu'à décrire les mécanismes qui retracent ce qui est appris, désappris, modifié et mis en veille au cours du processus de socialisation politique. Étant surtout attachés à identifier des corrélations, certains travaux ont tendance à déduire les étapes et les mécanismes de socialisation, plutôt qu'à les observer empiriquement. C'est le cas, par exemple, de la plupart des recherches sur les transmissions politiques dans la famille, qui tiennent rarement ensemble les deux bouts du processus (socialisateurs et socialisés) et ont surtout un intérêt pour la « réussite » de la socialisation politique familiale, souvent définie (non sans normativité) comme la reproduction par les enfants des traits politiques parentaux, plutôt que pour les mécanismes par lesquels elle se réalise. C'est aussi le cas pour les recherches sur les années impressionnables, davantage attachées à regarder ce qui se transforme ou non au cours du temps, plutôt qu'à retracer les conditions de possibilité des changements opérés. Dans ces deux sous-champs, des éléments d'ordre méthodologique entrent en jeu et sous-tendent ces limites : l'emploi dominant de méthodes quantitatives peu adaptées à la compréhension des processus de socialisation d'une part, et l'insuffisante prise en compte de la dimension diachronique des trajectoires d'autre part, qui rend difficile le fait de voir comment les différentes socialisations politiques s'articulent au fil de la vie et produisent des consonances ou des dissonances.

Pourtant, plusieurs propositions pour saisir les conditions du changement émanent de différents courants en recherche qualitative. On pense plus particulièrement aux approches dynamiques et interactives de la socialisation qui mobilisent le concept

30. Darmon, 2023.

31. Lahire, *op. cit.*

32. Gaxie, 2002; Pagis, 2014.

interactionniste de carrière³³ et à ses prolongements en sociologie de l'engagement³⁴ pour cerner les mécanismes des incidences biographiques du militantisme, que ce soit à travers les bifurcations, les ruptures biographiques ou l'affirmation de soi³⁵. C'est pourquoi, en nous appuyant sur la fécondité de ces propositions, il nous a paru d'emblée important d'articuler différentes approches méthodologiques. Parallèlement à son enquête par questionnaire, Camille Masclat a mené des entretiens appariés avec les mères féministes et leurs enfants. L'intérêt de cette méthode – mobilisée par Annick Percheron pour reconstruire des histoires politiques familiales sur plusieurs générations³⁶ – réside dans les recoupements qu'elle permet de faire en confrontant les récits des apparenté-es sur les processus à l'œuvre dans la sphère familiale. Recueillir des données auprès des deux générations familiales – au lieu de seulement interroger l'une au sujet de l'autre – permet d'éviter un certain nombre d'écueils³⁷ et de mener une analyse de la socialisation qui ne s'en tienne pas aux intentions socialisatrices des ascendant-es. Les entretiens menés avec plusieurs membres de la fratrie ont aussi permis de mieux cerner les caractéristiques de la socialisation familiale grâce aux récurrences dans les récits des frères et sœurs. Alexandre Dafflon a quant à lui proposé de déplacer le questionnement de la socialisation «reconstituée» à la socialisation «en train de se faire», de l'articuler au passé et à la pluralité présente des sphères de vie investies, tout en suivant ce que deviennent les individus. Pour ce faire, son travail de thèse s'appuie sur de l'observation participante multisituée, sur des entretiens de type récit de vie et répétés à plusieurs étapes du parcours associatif, ainsi que sur des entretiens sur photographies³⁸ pour parler de politique «sans en avoir l'air»³⁹.

33. Hughes, 1996; Darmon, 2003.

34. Fillieule, 2001; Agrikoliansky, 2017.

35. Leclercq 2011; Fillieule, 2010.

36. Percheron, 1993, p. 101.

37. Niemi, 1973.

38. Pina, 2002.

39. Le Gall, Offerle et Ploux, 2012.

UN CONTEXTE PROPICE: LE CRAPUL DU DÉBUT DES ANNÉES 2010

Au-delà de certaines insatisfactions par rapport à la littérature, l'émergence de nos réflexions collectives sur la socialisation politique est aussi tributaire d'un contexte académique et scientifique, celui du CRAPUL du début des années 2010. Ce contexte rend possible et favorise le développement de nos réflexions et de notre approche de plusieurs manières.

Il convient tout d'abord de souligner à quel point les questions de socialisation politique et de rapport au politique constituent des thèmes de recherche centraux et transversaux du CRAPUL depuis ses débuts. Le CRAPUL a d'ailleurs été fondé dans un contexte scientifique qui interroge ces thématiques bien avant les années 2000, comme nous l'avons précisé plus haut. Dès sa création, il bénéficie donc de nombreuses contributions antérieures et propose d'en prolonger les perspectives théoriques et méthodologiques en ouvrant un dialogue avec différentes approches des rapports au politique. Lorsque nous commençons nos thèses (respectivement en 2009 pour Camille Masclet et en 2011 pour Alexandre Dafflon), le sujet de la socialisation politique continue d'être travaillé par de nombreux-euses collègues du laboratoire. Olivier Fillieule, qui encadre nos thèses, s'y intéresse de près: il vient de déposer un projet FNS sur la socialisation politique des classes populaires (qui ne sera pas retenu) et rédige plusieurs textes sur la socialisation politique à cette époque, dont une notice intitulée «Political socialization and social movements» pour *The Wiley-Blackwell Encyclopedia of Social and Political Movements*⁴⁰. Cette thématique est aussi présente – de manière plus ou moins saillante – dans les recherches en cours de plusieurs membres du CRAPUL: qu'il s'agisse de la recherche de Cécile Péchu et Philippe Gottraux sur les militants UDC⁴¹, de celle de Mounia Bennani-Chraïbi sur les partis politiques au Maroc, du projet SynEga (sur le genre et le syndicalisme en Suisse) qui vient d'être lancé, ou encore des thèses qui sont en train d'être terminées (celles de Mickaël Voëgtli sur la lutte contre le sida en Suisse, d'Alexandre Lambelet

40. Fillieule, 2013.

41. Gottraux et Péchu, 2012.

sur les organisations de défense des retraités et de Philip Balsiger sur les campagnes militantes pour la mode éthique). La recherche Tapas⁴² (Transformations des appartenances professionnelles et affiliations sociopolitiques) travaille pour sa part la question des intrications entre socialisation politique et socialisation professionnelle, avec plusieurs contributions portant explicitement sur ce sujet dans l'ouvrage qui en résulte (Sainsaulieu et Surdez, 2012). Les travaux sur les révoltes arabes qui se développent à cette période – en particulier la thèse de Youssef El Chazli⁴³ – nourrissent également les réflexions collectives sur les processus de socialisation politique et de politisation en contexte révolutionnaire⁴⁴. Enfin, au-delà de ses frontières propres, le CRAPUL entretient des liens étroits avec d'autres espaces de la science politique francophone dans lesquels ces questions sont débattues au cours de ces années; que cela transparaissent dans la programmation du cycle de conférences du Centre ou dans des événements scientifiques tels que la journée d'étude «Catégories populaires et politique» organisée par Yassin Boughaba et Cécile Péchu en décembre 2010⁴⁵.

Pour autant, si le sujet est largement travaillé au sein du CRAPUL, c'est principalement sous l'angle de la socialisation militante qu'il est abordé. Les travaux des membres du CRAPUL cités ci-dessus s'inscrivent principalement dans la sociologie du militantisme et de l'action collective, et se saisissent de la socialisation politique surtout dans une réflexion sur son rôle dans l'action collective ou sur les effets socialisateurs de l'engagement militant. Or, de notre côté, nos objets d'étude sont – au moins par certains aspects – un peu décalés par rapport à ce champ d'étude, ce qui nous amène à nous confronter autrement à la question de la socialisation politique et à rencontrer d'autres difficultés: Alexandre Dafflon en s'intéressant à des groupements non politiques et

42. Recherche menée par Muriel Surdez, Ivan Sainsaulieu, Francesca Pogliani Milet, Fabrice Plomb, Éric Crettaz, Claudia Dubuis et Éric Zufferey.

43. El Chazli, 2020.

44. Une journée d'étude est notamment organisée par le CRAPUL le 25 mars 2012: «De la Tunisie à l'Égypte, de la révolte à la "révolution"»?

45. À titre d'exemple, on peut également citer la journée d'étude «Où en est l'étude qualitative des rapports ordinaires au politique?» organisée par le CURAPP, à Amiens, le 19 novembre 2010, qui donnera lieu à la publication de l'ouvrage *L'ordinaire du politique* (Presses du Septentrion, 2016).

davantage prédisposés au retrait politique (les sociétés de jeunesse campagnardes) ; Camille Masclét en consacrant une partie de sa réflexion aux socialisations politiques familiales et aux effets du féminisme sur les enfants des militantes. C'est également le cas de la thèse de Yassin Boughaba sur les citoyennetés populaires en Suisse, qui s'intéresse aussi à des formes de participation non explicitement politiques (par exemple, dans son terrain sur les pompiers volontaires).

Cet effet « objet d'étude » se cumule avec celui de nos trajectoires académiques antérieures et de nos intérêts de recherche. Alexandre Dafflon a suivi un cursus davantage axé sur la sociologie du genre et des classes sociales, menant d'ailleurs un mémoire de master sur la socialisation des jeunes ruraux, où le politique n'est pas au centre de la réflexion. La formation universitaire de Camille Masclét se réalise à la croisée de la sociologie et de la science politique. Elle se caractérise aussi par son intérêt pour les études de genre, en lien avec ses recherches antérieures et avec l'objet de sa thèse, qui entre en jeu dans la manière dont elle se situe par rapport à la sociologie politique et au champ d'étude de la socialisation politique⁴⁶. Nos parcours antérieurs engendrent, nous semble-t-il, un ancrage et un dialogue peut-être encore plus poussés avec d'autres champs de la sociologie, en particulier la sociologie des classes sociales et celle du genre. Nos codirecteurs-trices de thèse constituent un indicateur de ce positionnement à mi-chemin entre la sociologie et la science politique, encore davantage que nos prédécesseur-es⁴⁷.

Enfin, le CRAPUL constitue un contexte propice en raison de la cohorte de doctorant-es qui arrivent et commencent leur thèse à cette période, et des opportunités d'échanges et de travail collectifs qui en résultent. Plusieurs séminaires doctoraux existent alors – que ce soit le séminaire autogéré des doctorant-es du CRAPUL mis en place en septembre 2011, ceux plus

46. Cela se traduit, par exemple, dans l'attention à la définition de ce qui est politique, les études féministes ayant remis en question le partage et les frontières usuels entre le privé et le politique ; ou encore dans l'ambition d'articuler socialisation politique et socialisation de genre énoncé dans le projet de thèse.

47. Jean-Noël Rétière pour la thèse de Yassin Boughaba, Michèle Ferrand pour Camille Masclét et Muriel Darmon pour Alexandre Dafflon.

institutionnalisés dans lesquels se discutent les projets de thèse à l'Unil (séminaires internes du CRAPUL, séminaire doctoral de l'IEP [I], etc.) ou encore dans le cadre des programmes doctoraux de la CUSO. L'organisation d'un atelier « Analyser la socialisation » dans le cadre du programme doctoral romand en sociologie à l'Université de Fribourg en mai 2013 est, par exemple, l'occasion de mettre en commun plusieurs enjeux et difficultés rencontrés dans l'analyse de la socialisation dans nos thèses et de les discuter avec Bernard Lahire, invité de la deuxième partie de la journée⁴⁸. À cela s'ajoutent les appuis ou la prise en charge de cours de sociologie politique (en particulier le séminaire de première année) dans le cadre de nos charges d'assistantat et dans lesquels un parti pris existe : aborder une question transversale, celle des fondements de la domination à partir d'une approche large du politique et d'une littérature qui articule sociologie et science politique.

C'est dans le cadre de ces échanges et de cette dynamique collective au sein du CRAPUL qu'un projet de journée d'étude sur la socialisation politique porté par Yassin Boughaba, Camille Masclat et Alexandre Dafflon prend forme. L'appel à communications pour la journée d'étude intitulée « Questionner la notion de socialisation politique : définitions, usages et repérages » est diffusé en juillet 2013. En partant du programme de recherche esquissé par Sophie Maurer, il propose trois axes de questionnement : comment saisir le rapport politique au monde social ? Quels sont les liens entre les deux niveaux du rapport au politique des individus (rapport politique au monde social et rapport à la politique) ? Comment se constituent les produits de la socialisation politique ? La journée d'étude a lieu à l'Unil les 23 et 24 janvier 2014. Elle débouche ensuite sur la publication d'un numéro de dossier dans la revue *Sociétés contemporaines* en 2018, paru sous le titre « Socialisation (et) politique »⁴⁹.

48. Atelier « Analyser la socialisation », Chantier doctoral VI, Programme doctoral romand en sociologie, Université de Fribourg, 7 mai 2013 (avec Alexandre Dafflon, Jonathan Miaz et Eric Zufferey).

49. Boughaba, Dafflon et Masclat, 2018.

PRODUCTIONS ET RÉSULTATS DE CE PROGRAMME DE RECHERCHE

Le travail réalisé en amont et en aval de la journée d'étude, puis dans le cadre de la publication du dossier dans *Sociétés contemporaines*, a permis de faire mûrir nos réflexions et de transformer nos interrogations – sur les enjeux de définition et de repérage de la socialisation politique et de ses produits – en une proposition théorique en faveur d'une approche élargie de la socialisation politique, qui en précise les contours et les intérêts. Cette proposition théorique, pensée comme une contribution aux travaux existants, repose sur trois composantes : penser les contenus de la socialisation politique sous l'angle d'un *continuum* ; définir les rapports politiques au monde social et la manière de les repérer ; saisir les articulations entre rapport politique au monde social et rapport à la politique.

POUR UNE APPROCHE ÉLARGIE DE LA SOCIALISATION POLITIQUE

L'approche développée au fil de notre travail⁵⁰ propose tout d'abord d'appréhender les contenus de la socialisation politique à l'aide d'un *continuum*, allant de l'expérience des rapports sociaux de domination au rapport à l'espace proprement politique. Contre le risque légitimiste associé aux définitions stato-centrées du politique, il s'agit en effet de ne pas restreindre les produits de la socialisation politique des individus à leur degré d'intérêt et de compétence politiques, ni même aux relations qu'ils entretiennent avec les objets de la politique en tant qu'activité spécialisée (rapport à la politique), mais de l'étendre à un deuxième niveau plus général : celui du rapport politique au monde social⁵¹. Si ce niveau est étudié depuis longtemps, il fait l'objet d'usages variés et parfois flous, c'est pourquoi nous suggérons de l'analyser sous l'angle de l'expérience que les individus font des rapports sociaux de domination.

La deuxième dimension de notre proposition consiste donc à circonscrire le rapport politique au monde social à ce qui relève des rapports sociaux de domination et aux expériences que les

50. *Idem*.

51. Selon Sophie Maurer (*op. cit.*, p. 8), « ce rapport englobe tout un ensemble de représentations qui débordent largement du champ politique au sens strict : représentations des divisions sociales, des rapports de classe, des mécanismes de privation et de distribution, hiérarchisation des conflits, mais aussi manières d'être et de faire qui situent l'individu (manières de parler, de s'habiller, de se nourrir) ».

individus en ont, qu'elles soient pratiques ou symboliques, individuelles ou collectives. Afin de ne pas ouvrir « à l'infini le champ d'investigation »⁵², nous faisons ainsi le choix, comme d'autres approches, de délimiter a priori ce qui est politique et de situer politiquement notre démarche épistémologique⁵³. L'accent mis sur les rapports sociaux de domination – qui présente l'avantage de ne pas diluer complètement le politique tout en en proposant une appréhension plus large – s'explique par un positionnement théorique nourri à la fois par la sociologie critique et par les études féministes. Le repérage du rapport politique au monde social consiste alors à analyser les expériences sociales vécues au niveau individuel, afin de mettre en exergue la manière dont des apprentissages débouchent sur des pratiques, des représentations ou des aspirations qui expriment un rapport politique au monde.

Enfin, troisième dimension : une fois cernés les rapports politiques au monde social des individus, il reste à comprendre comment ces derniers s'articulent avec leurs rapports à la politique. Dans quelle mesure et comment nourrissent-ils les relations que les individus entretiennent avec l'espace politique ? Ces questionnements rejoignent ceux des travaux sur la politisation, sans pour autant les embrasser entièrement. Dans notre perspective, il convient en effet de distinguer la socialisation politique et la politisation, en considérant cette dernière seulement comme l'une des formes possibles résultant des apprentissages politiques, mais ne s'y limitant pas. Si les processus de socialisation politique peuvent générer de la politisation, ils peuvent aussi agir autrement sur les individus, en débouchant sur de l'indifférentisme à l'égard de la politique institutionnelle ou sur des positions conservatrices ne remettant pas en cause l'ordre social. En résumé, cette approche revient à s'intéresser à la manière dont les rapports des individus aux formes de domination s'articulent (éventuellement) aux contenus plus classiquement associés au champ politique.

Comment s'est traduite la mobilisation de cette approche élargie dans nos recherches respectives ? Sur quels résultats a-t-elle débouché ? Que nous a-t-elle permis de voir et de comprendre ? Il s'agit

52. Bargel et Darmon, 2017, p. 8.

53. Avanza, Fillieule et Masclat, 2015.

finalement de fournir des exemples d'opérationnalisation issus de chacune de nos enquêtes et de ses apports.

SAISIR LES HÉRITAGES FÉMINISTES

DANS LEUR GLOBALITÉ ET LEURS APPROPRIATIONS

Dans la thèse de Camille Masclét⁵⁴, le recours à une approche élargie de la socialisation politique a tout d'abord conduit à saisir plus finement et dans leur globalité les héritages politiques des enfants de féministes. Ce prisme d'analyse a permis de montrer que les produits de la socialisation politique des enfants de militantes ne se limitent pas aux contenus politiques « classiques », à savoir ce qui relève des préférences idéologiques et partisans et de la participation politique, mais comprennent d'autres dimensions relevant de la transformation du genre.

Son travail examine bien sûr les contenus politiques « classiques », entendus comme les traits politiques maternels et familiaux dont les enfants ont pu hériter, en termes de positionnements dans le champ politique et partisan, de dispositions contestataires, ou encore dans le rapport entretenu avec le féminisme. Elle a ainsi pu montrer que les enfants de féministes apparaissent comme des cas de « transmission familiale réussie » selon la définition dominante (et normative) dans la littérature, puisqu'ils reproduisent majoritairement les préférences et positions politiques de leurs parents : ils et elles sont principalement positionnés à gauche et déclarent pour la plupart un certain degré d'investissement politique. Toutefois, le tableau est nettement plus contrasté lorsqu'on observe leur rapport au militantisme et au féminisme. S'ils ont toutes et tous hérité de dispositions contestataires, leurs expériences militantes (féministes ou autres) sont différenciées, et c'est également le cas de leur connaissance historique et de leur affiliation symbolique au féminisme en tant que courant politique.

Mais analyser le rapport que les enfants de militantes rencontrés entretiennent avec la politique nous informe sur une partie seulement des contenus composant les héritages féministes. Les autres contenus mis au jour par l'enquête grâce à l'approche déployée – et

54. Masclét, 2017.

qui relèvent d'un rapport politique au monde social – sont liés au questionnement de l'ordre du genre. La thèse montre que les enfants de féministes ont pour la plupart incorporé via leur socialisation des dispositions à remettre en question et à transformer certaines normes de genre dominantes sur un plan symbolique et pratique⁵⁵. Ces dispositions à transformer le genre – dont on trouve la trace chez elles et eux à des degrés divers – renvoient aux résultats de socialisations moins conformistes et plus ouvertes en termes de genre. Elles s'observent par exemple dans un certain écart avec le modèle de « masculinité hégémonique »⁵⁶ chez les fils de militantes ou dans un malaise à l'égard de l'identité féminine exprimé par plusieurs filles de féministes. Elles se manifestent aussi dans une plus grande distance aux attentes sociales sexuées ou encore dans la capacité des enfants enquêtés à s'affranchir de certaines normes de genre dominantes. La présence de ces dispositions à transformer le genre se note également *via* leurs traductions et répercussions sur les choix affectifs et sexuels et dans le rapport au couple – par exemple, dans le choix du conjoint, avec trois enquêtée-es en couple avec une personne qui est également un enfant de féministe des années 1970 –, domaine dans lequel elles trouvent à s'exprimer en particulier, non sans entrer en contradiction avec d'autres, produisant dès lors des dissonances. Enfin, les contenus spécifiques des héritages féministes des enfants se composent aussi d'une grille de lecture du monde social sensible aux rapports de genre, qu'on peut qualifier de « conscience de genre »⁵⁷, dont témoigne le fait de développer en entretien des discours sur les inégalités professionnelles, sur les stéréotypes de genre à l'école et dans l'éducation des enfants ou encore sur les violences faites aux femmes, etc. Déployée dans différentes sphères, cette grille d'analyse peut aussi déboucher sur des pratiques concrètes, à l'image des enquêtées qui décident de porter le nom de leurs deux parents et pas seulement celui du père.

Deuxièmement, ce travail s'efforce de réfléchir aux articulations entre ces deux types de contenus des héritages, ceux relevant d'un rapport politique au monde social et ceux relevant du rapport à la

55. Albenga et Bachmann, 2015; Bachmann, 2010, 2014.

56. Connell, 1987.

57. Varikas, 1991.

politique. Camille Masclet a ainsi essayé de comprendre comment ces deux dimensions de la socialisation politique des enfants de militantes s'articulaient et se nourrissaient dans leurs trajectoires. Cela a débouché plus généralement sur une réflexion sur les conditions de possibilité d'appropriation et de transformation des héritages politiques.

En investiguant et en explorant les trajectoires et les socialisations des enquêté-es, son travail analyse dans quelles circonstances une socialisation de genre plus ouverte et une conscience de genre (considérées comme relevant d'un rapport politique au monde social) peuvent nourrir et déboucher sur des pratiques et des prises de position plus proprement politiques (se dire féministe, connaître et se reconnaître dans des luttes féministes, se mobiliser, etc.). Cela l'a amenée à mettre au jour l'importance des relais de socialisation. En effet, il est apparu que c'est par l'intermédiaire de processus et de forces extérieurs à l'instance de socialisation d'origine (ici, la famille) que le passage d'un niveau à l'autre s'opère et que les contenus spécifiques des héritages féministes peuvent être traduits et transformés dans des registres plus directement et strictement politiques.

Lorsque des freins à la transmission apparaissent dans la socialisation initiale, et en l'absence de relais de socialisation dans la suite des parcours des enfants au cours des socialisations secondaires, la réception de l'héritage reste de l'ordre de l'intériorisation de certaines dispositions pratiques et d'un rapport affectif et de familiarité au féminisme, sans réelle appropriation ni renouvellement des contenus. À l'inverse, la présence de relais de socialisation rend possible l'appropriation et permet de renforcer les contenus de l'héritage constitué dans la sphère familiale. Plusieurs types de relais sont apparus au fil de l'analyse : le rôle socialisateur joué par d'autres personnes de l'entourage qui font figure d'autrui significatif eu égard au féminisme, les études supérieures réalisées dans des filières de sciences humaines et sociales qui peuvent mener à une mise en contact avec les études genre, le militantisme, ou encore l'expérience des discriminations et inégalités de genre. Ces différentes instances et contextes extérieurs à la sphère familiale amènent les enfants de féministes à être exposé-es à d'autres savoirs

et idées féministes que celles en vigueur dans la sphère familiale durant leur socialisation primaire. Cette exposition au cours des socialisations extérieures et ultérieures est cruciale, car elle rend possible l'appropriation et vient renforcer la socialisation politique féministe et transformer partiellement ses produits.

Au final, ce travail a permis de mettre au jour un *continuum* des modalités de réception des héritages, allant de la simple intériorisation des contenus jusqu'aux appropriations politiques et militantes, et d'éclairer les variations observées entre les héritier·ères. Si des dispositions à transformer le genre sont présentes chez la plupart des enfants, *a minima* sous des formes pratiques et non réflexives, ainsi que des contenus politiques classiques – tels que le positionnement idéologique de gauche et un certain degré d'investissement politique qu'ils partagent avec leurs parents –, la présence de contenus liés au féminisme dans un sens plus directement politique (reconnaissance politique et historique, affiliation symbolique, dispositions contestataires) est nettement plus contrastée, variant en fonction des possibilités et des modalités d'appropriation.

ANALYSER LES APPRENTISSAGES POLITIQUES DANS DES ORGANISATIONS QUI METTENT À DISTANCE LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE

Dans le cadre de la thèse d'Alexandre Dafflon⁵⁸, le recours à une approche élargie de la socialisation politique a été décisif pour comprendre les apprentissages politiques à l'œuvre dans des organisations où les activités ne présentent a priori aucun objectif politique et dont les membres y adhèrent avant tout pour leur caractère festif. Alexandre Dafflon a ainsi pu montrer que ces apprentissages ne correspondent pas à des apprentissages proprement politiques (c'est-à-dire qu'ils ne renvoient pas directement à la politique en tant que sphère institutionnalisée), mais à des principes de classement structurés par des rapports de classe et de genre. Dans un contexte qui voit les membres des SJC être confronté·es à du mépris culturel, à des formes de dévaluation des voies professionnelles au sein desquelles la majorité d'entre elles et eux se lance et à l'arrivée d'une

58. Dafflon, 2019.

population dont le style de vie tend à remettre en cause la centralité des ressources physiques et d'autochtonie, les SJC poussent leurs membres à valoriser une respectabilité populaire qui fait de la morale de l'effort et du dévouement l'honneur des jeunes. Elles et ils y intériorisent alors une certaine conception de l'individu dans la société, un individu qui travaille fort et qui se met au service de la société plutôt que de vivre à «son crochet». Elles et ils affirment par là même un rapport politique au monde social caractérisé par une vision triangulaire du monde social. D'une part, les jeunes apprennent à s'opposer aux milieux qui imposent ce qui est digne ou non d'intérêt en inversant la valeur accordée aux savoirs culturels. D'autre part, elles et ils sont poussés à se distinguer «positivement» de fractions des classes populaires moins stabilisées en valorisant la supériorité d'un style de vie fait de dévouement collectif et de sens des responsabilités sociales et en labellisant ceux qui viennent du bas comme des fainéant-es et des «racailles». Dans ce cadre, la sexualité joue un rôle majeur. Structurée par un primat hétéronormatif, elle réaffirme la supériorité des ressources physiques et corporelles sur les ressources culturelles en faisant de la persévérance hétéromasculine un des fondements du maintien de l'honorabilité sociale du groupe face à d'autres groupes sociaux.

Outre la manière dont le genre de la sexualité est mobilisé pour condamner des comportements qui font preuve de distinction sociale, l'enquête a également permis de montrer à quel point la morale de l'abnégation et du dévouement collectif était structurée par un ordre du genre qui réaffirme la différenciation et la hiérarchisation des sexes, ainsi que la triple séparation entre vie privée et vie publique, entre sphère productive et sphère reproductive, entre sphère domestique et sphère sociale. D'un côté, les morales populaires font des attributs masculins les conditions de possibilité du prestige des individus, de l'autre, les injonctions différenciées qu'elles font peser sur les filles et les garçons poussent les jeunes à devoir constamment témoigner de leur respectabilité sexuée en mettant en conformité leur sexe biologique avec leur sexe social. Si les garçons ont l'obligation d'affirmer leur appartenance au groupe des «mecs» en témoignant de leur virilité et de leur insertion dans l'espace local, sous peine d'être traités de «lopettes», les filles doivent,

elles, se comporter de manière diamétralement opposée afin de garantir une complémentarité entre les sexes, sous peine d'être traitées de « putes ». Les jeunes apprennent dès lors à voir le monde au prisme de la complémentarité des sexes, une complémentarité qui se définit souvent (mais pas uniquement) à l'aune des réponses qu'apportent les individus au sentiment de relégation sociale et culturelle et qui permet d'affirmer que les rapports de genre et de classe en SJC font système et s'alimentent mutuellement.

Deuxièmement, ce travail s'est attaché à comprendre les liens qui unissent le rapport politique au monde social et le rapport à la politique des membres des SJC. Pour répondre à cette question, les liens entre sphères politique et associative ont été envisagés non pas en termes de degré de politisation, mais en termes de rapport social, à partir de deux approches qui communiquent habituellement mal dans la littérature : une approche centrée sur les individus et leurs caractéristiques sociales et une approche centrée sur les interactions ordinaires et les contextes de groupes. L'analyse montre d'abord que la morale du dévouement et de l'abnégation débouche sur des formes d'implication politique, mais qu'elle ne favorise pas nécessairement l'intérêt pour la politique. Pis, elle encourage la plupart du temps sa mise à distance en contexte associatif. Cette mise à distance de la politique ne repose pas sur une dépossession des instruments de classification politique, comme elle ne peut pas non plus être rapportée aux motifs (festifs) d'adhésion des jeunes ou au caractère intrinsèquement conflictuel de la politique. Elle doit se comprendre comme une manière d'exprimer sa loyauté envers les savoirs culturels qui fondent l'honneur du groupe et d'éviter que ne s'impose la domination culturelle. Expression pour les jeunes de la culture des « autres », la politique est repoussée, car son caractère abstrait et culturellement sophistiqué la rend, à leurs yeux, potentiellement dangereuse pour l'honneur du groupe.

L'analyse montre ensuite que la morale de l'abnégation et du dévouement collectif se transpose dans l'univers politique sous forme d'aspirations conservatrices, qui favorisent, d'une part, la participation aux votations et, de l'autre, le soutien au parti de la droite radicale, l'Union démocratique du centre (UDC). En se montrant respectueux d'un mode de vie qui fait l'honneur des

fractions stabilisées des milieux populaires, les jeunes intériorisent des aspirations conservatrices structurées autour d'un ordre social qui hiérarchise les individus en fonction de l'effort, du mérite, de l'engagement, et qui valorise une société ancrée dans une histoire et des « racines », ainsi que des relations d'entraide. Les jeunes transposent ces aspirations conservatrices dans l'univers politique sous forme de devoirs à l'égard de la société, de son système politique et de ses institutions, à commencer par le vote, perçu comme le fondement d'un ordre social traditionnel. Cela se traduit par une importante participation lors des votations. Cette participation n'est cependant que très peu investie politiquement, notamment parce qu'elle s'appuie sur une faible compétence politique et une fragilité des préférences partisans. Les aspirations conservatrices des membres structurent également les préférences partisans, puisqu'elles favorisent le soutien aux partis qui mettent au centre de leurs discours le travail, le mérite, les traditions et l'utilité sociale. C'est le cas des récits de l'UDC qui décrivent le vote comme un critère d'appartenance nationale et de « bonne » citoyenneté. C'est aussi le cas des récits qui distinguent le « nous » du « eux » sur la base du mérite et de la responsabilité, qu'il s'agisse des « bons » et des « mauvais » immigrés, ou des « bons » et des « mauvais » travailleurs. C'est enfin le cas des discours qui valorisent la réussite sociale par la réussite économique et un ordre social fondé sur une définition assez traditionnelle des rôles et des attributs propres à chaque sexe. Ainsi, la thèse montre que le rapport à la politique des classes populaires n'est pas forcément caractérisé par du scepticisme⁵⁹, et que leur vote à droite ne doit pas exclusivement être interprété comme relevant d'une insécurité culturelle⁶⁰, économique⁶¹ ou politique⁶², mais comme une manière de valoriser positivement un statut social.

Enfin en s'intéressant aux modes d'appropriation qu'élaborent les jeunes et en suivant ce qu'elles et ils deviennent par entretiens répétés, la thèse a permis de montrer que les effets socialisateurs de la participation associative ne sont pas univoques. Ils varient en

59. Michelat et Simon, 2004 ; Girard, 2017.

60. Ivarsflaten, 2008.

61. Kriesi, Grande, Lachat *et al.*, 2008.

62. Arzheimer, 2009.

fonction de la durée et de l'intensité de l'engagement, de la mobilité sociale, du sexe, comme des possibilités de relais de socialisation dans d'autres mondes sociaux. Par exemple, le travail souligne à quel point il est plus difficile pour les filles très investies de transposer dans l'univers politique ce qu'elles acquièrent dans le milieu associatif. Premièrement, car les savoir-faire et les savoir-être en SJC sont définis par et pour les garçons, ce qui fait qu'ils correspondent moins à ceux qui sont dominants dans les sphères de vie des filles, aussi bien dans leur monde professionnel que dans leurs loisirs. Elles y trouvent alors moins de relais de socialisation institutionnelle. Deuxièmement, la division genrée de l'expérience associative n'offre ni les mêmes reconnaissances ni les mêmes savoirs, si bien qu'il est plus difficile pour les filles d'acquérir une autorité sociale qu'elles peuvent ensuite appliquer à l'univers politique. À l'inverse, les garçons évoluent dans des mondes plus cohérents, ce qui renforce les acquis institutionnels et les incite à appliquer dans d'autres univers les principes qui gouvernent leur appartenance institutionnelle.

CONCLUSION

Les recherches sur la socialisation politique occupent une position paradoxale dans la science politique francophone. Si le sujet a connu un regain d'intérêt au cours des dernières décennies et constitue une question classique et présente, au moins de manière sous-jacente, il demeure sous-étudié et de nombreuses zones d'ombre persistent⁶³. Comme le résumaient bien Lucie Bargel et Muriel Darmon en 2017, «ce qui apparaît quand on tente de recenser les travaux sur la socialisation politique, c'est l'étendue de ce qu'on ne connaît toujours pas»⁶⁴.

À la faveur du contexte scientifique offert par le CRAPUL des années 2010 et par l'émergence de travaux qui questionnent à nouveaux frais la formation des attitudes politiques, nous avons ainsi tenté de lever certaines de ces zones d'ombre en formulant une proposition théorique et empirique. L'approche élargie de la

63. Haegel, 2020.

64. Bargel et Darmon, *op. cit.*

socialisation politique présentée ici propose un déplacement face à plusieurs enjeux et limites de la littérature, sans pour autant les résoudre entièrement. Bien qu'élargie, elle repose elle aussi sur une définition circonscrite et a priori de ce qui est politique. Le choix de mettre l'accent sur les rapports sociaux de domination dans cette définition – un choix situé sur le plan théorique comme politique – peut aussi être débattu pour les zones d'ombre qu'il produit à son tour.

Ce parti pris a néanmoins le mérite de nous situer à équidistance de la sociologie et de la science politique et de faire dialoguer les deux disciplines ; une position d'équilibriste, mais heuristique.

Elle trouve des prolongements dans les recherches que nous menons aujourd'hui, qui continuent à nourrir ce programme de recherche : dans l'enquête sur les socialisations politiques qui se déploient « à rebours » dans la sphère familiale menée par Camille Masclet, qui analyse comment les parcours des enfants devenus adultes peuvent transformer le rapport politique au monde social de leurs parents tout comme leur rapport à la politique ; dans celle d'Alexandre Dafflon sur les conséquences biographiques de l'engagement et la manière dont la participation à un mouvement social génère ou modifie des manières de se positionner politiquement dans le monde social, en cohérence ou en rupture avec les socialisations antérieures.

RÉFÉRENCES

ABENDSCHÖN Simone (2013), *Growing into Politics: Contexts and Timing of Political Socialisation*, Colchester (UK) : European Consortium for Political Research Press.

ACHIN Catherine et Delphine NAUDIER (2010), « Trajectoires de femmes "ordinaires" dans les années 1970 », *Sociologie*, vol. 1, n° 1, pp. 77-93.

AÏT-AOUDIA Myriam, Mounia BENNANI-CHRAÏBI et Jean-Gabriel CONTAMIN (2011), « Indicateurs et vecteurs de la politisation des individus : les vertus heuristiques du croisement des regards », *Critique internationale*, vol. 50, n° 1, pp. 9-20.

AGRIKOLIANSKY Éric (2017), « Les “carrières militantes” Portée et limites d’un concept narratif », Olivier FILLIEULE, Florence HAEGEL, Camille HAMIDI, et Vincent TIBERJ (dir.), *Sociologie plurielle des comportements politiques Je vote, tu contestes, elle cherche...*, Paris : Presses de Sciences Po, pp. 167-192.

ALBENGA Viviane et Laurence BACHMANN (2015), « Appropriations des idées féministes et transformation de soi par la lecture », *Politix*, n° 109, pp. 69-89.

ARZHEIMER Kai (2009), « Contextual Factors and the Extreme Right Vote in Western Europe, 1980-2002 », *American Journal of Political Science*, vol. 53, n° 2, pp. 259-275.

AVANZA Martina, Olivier FILLIEULE et Camille MASCLÉ (2015), « Ethnographie du genre. Petit détour par les cuisines et suggestions d’accompagnement », *SociologieS*. En ligne : [<https://journals.openedition.org/sociologies/5071>], consulté le 8 février 2023.

BACHMANN Laurence (2014), « Women’s Friendship and Gender Transformation », *European Journal of Women’s Studies*, vol. 21, n° 2, pp. 165-179.

BACHMANN Laurence (2010), « Transformer le genre par la littérature. Essai de sociologie indirecte », *Versants. Revue suisse des littératures romanes*, vol. 57, n° 1, pp. 77-92.

BARGEL Lucie et Muriel DARMON (2017), « Socialisation politique : Moments, instances, processus et définitions du politique », Notice pour l’encyclopédie en ligne *Politika*.

BENNANI-CHRAÏBI Mounia (2021), « Poursuivre le dialogue sur la politisation », *Politique africaine*, vol. 161-162, nos 1-2, pp. 293-308.

BOUGHABA Yassin, Alexandre DAFFLON et Camille MASCLÉ (2018), « Introduction. Socialisation (et) politique », *Sociétés contemporaines*, vol. 4, n° 112, pp. 5-21.

COFFÉ Hilde et Marieke VOORPOSTEL (2010), « Young people, parents and radical right voting. The case of the Swiss People’s Party », *Electoral Studies*, vol. 29, n° 3, pp. 435-443.

CONNELL Raewyn W. (1987), *Gender and power*, Stanford : Stanford University Press.

CSEPELI György, Daniel GERMAN, László KÉRI et István STUMPF (1994), *From Subject to Citizen*. Budapest: Hungarian Center for Political Education.

DAFFLON Alexandre (2019), *La socialisation au village. Encadrement des jeunes et apprentissage du politique en milieu rural*, Thèse de doctorat en science politique et en sociologie, Lausanne et Paris, Université de Lausanne et EHESS.

DARMON Muriel (2003), *Devenir anorexique: une approche sociologique*, Paris: La Découverte.

DARMON Muriel (2023), *La socialisation*, Paris: Armand Colin.

DEKKER Henk et Ruediger MEYENBERG (éds) (1991), *Politics and the European Younger Generation; Political Socialization in Eastern, Central and Western Europe*, Oldenburg: Bibliotheks und Informationssystem der Universität Oldenburg.

DUCHESNE Sophie et Florence HAEGEL (2004), «La politisation des discussions, au croisement des logiques de spécialisation et de conflictualisation», *Revue française de science politique*, vol. 54, n° 6, pp. 877-909.

EKMEN Joakim et Pär ZETTERBERG (2010), «Making Citizens in the Classroom? Family Background and the Impact of Civic Education in Swedish Schools», *Paper presented at the Annual Meeting of the Swedish Political Science Association*, Gothenburg.

EL CHAZLI Youssef (2020), *Devenir révolutionnaire à Alexandrie. Contribution à une sociologie historique de surgissement révolutionnaire*, Paris: Dalloz.

ELIASOPH Nina (2010), *L'évitement du politique. Comment les Américains produisent l'apathie dans la vie quotidienne*, Paris: Economica.

FILLIEULE Olivier (2001), «Propositions pour une analyse proces-suelle de l'engagement individuel. Post-scriptum», *Revue française de science politique*, vol. 1, n° 51, pp. 199-215.

FILLIEULE Olivier (2010), «Some Elements of an Interactionist Approach to Political Disengagement», *Social Movement Studies*, vol. 1, n° 9, pp. 1-15.

FILLIEULE Olivier (2013), «Political Socialization and Social Movements», in David A. SNOW, Donatella DELLA PORTA, Bert

- KLANDERMANS *et al.* (éds), *The Wiley-Blackwell Encyclopedia of Social and Political Movements*, Oxford : Blackwell, pp. 968-974.
- GAMSON William A. (1992), *Talking Politics*, Cambridge : Cambridge University Press.
- GAXIE Daniel (2002), « Appréhensions du politique et mobilisations des expériences sociales », *Revue française de science politique*, vol. 52, n° 2, pp. 145-178.
- GAXIE Daniel (1978), *Le cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*, Paris : Seuil.
- GIRARD Violaine (2017), *Le vote FN au village. Trajectoires de ménages populaires du périurbain*, Vulaines-sur-Seine : Éditions du Croquant.
- GOTTRAUX Philippe et Cécile PÉCHU (2012), « Le réalignment politique à droite d'un petit commerçant : complexité de l'analyse des "dispositions politiques" », in Ivan SAINSAULIEU et Muriel SURDEZ (éds), *Sens politiques du travail*, Paris : Armand Colin, pp. 155-170.
- GREENSTEIN Fred I. (1970), « A Note on the Ambiguity of "Political Socialization" : Definitions, Criticisms, and Strategies of Inquiry », *The Journal of Politics*, vol. 32, n° 4, pp. 969-978.
- HAEGEL Florence (2020), « Political Socialisation : Out of Purgatory? », *European Journal of Sociology*, vol. 61, n° 3, pp. 333-364.
- HAMIDI Camille (2010), *La société civile dans les cités : engagement associatif et politisation dans des associations de quartier*, Paris : Economica.
- HOGGART Richard (1970), *La culture du pauvre. Étude sur le style de vie des classes populaires en Angleterre*, Paris : Minuit.
- HUGHES Everett C. (1996), *Le regard sociologique. Essais choisis*, Paris : Éditions de l'EHESS.
- ICHILOV Orit (2013), *Citizenship and Citizenship Education in a Changing World*, Londres : Routledge.
- IVARSFLATEN Elisabeth (2008), « What Unites Right-Wing Populists in Western Europe? : Re-Examining Grievance

- Mobilization Models in Seven Successful Cases», *Comparative Political Studies*, vol. 41, n° 1, pp. 3-23.
- JENNINGS M. Kent (2007), «Political Socialization» in Russell J. DALTON et Hans-Dieter KLINGEMANN (éds), *The Oxford Handbook of Political Behavior*, Oxford: Oxford University Press, pp. 29-44.
- JENNINGS M. Kent et Kenneth P. LANGTON (1968), «Political socialization and the high school civics curriculum in the United States», *American Political Science Review*, vol. 62, n° 3, pp. 852-867.
- JENNINGS M. Kent, Laura STOKER et Jake BOWERS (2009), «Politics across generations: Family transmission reexamined», *Journal of Politics*, vol. 71, n° 3, pp. 782-799.
- KRIESI Hanspeter, Edgar GRANDE, Romain LACHAT *et al.* (2008), *West European Politics in the Age of Globalization*, Cambridge: Cambridge University Press.
- LAHIRE Bernard (2007), *L'homme pluriel: les ressorts de l'action*, Paris: Hachette Littératures.
- LAHIRE Bernard (2002), *Portraits sociologiques: dispositions et variations individuelles*, Paris: Nathan.
- LE GALL Laurent, Michel OFFERLÉ et Michel PLOUX (2012), *La politique sans en avoir l'air. Aspects de la politique informelle, XIX^e-XXI^e siècle*, Rennes: Presses universitaires de Rennes.
- LECA Jean (1973), «Le repérage du politique», *Projet*, vol. 71, n° 1, pp. 11-24.
- LECLERCQ Catherine (2011), «Engagement et construction de soi. La carrière d'émancipation d'un permanent communiste», *Sociétés contemporaines*, vol. 4, n° 84, pp. 127-149.
- LEFÉBURE Pierre (2009), «Les rapports ordinaires à la politique», in Bernard LACROIX, Antonin COHEN et Philippe RIUTORT (éds), *Nouveau manuel de science politique*, Paris: La Découverte, pp. 374-388.
- LÜDTKE Alf (1996), «Ouvriers, Eigensinn et politique dans l'Allemagne du XX^e siècle», *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 113.
- MASCLET Camille (2017), *Sociologie des féministes des années 1970. Analyse localisée, incidences biographiques et transmission familiale*

d'un engagement pour la cause des femmes en France, Thèse de doctorat de science politique et sociologie, Paris: Universités de Lausanne et Paris 8.

MAURER Sophie (2000), « École, famille et politique: socialisations politiques et apprentissages de la citoyenneté. Bilan des recherches en science politique », *Dossier d'étude n° 15. Allocations familiales*.

MICHELAT Guy et Michel SIMON (1982), « Les "Sans Réponse" aux questions politiques: rôles imposés et compensation des handicaps », *L'Année sociologique*, n° 32, pp. 81-114.

MICHELAT Guy et Michel SIMON (2004), *Les ouvriers et la politique: permanence, ruptures, réalignements, 1962-2002*, Paris: Presses de Sciences Po.

NIEMI Richard G. (1973), « Collecting information about the family: a problem in survey methodology », *Socialization to politics: a reader*, New York: J. Wiley, pp. 464-490.

NIEMI Richard G. et Mary A. HEPBURN (1995), « The Rebirth of Political Socialization », *Perspectives on Political Science*, vol. 24, n° 1, pp. 7-16.

NIEMI Richard G. et Jane JUNN (2005), *Civic Education: What Makes Students Learn*, New Haven: Yale University Press.

PAGIS Julie (2014), *Mai 68, un pavé dans leur histoire*, Paris: Presses de Sciences Po.

PERCHERON Annick (1993), *La socialisation politique*, Paris: Armand Colin.

PETERSON Steven A. (1992), « Workplace Politicization and its Political Spillovers: A Research Note », *Economic and Industrial Democracy*, vol. 13, n° 4, pp. 511-524.

PIALOUX Michel (1996), « Stratégies patronales et résistances ouvrières », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 114.

PINA Christine (2002), « Tests sur photographies: faire parler du politique », *Méthodes et outils des sciences sociales: innovation et renouvellement*, Paris: L'Harmattan, pp. 37-47.

PRIOR Markus (2010), « You've Either Got It or You Don't? The Stability of Political Interest Over the Life Cycle », *The Journal of Politics*, vol. 72, n° 3, pp. 747-766.

- PUDAL Bernard (2009), *Un monde défait. Les communistes français de 1956 à nos jours*, Vulaines-sur-Seine: Éditions du Croquant.
- SAINSAULIEU Ivan et Muriel SURDEZ (éds.) (2012), *Sens politiques du travail*, Paris: Armand Colin.
- SAPIRO Virginia (1994), «Political Socialization in Adulthood: Clarifying the Political Time in Our Lives», *Research in Micropolitics*, vol. 4, pp. 197-223.
- SCHWARTZ Olivier (1990), *Le monde privé des ouvriers*, Paris: PUF.
- SEARS David O. (1990), «Whither political socialization research? The question of persistence», in Orit ICHILOV (éd.), *Political socialization, citizenship education, and democracy*, New York: Teachers College Press, pp. 69-97.
- SEARS David O. et Sheri LEVY (2003), «Childhood and adult political development», in David O. SEARS, Leonie HUDDY et Robert JERVIS (éds.), *Oxford handbook of political psychology*, Oxford: Oxford University Press, pp. 60-109.
- SEARS David O. et Nicholas A. VALENTINO (1997), «Politics Matters: Political Events as Catalysts for Preadult Socialization», *The American Political Science Review*, vol. 91, n° 1, pp. 45-65.
- SIGEL Roberta S. (éd.) (1989), *Political Learning in Adulthood. A Sourcebook of Theory and Research*, Chicago: University of Chicago Press.
- VARIKAS Eleni (1991), «Subjectivité et identité de genre. L'univers de l'éducation féminine dans la Grèce du XIX^e siècle», *Genèses*, vol. 6, n° 1, pp. 29-51.
- WERNLI Boris (2007), «La transmission intergénérationnelle de l'orientation idéologique en Suisse dans les familles à plusieurs générations», *Swiss Political Science Review*, vol. 13, n° 2, pp. 237-259.
- WESTHOLM Anders, Arne LINDQUIST et Richard G. NIEMI (1990), «Education and the Making of the Informed Citizen: Political Literacy and the Outside World», *Political Socialization, Citizenship Education and Democracy*, New York: Teachers College Press.

POSTFACE

VINGT ANS APRÈS...

MOUNIA BENNANI-CHRAÏBI, OLIVIER FILLIEULE,
HERVÉ RAYNER ET BERNARD VOUTAT

La notion de politisation constitue assurément un point de convergence de l'ensemble des travaux menés au sein du CRAPUL dès sa création dans le courant de l'automne 2002. Depuis une vingtaine d'années en effet, cette thématique est au cœur d'une démarche intellectuelle que visait précisément à renforcer cette structure inédite dans le contexte lausannois.

GENÈSE D'UNE DÉMARCHE SCIENTIFIQUE

À l'Université de Lausanne, la science politique est une discipline reconnue et instituée depuis 1916 au sein de l'École des sciences sociales et politiques, mais qui jusqu'au début des années 1980 s'est réduite à un ensemble hétérogène d'enseignements relevant d'autres disciplines comme l'histoire, le droit ou l'économie¹. Dès sa constitution, le CRAPUL entendait ainsi promouvoir, via la réalisation de recherches et l'organisation régulière de rencontres scientifiques (colloques, journées d'étude, conférences, etc.), une perspective de sociologie politique, « attentive à l'historicité des objets d'analyse ainsi qu'à la nécessité de les appréhender de manière relationnelle et comparative »². Cet objectif général n'a guère évolué depuis lors, de même que les thématiques, objets et problématiques traités au fil des vingt dernières années dans les recherches et les thèses réalisées au sein du CRAPUL sur l'« action

1. Leresche (dir.), 2022.

2. Voir la présentation des axes de recherche sur le site du CRAPUL : [<https://www.unil.ch/crapul/home/menuinst/recherche/axes-de-recherche.html>], consulté le 12 octobre 2023.

politique» : sociologie des mouvements sociaux (action collective et militantisme protestataire, partisan, syndical ou autre, modalités de l'engagement ou du désengagement militant, genre et militantisme), sociologie comparée des mobilisations politiques en contexte autoritaire, socialisation politique et comportements politiques, sociologie et sociohistoire du droit, des institutions et de la vie politique, sociologie des crises politiques et des révolutions.

D'un point de vue institutionnel, la constitution d'une telle structure n'allait pourtant pas de soi. En Suisse, et en particulier à l'Université de Lausanne, l'organisation des sciences humaines et sociales tendait plutôt à reposer sur le modèle dit de la « chaire », confiant à un-e professeur-e, titulaire de celle-ci, la responsabilité d'un domaine spécifique d'enseignement et de recherche, le plus souvent une spécialisation au sein d'une discipline reconnue comme telle au sein d'un institut ou d'un département. D'emblée, le projet du CRAPUL fut de rompre avec cette conception « fragmentaire » du travail scientifique au profit d'une approche plus collective de celui-ci, en s'inspirant des expériences menées au sein de différents laboratoires avec lesquels plusieurs collègues étaient d'ores et déjà en relation : le Centre de recherches politiques de la Sorbonne (CRPS), laboratoire CNRS de l'Université Paris I ; le Centre de recherches politiques et administratives (CRAP), laboratoire CNRS de l'Université de Rennes ; le Groupe d'études et de recherche sur les mutations du militantisme (GERMM) de l'Association française de science politique, ou encore le Laboratoire d'analyse des systèmes politiques (LASP) et le Groupe d'analyse politique (GAP) de l'Université de Paris X-Nanterre.

La conjoncture était en outre favorable. L'entrée en fonction d'Olivier Fillieule en septembre 2002 (sur un poste défini explicitement comme relevant de la sociologie politique, en succession de François Masnata), précédée de peu par les nominations de Mounia Bennani-Chraïbi en 1999 (dans le domaine de la politique comparée) et de Bernard Voutat en 2000 (institutions politiques et droit constitutionnel), permettait alors d'envisager la consolidation d'une collaboration élargie sur les différents objets

évoqués plus haut. On notera en particulier que celle-ci était d'ores et déjà engagée entre Mounia Bennani-Chraïbi et Olivier Fillieule, qui menaient ensemble une recherche sur les mobilisations politiques dans les sociétés d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient³. D'autre part, Bernard Voutat, maître assistant en science politique durant les années 1990, s'inscrivait lui aussi, avec d'autres collègues comme François Masnata et ses collaborateurs, Philippe Gottraux, Muriel Surdez ou Pierre-Antoine Schorderet notamment, dans une perspective de sociologie politique, certes reconnue, mais fragile, incertaine et contestée.

C'est en effet peu dire que la légitimité de cette approche dans le « domaine » de la science politique fut particulièrement discutée au sein de la Faculté des sciences sociales et politiques durant les années 1990, décennie durant laquelle le contenu de la discipline fut constamment débattu. Les enseignants étaient répartis dans plusieurs instituts, dont l'un – l'Institut de science politique – avait pour vocation de réunir les politologues *stricto sensu*, soit quatre professeurs dont le rapport à la discipline était parfois distant, alors que d'autres (spécialistes en relations internationales ou en histoire des idées politiques), pourtant plus proches du périmètre de cet institut, cohabitaient dans d'autres structures avec des historiens ou des géographes. Sans revenir sur ces controverses et sur le contexte d'austérité budgétaire et donc de rareté des ressources ayant caractérisé cette période singulièrement conflictuelle⁴, il convient d'en relever un des enjeux, qui portait précisément sur la pertinence et donc la pérennité de la sociologie politique au sein de la Faculté, en particulier au moment de définir le profil de plusieurs postes devenus vacants. Sur le plan institutionnel, l'Institut de science politique est dissout au milieu des années 1990 au profit de l'Institut d'études politiques et internationales (IEPI), une structure visant le regroupement de l'ensemble des politologues, et se constitue un éphémère Institut de sociologie politique. Limité à quelques

3. Bennani-Chraïbi et Fillieule, 2003. C'est dans le cadre de cette collaboration qu'a été évoquée la création d'un laboratoire dévolu à la sociologie politique et la publication des résultats de cette recherche ont coïncidé avec les premiers pas du CRAPUL.

4. Gottraux et Voutat, 2022, pp. 179-199.

enseignants-chercheurs (François Masnata avec son équipe, un maître assistant et deux assistants), le projet intellectuel (voir encadré) visait à construire « une approche pluridisciplinaire et critique de la science politique, conduisant à considérer les différentes formes de pouvoir dans les sociétés humaines sans toutefois privilégier a priori un aspect particulier de la réalité des phénomènes politiques »⁵.

ORIENTATIONS INTELLECTUELLES

DE L'INSTITUT DE SOCIOLOGIE POLITIQUE⁶

1. Une réflexion critique sur l'objet de la science politique comme discipline scientifique, tant à un niveau théorique (ou épistémologique) que dans le cadre d'une sociohistoire des sciences sociales, et ceci en rupture avec une conception « traditionnelle » tendant à réduire cet objet à un domaine du réel qui appartiendrait en propre à la discipline considérée.
2. Un examen des apports (ou des obstacles) que représentent certains travaux réalisés dans les sciences sociales, soit sous l'angle des auteurs « consacrés » (Durkheim, Marx, Weber, etc.), soit par rapport à des démarches intellectuelles (les grands courants des sciences sociales, l'histoire entre histoire sociale et histoire politique, la sociologie politique et les notions de champ ou d'espace social, la sociologie historique, l'anthropologie politique, etc.), soit enfin par rapport à des thèmes classiques de la science politique. Ce volet introduit la nécessité de penser les enjeux théoriques, mais aussi politiques, attachés à la définition des catégories scientifiques.
3. Un intérêt pour les approches sociohistoriques des objets classiques de la science politique (partis, État, groupes d'intérêt, mouvements sociaux, vote, etc.), en vue de renouveler le questionnement relatif à ces objets et d'introduire dans la

5. « Proposition de création d'un Institut de sociologie politique », document du 13 avril 1995. Archives personnelles de Bernard Voutat. Cet « exposé des motifs » s'inspirait notamment d'un ouvrage de François Masnata (1990), *Le Politique et la liberté. Principes d'anthropologie politique*, dont l'objectif était de synthétiser ses enseignements en sociologie politique.

6. « Proposition de création d'un Institut de sociologie politique », *op. cit.*

démarche intellectuelle une dimension critique propre aux sciences sociales, qui soit susceptible de rendre compte des processus de changement intervenant dans la « construction sociale de la réalité » et des enjeux de pouvoir qui s'y trouvent inévitablement impliqués.

4. Une réflexion sur les apports et limites de l'analyse comparative en science politique (plus généralement dans les sciences sociales), moins sous l'angle des « comportements politiques » que sous celui des institutions ou des processus politiques. Il s'agit ici d'introduire la dimension comparative (incluant une perspective historico-génétique) pour saisir les modalités d'organisation du politique que les sociétés se donnent, les formes de résistance qu'elles y opposent, ainsi que les types de discours politiques que les sociétés produisent pour donner un sens à la collectivité.
5. Un élargissement de la perspective de sociologie politique à l'analyse des formes politiques dans les pays dits du « tiers-monde » (État, institutions et processus politiques, changements), incluant une réflexion liminaire sur cette notion même, sa genèse et ses usages tant heuristiques que politiques. La sociologie politique des pays du tiers-monde mettrait ainsi l'accent sur les formes d'organisation politique dans ces pays, les types d'acteurs politiques, les formes de culture et d'idéologie politiques. Ce terrain de recherche et d'enseignement pourrait s'inscrire dans une perspective historique, qui permettrait de comprendre et d'expliquer pourquoi les sociétés du tiers-monde sont ce qu'elles sont et quel est le poids des structures et de l'histoire dans leur évolution.

À la suite d'une évaluation de la science politique menée par la direction de l'Université, ses membres rejoindront l'IEPI en 2001, dans une configuration toutefois différente, marquée notamment par un accroissement des ressources et les recrutements évoqués plus haut, deux dimensions favorables à la mise en place d'une dynamique propre à développer la sociologie politique au sein de l'IEPI.

Les activités du CRAPUL se sont ainsi d'emblée inscrites dans une certaine continuité. Tout au long des années 1990, en effet, les quelques enseignants-chercheurs se réclamant de cette perspective se sont profondément inspirés des transformations majeures qui caractérisaient la science politique en France. Des contacts étroits étaient entretenus avec ces nouveaux « politistes », dont plusieurs étaient invités à délivrer des enseignements (Michel Offerlé, Jacques Lagroye, Christian de Montlibert) ou à intervenir dans des colloques (Bernard Lacroix, Daniel Gaxie, Alain Garrigou, Patrick Champagne, Gérard Noiriel, Michel Dobry, Yves Déloye, entre autres). De fait, la sociologie politique pratiquée à Lausanne durant cette période a en quelque sorte appliqué sur des objets locaux les approches issues de la sociohistoire du politique qui se développait dans l'Hexagone, en particulier sur le vote ou les identités nationales⁷, une attention spécifique (et en même temps critique) étant accordée au processus d'institutionnalisation de la science politique en Suisse⁸. Il s'agissait alors de promouvoir le double mouvement de « sociologisation » et d'« historicisation » de la science politique incarné notamment par les nouvelles revues *Politix*, *travaux de science politique* (1988, devenue *Politix. Revue des sciences sociales du politique* en 1992) et *Genèses, sciences sociales et histoire* (1990), afin d'en importer les problématiques dans le contexte helvétique. De ce point de vue, il faut souligner la portée considérable qu'a exercée la sociologie de Pierre Bourdieu sur ces travaux réalisés dans la configuration lausannoise, notamment à la suite du double numéro des *Actes de la recherche* consacré au politique, paru en 1988 et qui actualisait en quelque sorte certaines évolutions de la science politique française à cette époque⁹, elles-mêmes exposées au même moment dans la contribution de Bernard Lacroix au *Traité de science politique*

7. Plusieurs colloques ont ainsi été organisés sur ces thématiques : « L'histoire, les sciences sociales et l'analyse du politique » (1993) ; « Socio-histoire du politique », dans le cadre du Congrès de l'Association suisse de science politique (1995) ; « La sociologie est-elle un humanisme ? » (1997) ; « Autour de la sociologie historique : épistémologie, méthodes et expériences » (1999), colloque organisé avec Yves Déloye, dont les actes sont parus peu après : Déloye et Voutat (dir.), 2002. Muriel Surdez achève en 2000 une thèse en science politique réalisée sous la direction de Michel Offerlé sur la construction fédéraliste de l'État en Suisse. Une version remaniée est ensuite publiée : Surdez, 2005.

8. Cf. la synthèse de ces recherches in Gottraux, Schorderet et Voutat, 2000.

9. Bourdieu, 1988a, et Bourdieu, 1988b.

publié en 1985¹⁰, ainsi que dans l'ouvrage de synthèse de Jacques Lagroye¹¹, ou encore dans l'ouvrage collectif dirigé par ces deux auteurs, *Le Président de la République*, qui renouvelait considérablement l'analyse du droit et des institutions politiques¹². Munis de ces références, il ne s'agissait pas seulement de mettre en cause la science politique dite « dominante » ou « mainstream », mais d'engager des recherches sur la politique suisse, de façon à poursuivre les analyses critiques amorcées dès 1978 dans le livre de François Masnata et Claire Rubattel *Le pouvoir suisse* à propos de la propension des politologues à reprendre à leur compte l'idée d'un Sonderfall helvétique adossé au compromis, à la stabilité politique et au consensus social incarné par les institutions politiques (fédéralisme, démocratie directe, gouvernement collégial, etc.)¹³.

Dès 2002, comme indiqué plus haut, la configuration change considérablement et le CRAPUL est en mesure de se développer dès sa constitution en poursuivant les réflexions amorcées dans les années 1990, notamment dans des domaines jusqu'alors absents des recherches réalisées à l'institut, la sociologie des mouvements sociaux, du militantisme et de l'action collective, la sociologie politique comparée des processus politiques en Afrique du Nord et au Moyen-Orient ou encore la sociologie du droit et des institutions politiques. L'extension de l'équipe initiale (trois professeurs, un maître d'enseignement et de recherche et trois assistants-doctorants), avec les recrutements de trois maître-esses d'enseignement et de recherche, Cécile Péchu en 2005, Martina Avanza en 2008 et Hervé Rayner en 2009 et de trois assistant-es-doctorant-es supplémentaires, permet non seulement d'approfondir ces différents axes de travail, mais de les enrichir progressivement de nouvelles perspectives, telles que l'étude des processus de socialisation politique, l'analyse des comportements politiques ou la sociologie des crises politiques, en y incluant une perspective de genre et des recherches fondées sur des approches ethnographiques. Grâce à ces

10. Grawitz et Leca, 1985. Voir notamment la contribution de Bernard Lacroix, « Ordre politique et ordre social », t. 1, pp. 469-565.

11. Lagroye, 1991.

12. Lacroix et Lagroye (dir.), 1992.

13. Sur cet aspect, voir la contribution de Schorderet, 2002, pp. 67-85; Hummel, 2007, pp. 7-13; Masnata et Rubattel (dir.), 1991.

greffes successives, le CRAPUL devient un lieu propice au dialogue entre plusieurs traditions de recherche et approches théoriques, et par-delà les frontières sous-disciplinaires et aréales, ce qui ressort au niveau de ses activités.

LE CRAPUL EN ACTES

Avec l'organisation de colloques ou de journées d'étude et l'encadrement collectif des thèses (atelier doctoral), le séminaire constitue l'une des trois principales activités du CRAPUL. Rapidement mis sur pied, le séminaire est inauguré le 16 janvier 2003 par une intervention du doctorant Pierre-Antoine Schorderet (UNIL et Zentrum für Vergleichende Geschichte Europas, Berlin, en thèse avec Bernard Voutat et Michel Offerlé) sur les sources d'une sociohistoire de la démocratie directe en Suisse, suivie, le 30, par la conférence du sociologue Danny Trom (chargé de recherche à l'EHESS, Groupe de sociologie politique et morale) à propos de l'ouvrage dirigé avec Daniel Cefaï *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans des arènes publiques* (Raisons pratiques, 2001). Alors que le nombre de conférences au sein de la Faculté demeurerait jusque-là très limité, le CRAPUL se fait rapidement connaître avec pas moins de huit séances entre janvier et mai 2003, dont certaines (Daniel Gaxie et Anne Muxel, Bernard Lahire) très courues, et marque ainsi un précédent qui fera école : nombre de collègues vont alors se convaincre de s'associer à leur tour en unités de recherche proposant des conférences. Les intitulés de ces huit premières conférences¹⁴ dessinent d'emblée les principaux axes de recherche du CRAPUL et leur dimension comparative.

Chaque année, en juin ou juillet, ses membres discutent en assemblée générale le programme de la prochaine saison académique, soit dix à douze conférences réparties entre les deux semestres, automne et printemps. Fonctionnant de manière

14. Sources et méthodes d'une socio-histoire de la démocratie directe en Suisse ; Les formes de l'action collective. Mobilisations dans des arènes publiques ; Les luttes pour la visibilité ; Discussion autour d'un renouvellement des études de socialisation politique ; Les enjeux de la définition d'un passé commun à enseigner dans le processus de nationalisation de la société à la fin du XIX^e siècle en Suisse ; Les socialisations politiques des enfants de migrants ouest-africains en France ; Portraits sociologiques ; Les mouvements de lutte contre le sida et homosexuels en Suisse (francophone) : projet de recherche.



collégiale, le CRAPUL vote son programme, puisque le nombre de propositions d'invitation émanant des enseignant-es titulaires et des doctorant-es excède systématiquement le nombre de créneaux disponibles. Ainsi, le séminaire reçoit annuellement entre six et huit invité-es extérieur-es pour donner une conférence à partir d'une publication récente, soit un livre, le plus souvent, mais aussi un chapitre de livre ou un article. À l'exception des années 2004-2006, où la quasi-totalité des conférences suivait un fil rouge, les enjeux d'identification, en vue de préparer le colloque international « Identifier, s'identifier, faire avec, faire contre » (UNIL, 28 novembre-1^{er} décembre 2006), il n'y a pas de thématique imposée, quand bien même la plupart des séances concernent au moins l'un des axes de recherche du CRAPUL.

Le séminaire est présidé en binôme par un membre parmi les enseignant-es titulaires et par un-e doctorant-e, chacun-e élu-e en assemblée générale pour un mandat de deux ans, un tournus qui permet une rotation continue. La présidence consiste surtout à répartir les séances dans l'agenda et à en assurer la communication auprès des membres, des membres associés et de l'ensemble de la Faculté de SSP. À partir de 2009, le nombre de sollicitations dans la Faculté se multipliant, le CRAPUL, qui s'est doté d'un symbole (une main s'apprêtant à jeter une savate, en référence au mode de protestation choisi par un membre de l'assistance lors d'une conférence de presse du président des États-Unis George

W. Bush Jr. après l'invasion de l'Irak), produit chaque semestre une affiche de son programme de séminaire.

Sauf exception, les conférences sont ouvertes : collègues, étudiant·es ou personnes externes à l'UNIL peuvent y participer. L'organisation de chaque séance revient, en coordination avec la présidence, à la ou les personnes ayant proposé l'invitation, qui en général se chargent de la discussion. La séance dure en moyenne une heure quarante-cinq et consiste en une conférence d'une cinquantaine de minutes, suivie par quelques questions et commentaires de la ou des personnes chargées de la discussion, auxquels l'invité·e répond avant de laisser la parole à l'assistance pour un jeu de questions-réponses. Ce format très standard a connu une variante avec l'organisation de deux séances « table ronde/controverse » en 2015, d'une durée de près de trois heures, l'une autour du pragmatisme (« Pragmatisme mode d'emploi »), l'autre sur les travaux d'Ivan Ermakoff (« La causalité en question »). À la différence du format habituel du séminaire, ces séances, filmées et accessibles sur internet¹⁵, avaient été préparées en amont par l'ensemble des membres, subdivisés en petits groupes s'occupant de tel ou tel aspect de la perspective promue par les invités, un procédé très stimulant, mais aussi une charge de travail considérable qui nous a dissuadés de systématiser l'expérience.

Si l'on exclut les nombreuses séances consacrées aux travaux de membres du CRAPUL et les rares cas où l'invité·e n'était pas universitaire (documentariste, bédéaste, editrice, militante associative), le séminaire a, depuis ses débuts en 2003, accueilli 134 conférences pour un total de 149 conférencier·ères (un bilan qui s'arrête en décembre 2023). Sans surprise au vu des orientations de notre unité de recherche, l'immense majorité (88 %) des invité·es provient de la sociologie (54), de la sociologie politique (53) et de la science politique (24), trois catégories dont la distinction semble de moins en moins pertinente (comment classer la discipline d'une collègue qui, après une thèse en science politique,

15. La chaîne YouTube du CRAPUL comporte d'autres conférences filmées : [<https://www.youtube.com/@crapul-ieplausanne3689/videos>], consultée le 4 décembre 2023. D'autres conférences sont consultables sur le site des Podcasts du CRAPUL : [<https://crapodcasts.wordpress.com/page/2/>], consulté le 4 décembre 2023.

est affiliée à une unité de recherche dont le nom se réfère à la sociologie?) et qui, au CRAPUL comme en beaucoup d'autres unités de recherche, dans l'espace francophone et au-delà, semblent avoir fusionné. L'histoire (13, soit 8 %) et, dans une nettement moindre mesure, la psychologie sociale, l'anthropologie, la linguistique et les sciences de la communication sont les autres disciplines représentées.

Comme souligné précédemment, les thématiques correspondent largement aux axes de recherche en ce qu'elles renvoient principalement (et parfois simultanément) à la sociologie de l'action politique attentive aux mouvements sociaux, au militantisme et à la construction des problèmes publics (pour ne citer que quelques titres de séance : « Le rôle des émotions dans l'action militante », « Le cimetière des Oulémas : la politisation des mouvements islamiques saoudiens », « Raison d'État : histoire de la lutte contre les sectes en France »), aux processus de socialisation politique (« Sociologie des féministes des années 1970. Analyse localisée, incidences biographiques et transmission familiale d'un engagement pour la cause des femmes en France », « Expérience personnelle et rapport au politique des citoyens en France : une approche empirique », « Ceux qui restent. Faire sa vie dans les campagnes en déclin »), à la sociologie des institutions politiques et du droit (« La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère », « Expertises juridiques et réformes de l'État : les enjeux d'une analyse des rapports entre droit et politique », « Comment sortir de la violence ? Enjeux et limites de la justice transitionnelle »), aux crises politiques (« Des émeutes dans les banlieues », « La crise grecque 2010-2013 : effondrements, mobilisations et mutations sociales », « Cohésion et désagrégation des groupes rebelles syriens : une explication institutionnelle ») et à l'articulation des rapports sociaux de classe, de sexe et de race (« Minority Women and Austerity: Survival and Resistance in France and Britain », « Organizing Transnational Queer Politics in Europe: A Sociological Approach », « Lutter "comme les mecs". Le genre du militantisme ouvrier dans une usine de femmes »). Bien sûr, lors des discussions sur la composition du programme, le critère tient d'abord et avant tout dans

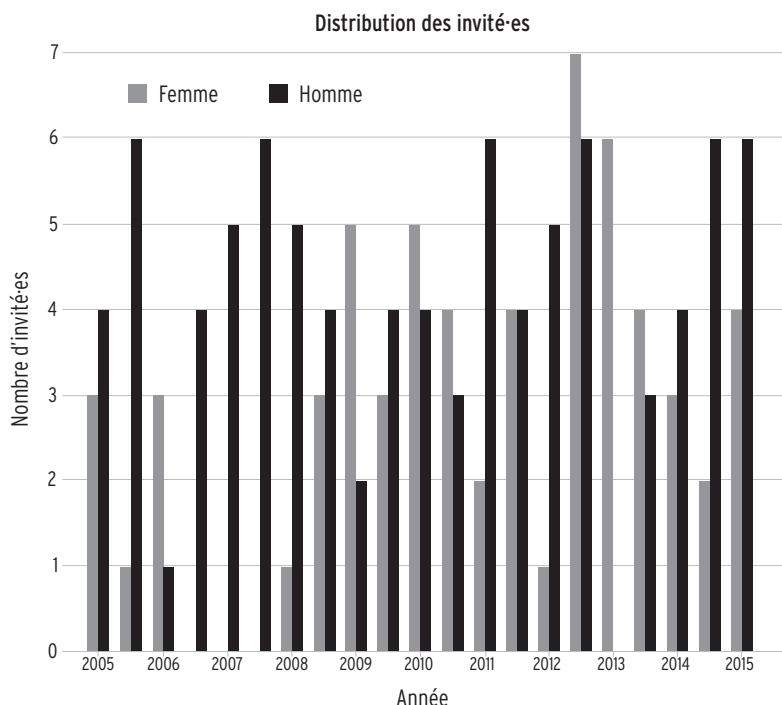
l'intérêt suscité par certaines publications, raison pour laquelle des conférences semblent ne pas nécessairement cocher l'une de nos cases thématiques (« Les révoltes du ciel. Une histoire du changement climatique, XV^e-XX^e siècle », « Réparer les cerveaux. Sociologie des pertes et des récupérations post-AVC », « L'enquête en danger. Vers un nouveau régime de surveillance dans les sciences sociales »), tout en ouvrant à d'autres dimensions, objets, méthodes ou enjeux des sciences sociales du politique. La langue reste très majoritairement le français, seules 12 des 139 conférences ont été données en anglais. En 2023, cet usage massif du français tend de plus en plus à distinguer le CRAPUL d'autres unités de recherche de l'IEP, certaines ayant presque exclusivement adopté l'anglais dans leur séminaire.

Parmi les 149 invité·es, figurent 88 hommes (59 %) et 61 femmes (41 %), le processus de féminisation est surtout à l'œuvre depuis 2009 (aucune femme invitée entre 2007 et 2009), avec une part majoritaire de femmes en 2011, 2013, 2014, 2018, 2019 et 2020. En 2019, sans que cela soit concerté, seules des femmes ont été invitées. La figure 1 (page 362) offre un bilan diachronique de cette distribution. S'agissant du statut des invité·es, en reprenant une nomenclature bien établie, une part consistante (33 %) occupe une position de professeur·e, 21 % sont maître·esses de conférence, 20 % chargé·es de recherche, 11 % post-doc, 6 % directeurs de recherche, 3 % doctorant·es, 2 % « chercheur indépendant ». Quelques un·es ont été invité·es à deux reprises, seul Daniel Gaxie est intervenu trois fois au séminaire. Concernant les institutions de rattachement, nous pouvons distinguer les instituts d'enseignement et les unités de recherche. Pour les premières, là aussi une catégorie à prendre avec précaution, car souvent plus complexe qu'il n'y paraît (les cas de pluri-appartenance sont très courants), sans surprise, Sciences Po Paris (12 invité·es, soit 8 % du total), l'EHESS (10) et des universités parisiennes, Paris I (9) et Paris-Nanterre (5) dominent. Pour les secondes, le Centre de recherches administratives, politiques et sociales (CERAPS, Université de Lille et Sciences Po Lille), le Centre européen de sociologie et de science politique (CESSP, Paris 1 et EHESS), le Centre d'études européennes

(CEE, Sciences Po Paris) et le Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris (CRESPPA) viennent en tête, avec respectivement 7, 7, 6 et 5 invité-es. Notons toutefois qu'une relativement grande dispersion prévaut entre les unités mixtes de recherche (UMR) associant les laboratoires des universités au CNRS, les quatre « labos » cités ne représentant que 25 % du total. En outre, 71 % des invité-es proviennent de France, 9 % de Suisse, des États-Unis, d'Italie (3 %), de Grande-Bretagne et du Canada, 2 % du Portugal et de Belgique.

À mesure que l'offre de conférences s'étoffait au sein de la Faculté, le public a eu tendance à se restreindre aux membres, aux membres associés du CRAPUL et à quelques étudiant-es, soit en moyenne entre 20 et 30 personnes, d'autant que les créneaux se raréfient (passant progressivement du mardi ou mercredi à 17h au jeudi midi) et que les unités de recherche placent fréquemment leur conférence aux mêmes horaires, ce qui ne facilite pas les échanges. La tendance à coorganiser une séance avec une autre unité de recherche de la Faculté de SSP, au sein de l'IEP (le Centre d'histoire internationale et d'études politiques de la Mondialisation [CRHIM] ; le Laboratoire d'analyse de la gouvernance et de l'action publique en Europe [LAGAPE] ; le Groupe de recherche sur les élections et la citoyenneté [GREC]) ou de l'Institut des sciences sociales (ISS) avec le Centre en études genre (CEG), s'est donc affirmée, ce qui permet en certaines occasions de réunir un public plus large, jusqu'à remplir un petit amphithéâtre. Toujours est-il que le séminaire constitue pour ses participant-es un important lieu de socialisation (et de sociabilité) professionnelle, d'autant que celui-ci fut longtemps l'un des seuls incluant un-e doctorant-e à sa présidence et que la discussion incombe souvent à un-e ou plusieurs doctorant-es. Pour les titulaires et, *a fortiori*, pour les doctorant-es, les interactions constitutives des conférences et leurs à-côtés conviviaux (le dîner avec l'invité-e qui a longtemps suivi, et qui tend désormais à précéder la conférence) offrent l'occasion d'échanger, de manière moins formelle, avec des collègues dont certaines des publications ont été lues dès les années de bachelor, et d'en savoir plus sur leur parcours.

**FIGURE 1: RÉPARTITION ANNUELLE PAR SEXE
DES INVITÉ·ES DU SÉMINAIRE 2003-2023 ¹⁶**



Au séminaire régulier du CRAPUL s'ajoutent 16 journées d'étude et 11 colloques, moments forts de notre activité qui furent autant d'occasions de faire connaître notre laboratoire sur le plan international, de le positionner sur les thématiques au cœur de ses activités et de nouer des collaborations durables avec des équipes ailleurs en Europe et outre-Atlantique.

En novembre 2004, le CRAPUL organise en étroite collaboration avec le Centre en études genre (CEG LIEGE) de l'Unil son premier grand colloque intitulé « Genre et militantisme ». Il s'agissait d'analyser sous l'angle des rapports sociaux de sexe les structures et les pratiques militantes des mouvements protestataires, organisations politiques, partis et syndicats, avec comme objectif de faire

¹⁶ Nous remercions Pedro Araujo pour la compilation de ces données.

se rencontrer les spécialistes de l'action collective et les spécialistes en études genre. De la quarantaine de communications présentées, nous avons tiré un livre¹⁷ et deux numéros de revue¹⁸ qui stimulèrent, dans l'espace francophone, l'expansion et la diversification de cet angle d'attaque en sociologie politique.

La boîte à outils de la critique féministe et de la sociologie du genre et des sexualités est restée très présente dans les années qui suivirent, avec trois autres événements. En mai 2010 d'abord, avec le CEG LIEGE et le Groupe de travail « Sociologie des sexualités » (GT 07) de l'Association internationale des sociologues de langue française (AISLF), un colloque intitulé « Transactions sexuelles ». Hommage critique à l'anthropologue féministe Paola Tabet, il fut l'occasion de revenir sur la distinction convenue entre sexualité « ordinaire » et sexualité « commerciale » et de repenser les logiques de l'échange économique-sexuel et des rapports de genre qui le fondent¹⁹. En juin 2014 ensuite, avec les mêmes comparses, un colloque intitulé « Causes sexuelles, sexualités et mobilisations collectives », lequel revenait sur les logiques de l'action collective en embrassant la diversité des protestations relatives à la sexualité via l'accent mis sur les dynamiques mouvements/contre-mouvements²⁰ et sur les conditions et les moyens de leur globalisation, les effets de domination ou de résistance que cela implique, et donc l'articulation entre le local, le national et l'international²¹. En octobre 2018 enfin, en collaboration avec le CEG LIEGE et l'université de Toulouse, un colloque sur les « Mouvements homosexuels, lesbiens et trans en France dans les années 1970-1980 », qui fut l'occasion inédite – l'extra-territorialité aidant – d'offrir un espace de dialogue entre figures militantes lesbiennes et homosexuelles, chercheurs et chercheuses de trois générations successives. Les fructueux échanges en forme de passage de témoin qui s'ensuivirent ont fourni la matrice d'un ouvrage particulièrement riche²².

À cette thématique des rapports sociaux de sexe cotisent encore une journée d'étude en 2011 intitulée « Observer les rapports

17. Fillieule et Roux (dir.), 2009.

18. Fillieule, Mathieu et Roux (dir.), 2007 ; Roux *et al.* (dir.), 2005.

19. Un ouvrage a été tiré de cette conférence : Broqua et Deschamps, 2014.

20. Fillieule et Broqua (dir.), 2020.

21. Broqua, Fillieule et Roca I Escoda, 2016.

22. Bouvard, Eloït et Quéré (dir.), 2023.

sociaux de sexe. Questions de méthode», et dont les contributions ont fait l'objet d'un numéro de revue²³, deux écoles doctorales de la Conférence universitaire de la Suisse occidentale (CUSO)²⁴ sur «Genre et politique» (O. Fillieule et L. Parini de l'UNIGE) en avril 2009, puis sur «Intersectionnalité et politique» (A. Aubry et F. Friedli) en mai 2017 et, *last but not least*, six thèses de doctorat²⁵ et quatre projets de recherche²⁶:

Si l'entrée par les rapports sociaux de sexe fut l'occasion de participer aux débats contemporains en sociologie des mouvements sociaux et du militantisme, le CRAPUL a également, ces vingt dernières années, beaucoup travaillé sur les dimensions individuelles de l'engagement, plutôt négligées dans la littérature au profit d'échelles d'analyse centrées sur les organisations et les déterminants macrosociologiques. Les deux premiers projets de recherche lancés dans le cadre du laboratoire portent d'ailleurs directement sur ces dimensions individuelles de l'engagement, en se proposant d'étudier, d'une part, les déterminants et les formes prises par l'engagement dans les mobilisations contre la mondialisation néo-libérale à partir d'enquêtes par questionnaires administrés *in situ*²⁷ et, d'autre part, la militance partisane à l'Union démocratique du centre (UDC) à partir d'un corpus d'entretiens biographiques²⁸. Cet intérêt pour la militance partisane se retrouve dans une

23. Avanza, Fillieule et Masclat (dir.), 2015.

24. Institution fondée par les établissements universitaires de Suisse romande, la CUSO finance, coordonne et organise des activités doctorales communes et collectives sur mandat de ses membres (Universités de Fribourg, de Genève, de Lausanne, de Neuchâtel et IHEID), membre associé (ISDC) et partenaires (Université de Berne).

25. Voir les thèses de Guénolé Marchadour, Camille Masclat, Vanessa Monney, Fiona Friedli, Agnès Aubry et Stéphanie Monay. La lectrice ou le lecteur trouvera en annexe un encadré récapitulant les thèses soutenues au CRAPUL.

26. «Changes in activism against AIDS. Participation in vaccine trials», 2003-2009, Agence nationale de la recherche contre le sida, voir Fillieule, 2018; «Changes in AIDS epidemic in Switzerland», projet Fonds national, 2004-2009, voir Voegtli, 2016; SynEGA, *Les syndicats et l'égalité des sexes*, 2011-2013, Programme national de recherche n° 60, voir Fillieule, Monney et Rayner, avec la collaboration de Blanchard, Descloux et Monay, 2019; *SOMBRERO – Sociologie du militantisme, biographies, réseaux, organisations*, 2013-2018, Agence nationale de la recherche, voir Fillieule, Bérout, Masclat et Sommier (dir.), 2018 et Masclat, 2017.

27. *Les mobilisations contre la mondialisation néo-libérale. Le contre-G8 à Évian en 2003 et le Forum social européen à Saint-Denis en 2003*, mené en collaboration avec le Groupe d'études et de recherche sur les mutations du militantisme (GERMM-AFSP) et le CRPS de l'Université Paris 1. (Financement G. de Staël 2003-2005). Voir Fillieule, Agrikoliansky et Mayer (dir.), 2005, et Sommier, Fillieule et Agrikoliansky, 2007.

28. *Militer dans les partis populistes en Suisse, 2003-2008*, Programme national de recherche n° 40. Voir Gottraux et Péchu, 2011.

recherche démarrée en 2008 sur les partis au Maroc²⁹, puis dans deux programmes portant l'un sur le devenir des ex-soixante-huitards en France³⁰ et l'autre sur les soixante-huitards helvétiques³¹. Plus généralement, ce ne sont pas moins de 14 thèses que seront soutenues au CRAPUL sur les dimensions individuelles de l'engagement politique et les carrières militantes, abordant un vaste spectre de formes et de contextes de mobilisation (voir encadré).

Les printemps arabes à compter de 2011 ont également beaucoup mobilisé le laboratoire via plusieurs journées d'étude et un colloque, dans la droite ligne des réflexions exposées dans « Résistances et protestations dans le monde musulman », paru en 2003. Ainsi, en mars 2011, une journée d'étude se propose de croiser les regards sur les mobilisations inédites et la vague révolutionnaire qui bouleversent les régimes autoritaires d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, qui débouche l'année suivante sur un dossier de revue³².

Le CRAPUL s'est attaché à articuler trois interrogations connexes au cœur de ses axes de recherche : celle des logiques et des conséquences biographiques de l'engagement en contexte répressif, celle d'une compréhension sociologique des crises politiques et des situations révolutionnaires, et celle des mécanismes et des effets de la répression des mouvements sociaux.

Sur les deux premiers points, outre les résultats établis dans six thèses consacrées à l'Égypte, au Maroc et à la Turquie (voir annexe) et de nombreuses publications de membres du CRAPUL, signalons en septembre 2016 le colloque international « Individuals in political events » autour de la question de savoir comment les individus font l'expérience – en situation – d'événements politiques. Une question qui amenait à articuler deux entrées. Celle, temporelle, de l'événement, au cœur de la sociologie des crises

29. *Carrières militantes partisans en contexte autoritaire (Maroc)*, FNS, 2009-2012, voir Bennani-Chraïbi, 2021.

30. *SOMBRERO – Sociologie du militantisme, biographies, réseaux, organisations*, 2013-2017, Agence nationale de la recherche, France (ANR). Dans le cadre de ce projet, un colloque s'est tenu à l'UNIL en mars 2014, intitulé « Trajectoires, réseaux, organisations. Reconstruire des espaces militants dans une perspective comparée ».

31. *Que sont devenus les « soixante-huitards » helvétiques ?*, FNS, 2015-2018, voir Péchu *et al.*, 2019, et Gottraux, Péchu et Pereira, 2022. pp. 135-154. Voir également sur ce thème et tiré de sa thèse, soutenue en 2022, Descloux, 2024.

32. Bennani-Chraïbi et Fillieule (dir.), 2012.

politiques (Dobry, Ermakoff) et d'approches historiennes (Sewell, Tackett, Burstin); celle ensuite du débat autour des ruptures biographiques et bifurcations générées par la participation directe à des événements politiques³³. En septembre 2018 enfin, une journée d'étude internationale poursuit la réflexion sur la consistance des crises politiques en déplaçant la focale vers le coup d'État. Signalons enfin une extension de ces questionnements aux engagements radicaux et aux processus de radicalisation, notamment dans les mouvements qualifiés de terroristes, avec une série de publications³⁴ et une école doctorale CUSO avec la collaboration de Chroukri Hmed (Université Paris Dauphine) intitulée « Terrorism. Radicalisation, deradicalisation and state policies »³⁵.

La réflexion sur les principes d'analyse des crises politiques a également été mobilisée pour rendre compte des scandales qui touchent de façon récurrente les démocraties libérales. Et notamment les remises en cause du renseignement politique intérieur dans le cadre du scandale des fiches en Suisse. Sur cette affaire des fiches et plus généralement la sociologie des scandales, le CRAPUL a organisé une école doctorale CUSO en février 2015 intitulée « Les institutions à l'épreuve des crises. Analyses des scandales et controverses », et conduit un projet de recherche financé par le FNS entre 2015 et 2017, dans le cadre duquel une thèse a été réalisée (voir annexe), et un colloque international sur le renseignement politique intérieur en 2017³⁶.

Sur les mécanismes et les effets de la répression des mouvements sociaux, un ensemble de travaux ont été menés au CRAPUL sur l'institution policière, la gestion des foules, le maintien de l'ordre et les politiques de répression visant les mouvements protestataires. Cette ligne de recherche s'intéresse à la façon dont les forces de l'ordre s'emploient à faire face aux menaces que font peser les conjonctures de crise sur la stabilité des régimes politiques,

33. « Le concept d'émergence: outil analytique pour la science politique? », section thématique co-organisée avec Laurent Jeanpierre (Paris 8), COSPOF à l'Unil en février 2015.

34. Par exemple. Fillieule, 2012, pp. 37-59 et Fillieule, 2015.

35. Voir aussi la table ronde organisée dans le cadre du CRAPUL sur « L'internationalisation du conflit syrien: de l'«ennemi externe» à l'«ennemi intérieur» », le 1^{er} décembre 2015 [<https://crapodcasts.wordpress.com/2015/12/10/linternationalisation-du-conflit-syrien-de-lennemi-externe-a-lennemi-interieur-2/>].

36. Bonelli, Rayner et Voutat (dir.), 2019, pp. 7-28.

voire leur pérennité même, ainsi qu'aux effets de la répression sur les organisations et les militants impliqués dans les mobilisations. Dans ce cadre, outre une journée d'étude « Criminalisation et répression politique en contextes » en mai 2011, le CRAPUL a conduit une recherche comparée sur les modèles de maintien de l'ordre en Europe, financée par le Département des affaires étrangères en 2014-2015, qui a donné lieu à une série de rapports³⁷ et s'est poursuivie dans une réflexion sur les évolutions du maintien de l'ordre en France, suscitée par la gestion calamiteuse du mouvement des gilets jaunes³⁸ et un projet de recherche réalisé en collaboration avec l'INHESJ, le CESDIP (CNRS) et le Centre M. Bloch, Berlin³⁹.

Le travail sur l'institution policière, le renseignement intérieur et la répression étatique est à rapprocher d'un autre grand axe de recherche du CRAPUL, celui de la sociologie des institutions politiques, celles qui concernent l'organisation et l'exercice du pouvoir dans les régimes politiques, démocratiques ou autoritaires. Cette thématique s'est développée dans deux directions : les processus d'institutionnalisation de l'ordre politique et, en particulier, la codification des règles du jeu politique et des enjeux ; les usages de ces règles pour rendre compte des effets de la juridicisation croissante de l'espace politique sur les pratiques qui y ont cours. Inspirée de la sociologie du droit, cette double perspective invite à identifier les ressorts par lesquels l'institution, d'abord produite par des pratiques dont elle est l'enjeu, advient ensuite comme moteur des conduites sociales ; comment, en s'autonomisant, elle peut être finalement perçue comme contraignante par les acteurs placés sous son emprise.

Cet axe a donné lieu à plusieurs activités et travaux consacrés à la vie politique suisse au niveau fédéral et cantonal sous l'angle des institutions et règles du jeu qui la structurent (démocratie directe, parlement, gouvernement, fédéralisme, évolutions du système

37. Dont les résultats sont repris de manière synthétique dans Fillieule, Viot et Descloux, 2016, pp. 295-310, et Viot et Fillieule, 2018.

38. Fillieule et Jobard, 2019. Version allemande sous presse : *Politiken der Un-Ordnung. Das politieren von Protest in Frankreich*, Springer VS.

39. « Désescalade de la violence et la gestion des foules protestataires. Quelle(s) articulation(s) en France et en Europe aujourd'hui? », convention d'études financée par le Défenseur des droits en France, rapport remis en février 2021.

partisan)⁴⁰, à commencer par la thèse soutenue en 2005 par Pierre-Antoine Schorderet sur les dynamiques d'institutionnalisation de la démocratie en Suisse au XIX^e siècle. En novembre 2007, en collaboration avec l'Office de la statistique et les archives du canton du Tessin, un colloque international de deux jours rassembla une vingtaine de chercheurs autour du thème « Les partis politiques suisses, permanences et mutations » à Bellinzona (TI)⁴¹. Dans les années qui suivront, plusieurs thèses seront réalisées à l'Observatoire de la vie politique régionale (OVPR) dans ce champ de la sociologie des partis et des compétitions électorales. Plusieurs ouvrages seront également publiés dans la collection « Le livre politique du CRAPUL » aux Éditions Antipodes⁴². Mentionnons encore, dans le domaine du droit et des institutions, le projet de recherche mené conjointement avec Pascal Mahon de l'Université de Neuchâtel intitulé « Droit et politique dans la révision totale de la Constitution fédérale de la Suisse » et dont plusieurs publications et une thèse sont issues (voir liste des thèses en annexe). Fidèle à sa règle de décroisement des espaces étudiés, le laboratoire a enfin élargi le questionnaire à l'analyse des propriétés des régimes politiques en contexte autoritaire, avec la prise en compte des dynamiques locales, nationales, régionales et transnationales qui les reconfigurent⁴³.

Ensuite, sur le volet des usages sociaux du droit, et plus généralement les rapports entre administrés et agents de l'État, nous avons organisé une école doctorale CUSO en novembre 2013 intitulée « Droit et politique : Mobilisations, action publique et usages du répertoire juridique », mené plusieurs journées d'étude, notamment en novembre 2012 sur « Les usages du droit dans l'action collective » et accompagné trois thèses dans le domaine (voir annexe). Enfin, en juin 2016, un colloque consacré au militantisme de guichet dans une perspective ethnographique a débouché sur un livre paru en 2022⁴⁴.

40. Voir aussi le projet de recherche sur « L'émergence d'un acteur dans l'espace public. Une approche comparative de la structuration du champ islamique en Suisse », financé par le FNS, dans le cadre du PNR 58 (2007-2010) : Mesgarzadeh, Nedjar et Bennani-Chraïbi, 2013, pp. 53-76.

41. Actes publiés dans Mazzoleni et Rayner (dir.), 2009.

42. Boillat, Gottraux, Mazzoleni et Péchu, 2007.

43. Voir, par exemple, Bennani-Chraïbi, Catusse et Santucci (dir.), 2004 ; Bennani-Chraïbi, 2021.

44. Avanza, Miaz, Péchu et Voutat (dir.), 2022.

Une dernière grande direction des activités du CRAPUL a porté sur les processus de socialisation politique, à partir d'un intérêt ancien de Mounia Bennani-Chraïbi pour les jeunes en politique⁴⁵, puis pour la politisation des individus⁴⁶, et de la focale d'Olivier Fillieule sur le militantisme comme expérience socialisatrice et les effets d'âge dans les engagements militants⁴⁷. Cet axe s'intéresse à la dimension politique des processus de socialisation. À partir de l'étude de contextes, d'activités et de milieux sociaux variés, les recherches appréhendent empiriquement les modalités de constitution des opinions, des représentations et des attitudes politiques. Une première série de travaux explore la socialisation en train de se faire. Selon une conception du politique irréductible à l'identification de prises de position « proprement politiques », ces recherches prennent en compte l'ensemble des schèmes de perception et d'action relatifs au monde politique ou participant d'un rapport politique au monde social. Elles interrogent les notions de compétence politique ou de politisation⁴⁸, et examinent les liens qui existent entre, d'une part, un rapport au monde travaillé par différentes formes de domination et, d'autre part, les rapports à l'espace politique qui se matérialisent sous des formes variées d'engagements militants. Deuxièmement, en adoptant une conception dynamique et continue de la socialisation, ces travaux s'intéressent à différents âges de la vie, tout en prenant en compte la position sociale des individus et leurs inscriptions dans diverses sphères de vie, passées comme présentes. Ils interrogent alors l'aménagement des acquis

45. Bennani-Chraïbi, 1994 (Le Fennec, 1995). Et à la suite d'une recherche en 2010-2012 sur les adolescents et les événements transnationaux au Maroc, dans le cadre du Programme ACI « jeunes chercheurs » du Ministère de l'enseignement et de la recherche (France) : « L'espace public à petits pas. Le monde de l'adolescence et son rapport à la société civile : études comparatives entre l'Europe du Sud et le Maghreb », en collaboration avec le Groupe de sociologie politique morale (GSPM)/École des hautes études en sciences sociales (EHESS) et le Centre de recherche sur les liens sociaux (CERLIS) CNRS/Paris V.

46. Le séminaire mensuel « Politisations comparées », coanimé par M. Bennani-Chraïbi à l'Institut d'études de l'Islam et des sociétés du monde musulman (IISMM) à l'EHESS (2007-2010), a donné lieu à une journée d'étude à l'EHESS (2007), à la co-organisation d'un atelier au congrès de l'AFSP à Toulouse (2007) et, entre autres, à la publication d'un dossier sur « La politisation des individus » dans la revue *Critique internationale* (2011, n° 50).

47. Fillieule, 2013a, et Fillieule, 2013b.

48. Thème sur lequel le CRAPUL a organisé sa première école doctorale CUSO en 2007, intitulée « Compétence politique, politisation et rapport au politique : la compétence politique ancrage théorique, mesure et opérationnalisation ; logiques de politisation et rapport au politique ».

antérieurs et la construction de nouveaux savoir-faire et savoir-être sous l'effet de différentes sources et périodes socialisatrices. Dans leur chapitre, Camille Masclet et Alexandre Dafflon reviennent sur la manière dont l'axe socialisation s'est développé au CRAPUL. Mais retenons ici que les travaux menés sur cet axe ont rassemblé une cohorte de doctorant-es qui l'ont porté en suscitant des journées d'étude comme en janvier 2014 (« Questionner la notion de socialisation politique: définitions, usages et repérages »), par la réalisation de thèses (au nombre de cinq – voir annexe) ou via diverses publications, dont un numéro de revue à visée programmatique, visant à renouveler le regard sur cet objet longtemps délaissé⁴⁹. On notera encore que ces activités autour des questions de socialisation se sont bien souvent articulées à un autre des intérêts transversaux du CRAPUL, à savoir la sociologie des classes populaires dans les mondes tant urbains que ruraux, comme en témoignent la journée d'étude « Catégories populaires et politique » de décembre 2010, trois thèses de doctorat (voir annexe) et un projet de recherche consacrés au mouvement des gilets jaunes en France⁵⁰.

Last but not least, il nous faut revenir au tout début du CRAPUL pour évoquer une entreprise collective, jamais rééditée ensuite et consacrée à faire le point sur la notion d'identité collective à partir d'une double perspective: les processus individuels et collectifs de construction sociale et symbolique dont les identités sont l'objet, l'enjeu et le produit (classement, assignation, catégorisation, attribution, étiquetage) et les logiques d'identification par lesquelles les acteurs gèrent (incorporent, rejettent, négocient, etc.) les cadres identitaires dont ils sont investis ou dont ils s'investissent. Deux années durant, en 2005-2006, les séminaires réguliers du CRAPUL se sont attachés à débrouiller les dimensions complexes de cette notion à partir d'une approche interdisciplinaire, avant de se traduire par un colloque en décembre 2006, suivi de la publication d'un ouvrage dans la collection « Le livre politique du CRAPUL »⁵¹.

49. Boughaba, Masclet et Dafflon (Coord.), 2018.

50. « MYF the Mystery of Yellow France », Projet FNS 2020-2024, voir Fillieule *et al.*, 2022, pp. 366-394 pour une présentation des attendus de l'enquête.

51. Surdez, Voegtli et Voutat (dir.), 2010.

OUVERTURES

Au terme de ce retour sur l'histoire et les activités du CRAPUL, nous voudrions relever trois points qui nous tiennent à cœur et constituent à nos yeux la marque de fabrique du laboratoire.

En premier lieu, les recherches menées au CRAPUL sont fermement ancrées dans un empirisme revendiqué, un goût du terrain et des boîtes d'archives, sans exclusive du point de vue des méthodes de recueil et de traitement des données (méthodes qualitatives et *mixed methods*, entretiens approfondis, groupes de discussion, études d'archives et d'artefacts sociaux spontanés, observations directes). Aussi bien, nous avons toujours privilégié et encouragé le dialogue entre les littératures par-delà les frontières sous-disciplinaires et disciplinaires. À partir de terrains localisés ou multi-situés, ce type de démarche nous a ouvert la voie à des innovations méthodologiques et théoriques, et à l'examen d'un ensemble d'angles morts dans l'étude de l'action politique.

En second lieu, en revendiquant un mode de fonctionnement ouvert auquel les doctorant·es contribuent sur un pied d'égalité avec les titulaires, nous avons réussi à mettre en place un univers de travail et d'échange particulièrement stimulant. Le livre que l'on vient de lire en est le vibrant témoignage. S'inscrivant dans le prolongement de deux journées d'étude⁵², il a été pensé, coordonné et réalisé par des doctorant·es et post-doctorant·es du CRAPUL et rassemble les contributions d'auteur·trices appartenant à différentes générations de docteur·es du CRAPUL.

En troisième lieu, ce livre atteste bien de ce que, au-delà des quatre axes structurants du CRAPUL⁵³, c'est bien la question de la politisation qui a constitué l'horizon de nos activités. Une notion que l'ouvrage manie de manière polysémique pour examiner des processus sous l'angle des enjeux, des institutions, des pratiques,

52. «Individus, Causes, Groupements et Organisations: quelles approches pour quelles politisations? Retour sur 20 ans de recherche au sein du CRAPUL», qui font suite à la journée d'étude «Le politique, la politisation, les rapports politiques au monde social: quels enjeux de recherche», du 8 juin 2021.

53. Soit l'action politique dans une perspective de sociologie des mouvements sociaux et du militantisme; la socialisation, avec une attention particulière aux ressorts sociaux de la (dé)politisation; les institutions selon une démarche au croisement de la sociologie des institutions politiques et de la sociologie du droit; la sociologie des crises politiques dans un sens extensif. Voir [<https://www.unil.ch/crapul/fr/home/menuinst/recherche/axes-de-recherche.html>], consulté le 26 octobre 2023.

des acteurs individuels et collectifs, et ce dans des contextes politiques démocratiques (France, Suisse) ou autoritaires (Maroc), à différents moments de l'histoire contemporaine. À distance de toute définition a priori du politique, se profile une ambition commune de penser relationnellement diverses formes de politisation.

Attentifs à « la production sociale de la politique »⁵⁴, des chapitres se focalisent sur les modalités de *politisation des enjeux* dans une perspective s'inspirant des travaux de Jacques Lagroye. Qu'ils examinent des conflits sociaux (T. Constantin), des pratiques de l'asile (J. Miaz) ou des marchés (P. Balsiger), ils appréhendent dans un même mouvement ce qui se joue dans plusieurs arènes (mouvements sociaux, associations, parlement, Tribunal administratif, réseaux sociaux, etc.). Bien que les articulations entre les différentes échelles d'analyse et l'intérêt pour la relation entre *individus et institutions* transparaissent tout au long de l'ouvrage, ils sont au cœur de contributions (comme celles d'A. Lambelet et M. Voegtli) qui saisissent les modalités de sélection des acteur-trices par les institutions, les effets socialisateurs de ces institutions et ce que les individus font aux institutions. Plusieurs chapitres privilégient les niveaux d'analyse micro et méso⁵⁵, tout en prêtant attention aux configurations institutionnelles dans lesquelles s'ancrent les phénomènes observés. Sur la fonde d'enquêtes le plus souvent ethnographiques, ils appréhendent la *politisation des individus et des collectifs* selon une temporalité moyenne (quelques décennies) ou plus courte, celle de l'événement. Marque de fabrique du CRAPUL⁵⁶, ils inscrivent dans un même continuum l'étude des résistances, des participations à la politique instituée, des mouvements sociaux et des soulèvements. Qu'elles portent sur des juges (F. Friedli), des membres de partis politiques (N. Lenci), des participants à des mouvements sociaux (A. Chapi), des militants et leurs enfants (C. Masclet, J. Hivert) ou des citoyens « ordinaires »

54. Lagroye, 2003, p. 4.

55. Le niveau micro renvoie, ici, à « l'échelle individuelle inscrite dans une configuration spécifique, celle de l'individu pris dans un système de relations et d'interactions sociales », de même qu'à des processus cognitifs. Quant au niveau méso, il permet d'examiner les relations entre les groupes sociaux et les autorités politiques, entre les groupes politiques et à l'intérieur de ces groupes, ainsi que les articulations entre les secteurs d'activité. Déloye et Haegel, 2017.

56. Bennani-Chraïbi et Fillicule, 2003, p. 29.

(A. Dafflon), ces contributions explorent et articulent plusieurs types de politisations : celles qui ont trait au champ politique institutionnel⁵⁷, comme celles qui repèrent le politique au travers de la conflictualisation, de la montée en généralité⁵⁸, de la délibération⁵⁹, de l'énonciation de discours animés par « l'esprit public »⁶⁰, de l'expérimentation des rapports sociaux de domination⁶¹ et de bien d'autres microprocessus. Tandis que des chapitres traitent des effets *politisants* de la participation à un collectif ou à un événement (Z. Bendali), qui se manifestent y compris dans la quotidienneté et dans les pratiques de consommation (P. Balsiger, A. Rubert), d'autres se focalisent sur les effets *socialisateurs* – voire les conséquences biographiques – de l'engagement⁶² (C. Masclat, J. Hivert, A. Chapi). Notons à cet égard que la socialisation est appréhendée, implicitement ou explicitement, dans l'ensemble de cet ouvrage comme un processus dynamique et continu tout au long de la vie. Irréductible à la politisation (A. Dafflon), elle se déploie dans un large éventail d'instances de socialisation, et ses produits sont pluriels⁶³.

57. Bourdieu, 1979 ; Gaxie, 1978.

58. Gamson, 1992 ; Hamidi, 2006.

59. Duchesne et Haegel, 2004.

60. Eliasoph, 1998.

61. Achin et Naudier, 2010, pp. 77-93.

62. Voir, par exemple, Rossier et Fillieule, 2019.

63. Bargel et Darmon, 2017 ; Boughaba, Dafflon et Masclat, 2018.

ANNEXE

THÈSES SOUTENUES ET EN COURS AU CRAPUL À FIN 2023

SOUTENUES, PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE

Pierre-Antoine Schorderet (2005), *Élire, voter, signer. Pratiques de vote, luttes politiques et dynamiques d'institutionnalisation de la démocratie en Suisse au dix-neuvième siècle*, Dir. Bernard Voutat et Michel Offerlé (Université Paris 1).

Michaël Voegtli (2009), *Émergence, constitution et diversification d'une cause: processus de mobilisation, identités collectives et socialisations militantes dans l'espace associatif homosexuel et de lutte contre le sida en Suisse (1980-2005)*, Dir. Olivier Fillieule et Patrice Pinell (EHESS).

Alexandre Lambelet (2010), *Entre logiques organisationnelles et vocation militante: les groupements suisses de défense des retraités en pratiques*, Dir. Olivier Fillieule et Michel Offerlé (Université Paris 1).

Philip Balsiger (2011), *Campaigning for Clean Clothes: the origins and strategic interactions of a social movement campaign targeting retailers in Switzerland and France*, Dir. Olivier Fillieule et Nonna Mayer (Sciences Po Paris).

Guénolé Marchadour (2015), *Comment les rapports de domination se «réalisent-ils»? Appréhender les rapports sociaux de sexe, de race et de classe dans les mobilisations des migrant·e·s brésilien·ne·s au Japon dans les années 2000*, Dir. Olivier Fillieule et Éric Seizelet (Université Lyon II).

Anahi Alviso Marino (2015), *Les artistes visuels au Yémen, du soutien à la contestation de l'ordre politique*, Dir. Mounia Bennani-Chraïbi et Isabelle Sommier (Université Paris 1).

Yassin Boughaba (2017), *Citoyennetés populaires en Suisse: Sociabilités et politique à Renens (1945-2013)*, Dir. Olivier Fillieule et Jean-Noël Retière (Université de Nantes).

Camille Masclet (2017), *Sociologie des féministes des années 1970: analyse localisée, incidences biographiques et transmission familiale d'un engagement pour la cause des femmes en France*, Dir. Olivier Fillieule et Michèle Ferrand (Université Paris 8).

Samina Mesgarzadeh (2017), *Les clubs de cadres et de dirigeants radicalisés en région parisienne. Genèse et structuration d'un espace de regroupement et de mobilisation*, Dir. M. Bennani-Chraïbi et M. Offerlé.

Jonathan Miaz (2017), *Politique d'asile et sophistication du droit: pratiques administratives et défense juridique des migrants en Suisse (1981-2015)*, Dir. Bernard Voutat et Vincent Dubois (Université de Strasbourg).

Elie Burgos (2018), *La composition partisane du Conseil fédéral et la « formule magique ». Le consensus helvétique en question*, Dir. Bernard Voutat.

Youssef El Chazli (2018), *Devenir révolutionnaire à Alexandrie. Contribution à une sociologie historique du surgissement révolutionnaire en Égypte*, Dir. Mounia Bennani-Chraïbi et Isabelle Sommier (Université Paris 1).

Marc Renkens (2018), *Droit et politique dans la révision totale de la Constitution de la Suisse (1965-2003): Usages politiques d'une procédure et expertise juridique*, Dir. Bernard Voutat.

Alexandre Dafflon (2019), *La socialisation au village: encadrement des jeunes et apprentissage du politique en milieu rural*, Dir. Olivier Fillieule et Muriel Darmon (CESSP-EHESS).

Farah Ramzy (2019), *Renegotiating Politics on campus: students in post-2011 Egypt*, Dir. Mounia Bennani-Chraïbi et Sophie Duchesne (Université de Nanterre).

Roberto Simona (2019), *Une étude sociologique de processus de conversion en Suisse: du christianisme à l'islam et de l'islam au christianisme*, Dir. Mounia Bennani-Chraïbi.

Joseph Hivert (2020), *Les enfants du militantisme. Transmission intergénérationnelle des dispositions politiques en contexte autoritaire*

(*Maroc, des années 1970 à nos jours*), Dir. Olivier Fillieule et Frédéric Vairel (Université Ottawa).

Marie Métrailler (2020), *Du droit au logement au droit du logement. L'Association suisse des locataires entre action politique et juridique*, Dir. Bernard Voutat.

Vanessa Monney (2020), *Où sont les femmes dans les syndicats en Suisse? Une analyse localisée d'un processus de féminisation en cours*, Dir. Olivier Fillieule et Isabelle Sommier (Université Paris 1).

Fiona Friedli (2021), *Régulation des relations familiales et reproduction de l'ordre de genre: des transformations du droit à la justice en action*, Dir. Bernard Voutat.

Agnès Aubry (2022), *Gouverner les «indésirables» par le bénévolat. Sociologie politique de la mise au travail gratuit*, Dir. Olivier Fillieule et Sébastien Chauvin (UNIL-ISS).

Gilles Descloux (2022), *Itinéraires de militants d'origine chrétienne dans les années 68 en Suisse romande: configurations, biographies et parcours de vie*, Dir. Olivier Fillieule et Isabelle Sommier (Université Paris 1).

Stéphanie Monay (2022), «*Il n'y a pas de place pour les petites princesses*», *Sociologie de l'engagement volontaire féminin dans l'Armée suisse*, Dir. Philippe Gottraux et Marie-Carmen Garcia (Université Lyon 2).

Nicholas Pohl (2023), *Out of the workplace, into the streets? Tactical change in labor contention in Spain (2000-2017)*, Dir. Olivier Fillieule et Christine Walley (Massachusetts Institute of Technology).

Emmanuelle David (2023), *Intersections politiques entre l'espace de la cause des femmes et l'espace artistique au Maroc*, Thèse de doctorat en science politique, Université de Lausanne et Université de Bordeaux, Dir. Mounia Bennani-Chraïbi et Yves Déloye.

Fabien Thétaz (2024), *Émergence et dynamique du scandale des fiches. Sociologie d'une crise politique suisse (1989-1990)*, Dir. Bernard Voutat.

EN COURS, PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

Zakaria Bendali, *La vérité des gilets jaunes. Politisations profanes et contestation épistémique*, dir. Olivier Fillieule et Dominique Cardon (Sciences Po Paris).

Darius Devos, *Entre le parti et la communauté. La socialisation politique des militantes et des militants communistes aux États-Unis : le cas du Minnesota (1919-1956)*, dir. Romain Huret (EHESS) et Olivier Fillieule.

Khansa Ben Tarjem, *La formation des services de sécurité en Tunisie (1956-1963)*, dir. Mounia Bennani-Chraïbi.

Ahmed Chapi, *Les ressorts sociologiques du maintien des dynamiques protestataires. Le Hirak du Rif au Maroc (2016-2017)*, dir. Mounia Bennani-Chraïbi.

Tamara Constantin, *Évolution du renseignement politique intérieur dans la Suisse de l'après-scandale : Sociologie politique d'une institution sous l'angle de ses réformes (1998-2021)*, dir. Bernard Voutat et Hervé Rayner.

Marine Ehemann, *Travailler chez UNIA : les enjeux d'une défense des travailleur-euse-s sous tension*, dir. Bernard Voutat.

Nezha El Idrissi El Mrhari, *Scènes et coulisses de la fabrique de la loi électorale au Maroc (2002-2021)*, dir. Mounia Bennani-Chraïbi.

Hicham El Jadidi, *Les carrières militantes des participant-es à la Coordination des enseignants contractuels au Maroc*, dir. Mounia Bennani-Chraïbi.

Mohamed Jeghlaly, *Négocier et argumenter les règles politiques en Libye. Les arrangements autour des critères d'éligibilité aux mandats politiques*, dir. Mounia Bennani-Chraïbi.

Nicolas Lenci, *La socialisation politique des étudiants à HEC en Suisse*, dir. Olivier Fillieule et Éric Agrikoliansky (Université Paris IX Dauphine).

Eli Ramsvik Melby, *A Study of the Underlying Structures of Grassroots Organizing in the Yellow Vest Movement*, dir. Olivier Fillieule et Susanne Bygnes (Université de Bergen).

Aldo Rubert, « *J'ai changé ma manière de vivre* » : la politisation du privé à l'aune de l'expérience contestataire des gilets jaunes, dir. Olivier Fillieule et Julian Mischi (Université Paris IX Dauphine).

RÉFÉRENCES

« Proposition de création d'un Institut de sociologie politique » (1995), Document du 13 avril, Archives personnelles de Bernard Voutat.

ACHIN Catherine et Delphine NAUDIER (2010), « Trajectoires de femmes "ordinaires" dans les années 1970. La fabrique de la puissance d'agir féministe », *Sociologie*, vol. 1, n° 1, pp. 77-93.

AVANZA Martina, Olivier FILLIEULE et Camille MASCLÉ (dir.) (2015), « Ethnographie du genre », *SociologieS*.

AVANZA Martina, Jonathan MIAZ, Cécile PÉCHU et Bernard VOUTAT (dir.) (2002), *Militantismes de guichet Perspectives ethnographiques*, Lausanne: Antipodes.

BARGEL Lucie et Muriel DARMON (2017), « La socialisation politique », *Politika*. En ligne: [<https://www.politika.io/fr/article/socialisation-politique>].

BENNANI-CHRAÏBI Mounia (1994), *Soumis et rebelles, les jeunes au Maroc*, Paris: CNRS Éditions (Casablanca: Le Fennec, 1995).

BENNANI-CHRAÏBI Mounia (2021), *Partis politiques et protestations au Maroc (1934-2020)*, Rennes: PUR.

BENNANI-CHRAÏBI Mounia, Myriam CATUSSE et Jean-Claude SANTUCCI (dir.) (2002), *Scènes et coulisses de l'élection au Maroc. Les législatives 2002*, Paris/Aix-en-Provence: Karthala/IREMAM.

BENNANI-CHRAÏBI Mounia et Olivier FILLIEULE (2003), « Appel d'air(e) », in Mounia BENNANI-CHRAÏBI et Olivier FILLIEULE (dir.), *Résistances et protestations dans les sociétés musulmanes*, Paris: Presses de Sciences Po, pp. 17-42.

BENNANI-CHRAÏBI Mounia et Olivier FILLIEULE (dir.) (2012), « Retour sur les situations révolutionnaires arabes », *Revue française de science politique*, vol. 62, n°s 1-2.

BENNANI-CHRAÏBI Mounia et Olivier FILLIEULE (2023), *Résistances et protestations dans les sociétés musulmanes*, Paris: Presses de Sciences Po.

BOILLAT Alain, Philippe GOTTRAUX, Oscar MAZZOLENI et Cécile PÉCHU (2007), *L'Union démocratique du centre: un parti, son action, ses soutiens*, Lausanne: Antipodes.

BONELLI Laurent, Hervé RAYNER et Bernard VOUTAT (dir.) (2019), « Contestations et (re)légitimations du renseignement en démocratie », *Cultures & Conflit*, vol. 114-115, pp. 7-28.

BOUGHABA Yassin, Alexandre DAFFLON et Camille MASCLÉ (2018), « Introduction. Socialisation (et) politique. Intériorisation de l'ordre social et rapport politique au monde », *Sociétés contemporaines*, vol. 112, n° 4, pp. 5-21.

BOUGHABA Yassin, Camille MASCLÉ et Alexandre DAFFLON (Coord.) (2018), « Socialisation (et) politique », *Sociétés contemporaines*, vol. 112, n° 4.

BOURDIEU Pierre (1979), *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris: Minuit.

BOURDIEU Pierre (1988a), « Penser la politique-1 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 71-72, n°s 1-2.

BOURDIEU Pierre (1988b), « Penser la politique-2 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 73, n° 3.

BOUVARD Hugo, Ilana ELOIT et Mathias QUÉRÉ (dir.) (2023), *Lesbiennes, pédés, arrêtons de raser les murs. Lutte et débats des mouvements lesbiens et homosexuels (1970-1990)*, Paris: La Dispute.

BROQUA Christophe et Catherine DESCHAMPS (2014), *Transactions sexuelles et imbrication des rapports de pouvoir*, Paris: Éditions EHESS.

BROQUA Christophe, Olivier FILLIEULE et Marta ROCA I ESCODA (2016), « L'internationalisation des causes sexuelles », *Critique internationale: revue comparative de sciences sociales*, vol. 70, n° 1.

DESCLOUX Gilles (2024), *Itinéraires de militantes et militants d'origine chrétienne dans les années 68 en Suisse romande*, Fribourg: Academic Press.

DÉLOYE Yves et Florence HAEGEL (2017), « Chapitre 12 – Politisation: Temporalités et échelles », in Olivier FILLIEULE, Florence HAEGEL, Camille HAMIDI et Vincent TIBERJ (dir.), *Sociologie plurielle des comportements politiques: Je vote, tu contestes, elle cherche...*, Paris: Presses de Sciences Po, pp. 333-334.

DÉLOYE Yves et Bernard VOUTAT (dir.) (2002), *Faire de la science politique. Pour une analyse socio-historique du politique*, Paris : Belin, Coll. Socio-Histoires.

DUCHESNE Sophie et Florence HAEGEL (2004), « La politisation des discussions au croisement des logiques de spécialisation et de conflictualisation », *Revue française de science politique*, vol. 54, n° 6, pp. 877-909.

ELIASOPH Nina (1998), *Avoiding Politics: How Americans Produce Apathy in Everyday Life*, Cambridge : Cambridge University Press.

FILLIEULE Olivier (2012), « Pour un modèle d'analyse dynamique et configurationnel des processus de déradicalisation », *Lien social et politique*, n° 68, pp. 37-59.

FILLIEULE Olivier (2013a), « Socialization and Social Movements » et « Age and social movement », in David SNOW *et al.* (éds), *The Wiley-Blackwell Encyclopedia of Social and political Movements*, Oxford : John Wiley & Sons Ltd.

FILLIEULE Olivier (2013b), « Quelques réflexions sur les milieux étudiants dans les dynamiques de démobilisation », *European Journal of Turkish Studies*, n° 17. En ligne : [<http://ejts.revues.org/4834>].

FILLIEULE Olivier (2015), « Disengagement from radical organizations. A Process and Multi Level Model of Analysis », in Bert KLANDERMANS et Cornelis VAN STRALEN (dir.), *Movements in times of transition*, Minnesota : University of Minnesota Press.

FILLIEULE Olivier (2018), « Logics of Commitment in Vaccine Trials of the ANRS Cohorts 1992-2001 », *JAIDS, Journal of Acquired Immune Deficiency Syndromes*, vol. 79, n° 1, pp. 60-69.

FILLIEULE Olivier *et al.* (2022), « From uprising to secession : a plea for a localized and processual approach to the avatars of the yellow vest movement » *French Politics*, vol. 20, n°s 3-4, pp. 366-394.

FILLIEULE Olivier, Éric AGRIKOLIANSKY et Nonna MAYER (dir.) (2005), « Militants de l'altermondialisation », *Politix*, vol. 17, n° 68.

FILLIEULE Olivier, Sophie BÉROUD, Camille MASCLÉ et Isabelle SOMMIER (dir.) (2018), *Changer le monde, changer sa vie. Enquête sur les militantes et militants des années 68 en France*, Arles : Actes Sud.

- FILLIEULE Olivier et Christophe BROQUA (dir.) (2020), «Sexuality and Opposing Movements», *Social Movement Studies*, vol 19, n° 1.
- FILLIEULE Olivier et Fabien JOBARD (2019), *Politique(s) du désordre*, Paris: Seuil. Version allemande sous presse: *Politiken der Un-Ordnung. Das politisieren von Protest in Frankreich*, Springer VS.
- FILLIEULE Olivier et Patricia ROUX (dir.) (2009), *Le sexe du militantisme*, Paris: Presses de Sciences Po.
- FILLIEULE Olivier, Lilian MATHIEU et Patricia ROUX (dir.) (2007), «Militantisme et hiérarchies de genre», *Politix*, vol. 20, n° 78.
- FILLIEULE Olivier, Vanessa MONNEY et Hervé RAYNER, avec la collaboration de Philippe BLANCHARD, Gilles DESCLOUX et Stéphanie MONAY (2019), *Le métier et la vocation de syndicaliste. L'enquête suisse*, Lausanne: Antipodes.
- FILLIEULE Olivier, Pascal VIOT et Gilles DESCLOUX (2016), «Vers un modèle européen de gestion policière des foules protestataires?», *Revue française de science politique*, vol. 66, n° 2, pp. 295-310.
- GAMSON William (1992), *Talking politics*, Cambridge: Cambridge University Press.
- GAXIE Daniel (1978), *Le cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*, Paris: Seuil.
- GOTTRAUX Philippe et Cécile PÉCHU (2011), *Militants de l'UDC. La diversité sociale et politique des engagés*, Lausanne: Antipodes.
- GOTTRAUX Philippe, Cécile PÉCHU et Nuno PEREIRA (2022), «Variation des émotions négatives lors de scissions. Le cas d'une organisation marxiste-léniniste dans les années 1970», in Olivier FILLIEULE, Catherine LECLERCQ et Rémi LEFEBVRE (dir.) *Le malheur militant*, Bruxelles: De Boeck Supérieur, pp. 135-154.
- GOTTRAUX Philippe, Pierre-Antoine SCHORDERET Bernard VOUTAT (2000), *La science politique suisse à l'épreuve de son histoire. Genèse, émergence et perspectives d'une discipline scientifique*, Lausanne: Réalités sociales.
- GOTTRAUX Philippe et Bernard VOUTAT (2022), «La science politique à l'Université de Lausanne: tribulations d'une discipline improbable», in Jean-Philippe LERESCHE (dir.), *Récits facultaires. De l'École à la Faculté des sciences sociales et politiques (1902-2022)*,

- Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes, pp. 179-199.
- GRAWITZ Madelaine et Jean LECA (1985), *Traité de science politique*, 4 t., Paris: PUF.
- HAMIDI Camille (2006), «Éléments pour une approche interactionniste de la politisation. Engagement associatif et rapport au politique dans les associations locales issues de l’immigration», *Revue française de science politique*, vol. 56, no 1, pp. 5-25.
- HUMMEL Cornelia (2007), «Les origines de la démocratie directe: retour sur un parcours de recherche entre histoire, sociologie et science politique», entretien avec Pierre-Antoine Schorderet, *Carnets de bord*, n° 14, pp. 7-13.
- LACROIX Bernard et Jacques LAGROYE (dir.) (1992), *Le Président de la République*, Paris: Presses de Science Po.
- LAGROYE Jacques (1991), *Sociologie politique*, Paris: Presse de la FNSP.
- LAGROYE Jacques (2003), «Avant-propos», in Jacques LAGROYE, *La politisation*, Paris: Belin.
- LERESCHE Jean-Philippe (dir.) (2022), *Récits facultaires. De l’École à la Faculté des sciences sociales et politiques (1902-2022)*, Lausanne: PPUR.
- MASCLET Camille (2017), *Sociologie des féministes des années 1970: analyse localisée, incidences biographiques et transmission familiale d’un engagement pour la cause des femmes en France*, Thèse de doctorat en sociologie, Universités de Paris 8 Vincennes-Saint-Denis et Lausanne.
- MASNATA François (1990), *Le politique et la liberté. Principes d’anthropologie politique*, Paris: L’Harmattan.
- MASNATA François et Claire RUBATTEL (dir.) (1991) [1978], *Le pouvoir suisse. Séduction démocratique et répression suave*, Vevey: L’Aire.
- MAZZOLENI Oscar et Hervé RAYNER (dir.) (2009), *Les partis politiques suisses: traditions et renouvellements*, Paris: Michel Houdiard Éditeur.
- MESGARZADEH Samina, Sophie NEDJAR et Mounia BENNANI-CHRAÏBI (2013), «L’“organisation” des musulmans de Suisse. Dynamiques endogènes et injonctions de la société majoritaire»,

dans Christophe MONNOT (dir.), *La Suisse des mosquées : derrière le voile de l'unité musulmane*, Genève : Labor et Fides, pp. 53-76.

PÉCHU Cécile *et al.* (2019), « De nouveaux mouvements sociaux durant les années 1968 ? : Penser la structuration localisée des engagements soixante-huitards en Suisse », *Revue française de science politique*, vol. 69, n° 2, pp. 33-63

ROSSIER Thierry et Olivier FILLIEULE (2019), « Devenir(s) militants : Proposition de méthode pour une exploration des conséquences biographiques de l'engagement des soixante-huitard-es français-es », *Revue française de science politique*, vol. 69, n° 4, pp. 631-683.

ROUX Patricia *et al.* (dir.) (2005), « Les logiques patriarcales du militantisme », *Nouvelles Questions féministes*, vol. 24, n° 3.

SCHORDERET Pierre-Antoine (2002), « La science politique suisse à l'épreuve de la sociohistoire. Pour une genèse de la démocratie semi-directe », in Yves DÉLOYE et Bernard VOUTAT (dir.), *Faire de la science politique. Pour une analyse socio-historique du politique*, Paris : Belin, Coll. Socio-Histoires,

SOMMIER Isabelle, Olivier FILLIEULE et Éric AGRICOLIANSKY (2007), *La généalogie des mouvements antiglobalisation en Europe. Une perspective comparée*, Paris : Karthala.

SURDEZ Muriel (2005), *Diplômes et nation. La constitution d'un espace suisse des professions avocate et artisanales (1880-1930)*, Berne : Peter Lang.

SURDEZ Muriel, Michael VOEGTLI et Bernard VOUTAT (dir.) (2010), *Identifier – s'identifier. À propos des identités politiques*, Lausanne : Antipodes.

VOEGTLI Michaël (2016), *Une cause modèle. La lutte contre le sida en Suisse (1982-2008)*, Lausanne : Antipodes.

VIOT Pascal et Olivier FILLIEULE (2018), « Du ballon au bâton : la Belgique et la Suisse dans l'histoire européenne contemporaine des stratégies de maintien de l'ordre lors des matches de football », in Thomas BUSSET, Bertrand FINCŒUR et Roger BESSON (dir.), *En marge des grands : le football en Belgique et en Suisse*, Berne : Peter Lang.

AUTEUR·TRICES

Philip Balsiger est professeur de sociologie à l'Université de Neuchâtel. Ses travaux portent sur les mouvements sociaux, la consommation engagée et les processus de moralisation des marchés. Il a notamment fait des enquêtes empiriques sur les marchés du vêtement, des œufs, et sur l'investissement d'impact. Il est l'auteur de *The Fight for Ethical Fashion* (2016), a co-édité *The Contested Moralities of Markets* (2019) et a publié des articles dans des revues comme *Socio-Economic Review*, *European Journal of Sociology*, *Sociological Perspectives* ou *Social Movement Studies*.

Zakaria Bendali est assistant diplômé au Centre de recherche sur l'action politique de l'Université de Lausanne (CRAPUL). Il prépare, sous la codirection d'Olivier Fillieule (Unil/CRAPUL) et de Dominique Cardon (Sciences Po Paris/Médialab), une thèse de doctorat reposant sur une enquête ethnographique et sur des entretiens biographiques à propos de la séquence protestataire incluant le mouvement des gilets jaunes et les contestations contre les mesures de gestion de la pandémie de Covid-19 en France.

Mounia Bennani-Chraïbi est professeure à l'Institut d'études politiques de l'Université de Lausanne et membre du Centre de recherche sur l'action politique (CRAPUL). Ses recherches en sociologie politique comparée s'inscrivent dans une perspective de décloisonnement des études aréales. Ses travaux à caractère programmatique ou sur le Maroc sont attentifs aux articulations

entre les différentes arènes du politique. Ses publications portent ainsi sur la politisation, les parcours militants, l'action partisane, les mobilisations électorales, les mouvements sociaux et les révolutions.

Ahmed Chapi est doctorant en science politique à l'Institut d'études politiques de l'Université de Lausanne et membre du Centre de recherche sur l'action politique (CRAPUL). Il réalise, sous la direction de Mounia Bennani-Chraïbi, une thèse consacrée aux ressorts de la continuité des mouvements protestataires, en prenant pour cas le mouvement du Hirak du Rif au Maroc (2016-2017). Inscrivant sa réflexion dans la sociologie des mouvements sociaux, il s'intéresse plus particulièrement aux modes d'action, ainsi qu'aux effets individuels et collectifs de la participation protestataire.

Tamara Constantin est assistante diplômée et doctorante au Centre de recherche sur l'action politique (CRAPUL) à l'IEP de l'Université de Lausanne. Elle réalise une thèse sous la direction de Bernard Voutat et Hervé Rayner intitulée « Évolution du renseignement politique intérieur dans la Suisse de l'après-scandale : sociologie politique d'une institution sous l'angle de ses réformes (1998-2021) ». En s'appuyant sur des sources documentaires et des entretiens menés avec des professionnel·les du renseignement en Suisse, son travail porte plus particulièrement sur les processus d'institutionnalisation de nouveaux cadres légaux et les effets du droit sur les pratiques.

Alexandre Dafflon est premier assistant en sociologie politique à l'Université de Lausanne et membre du Centre de recherche sur l'action politique de l'Université de Lausanne (CRAPUL). Ses recherches portent sur la socialisation politique et adoptent une approche ethnographique des comportements politiques, avec un intérêt particulier pour les masculinités et les rapports de classe et de genre en milieux populaires. Ses principales publications sont : « From Uprising to Secession. A Plea for a Localized and Processual Approach to the Avatars of the Yellow Vests Movement », *French Politics*, 2022, avec O. Fillieule, Z. Bendali,

M. Beramendi et D. Morselli; «“On n’est pas là pour faire des théories.” La socialisation politique des jeunes en milieu rural en Suisse», *Sociétés contemporaines*, vol. 4, n° 112, 2018; «Sexualité juvénile et fabrique du genre en milieu rural en Suisse», *Genre, sexualité & société*, n° 14, 2015.

Olivier Fillieule est directeur de recherche au CNRS, professeur ordinaire de sociologie politique à l’Institut d’études politiques de l’Université de Lausanne et membre du Centre de recherche sur l’action politique de l’Université de Lausanne (CRAPUL). La liste de ses activités de recherche et de ses publications est disponible sur sa page Academia [<https://unil.academia.edu/OlivierFillieule>].

Fiona Friedli est professeure associée à la Haute école de travail social et de la santé Lausanne. Titulaire d’un doctorat en science politique, elle a consacré sa thèse à la judiciarisation des relations familiales, travail récompensé par le Brigitte Studer Prize 2023 de la Swiss Association for Gender Studies. Ses recherches interdisciplinaires se situent au croisement de la sociologie du droit et des institutions, des études genre et de l’analyse de l’action publique. Elle est l’une des cofondatrices du Swiss Network for Law and Society, qui vise à faire dialoguer les sciences sociales et les sciences juridiques. En parallèle de ses activités académiques, elle est juge assesseur au Tribunal de prud’hommes de l’Administration cantonale.

Joseph Hivert est docteur en science politique de l’Université de Lausanne. Il a soutenu une thèse en 2020 sur la transmission intergénérationnelle des dispositions politiques et contestataires au sein de familles militantes marocaines engagées à l’extrême gauche et est chargé de cours à l’Université de Haute-Alsace (Mulhouse). Ses domaines de recherche sont la sociologie de la socialisation et la sociologie de l’engagement. Il travaille actuellement sur les conséquences biographiques de l’engagement armé durant la guerre civile au Liban. Il a notamment publié des articles dans les revues *Actes de la recherche en sciences sociales*, *Politix*, 20 & 21. *Revue d’histoire*, *Journal des anthropologues*.

Alexandre Lambelet est professeur associé et doyen de la filière Travail social à la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL | HES-SO) et membre associé au Centre de recherche sur l'action sur l'action politique de l'Université de Lausanne (CRAPUL). Ses enseignements et recherches portent, d'une part, et dans une perspective croisant sociologie de l'action collective et sociologie des organisations, sur la participation sociale et politique des personnes âgées et les formes d'accompagnement offertes à ces populations (en particulier en institutions). D'autre part, dans une approche de sociologie politique, sur la philanthropie et les partenariats public-privé en lien avec l'État social. Il a publié, entre autres, *La philanthropie* (Presses de Sciences Po, 2014) et *Le défi de l'accompagnement des personnes âgées en institution* (Éditions HETSL, 2022).

Nicolas Lenci est doctorant en science politique à l'Université de Lausanne, en cotutelle avec l'Université Paris-Dauphine PSL à l'Institut de recherche interdisciplinaire en sciences sociales (IRISSO). Il travaille depuis 2022 sur les processus de socialisation étudiante au sein des facultés des hautes études commerciales (HEC) de Suisse romande. La thèse se fonde sur une étude longitudinale reposant sur divers matériaux et méthodes – entretiens, observations ethnographiques et questionnaires – afin de cerner le rapport au politique du public étudiant en sciences de gestion.

Camille Masclet est sociologue et politiste, chargée de recherche au CNRS et membre du Centre européen de sociologie et de science politique (CESSP) à Paris. Elle est l'autrice d'une thèse consacrée aux féministes des années 1970 et à leurs enfants (Universités de Lausanne et Paris 8, 2017). Ses travaux s'intéressent aux questions de socialisation et de socialisation politique, aux transmissions intergénérationnelles ainsi qu'au genre et à la sexualité. Elle a notamment coordonné le dossier « Socialisation (et) politique » dans la revue *Sociétés contemporaines* avec Yassin Bouhaba et Alexandre Dafflon (2018) et, plus récemment, le dossier « Socialisations sexuelles » dans *Actes de la recherche en sciences sociales* (2023). Parmi ses publications figurent les articles

« Le féminisme en héritage? Enfants de militantes de la deuxième vague », *Politix* (2015) et « Devenir parents de LGBT. Des socialisations minoritaires par ricochet? », *Actes de la recherche en sciences sociales* (2023).

Jonathan Miaz est professeur assistant à l'Institut d'études politiques de l'Université de Lausanne. Ses travaux portent sur la mise en œuvre et la judiciarisation des politiques d'asile, les *street-level organizations*, ainsi que la portée infranationale du droit international. Il a coécrit les ouvrages *Militantismes de guichet* (2022), *Engaging with Human Rights* (2024) et *Les cantons face au droit international* (2024), et il a publié une vingtaine de chapitres de livres et d'articles, notamment dans les revues *Journal of Comparative Policy Analysis, Regulation & Governance, Journal of Immigrant and Refugee Studies, Administration & Society, Droit et Société, Sociologia del diritto* et *Politique et Sociétés*.

Hervé Rayner est maître d'enseignement et de recherche à l'Institut d'études politiques de l'Unil (Faculté des sciences sociales et politiques) et membre du CRAPUL. À la croisée de la sociologie des mobilisations et de celle des institutions, ses travaux portent en particulier sur le processus du scandale (en Suisse, en Italie et en France), abordé à partir des perceptions changeantes de ses protagonistes. Ses recherches les plus récentes ont pour objet le scandale des fiches et le FIFAgate.

Aldo Rubert est assistant diplômé et doctorant au Centre de recherche sur l'action politique de l'Université de Lausanne (CRAPUL). Il réalise actuellement une thèse de science politique sur les gilets jaunes et les incidences biographiques, dirigée par Olivier Fillieule (Unil/CRAPUL) et Julian Mischi (INRA/IRISSO). À partir d'une ethnographie de longue durée dans des collectifs militants (en Normandie et en Bourgogne) et des entretiens biographiques, l'enquête analyse processuellement les effets de l'engagement, en portant particulièrement attention à la politisation du quotidien ou à la redéfinition de la frontière public/privé.

Michaël Voegtli est docteur en science politique de l'Université de Lausanne et docteur en sociologie de l'École des hautes études en sciences sociales, Paris. Il est chercheur associé au Centre de recherche sur l'action politique de l'Université de Lausanne (CRAPUL). Ses travaux ont porté sur l'activisme dans les mouvements homosexuels et de lutte contre le sida en Suisse et sur l'identité collective comme mode d'analyse des mouvements sociaux.

Bernard Voutat est professeur émérite de science politique à l'Université de Lausanne, Institut d'études politiques (IEP). Au croisement de la sociohistoire du politique et de la sociologie du droit, ses travaux portent sur les institutions et la vie politique, ainsi que sur l'action collective et les identités politiques. Il a en outre consacré plusieurs publications à l'histoire et à l'épistémologie de la science politique.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction

Zakaria Bendali, Ahmed Chapi, Tamara Constantin, Alexandre Dafflon et Aldo Rubert	5
--	---

PREMIÈRE PARTIE

LES DYNAMIQUES COLLECTIVES DE LA POLITISATION: DROIT, MARCHÉ ET INSTITUTIONS	25
---	----

Politisation et juridicisation de la sécurité en Suisse. Le cas de la loi sur les crimes et délits contre l'ordre constitutionnel et la sûreté intérieure de 1921

Tamara Constantin	27
-------------------------	----

Street-level organizations, droit et politique(s).

Judiciarisation de la politique d'asile et politisation de la mise en œuvre dans le cas de la jurisprudence sur l'Érythrée

Jonathan Miaz	51
---------------------	----

Mettre en scène les frontières entre droit et politique.

Le cas du Tribunal fédéral et de sa pratique sur l'attribution de la garde de l'enfant de parents séparés

Fiona Friedli	87
---------------------	----

Les marchés, des arènes politiques et de politisation?	
Philip Balsiger	119

Individus et institutions.

Interactions et apports à l'étude des mouvements sociaux	
Alexandre Lambelet et Michaël Voegtli	139

DEUXIÈME PARTIE

LES DYNAMIQUES INDIVIDUELLES DE LA POLITISATION:	
ÉVÉNEMENTS, MOUVEMENTS SOCIAUX ET ORGANISATIONS	173

Des consultant·es militant pour la République en marche.	
Un rapport à l'engagement sur le mode	
de la promotion de soi	
Nicolas Lenci	175

Faire sans l'État?	
Une initiative d'entraide gilet jaune entre rémanence	
du mouvement et politisation du quotidien	
Aldo Rubert	197

Le « complotisme » des gilets jaunes.	
Dépasser les lectures normatives	
d'une politisation profane et contestataire	
Zakaria Bendali	227

Événement protestataire, politisation	
et dynamique générationnelle.	
Le cas du Mouvement du « 20 février » au Maroc	
Joseph Hivert	253

« Si tu enlèves ta veste, tu es le bienvenu ».	
Le rejet des organisations militantes dans le Hirak du Rif	
entre logiques des dispositions et de la situation	
Ahmed Chapi	279

Socialisation politique, politisation et expériences des rapports de domination. Retour sur un programme de recherche collectif	
Alexandre Dafflon et Camille Masclet	315
Postface.	
Vingt ans après...	
Mounia Bennani-Chraïbi, Olivier Fillieule, Hervé Rayner et Bernard Voutat	347
Annexe.	
Thèses soutenues et en cours au CRAPUL à fin 2023	373
Auteur·trices	383

Impression
La Vallée – Aoste
Mars 2026

POLITISATION(S) : REGARDS PLURIELS, TERRAINS CROISÉS
RETOUR DE VINGT ANS DE RECHERCHES AU CRAPUL

Quand et comment une loi pénale, un panier de légumes, un propos «complotiste» ou une audience au tribunal deviennent-ils politiques? À l'occasion des 20 ans du Centre de recherche sur l'action politique de l'Université de Lausanne (CRAPUL), cet ouvrage collectif propose de mobiliser le concept de politisation pour penser ensemble la mise en politique des phénomènes sociaux et ses effets sur les consciences individuelles.

En croisant enquêtes ethnographiques, entretiens et analyses documentaires, les travaux réunis proposent d'élargir le repérage du politique sans perdre de vue les rapports de domination, d'articuler échelles individuelles et collectives dans des contextes aussi bien démocratiques qu'autoritaires. Ils montrent comment causes, institutions et expériences sociales se complètent, et pourquoi cette articulation renouvelle aujourd'hui les débats de la discipline. Un livre pour lire autrement les conflits et les engagements contemporains.

Zakaria Bendali, Ahmed Chapi, Tamara Constantin, Alexandre Dafflon et Aldo Rubert sont chercheurs et chercheuses en sociologie politique au CRAPUL. Leurs travaux portent sur des terrains variés, de la contestation en France et au Maroc aux pratiques du renseignement en Suisse, en passant par la socialisation politique et la politisation du quotidien. Ils et elles partagent une attention commune aux processus de politisation, aux trajectoires militantes ou aux effets de l'engagement.

ISBN 978-2-88901-289-3

